



Ville de
Rivière-du-Loup

CC - 105 R
C. G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX



Rivière-du-Loup, le 1^{er} novembre 2005

Monsieur Marc Painchaud
Secrétaire de la Commission de la culture
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires,
3^e étage
Québec (Québec),
G1A 1A3

Objet : Présentation de la Ville et de la MRC de Rivière-du-Loup aux auditions publiques sur le patrimoine religieux du Québec

Monsieur,

La Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup entendent prendre par conjointement à la démarche de réflexion et de discussion sur le patrimoine religieux du Québec. Dans le cadre des auditions publiques de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale, la Ville de Rivière-du-Loup tient à réitérer l'importance qu'elle accorde au patrimoine culturel, importance qui a pris la forme d'un engagement sans précédent au Québec, par l'adoption d'une Politique du patrimoine en décembre 2002. De même, la MRC de Rivière-du-Loup considère la tenue de ces auditions comme une occasion privilégiée pour présenter l'issue d'une étude réalisée sur son territoire et portant sur la valeur du patrimoine religieux.

La Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup

La Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup a fait l'objet d'une démarche d'élaboration approfondie au cours de laquelle la communauté fut appelée à s'exprimer sur sa perception du patrimoine, son importance et les

responsabilités qui devaient être assumées localement. Les orientations et les principes directeurs de la Politique du patrimoine permettent d'en faire un cadre de référence pour l'ensemble des problématiques touchant le patrimoine. Aussi, par ses axes d'intervention et ses objectifs, la Politique du patrimoine cible des aspects particuliers que la communauté a jugé nécessaire de protéger ou mettre en valeur.

Depuis la mise en place de cette Politique du patrimoine, plusieurs actions ont été menées en appliquant une démarche d'intervention simple définie dans la Politique du patrimoine. Cette démarche pourrait se résumer en quatre étapes, chacune correspondant à un axe d'intervention : Connaître (Recherche), faire connaître (sensibilisation), s'approprier (protection) et diffuser (mise en valeur). Ce «modus operandi» tient compte, au-delà de la problématique de conservation d'un bien patrimonial, du rapport que la communauté entretient avec celui-ci, à travers sa mémoire, mais aussi par les gestes posés dans le présent qui témoignent d'un attachement actuel et donc d'une transmission/continuité du sens attribué à l'objet. Ainsi, plusieurs projets d'enquêtes orales auprès de citoyens ont permis de préciser la valeur symbolique d'un objet, permettant du même coup d'en avoir une connaissance plus approfondie. Des projets ont touché directement la question des héritages religieux.

En ce domaine, la Ville de Rivière-du-Loup a donc amorcé plusieurs projets visant l'acquisition de connaissances, la diffusion de celles-ci et la mise en valeur de sites et bâtiments d'intérêt. En matière de protection, si la situation actuelle n'a pas nécessité l'adoption de mesures spécifiques jusqu'à maintenant, la Politique du patrimoine exprime l'intention «[d'] assurer la protection adéquate du patrimoine religieux immobilier et [de] planifier le recyclage respectueux d'éventuels bâtiments d'intérêt». Parce que la Politique du patrimoine s'articule autour du principe de partenariat entre les intervenants, la Ville a établie un dialogue avec les autorités religieuses locales afin de participer à la réflexion et de permettre, le temps venu, l'ouverture du débat à d'autres acteurs et aux citoyens.

En somme, la Ville de Rivière-du-Loup s'est engagée activement en matière d'acquisition de connaissances et d'appropriation du patrimoine religieux dans la mesure où il s'agit des conditions préalables essentielles à des prises de décisions futures de la communauté en ce qui a trait à l'avenir des biens immobiliers. Ainsi, en matière de patrimoine religieux comme pour l'ensemble de la problématique patrimoniale, la Ville de Rivière-du-Loup demeure fidèle à son approche incitative, basée sur le dialogue, les collaborations et la planification, plutôt que par l'imposition de mesures coercitives d'urgence.

L'inventaire du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup

C'est dans le même esprit et en collaboration avec la Ville que la MRC de Rivière-du-Loup s'est aussi engagée dans l'étape de l'acquisition de connaissances afin de doter la région de Rivière-du-Loup d'un portrait complet de la valeur patrimoniale des biens à caractère religieux. Ce portrait régional prend la forme d'un inventaire exhaustif, complété par un rapport exposant une analyse de l'état de situation du patrimoine religieux et des propositions de mise en valeur et de protection des biens les plus remarquables. Constitué d'une base de données intégrant des fiches techniques toute l'information d'ordre artistique, historique et architectural sur les églises, les couvents, les monastères, les calvaires, les cimetières, les presbytères et les croix de chemins de la MRC de Rivière-du-Loup, l'inventaire a permis de compléter et d'étendre le travail fait par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de *L'inventaire des lieux de culte du Québec*.

La décision de la MRC de Rivière-du-Loup de poursuivre sur une base régionale le travail d'acquisition de connaissances amorcé par la Ville de Rivière-du-Loup démontre que s'amorce une prise de conscience de l'importance des enjeux entourant l'avenir du patrimoine religieux sur notre territoire. En ce sens, pour la MRC de Rivière-du-Loup, la création de l'inventaire du patrimoine religieux n'est certainement pas l'aboutissement de nos démarches, mais bien la première étape d'une réflexion régionale urgente et nécessaire sur l'avenir du patrimoine immobilier de l'église.

Dans la MRC de Rivière-du-Loup, comme ailleurs, la baisse de la pratique religieuse doublée, dans certaines paroisses, d'une baisse démographique rend l'entretien des biens de l'église de plus en plus lourd à assumer par les communautés locales. Dans plusieurs paroisses, le presbytère est déjà vendu ou le sera sous peu. À court et moyen terme, c'est inévitable, des églises seront à vendre et devront être fermées au culte. Ce qui risque de disparaître est bien plus que des vieilles pierres; ce sont des lieux identitaires de première importance qui occupent souvent une place majeure au cœur des villages, dans le paysage et dans notre imaginaire collectif.

Cette crise du patrimoine religieux est nationale. Elle commande pour cette raison une réponse nationale. L'État québécois doit nécessairement s'impliquer pour orienter la réflexion collective, proposer des moyens d'action et des outils d'interventions efficaces. La Ville et la MRC de Rivière-du-Loup voient donc d'un bon œil la grande réflexion nationale qui s'est amorcée cet automne sur l'avenir du patrimoine religieux à l'initiative de l'assemblée nationale. Nous sommes cependant convaincus que cette réflexion doit aussi se faire à l'échelle des régions, des MRC et des villes.

La vente ou la fermeture d'une église, la reconversion ou l'exploitation polyvalente d'un lieu sacré, la création d'un circuit du patrimoine, la protection légale d'un immeuble par une municipalité sont autant de décisions qui sont et seront prises localement. Il est donc primordial, pour la MRC de Rivière-du-Loup, que ces décisions locales soient précédées d'une réflexion en profondeur dans nos milieux sur l'avenir de notre patrimoine religieux, afin d'éviter qu'elles soient prises dans l'urgence et de manière trop émotive.

Lors de la présentation de l'inventaire du patrimoine religieux aux membres des fabriques et aux représentants des diocèses concernés, la MRC de Rivière-du-Loup a pris l'initiative de questionner tous ces intervenants sur l'opportunité d'enclencher dès maintenant une telle démarche de réflexion collective sur la base des informations contenues dans les documents déposés. La réponse montre clairement que cette prise de conscience, par la MRC et la Ville de Rivière-du-Loup, de l'urgence et de l'importance des enjeux semble partagée par la plupart des fabriques. En effet, tous se sont montrés intéressés à participer, ce printemps, à un colloque régional (qui pourrait être organisé conjointement avec les autres MRC du KRTB) où seraient débattus les enjeux locaux de l'avenir du patrimoine religieux.

La Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup font leur part pour colliger et diffuser l'information historique et artistique sur les biens religieux de notre territoire, puisque nous jugeons cette information nécessaire à la prise de décision. Au-delà de cette implication, nous croyons aussi important de stimuler dès maintenant la réflexion sur l'avenir du patrimoine religieux local et régional, afin d'éviter que les décisions lourdes de conséquences qu'il faudra inévitablement prendre un jour se fasse trop tard et dans un contexte défavorable. Nous attendons maintenant du gouvernement du Québec, et en particulier du ministère de la Culture et des Communications, qu'il nous accompagne dans cette démarche qui s'amorce et qu'il fournisse les outils (légaux ou financiers) nécessaires pour mettre en œuvre les orientations qui seront prises dans notre milieu.

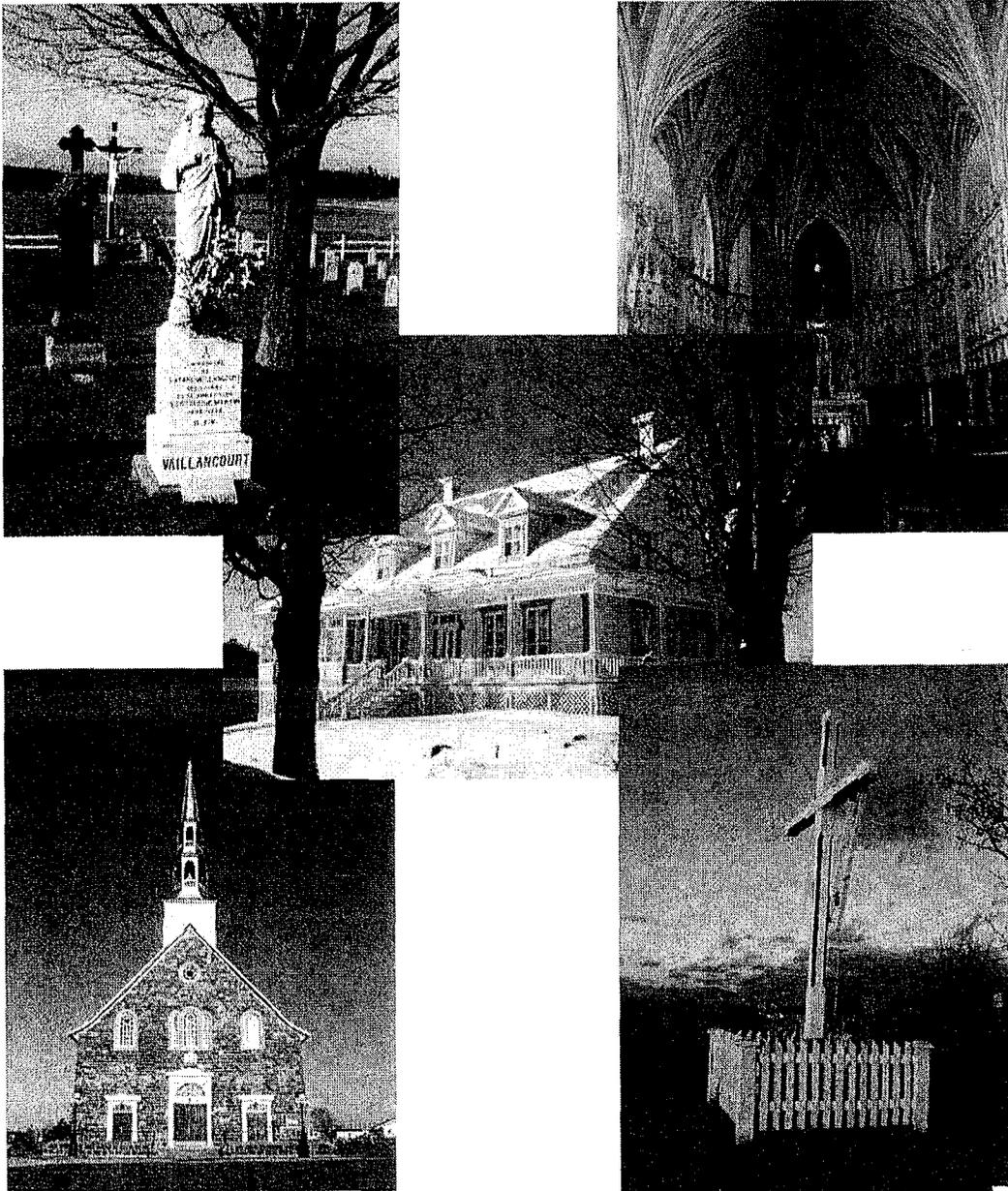
En vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, monsieur Painchaud, nos plus sincères salutations.

Mélanie Milot
Coordonnatrice
Culture et patrimoine
MRC de Rivière-du-Loup

Denis Boucher
Gestionnaire aux programmes
culturels et patrimoniaux
Ville de Rivière-du-Loup

Portrait du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup

Rapport synthèse



L'ÉQUIPE DE TRAVAIL

Recherche et rédaction :

Mathieu Perron, MRC de Rivière-du-Loup

Coordination :

Denis Boucher, Ville de Rivière-du-Loup

Mélanie Milot, MRC de Rivière-du-Loup

Support informatique :

Guylaine Pelletier, Ville de Rivière-du-Loup

Sébastien Bérubé, stagiaire, Ville de Rivière-du-Loup

Steeve Hétu, MRC de Rivière-du-Loup

Mise en page :

Mélanie Malenfant, MRC de Rivière-du-Loup

LES COLLABORATEURS ET LES PARTENAIRES FINANCIERS

- La Ville de Rivière-du-Loup
- Le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup
- L'Office du tourisme et des congrès (OTC) de Rivière-du-Loup via le soutien financier de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la région de Rivière-du-Loup

Ce rapport a bénéficié de l'appui financier du Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que de la contribution du ministère du Patrimoine canadien via le programme Capitales culturelles du Canada.

Rivière-du-Loup, mai 2005

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	I
Introduction.....	1
Première partie : La petite histoire de la présence religieuse dans la région.....	3
Chapitre 1 La tradition religieuse catholique romaine.....	3
1.1 De missions à paroisses.....	3
1.1.1 Les missions, territoires de conversion (17 ^e et 18 ^e siècles).....	3
1.1.2 Les missions de colonisation, embryons de paroisses (18 ^e -début 19 ^e siècle); l'érection canonique des paroisses.....	4
1.2 L'arrivée des communautés religieuses.....	7
1.2.1 Dans le domaine de l'éducation.....	7
1.2.2 Dans le domaine de la santé et des soins aux démunis.....	8
1.2.3 D'autres vocations.....	8
1.3 Les lieux de culte fréquentés par les estivants catholiques.....	9
1.4 Les manifestations populaires de la piété.....	10
Chapitre 2 Les traditions religieuses des non-catholiques.....	11
2.1 Les résidents permanents.....	11
2.1.1 À Rivière-du-Loup.....	11
2.1.2 Des presbytériens francophones à Cacouna, Saint-Cyprien et Saint-Hubert.....	12
2.2 Les lieux de culte destinés aux estivants non catholiques.....	13
2.2.1 Notre-Dame-du-Portage.....	13
2.2.2 Rivière-du-Loup.....	14
2.2.3 Cacouna.....	14
Seconde partie : Pour mieux mettre en valeur le patrimoine religieux.....	15
Chapitre 1 La présentation et l'analyse sommaire des fiches d'inventaire.....	15
1.1 La présentation de la fiche; ses limites.....	15
1.2 L'analyse.....	18
1.2.1 Les lieux et monuments ayant une forte valeur patrimoniale.....	18
1.2.2 Le patrimoine religieux reflète-t-il le caractère particulier de la région? ...	19
Chapitre 2 Les propositions pour mieux mettre en valeur le patrimoine religieux.....	22
2.1 Les mesures actuelles de mise en valeur.....	22
2.1.1 Les dépliants et brochures divers destinés aux touristes.....	22
2.1.2 Les circuits patrimoniaux.....	23
2.1.3 Les sites Internet.....	24
2.1.4 Les visites libres et visites guidées.....	25
2.2 Les propositions pour une meilleure coordination des efforts de mise en valeur.....	26
2.2.1 Un « guide patrimonial », deux circuits.....	26
2.2.2 Une affiche.....	29

2.2.3	Les événements qui ne sont pas récurrents	29
2.2.4	Encourager la publication et la diffusion d'ouvrages sur le patrimoine religieux?.....	29
Chapitre 3 La protection du patrimoine religieux de la mrc de rivière-du-loup		32
3.1	Les mesures actuelles de protection légale	32
3.2	Les recommandations pour l'adoption de nouvelles mesures de protection.....	33
3.2.1	Les mesures de protection légale	33
3.2.2	L'appropriation du patrimoine religieux par les citoyens.....	34
Conclusion.....		36
Annexe A : L'héritage religieux dans la toponymie de la MRC de Rivière-du-Loup.....		38
A.1	Les toponymes à connotation religieuse dans la ville de rivière-du-loup	38
A.1.1	Les paroisses	38
A.1.2	Les noms de rues faisant référence à des individus	38
A.1.3	Une autre référence à un individu	39
A.1.4	Les noms de rues faisant référence à des saints.....	39
A.1.5	Les noms de rues faisant référence à des saintes	39
A.1.6	Les toponymes disparus ou modifiés	39
A.1.7	Le bilan	39
A.2	L'héritage religieux dans la toponymie des autres municipalités et paroisses de la mrc de rivière-du-loup	40
A.2.1	Le nom des municipalités et des paroisses.....	40
A.2.2	Les routes	40
A.2.3	Les îles, lacs et autres éléments physiques	40
A.2.4	Les écoles.....	40
A.2.5	Les références	41
Annexe B : Notes biographiques sur quelques architectes, artistes et artisans		42
Laurent Amyot (1764-1839)		42
Charles Baillairgé (1826-1906)		42
Thomas Baillairgé (1791-1859).....		42
François-Xavier Berlinguet (1830-1916)		43
Louis-Thomas Berlinguet (vers 1789-1863).....		44
Napoléon Bourassa		44
Médard Bourgault		45
Sylvia Daoust (1902-2004)		45
Yvette Fillion		45
Charles Huot (1855-1930)		46
Louis Jobin.....		46
Wilfrid Lacroix		47
François-Xavier Édouard Meloche (1855-1914)		47
Guido Nincheri (Prato, 1885-Providence, R.I., 1973).....		47
David Ouellet (La Malbaie, 1844 - Québec, 1915).....		48
Joseph-Pierre Ouellet (Saint-Fidèle, 1871-1959).....		49
Narcisse Poirier (1883-1984)		49

Télesphore-Xénophon Renaud, de la Maison Delfossé, Renaud et Poirier	50
François Sasseville (1797-1864)	50
Glossaire	52
L'architecture	52
Les éléments décoratifs (général)	52
Le vocabulaire particulier aux lieux de culte	54
Les symboles religieux	59
Les vêtements liturgiques	59
Les responsabilités au sein de l'église	60
Bibliographie	61
1. L'architecture et l'art religieux au Québec	61
2. La mise en valeur du patrimoine, ici et ailleurs au Québec	62
3. Les études sur le patrimoine de la MRC de Rivière-du-Loup	62
3.1 Les études générales	62
3.2 Le patrimoine religieux	63
4. Les études par paroisses	64
4.1 Notre-Dame-du-Portage	64
4.2 Rivière-du-Loup (paroisses Saint-François-Xavier, Saint-Ludger et Saint-Patrice)	64
4.3 Saint-Georges-de-Cacouna (paroisse et village de Cacouna)	66
4.4 La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte)	67
4.5 Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île Verte)	67
4.6 Saint-Antonin	67
4.7 Saint-Modeste	68
4.8 Saint-Arsène	68
4.9 Saint-Épiphane	68
4.10 Saint-François-Xavier-de-Viger	68
4.11 Saint-Paul-de-la-Croix	68
4.12 Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	69
4.13 Saint-Cyprien	69
5. Les sites Internet	69

INTRODUCTION

Les questions sur l'avenir du patrimoine religieux québécois défraient périodiquement la manchette depuis quelques mois, sinon quelques années. Sachant qu'il est impossible de préserver l'ensemble de cet imposant héritage, on cherche à savoir à qui incombe la responsabilité de le conserver : aux seuls paroissiens pratiquants? À tous les Québécois? D'autre part, devant des coûts de restauration exorbitants et des ressources financières limitées, comment déterminer ce qui doit être préservé en priorité? La Fondation du patrimoine religieux du Québec, corporation sans but lucratif créée pour aider financièrement la restauration des lieux de culte d'intérêt patrimonial, a tenté de répondre à cette question. C'est ainsi qu'elle a réalisé en 2003-2004, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, un *Inventaire des lieux de culte du Québec* qui a permis d'évaluer l'état et la valeur patrimoniale de l'ensemble des chapelles, églises et cathédrales de la province¹. Mais à quoi bon conserver et restaurer ce patrimoine religieux s'il demeure inconnu du public? Sa mise en valeur pose un autre défi, d'autant plus qu'il peut constituer un précieux attrait touristique.

On pourra se demander pourquoi un nouvel inventaire du patrimoine religieux vient d'être réalisé à l'échelle locale alors que l'inventaire de la Fondation du patrimoine religieux couvrait l'ensemble du Québec? Pourquoi ne pas avoir procédé immédiatement à la seconde étape, sa mise en valeur? Il faut savoir que l'inventaire des lieux de culte de 2003-2004 ne couvrait que les bâtiments servant toujours au culte; que les bâtiments aujourd'hui fermés ou ayant changé de vocation n'ont pas été étudiés; que le mobilier et les œuvres d'art contenus dans les lieux étudiés n'ont pas fait l'objet d'études approfondies; que ni les presbytères, ni les cimetières, ni les couvents et les monastères, ni les calvaires et les croix de chemin, ni le patrimoine immatériel (croyances, traditions, savoir-faire) n'ont été étudiés. Le macro-inventaire du patrimoine ethnologique réalisé il y a plus de vingt-cinq ans par le ministère des Affaires culturelles du Québec et ses partenaires avait effleuré ces sujets, mais ces études méritaient d'être actualisées et bonifiées.

Le portrait du patrimoine religieux dressé ici répond à la fois à des besoins exprimés par la Ville et par la MRC de Rivière-du-Loup. L'Office du tourisme et des congrès avait déjà amorcé, en 2001, une réflexion sur la mise en valeur du patrimoine religieux de la Ville de Rivière-du-Loup²; il avait été convenu que les bâtiments religieux institutionnels (presbytères, couvents, monastères), les lieux de culte (églises et chapelles actuelles et disparues), les lieux de procession et les sanctuaires (grottes, croix de chemin, calvaires) ainsi que les objets d'art sacré (statues, peintures, objets servant au culte, etc.) devaient faire l'objet d'une étude puis d'un circuit touristique. Ces projets ont toutefois été mis en veilleuse durant plusieurs mois. La Ville de Rivière-du-Loup les a

¹ On peut consulter le site de la corporation et plusieurs informations tirées de cet inventaire à l'adresse suivante : <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca>.

² À cette époque, l'OTC n'avait pas encore de mandat supra-local.

finalement réactivés à la fin de l'été 2004, dans le cadre du programme Capitales culturelles du Canada. C'est à ce moment que la plus grande partie de l'information sur le patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup contenue dans ce rapport a été rassemblée et que nous avons, avec Guylaine Pelletier, informaticienne à la Ville de Rivière-du-Loup, élaboré un modèle de fiches informatiques qui a ensuite servi à inventorier l'ensemble du patrimoine religieux des municipalités de la MRC³.

Nos recherches pour la Ville de Rivière-du-Loup se sont terminées en octobre 2004. La démarche d'inventaire s'est poursuivie auprès de la MRC de Rivière-du-Loup durant 14 semaines entre novembre 2004 et avril 2005. La MRC poursuivait ainsi quatre objectifs :

- * approfondir la connaissance du patrimoine religieux de la MRC;
- * élaborer une stratégie de sensibilisation et de protection du patrimoine religieux adaptée aux différentes municipalités (conférences, soirées d'information, constitution de sites du patrimoine, citation de bâtiments, etc.);
- * déterminer les meilleurs outils de diffusion (circuits touristiques, brochures, publications, etc.);
- * développer des outils touristiques concurrentiels sur le territoire des treize municipalités rurales.

Les connaissances sur le patrimoine religieux de la MRC ayant été jugées insuffisantes, il a été convenu qu'il fallait d'abord **identifier** et **évaluer (hiérarchiser)** les éléments constituant ce patrimoine religieux, pour que l'on puisse, dans un deuxième temps, **protéger** et **valoriser** les éléments jugés les plus dignes d'intérêt. Le mandat de recherche qui m'a été confié comportait deux parties; d'abord, repérer les éléments marquants du patrimoine religieux des différentes municipalité et les documenter, ensuite, remettre une proposition de mise en valeur de ces éléments suggérant diverses façons de constituer un circuit du patrimoine religieux (sans pour autant réaliser le circuit en tant que tel).

La base de données sur le patrimoine religieux, présentées sous forme de fiches documentaires⁴, constitue le cœur de cette recherche. Les données répertoriées doivent toutefois être contextualisées pour être bien comprises : c'est pourquoi la première partie du rapport constitue un bref aperçu historique de l'évolution des paroisses présentes dans la MRC de Rivière-du-Loup. En seconde partie, on trouvera une présentation des fiches et les propositions de mise en valeur du patrimoine religieux de la MRC. Comme nous le verrons, cette mise en valeur reposera sur la diffusion de l'information sur le patrimoine, mais aussi par la protection de ses différents éléments.

³ Dans les mois qui ont suivi, le modèle a été passablement retravaillé par Steve Hétu, de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que par un stagiaire en informatique à la Ville de Rivière-du-Loup, Sébastien Bérubé.

⁴ Ces fiches peuvent être consultées à la MRC de Rivière-du-Loup.

PREMIÈRE PARTIE

LA PETITE HISTOIRE DE LA PRÉSENCE RELIGIEUSE DANS LA RÉGION

Les espaces canadiens-français furent, jusqu'en ces dernières années, entourés sinon enveloppés par l'univers visible et invisible judéo-chrétien : non seulement nous av(i)ons des mers et des terres, mais ces lieux (étaient) habités de divinités et d'ombres sacrées.

Benoît Lacroix, *La Religion de mon père*, Montréal, Bellarmin, 1986, p. 150.

Cette première partie rappelle que l'histoire religieuse de la région remonte aux origines de la colonisation et démontre que le patrimoine religieux présenté dans la base de données et que tout un chacun peut observer en sillonnant la région ne reflète qu'une partie du passé religieux de la région. On comprendra donc que nous n'avons pas voulu dresser ici l'historique de chaque paroisse, mais plutôt présenter les grandes lignes de ces histoires paroissiales.

CHAPITRE 1 LA TRADITION RELIGIEUSE CATHOLIQUE ROMAINE

1.1 De missions à paroisses

1.1.1 Les missions, territoires de conversion (17^e et 18^e siècles)

Deux grandes tribus algonkiennes, les Montagnais du Sud et les Malécites (Etchemins), fréquentent la région avant les premiers colons blancs. Les Montagnais du Sud fréquentent un territoire s'étendant de la rivière Matane à la rivière du Loup, tandis que le territoire des Malécites se situe « au sud de L'Isle-Verte, dans le Nouveau-Brunswick actuel, sur les terres arrosées par le fleuve Saint-Jean »⁵. De l'autre côté du fleuve se trouve un important carrefour commercial, Tadoussac. Lorsqu'en 1627, le développement de la Nouvelle-France est pris en charge par la Compagnie des Cent Associés, la compagnie royale confie « aux communautés missionnaires le soin d'évangéliser et même de peupler la colonie française »⁶. Les Récollets sont les premiers missionnaires à fréquenter la région pour évangéliser les Micmacs (Gaspésiens) et les Etchemins (Malécites) qui se regroupaient occasionnellement à proximité de la rivière du Loup pour y faire du commerce dans un petit comptoir de traite⁷. Les *Relations des Jésuites* permettent de savoir que les Jésuites ont emboîté le pas dès 1632. Ce territoire de conversion, appelé « mission Bon-Pasteur », déborde

⁵ Robert Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, 2^e édition, s.é., s.l., 1995, p. 33.

⁶ *Ibid.*, p. 76.

⁷ Le père Morain dénombre, vers 1677, environ 200 Micmacs et un plus grand nombre de Malécites à la rivière du Loup (cf. Régis Jean, *Rivière-du-Loup. De la mission à la cité*, Rivière-du-Loup, Musée du Bas-Saint-Laurent, 1987, p. 13). Il est fait mention, à cette époque, de l'existence d'une chapelle à cet endroit. Il s'agit probablement d'une chapelle temporaire.

largement les limites de l'actuelle MRC de Rivière-du-Loup. Il comprend les territoires actuels du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Le nombre de missionnaires qui sillonnent la mission Bon-Pasteur au cours du 17^e siècle est restreint. On croit notamment que le père Paul Le Jeune aurait été de passage à l'île Verte vers 1633-1634⁸; on note la présence épisodique des pères jésuites Charles Albanel et Henri Nouvel à partir des années 1650; Mgr Saint-Vallier serait passé par Notre-Dame-du-Portage pour emprunter le portage le menant en Acadie vers 1688.

Au 18^e siècle, ce sont surtout des missionnaires jésuites qui sont actifs dans la région. On les trouve notamment à Rivière-du-Loup, où ils auraient bâti, durant le premier quart du 18^e siècle, leur maison et leur première chapelle⁹. Le père Cohade exerce son ministère à Rivière-des-Caps (secteur de Notre-Dame-du-Portage) auprès des Amérindiens¹⁰. Le père de La Brosse passe l'hiver 1774 au premier presbytère de L'Isle-Verte, où il « m[è]t la dernière main à son dictionnaire indien et [travaille] à la traduction des Évangiles »¹¹. Le travail des missionnaires devient de plus en plus complémentaire de celui des curés des paroisses de Kamouraska et, à partir de 1791, de Saint-André. Ces curés sont responsables de ce que l'on pourrait qualifier de « missions de colonisation »¹², missions qui deviendront graduellement des paroisses.

Les croyances religieuses des Premières Nations ayant fréquenté le territoire semblent peu connues. Il reste assez peu de témoignages écrits du travail des missionnaires dans la région, travail qui s'échelonne sur une période de plus de 150 ans. S'il est possible que des chapelles aient été érigées à Rivière-du-Loup et l'île Verte au 17^e siècle, aucun vestige ou témoignage écrit ne confirme cette hypothèse.

1.1.2 Les missions de colonisation, embryons de paroisses (18^e-début 19^e siècle); l'érection canonique des paroisses

Du début du 18^e siècle jusqu'en 1867, les colons catholiques de tout l'Est du Québec relèvent de l'archidiocèse de Québec. Au fur et à mesure que les communautés du littoral s'organisent et se densifient, l'archidiocèse érige en paroisses ses missions de

⁸ Robert Michaud, *ibid.*, p. 83.

⁹ Cette maison était située là où se trouve l'actuelle Unité Domrémy. La chapelle était sans doute un espace à l'intérieur de la résidence.

¹⁰ Laurent Saindon, *Aux origines de Notre-Dame-du-Portage*, Notre-Dame-du-Portage, s.é., 1981, p. 24.

¹¹ Robert Michaud, *ibid.*, p. 154.

¹² L'expression est un néologisme que nous employons pour distinguer les missions (ou dessertes) destinées aux Blancs catholiques, surtout dirigées par des prêtres desservants, par opposition aux missions destinées aux Amérindiens, sous l'auspice des missionnaires récollets ou jésuites. Les missions de colonisation, bien qu'elles n'aient pas le statut officiel de paroisses, peuvent être dotées – avec la permission de l'évêque – d'une chapelle, parfois même d'un presbytère et d'un cimetière. Aucun vestige de cette époque n'a survécu jusqu'à nous.

colonisation¹³. Les plus anciennes paroisses sont celles du littoral les plus près de Québec. Les missions du Kamouraska ont donc été érigées en paroisses avant celles du territoire actuel de la MRC de Rivière-du-Loup : c'est le fait des paroisses de Sainte-Anne (La Pocatière, 1678), de Notre-Dame-de-Liesse (Rivière-Ouelle, 1694), de Saint-Louis (Kamouraska, 1714) et de Saint-André (1791). Les paroisses sont généralement dotées d'un curé résident. Toutefois, ce curé résident dessert aussi, souvent, quelques missions de colonisation. C'est ainsi que les missions de Rivière-du-Loup, Cacouna et L'Isle-Verte sont longtemps desservies par les curés de Saint-Louis (environ 1711 à 1790) et, à partir de 1791, par ceux de Saint-André. Pendant un certain temps, les missions de Cacouna, L'Isle-Verte et Trois-Pistoles sont fusionnées en une seule grande mission : le territoire à couvrir est vaste!

L'érection canonique d'une paroisse est en quelque sorte une confirmation de la permanence et de la vitalité d'une communauté. Sauf exception, la paroisse est d'abord érigée canoniquement, *ensuite* civilement. Les premières paroisses érigées sur le territoire de l'actuelle MRC sont celles de Saint-Georges (Cacouna) en 1825, de La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste en 1828 et de Saint-Patrice (Rivière-du-Loup) en 1833. Ces « paroisses-mères », au fur et à mesure qu'elles croissent, favorisent l'émergence de nouvelles missions dont elles sont responsables, missions qui à leur tour deviendront paroisses : par exemple, Saint-Paul-de-la-Croix (1870) fut d'abord une mission de Saint-Éloi, avant de devenir la paroisse-mère de Saint-Clément, qui elle-même deviendra la paroisse-mère de Saint-Cyprien (1886). De même, Saint Épiphané (1870) fut d'abord une mission de Saint-Arsène (1848), avant de devenir en quelque sorte la paroisse-mère de Saint-François-Xavier-de-Viger (1870 et 1948). D'autres paroisses naissent en se détachant de leur paroisse-mère : Saint-Arsène est issue de la paroisse Saint-Georges; Notre-Dame-du-Portage (1856)¹⁴, Saint-Antonin (1856)¹⁵, Saint-François-Xavier (1905) et Saint-Ludger (1905) sont issues de la paroisse Saint-Patrice, etc.

Avec la création du diocèse de Rimouski en 1867¹⁶, le territoire couvert par l'actuelle MRC de Rivière-du-Loup se divise en deux parties. Les paroisses Saint-Patrice, Notre-Dame-du-Portage et Saint-Antonin demeurent dans le diocèse de Québec tandis que les paroisses Saint-Georges, La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, Saint-Arsène et Saint-Modeste appartiendront dorénavant au diocèse de Rimouski. Cette frontière qui divise les paroisses « de l'ouest » et les paroisses « de l'est » subsiste de nos jours et aura certaines répercussions sur le patrimoine religieux de ces paroisses (par exemple,

¹³ Un évêque ou un archevêque peut autoriser l'érection canonique d'une paroisse seulement quand la communauté de fidèles qui en fait la demande peut entreprendre la construction d'une église et d'un presbytère et subvenir aux besoins d'un curé.

¹⁴ Cette paroisse est formée, pour une moitié, d'une partie de la paroisse Saint-Patrice et, pour l'autre, d'une partie de la paroisse de Saint-André.

¹⁵ La paroisse Saint-Antonin est aussi formée du fractionnement de deux paroisses, celles de Saint-Patrice (1833) et de Saint-Alexandre (1851).

¹⁶ Pour la liste complète des paroisses du diocèse de Rimouski (avec leur date d'érection), consulter le site Internet suivant : <http://www.diocesesrimouski.com/ch/vocables3.html>.

au cours de la première moitié du 20^e siècle, le diocèse de Québec fut plus conservateur que celui de Rimouski en matière d'architecture).

En 1951, on assiste à la création d'un nouveau diocèse, celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, qui comprend notamment les paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup qui relevaient encore du diocèse de Québec¹⁷. La MRC de Rivière-du-Loup se compose donc aujourd'hui de quinze paroisses appartenant à deux diocèses distincts, celui de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (tableau 1-1) et celui de Rimouski (tableau 1-2):

Tableau 1-1

Les paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup appartenant au diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière:

Paroisse	Date d'érection	Ouverture des registres
Saint-Patrice	1833	1813
Notre-Dame-du-Portage	1856 (1 ^{er} mars)	1857
Saint-Antonin	1856 (30 août)	1858
Saint-François-Xavier	1905	1905
Saint-Ludger	1905	1905

Tableau 1-2

Les paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup appartenant au diocèse de Rimouski :

Paroisse	Date d'érection	Ouverture des registres
Saint-Georges (Cacouna)	1825 ¹⁸ (1 ^{er} octobre)	1813
La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte)	1828 (12 mai)	1766
Saint-Arsène	1848 (1 ^{er} décembre 1846?)	1860
Saint-Modeste	1856 (3 septembre)	1855
Saint-Paul-de-la-Croix	1870 (2 mars)	1873
Saint Épiphane	1870 (2 nov.)	1863
Saint-François-Xavier-de-Viger	1870 (20 ou 30 mai) à 1892; réouverture en 1948	1878
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	1874 (6 mars)	1874
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1885 (16 novembre)	1885
Saint-Cyprien	1886 (12 juin)	1878

¹⁷ Pour la liste complète des paroisses du diocèse de La Pocatière (avec leur date d'érection), consulter le site Internet suivant : <http://membres.lycos.fr/rosairedionne/pastorale/diocese/eglises01.htm>.

¹⁸ Il s'agit de la plus ancienne paroisse du diocèse de Rimouski.

Comme ces tableaux nous permettent de le constater, **13 des 15 paroisses du territoire de la MRC furent érigées au cours du 19^e siècle, soit entre 1825 et 1886. Les éléments les plus anciens du patrimoine religieux de la MRC reflètent la vitalité des paroisses de cette époque.** Il faut toutefois attendre la deuxième moitié du 19^e siècle pour voir les premières communautés religieuses s'établir dans la région.

1.2 L'arrivée des communautés religieuses

Les premières communautés religieuses à œuvrer dans la région, celles des **Jésuites** et des **Récollets**, n'ont laissé aucune trace concrète de leur passage et très peu de souvenirs dans l'imaginaire collectif. C'est que ces missionnaires furent assez peu nombreux et leur ministère surtout dirigé vers les Amérindiens. À partir de la deuxième moitié du 19^e siècle, en réaction au rapport Durham notamment, l'élite religieuse prend en charge les Canadiens français. Ici comme ailleurs au Canada français, les communautés religieuses deviennent des piliers des domaines de l'éducation, de la santé et des soins aux démunis et le resteront jusqu'à la Révolution tranquille. Les principales communautés religieuses ayant oeuvré sur le territoire de la MRC durant ces nombreuses années sont les suivantes :

1.2.1 Dans le domaine de l'éducation...

- * Les **sœurs de la charité de Québec**, première communauté religieuse à s'établir dans la région, ont dirigé le couvent de Cacouna à partir de 1857. Elles y enseignent jusqu'en 1967¹⁹.
- * Les **sœurs du Bon-Pasteur** s'établissent à Rivière-du-Loup en 1860, enseignant notamment au couvent Bon-Pasteur. Elles enseigneront dans plusieurs écoles de Rivière-du-Loup, dans la paroisse Saint-Patrice comme dans la paroisse Saint-François-Xavier.
- * Les **frères des Écoles chrétiennes** prennent en 1886 la direction du nouveau collège de la paroisse Saint-Patrice, tout près du couvent des sœurs du Bon-Pasteur. Ils enseigneront aussi dans leurs collèges de Saint-François-Xavier et de Saint-Ludger (1910).
- * Les **sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles** établissent leur maison-mère à Rivière-du-Loup en 1917; elles enseignent dans leurs couvents de Saint-Ludger et de Saint-François-Xavier. À partir de 1949, elles dirigent le couvent de Saint-Cyprien, celui de Saint-Antonin à partir de 1954 et celui de Saint-Modeste à partir de 1958.

¹⁹ Réal Lebel, *Au Pays du porc-épic : Kakouna, Cacouna*, Comité des fêtes, 1975, p. 15 et 185.

- * Les **sœurs du Saint-Rosaire** amorcent leurs activités dans la région en 1922-1923 en prenant la direction du couvent de L'Isle-Verte. Cette communauté religieuse avait été fondée en 1891 à Rimouski pour répondre à des besoins en éducation. Elle dirige le couvent de Saint-Arsène en 1948 et celui de Saint-Épiphanie à partir de 1950. Sœur Simone Simard dirigera aussi, au début des années 1970, l'école de Saint-Modeste; elle est aussi à l'origine du centre des loisirs de Saint-Épiphanie (1968).
- * Les **filles de Jésus** dirigent l'école du village de Saint-François-Xavier-de-Viger à partir de 1962.

Au début des années 1960, alors que le Québec est en pleine Révolution tranquille, la Commission d'enquête sur l'enseignement au Québec (commission Parent) vient bouleverser le système d'éducation québécois. En quelques années seulement, la plupart des couvents et collèges de la MRC (la plupart des municipalités de la MRC ont compté leur institution d'enseignement dirigé par des religieux et surtout des religieuses) soit ferment, soit sont loués ou achetés par les commissions scolaires; les frères et sœurs qui poursuivent dans l'enseignement deviennent pour la plupart des employés du système public. Plusieurs vestiges témoignent encore de l'époque où les infrastructures religieuses étaient souvent plus importantes que celles véritablement publiques, que l'on pense à l'ancien couvent des Sœurs du Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup, construit au 19^e siècle, et à plusieurs autres couvents construits surtout vers le milieu du 20^e siècle.

1.2.2 Dans le domaine de la santé et des soins aux démunis...

- * En 1889, les **sœurs de la Providence** prennent en charge l'hôpital Saint-Joseph, nouvellement construit à Rivière-du-Loup. Elles y oeuvreront durant plusieurs décennies.
- * Les **sœurs du Bon-Pasteur** dirigent l'orphelinat de Rivière-du-Loup (Maison Sacré-Cœur) dès le début des années 1940.

Ici encore, durant la Révolution tranquille, les soins aux orphelins et la gestion des hôpitaux ont été transférés au système public. À l'hôpital Saint-Joseph, les sœurs de la Providence ont graduellement laissé place à des intervenants laïques, tandis que la Maison Sacré-Cœur a dû changer de vocation.

1.2.3 D'autres vocations...

- * Les **sœurs Clarisses** (sœurs contemplatives) sont arrivées à Rivière-du-Loup en 1931-1932 avec l'ouverture de leur monastère.
- * Le château Montrose (Cacouna) devient le noviciat des **Capucins** en 1942. Ceux-ci cherchaient un lieu plus « sain » que leur noviciat de Limoilou. En 1969, comme il n'y a plus de novices, les Capucins ouvrent les portes de leur

maison à la population pour les retraites, des cours, des réunions, etc. Les **sœurs de Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours** se joignent aux Capucins pour l'accueil lors des retraites en 1974.

- * Les **pères Oblats**, durant plusieurs décennies, lorsqu'ils sont de passage dans une paroisse, prêchent souvent lors des retraites paroissiales.
- * La maison-mère des **clercs de Saint-Viateur** pour l'est du Québec a été située pendant plusieurs années à Rivière-du-Loup. Ils occupaient le bâtiment mieux connu sous le nom « d'ancien consulat américain ».
- * Les **filles de Jésus** s'installent à Rivière-du-Loup en 1972 et œuvrent dans plusieurs secteurs : chorale, comité de baptême, visites aux malades, etc. Leur maison provinciale est située à Rimouski.
- * Plus récemment, des **sœurs du Notre-Dame du Saint-Rosaire** se sont installées à Rivière-du-Loup (1977). Certaines viennent s'y reposer durant l'été; d'autres travaillent aux services communautaires ou dans l'enseignement au cégep de Rivière-du-Loup. D'autres sœurs vivent à Saint-Paul-de-la-Croix, où elles assurent une présence religieuse dans la paroisse.

Comme on peut le constater, **plusieurs communautés religieuses sont présentes dans la région depuis près de 150 ans. Elles ont laissé, par leurs soins, un patrimoine intangible, mais également un patrimoine architectural qui n'est pas à négliger**, qu'il s'agisse de collèges et de couvents, de simples résidences, de maisons-mère ou de monastères. Qu'ils aient conservé leur usage premier ou qu'ils aient été convertis à d'autres fins, ces bâtiments témoignent encore de l'apport de ces communautés au développement des paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, la plus grande concentration de communautés religieuses se trouve à Rivière-du-Loup; les sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles y ont même leur maison-mère.

1.3 Les lieux de culte fréquentés par les estivants catholiques

Les estivants francophones commencent à fréquenter la région il y a un peu plus de 125 ans, quelques années après que les anglophones l'eussent découverte. On les retrouve surtout à Notre-Dame-du-Portage, dont ils fréquentent l'église paroissiale (à l'instar du juge Adolphe-Basile Routhier, qui a offert une piéta en plâtre peint que l'on peut encore voir aujourd'hui), ainsi qu'à la Pointe de Rivière-du-Loup, où une chapelle (la **chapelle Notre-Dame-des-Ondes**, construite en 1895) a été construite – fait rare chez les catholiques au Québec – expressément pour eux²⁰.

²⁰ La chapelle Notre-Dame-des-Ondes a longtemps fait l'objet de pèlerinages locaux.

1.4 Les manifestations populaires de la piété

Ce portrait du patrimoine religieux des catholiques serait incomplet si on négligeait cette partie importante du patrimoine religieux issue de la piété populaire. La base de données sur le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup recense un grand nombre de croix de chemin, quelques calvaires, grottes et autres monuments associés aux croyances religieuses de nos ancêtres. La tradition d'ériger des croix de chemin remonte au tout début de la colonie²¹. Elle s'est maintenue jusqu'à tout récemment. Depuis le début des années 1980, époque où on a terminé le premier inventaire des croix de chemin du Québec, quelques croix de chemin ont été érigées ou ont été déplacées. Occasionnellement, on tient encore dans la MRC des cérémonies religieuses aux croix de chemin : ce fut le cas ces dernières années à Saint-Antonin et à Saint-Hubert, lorsque des croix ont été restaurées. Les Chevaliers de Colomb sont ceux qui semblent les entretenir le plus volontairement. Ces croix – certaines sont très anciennes, d'autres particulièrement originales – font partie du paysage de la région et sont trop souvent négligées, tant par leur propriétaire que par les promoteurs du patrimoine religieux.

²¹ Ces croix et calvaires ont parfois été érigés pour souligner un événement ayant marqué l'histoire de la paroisse. Ce sont des lieux de recueillement particulièrement populaires durant le mois de Marie (mai) ou de Joseph (juin) ; ce sont aussi des points de repère géographique, surtout durant les grandes tempêtes hivernales.

CHAPITRE 2 LES TRADITIONS RELIGIEUSES DES NON-CATHOLIQUES

La plupart des non-catholiques étaient des protestants presbytériens et anglicans, en grande majorité anglophones. Les plus anciennes familles protestantes dans la région sont arrivées quelques années après la Conquête, à la fin du 18^e siècle; d'autres sont arrivées un peu plus tard, que ce soit pour le travail (industrie du bois ou du chemin de fer), ou pour la villégiature. À partir du milieu du 19^e siècle, on note la présence de quelques rares familles juives (au « vieux Saint-Patrice », par exemple). Ces dernières ne semblent avoir marqué d'aucune façon le patrimoine religieux de la région.

2.1 Les résidents permanents

2.1.1 À Rivière-du-Loup...

Le juge L.-P. Lizotte a écrit qu'à une certaine époque, « Rivière-du-Loup possédait une importante population protestante, qui originait du 78^e Fraser's Highlanders Regiment. Les Fraser, les Warren, les Donovan, les Grant, les Irving, les Kane vinrent en assez grand nombre s'établir à Rivière-du-Loup après la Conquête, et surtout après la guerre de 1812 »²². On aurait encouragé ces soldats à s'établir dans la région de Rivière-du-Loup et au Témiscouata notamment à cause des inquiétudes des autorités gouvernementales au sujet de la frontière avec les États-Unis²³.

Des missionnaires de l'église presbytériennes sont venus à Rivière-du-Loup de façon intermittente de 1812 à 1842²⁴. C'est ainsi que l'église **Saint-Bartholomew** est construite en 1841. Un pasteur résident s'y installe bientôt. En 1848, le curé de Saint-Patrice note que « dans le Faubourg, il y a vingt familles de protestants, dont quatorze sont propriétaires »²⁵.

Au cours des années 1855-1867, avec les travaux de construction du Grand Tronc, des protestants anglophones s'établissent dans la ville. Il est probable que ce soit à cette époque que des fidèles de l'église méthodiste (branche de l'église anglicane) fassent leur apparition à Rivière-du-Loup. Lizotte écrit :

Il fut un temps où Rivière-du-Loup possédait, dans ses murs, trois églises protestantes – deux anglicanes et une presbytérienne qui devint ensuite méthodiste.

²² Louis-Philippe Lizotte, *La Vieille Rivière-du-Loup. Ses vieilles gens. Ses vieilles choses*, s.l., Gameau, 1973, p. 129.

²³ Marika Pouliot, *À la Rivière-du-Loup autrefois...*, s.l., s.é., 1987, p. 72.

²⁴ Richard Lennox, « À la Rivière-du-Loup autrefois. L'église Saint-Barthélémi fut construite en 1841 », *Le Saint-Laurent*, 10 août 1961, p. 23.

²⁵ Comité de la triple fête de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup. *Paroisse Saint-Patrice de Rivière-du-Loup*, Rivière-du-Loup, 1983, p. 46.

(...) L'église méthodiste est devenue, depuis longtemps, une maison privée, l'église anglicane de la Station est devenue une maison à appartements, mais il reste encore, toute rajeunie, l'église anglicane, autrefois presbytérienne, St-Barthélemi²⁶.

Plusieurs anglophones de Rivière-du-Loup, dans la deuxième moitié du 19^e siècle et la première moitié du 20^e siècle, habitaient dans un secteur dont le cœur pourrait être situé au croisement des rues Saint-André et Saint-Elzéar. La rue Saint-André était d'ailleurs surnommée « la rue des Anglais ». On trouvait dans ce secteur une école, deux églises et un cimetière. L'église St. John's a été consacrée en 1878 tandis que l'église St. Michel's and All Angel's, construite en 1891, fut consacrée en 1897 et désaffectée en 1924. Il faut toutefois savoir que les anglophones ne sont pas *tous* protestants : « tandis que les familles anglaises et écossaises étaient généralement protestantes (...) les Irlandais de la Rivière-du-Loup ont toujours été de fervents catholiques »²⁷.

2.1.2 Des presbytériens francophones à Cacouna, Saint-Cyprien et Saint-Hubert...

Selon Aubert April, à la fin du 19^e siècle, « Cacouna étant devenu un centre de rayonnement des adeptes de l'église presbytérienne, c'est de là que partaient leurs missionnaires pour exercer leur prosélytisme dans les paroisses où l'Église catholique faisait face à certaines difficultés »²⁸. D'autre part, les presbytériens francophones de la région sont sans aucun doute les adeptes de Charles Pascal Chiniquy²⁹. En effet, le curé Majorique Bolduc, en 1888, croit déjà que « Chiniquy a traversé la région de la Rivière-du-Loup à Rimouski, qu'il y a fait des adeptes, et que ces derniers ont voulu à leur tour exercer le rôle de prédicants (...). Des adeptes de Chiniquy continuent à faire venir des ministres chiniquistes de l'Illinois. Dans la paroisse, ils tiennent des réunions, distribuent des brochures, des revues, des bibles sans imprimatur, leur audace est telle qu'ils vont même jusqu'à en distribuer dans les bancs de l'église. Il en vient d'autres aussi de la Rivière-du-Loup, occasionnellement »³⁰.

Des colporteurs de bibles (probablement des presbytériens), au nom de la Société biblique protestante, arrivent à Saint-Cyprien vers 1893 (la paroisse avait été démembrée en 1892) et prônent le retour à la parole de Dieu et l'abolition de l'idolâtrie de l'Église catholique. Ces colporteurs sont parfois aidés, l'été, d'étudiants en théologie

²⁶ Louis-Philippe Lizotte, *Ibid.*, p. 129-130.

²⁷ Maurice Dumas et Daniel Pelletier, *La Geste de Rivière-du-Loup*, Rivière-du-Loup, Centre de recherche du Grand-Portage, 1973, non paginé.

²⁸ Aubert April, Emmanuel Rioux, Gilles Rousseau et Gemma Tremblay (dir.), *Saint-Cyprien de Rivière-du-Loup. Un siècle de labeur et de progrès!*, Saint-Cyprien, s.é., 1986, p. 210.

²⁹ Ce dernier est originaire de Kamouraska. Ancien ancien prêtre catholique à Beauport puis à Kamouraska, apôtre de la Tempérance, il fut plus tard un acteur important de l'Église presbytérienne francophone aux États-Unis et au Canada. Chiniquy effectue une tournée au Bas-Saint-Laurent vers 1896.

³⁰ Réal Lebel, *Ibid.*, p. 188.

qui viennent passer leurs vacances dans la région³¹. Le ministre presbytérien Jean-Exelia Ménançon est actif à Saint-Cyprien depuis 1898. Il loge à Cacouna en 1898, année où il fait construire dans le rang 3 de Saint-Cyprien une chapelle « dans laquelle une cinquantaine de personnes vinrent entendre la bonne nouvelle³² ». Ce pasteur aurait été « l'instrument ou le témoin de trente-six conversions, auxquelles vinrent s'en ajouter d'autres par la suite³³ ». Ce nombre est probablement exagéré. Chose certaine, ces nouveaux convertis se sont retrouvés dans la situation difficile d'une minorité boycottée par la majorité. D'autres pasteurs sont venus à Saint-Cyprien et logeaient dans la chapelle (appelée la « mitaine », expression dérivée de *meeting hall*), situation qui aurait duré environ 5 ou 6 ans. La chapelle a aussi servi d'école dissidente et de presbytère. On construit à proximité un petit cimetière, qui n'existe plus aujourd'hui³⁴. En 1901, le recensement dénombre 22 presbytériens à Saint-Cyprien; on en dénombre 68 dans toute la région administrative du Témiscouata. Cette année-là, Ménançon fréquente Saint-Hubert, sans que l'on sache s'il y convertit plusieurs catholiques ou non³⁵.

Ce pan de l'histoire religieuse régionale est souvent occulté et mériterait d'être remis en mémoire.

2.2 Les lieux de culte destinés aux estivants non catholiques

2.2.1 Notre-Dame-du-Portage...

Le recensement de 1881 indique que 50 familles anglophones passent l'été à Notre-Dame-du-Portage durant l'été, alors que le Portage compte en tout 98 familles francophones, résidentes permanentes³⁶. À cette époque, on trouve dans la paroisse une **église anglicane** à l'est du village. Si au moins une photographie de cette église a été conservée, on ne connaît ni la date de sa construction, ni celle de sa démolition.

³¹ Aubert April *et al.*, *Ibid.*, p. 211. À l'échelle nationale, les presbytériens francophones sont soutenus par leurs coreligionnaires anglophones. Toutefois, « Les missions de Cacouna et de Saint-Cyprien relevaient du consistoire de Québec, bien que les ministres recevaient leur formation et leur obédience d'un collège théologique situé à Pointe-aux-Trembles » (*Idem*).

³² *Ibid.*, p. 213.

³³ *Ibid.*, p. 213.

³⁴ Les deux morts enterrés dans ce cimetière auraient été exhumés et transportés dans un autre cimetière, probablement celui de Pointe-aux-Trembles (Aubert April *et al.*, *Ibid.*, p. 217). La chapelle (environ 35 pieds par 25) a été brûlée en 1918. Ce temple était « un peu plus long que large, surmonté sur la pointe de la façade d'un court campanile (3 pieds carrés à la base et 6 pieds de haut), sans cloche et sans croix, avec un perron exigu, entouré d'une galerie et donnant accès à une seule porte d'entrée ou de sortie. Les murs extérieurs étaient recouverts de bardeau de cèdre. Trois fenêtres latérales par pan de mur, et garnies de vitres carrées ainsi qu'une fenêtre de chaque côté de l'entrée, assuraient l'éclairage du jour à l'intérieur. Tout le terrain était ceinturé par une palissade qui délimitait le campus religieux » (Aubert April *et al.*, *Ibid.*, p. 216).

³⁵ *Ibid.*, p. 207 et 212.

³⁶ Edmond Pelletier, Album historique et paroissial de Notre-Dame-du-Portage, s.l., s.é., 1942, p. 121.

2.2.2 Rivière-du-Loup...

Les villégiateurs du « vieux Saint-Patrice » fréquentent parfois l'église Saint-Bartholomew (Rivière-du-Loup) ou les églises de Cacouna. Le plus célèbre des visiteurs de l'église Saint-Bartholomew est le premier ministre canadien John A. Macdonald. On a même conservé la chaise sur laquelle il s'assoyait. Rappelons toutefois que cette église fut d'abord construite pour des protestants résidant de façon permanente à Rivière-du-Loup.

2.2.3 Cacouna...

Cacouna est le plus ancien site de villégiature dans la région. C'est là qu'est construite en 1865, l'**église anglicane Saint-James-the-Apostle**, première église destinée aux estivants anglophones. Une maison de repos (« clergy house ») pour les membres du clergé anglican est construite près de cette église en 1891 et remplacée par une nouvelle en 1960³⁷. Nous avons trouvé assez peu d'information à ce sujet. Cacouna comptait aussi autrefois une **église presbytérienne**, construite en 1875 et détruite en 1954. Elle était située « entre la résidence de M. Andrew Allen et celle de Lord Hamilton »³⁸. Notons par ailleurs que tout au long des travaux de finition intérieure de l'église Saint-Georges de Cacouna (l'église catholique), les curés furent très préoccupés par le jugement que portaient les touristes anglophones à leur égard. En raison du nombre élevé de ces touristes dès le milieu du 19^e siècle, un curé demandait un vicaire bilingue³⁹. Au sujet des touristes anglicans et des presbytériens, Réal Lebel écrit : « À ma connaissance, non seulement, il n'y avait jamais de leur part un mot qui eut porté atteinte à notre foi, au contraire, quand nous allions travailler le dimanche, on s'assurait souvent que nous avions assisté à la messe ou à l'« office » »⁴⁰.

Si la présence des pratiquants autres que catholiques a déjà été plus importante dans la région, les témoignages de cette présence sont assez rares : il est d'autant plus important de les conserver et de les mettre en valeur !

³⁷ Réal Lebel, *Op. Cit.*, p. 253.

³⁸ *Ibid.*, p. 253-254.

³⁹ *Ibid.*, p. 238.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 253.

SECONDE PARTIE

POUR MIEUX METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

CHAPITRE 1 LA PRÉSENTATION ET L'ANALYSE SOMMAIRE DES FICHES D'INVENTAIRE

1.1 La présentation de la fiche; ses limites

Dans le cadre de nos recherches, 166 éléments du patrimoine religieux ont été répertoriés et fichés individuellement dans la *Banque de données du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup*; plus de 1000 photographies servent à illustrer ces fiches⁴¹. Ces fiches peuvent être consultées par tous à la MRC de Rivière-du-Loup. Elles ont été conçues de manière à ce qu'il n'y ait qu'une banque de données pour répertorier l'ensemble des éléments constituant le patrimoine religieux de la MRC. Il fallait donc une fiche aux catégories assez souples pour analyser des éléments aussi différents que des églises, des presbytères, un hôpital, des couvents, des croix de chemins, etc. Ces derniers sont mis en contexte, décrits, évalués, avec plus ou moins de détails selon l'information disponible. Il est important de noter que les fiches ne présentent pas toutes des données inédites : nous avons tenté de rendre compte des différentes études qui ont été menées au cours des dernières décennies sur le sujet⁴². Au sujet des églises, par exemple, nous avons beaucoup emprunté au récent Inventaire des lieux de culte du Québec réalisé en 2003-2004 par la Fondation du patrimoine religieux en collaboration avec le Ministère de la culture et des communications.

La fiche est divisée en dix grandes catégories : localisation, type de patrimoine, tradition/congrégation religieuse, utilisation, description du bien, informations sur les propriétaires, histoire, évaluation patrimoniale et interprétation. Voici en quelques mots les catégories qui peuvent susciter certaines questions :

- *localisation* : indique l'endroit où se trouve l'élément répertorié ainsi que ses modalités d'accès : heures d'ouverture, accès pour les personnes à mobilité réduite, possibilité ou non de visite de l'intérieur d'un bâtiment, etc. L'orientation géographique des éléments n'est pas indiquée en fonction du nord magnétique, mais en fonction de repères plus généraux : le nord, c'est « vers le fleuve »; le sud, vers le Nouveau-Brunswick;
- *type de patrimoine* : permet de savoir s'il s'agit de patrimoine mobilier (objet), immobilier (bâtiment, cimetière, croix de chemin), immatériel (savoir-faire traditionnel,

⁴¹ Il est à noter que les photographies incluses dans les fiches ne représentent qu'une partie de celles que nous avons prises. L'ensemble peut être visionné dans le document informatique intitulé « IPR Photos » qui accompagne la base de données.

⁴² Voir à cet effet la bibliographie du présent rapport.

tradition, légende, etc.) ou archivistique. Un presbytère (patrimoine immobilier), par exemple, peut à la fois contenir des objets de culte (patrimoine mobilier) et un patrimoine archivistique;

- *description du bien* : traits descriptifs du site, de l'intérieur et de l'extérieur des bâtiments (plan⁴³, dimensions⁴⁴, matériaux), de même que des principales composantes d'art sacré;
- *utilisation* : mention des diverses fonctions d'un élément (couvent, cimetière, lieu de culte, lieu de procession et de recueillement, etc.). Ces fonctions ont pu changer avec le temps : un bâtiment a pu servir de couvent avant d'être converti en de simple résidence, par exemple;
- *histoire* : on y trouve entre autres la date de conception du bien (c'est-à-dire l'année où les travaux ont débuté), et le nom de ses principaux concepteurs (les architectes, entrepreneurs et artisans qui ont œuvré à la réalisation des éléments du patrimoine immobilier⁴⁵). C'est aussi dans cette catégorie qu'est relatée en détails l'histoire du bien en question;
- *évaluation patrimoniale* : la valeur patrimoniale est statuée en fonction de plusieurs critères : l'âge⁴⁶, l'usage (cet élément sert-il toujours aux mêmes fonctions? Est-il très utilisé?), la valeur d'art, la valeur de position (intégration à l'environnement et à la trame urbaine, influence sur l'ordonnance physique du secteur) et sa valeur de matérialité (état physique : matériaux nobles et en bon état, construction ayant nécessité un savoir-faire particulier, etc.). Ces valeurs permettent de poser un *bilan* (moyenne des réponses).

Le principal avantage de cette fiche est de regrouper en un seul endroit photographies (une fiche peut en contenir jusqu'à une trentaine), renseignements pratiques (modalités d'accès), histoire et évaluation patrimoniale. De plus, le logiciel Access, avec lequel la base de données a été conçue, permet d'établir assez aisément plusieurs comparaisons ou recoupements. Il est possible de classer l'ensemble des fiches selon les critères désirés : ancienneté, valeur patrimoniale, paroisse d'origine, utilisation (tous les lieux de culte, tous les cimetières, tous les presbytères, etc.).

Le principal désavantage de la fiche est que certaines catégories ne sont pas pertinentes à tous les éléments répertoriés, ce qui en alourdit la présentation : ainsi, la section « Description du bien – Intérieur » est inapproprié pour décrire un calvaire. De plus, certains éléments intégrés à cette fiche l'ont été de manière assez arbitraire. Des

⁴³ Il s'agit généralement du plan au sol, à moins de mention contraire.

⁴⁴ Généralement, les dimensions des églises ne comprennent pas celles de la sacristie, mais du corps principal seulement.

⁴⁵ Le patrimoine *mobilier* est décrit dans la section « description du bien – art sacré ».

⁴⁶ Les dates indiquées comme balises dans la fiche n'ont servi de manière rigoureuse que pour les églises et les presbytères. Pour les autres éléments, la valeur d'âge a été évaluée de manière approximative en comparant entre eux les éléments de même nature.

niches (Saint-Épiphane, par exemple) et des personnages constituant probablement une crèche (Saint-François-Xavier-de-Viger) ont été intégrés à la base de données parce qu'ils sont représentatifs de la diversité du patrimoine religieux de la MRC et non parce qu'ils ont de grandes qualités en eux-mêmes. Ce qui soulève la question des frontières du patrimoine religieux : les crèches de Noël – souvent assez originales – auraient-elles dû être répertoriées? Le parc Vézina, sur le terrain de la fabrique de Saint-Ludger, relève-t-il du patrimoine religieux en ce sens qu'il fait partie de la terre de la fabrique? Et les cénotaphes⁴⁷? Le fichier « IPR Photos » contient quelques photographies de ces éléments « en marge » qui n'ont pas été retenus pour la base de données.

Certaines contraintes ont fait en sorte que cet inventaire ne peut prétendre à l'exhaustivité. La brièveté du délai imparti pour mener cette étude en constitue la raison principale. Un inventaire exhaustif aurait nécessité quelques mois de recherche supplémentaires. Cela a eu pour conséquence que :

- 1) l'art religieux, l'orfèvrerie et les ornements liturgiques en particulier, occupent ici une place restreinte;
- 2) certains éléments du patrimoine religieux aujourd'hui disparus mais importants dans l'histoire des paroisses n'ont pu faire l'objet de fiches. Seuls les « disparus » de Rivière-du-Loup figurent dans la base de données, et encore leurs représentations (photographies, dessins ou peinture) n'ont pu être numérisées⁴⁸. Ainsi, l'église protestante de Notre-Dame-du-Portage, l'église presbytérienne et le couvent de Cacouna, de même que l'ancien couvent de Saint-Épiphane auraient dû figurer parmi ces grands disparus;
- 3) seules les chapelles de la maison-mère des sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles, du monastère des sœurs Clarisses et du Cénacle (espaces ouverts au public) ont été étudiées alors que cette étude aurait pu s'étendre à l'ensemble de ces bâtiments;
- 4) le riche filon du patrimoine immatériel (ex. légendes locales avec arrière-plan religieux) a trop peu été abordé;
- 5) les fiches n'ont pu être étudiées que de manière sommaire et les éléments répertoriés n'ont pu être cartographiés;

⁴⁷ Monuments commémorant la mort de personnes qui ne sont pas inhumées directement sous le monument : ex. monuments à la gloire des soldats morts au combat de Saint-Épiphane ou près du carré Dubé, à Rivière-du-Loup.

⁴⁸ La localisation de ces archives est souvent indiquée dans les fiches, surtout en ce qui a trait aux éléments répertoriés dans Rivière-du-Loup. Dans le site Internet de Cyberphotos, on trouve non seulement des représentations des églises ou presbytères de la région, mais aussi de processions, bénédictions, mariages, baptêmes, etc. illustrant des scènes de la vie religieuses des paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup.

- 6) les photographies trop sombres ou floues n'ont généralement pas pu être reprises (ex. église Saint-Georges de Cacouna).

D'autre part, l'acquisition de données sur le terrain ayant dû être réalisée en majeure partie durant l'hiver, ni l'intérieur de l'église anglicane de Cacouna ni celui de la chapelle Sainte-Anne-des-Ondes à Rivière-du-Loup n'ont pu être visités ; les rangs fermés pour l'hiver, notamment à Saint-Cyprien, n'ont pu être parcourus.

1.2 L'analyse

1.2.1 Les lieux et monuments ayant une forte valeur patrimoniale

Sur les 166 éléments répertoriés, 15 ont été jugés à forte valeur patrimoniale, 58 à valeur patrimoniale assez forte : cela représente un peu moins de 45 % des éléments fichés⁴⁹. Les éléments ayant la plus forte valeur patrimoniale sont :

Paroisse Notre-Dame-du-Portage : église et cimetière
Rivière-du-Loup :
* Paroisse Saint-Patrice : église et presbytère
* Patrimoine des non-catholiques : église Saint-Bartholomew
* Paroisse Saint-Ludger : croix de chemin du chemin des Raymond
Paroisse Saint-Georges : église et presbytère
Paroisse La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste : église
Paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs : cimetière
Paroisse Saint-Arsène : presbytère, croix de chemin du chemin des Pionniers
Paroisse Saint-Modeste : cimetière
Paroisse Saint-Hubert : presbytère, calvaire

Comme il peut y avoir une part de subjectivité dans le processus d'évaluation, on doit aussi tenir compte des nombreux éléments considérés à valeur patrimoniale « assez forte ». C'est le cas de l'église de Saint-Hubert, de la chapelle Sainte-Anne-des-Ondes, des presbytères de Notre-Dame-du-Portage, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et Saint-Cyprien, du calvaire de Saint-Épiphanie, etc.

Les éléments les plus anciens du patrimoine religieux de la MRC – ceux dont la construction a été amorcée avant 1850 – sont les suivants : le presbytère Saint-Georges (1835), l'église Saint-Georges (1841), l'église Saint-Bartholomew (1841) et son cimetière, ainsi que l'église de L'Isle-Verte (1846).

⁴⁹ On estime que sur les 2800 *lieux de culte* du Québec, 40 % d'entre eux « (...) auraient une forte valeur patrimoniale (architecturale, artistique, historique, comme point de repère dans le paysage urbain ou rural, etc.) ». Cf. Robert J. Koffend, « L'avenir du patrimoine religieux », *Bulletin d'information*, Fondation du patrimoine religieux du Québec, hiver 2005, http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/bulletins/index_f.htm.

1.2.2 Le patrimoine religieux reflète-t-il le caractère particulier de la région?

Le patrimoine (religieux ou autre) constitue une facette importante de l'identité régionale. Certains éléments présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils sont tout à fait *exceptionnels*; d'autres, parce qu'ils sont *représentatifs* de traits autrefois communs et aujourd'hui plus rares, méconnus. C'est ainsi que le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup compte certains éléments que l'on peut juger exceptionnels :

- * l'église de L'Isle-Verte, s'inspirant du gothique flamboyant, notamment par sa voûte;
- * l'église de la paroisse Saint-Georges, dont le décor intérieur présente un ensemble *traditionnel* réalisé par un architecte-sculpteur *exceptionnel*;
- * la chapelle Sainte-Anne des Ondes, chapelle utilisée par des estivants *francophones*;
- * le patrimoine religieux rappelant la présence dans la région des communautés autres que catholique romaine au 19^e siècle et au début du 20^e siècle;
- * la croix de chemin de Saint-Arsène, surmontée d'une girouette en forme de poisson, construite en 1895.

Certains éléments sont intéressants parce qu'ils sont « typiques ». On peut songer aux **enclos paroissiaux** restés intacts (église, presbytère et cimetière érigés les uns près des autres), comme à Notre-Dame-du-Portage, Saint-Georges de Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Hubert. Parfois, des écoles, des couvents ou des salles paroissiales témoignent des limites de l'ancienne terre de la fabrique : c'est le cas à Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Modeste, Saint-Épiphanie, etc.

En ce qui a trait aux églises, on remarque que la majorité des églises de la MRC construites avant 1930 sont en pierre, avec une tour centrale et des ouvertures réparties en trois ordres. L'intérieur des églises de Notre-Dame-du-Portage, Saint-Antonin, Saint-Ludger, Saint-Arsène, Saint-Modeste et Saint-Paul-de-la-Croix représentent assez bien le décor intérieur typique des paroisses modestes. Comme la tradition le veut, la plupart des églises ont leur chœur orienté vers l'est (vers le tombeau du Christ) : les églises de Saint-Cyprien, de Saint-Hubert et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, toutes érigées au 20^e siècle, font exception.

Les presbytères sont souvent, comme ailleurs au Québec, les plus belles demeures des paroisses. Loger son curé dans une belle demeure est traditionnellement une fierté pour la paroisse. Ce n'est pas un hasard si les presbytères de Saint-Arsène, Saint-Modeste (du moins avec son apparence d'autrefois), Saint-Épiphanie, Saint-Hubert et Saint-Cyprien sont si intéressants.

Les cimetières les plus intéressants sont les plus anciens, ceux qui représentent une grande diversité de monuments et ceux qui sont implantés dans les lieux les plus

remarquables⁵⁰. Durant la majeure partie du 19^e siècle, les cimetières étaient situés tout près des églises et une clôture les ceignait pour délimiter l'espace béni et l'espace profane où étaient enterrés les enfants morts sans baptême et les excommuniés. À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, une règle veut que les cimetières urbains soient aménagés, par mesure d'hygiène, loin des églises : cela explique que les cimetières de Saint-Patrice, Saint-Ludger et Saint-François-Xavier soient aménagés où ils se trouvent actuellement. Les monuments en pierre n'ont fait leur entrée graduelle dans les cimetières qu'à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle. Voilà pourquoi les monuments précédant les années 1890 encore debout aujourd'hui sont rares (la plupart étaient en bois et en fer). Aujourd'hui, les monuments sont très diversifiés : croix et stèles en bois dans les localités ou chez les familles les moins fortunées, croix de fer forgé ou de fonte moulée (plus élaborées) et monuments en pierre gravée accompagnées ou non de statuettes. Certains cimetières s'apparentent aux cimetières jardins européens par leur végétation et l'alignement irrégulier de leurs monuments (ex. les cimetières La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste et St-Bartholomew).

Les salles paroissiales présentent une architecture assez diversifiée. Après Vatican II, les conseils de fabrique ont dû céder leurs salles paroissiales, qui sont parfois devenues des salles de loisir ou des salles municipales. La plupart ont été conservées, mais elles ont souvent été défigurées (cf. Saint-Antonin, L'Isle-Verte, Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Hubert). Celles de Saint-Patrice, Saint-François-Xavier et Cacouna présentent encore un certain intérêt; celle de Cacouna, en particulier, a été assez bien conservée et son emplacement marque bien la « place de l'église ». Ces bâtiments se reconnaîtront généralement par quelques détails architecturaux, tels leur fenestration (œil-de-bœuf au mur pignon à Saint-Antonin et Saint-Hubert, fenestration particulière à Saint-Hubert), leur toit à pignon en croupe (Saint-François-Xavier-de-Viger, Cacouna, Saint-Paul-de-la-Croix) ou leur ornementation (statue de Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte).

On peut distinguer les couvents et collèges des « paroisses-mères » des couvents des autres paroisses, mêmes anciennes. Ceux de Rivière-du-Loup (paroisse Saint-Patrice, mais aussi Saint-François-Xavier et Saint-Ludger), de Cacouna et de L'Isle-Verte présentent (ou présentaient) des dimensions plus imposantes et une architecture plus intéressantes; ils sont aussi généralement plus anciens. Notons que les couvents de Saint-Arsène et de Saint-Épiphanie étaient identiques.

Le monastère des sœurs Clarisse est ceint d'une haute clôture qui sépare l'univers de laïcs et celui des sœurs cloîtrées. Ce muret serait constitué des anciennes pierres d'un ancien moulin à farine de Rivière-du-Loup.

Terminons par quelques mots sur les croix de chemin : elles sont généralement situées à bonne distance de l'église. La majorité sont construites en bois et peintes en noir. Les arêtes de la hampe et de la traverse sont souvent taillées en biseau, souvent peintes en

⁵⁰ Notons que plusieurs églises abritent sous la nef et le chœur les monuments funéraires de riches donateurs ou des personnages importants dans l'histoire de la paroisse. Cette tradition cesse au début du 20^e siècle.

blanc. Les croix sont entourées d'enclos de bois ou de fer forgé. Elles peuvent être plus ou moins élaborées : on trouve des croix sans ornement, d'autres avec des aisseliers qui représentent vaguement la forme d'une couronne ou d'une auréole, certaines avec les « armes du Christ » (marteau et clous qui ont servi à le crucifier, échelle qui a permis de le descendre, gobelet ayant servi à recueillir son sang) ou encore simplement ornée, en leur centre, d'un cœur rouge (allusion au Sacré-Cœur). Quelques croix sont décorées d'une niche où se trouve une ou plusieurs figurines (Vierge, Joseph, l'Enfant-Jésus). Les croix de chemin sont des points de repère importants dans le paysage. Bénites, elles sont entourées d'une aura presque sacrée : elles rappellent la présence de l'Église en ces lieux retirés. On prie lorsqu'on les croise sur son chemin. Elles deviennent des lieux de dévotion privilégiés au cours du mois de Marie. Au cours du présent inventaire, environ 56 croix de chemin ont été recensées, sans compter les calvaires et les croix d'accident.

CHAPITRE 2 PROPOSITIONS POUR MIEUX METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Nous verrons dans ce chapitre que la mise en valeur actuelle du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup est le fruit de quelques efforts isolés. Serait-il possible de mieux canaliser ces efforts? Serait-il possible de faire appel à de nouveaux intervenants? Quelques propositions de mise en valeur pouvant guider les efforts des divers intervenants sont présentées ici. D'autre part, si on cherche à promouvoir le patrimoine religieux de la MRC auprès des citoyens de la MRC comme auprès de ses visiteurs, il faut s'assurer de la qualité du « produit ». Le « produit », ce n'est pas seulement le tour guidé ou le guide patrimonial, mais aussi le patrimoine lui-même (bâtiments, croix de chemin, cimetières, etc.). Il faut donc s'assurer de la protection de cet héritage, protection qui passe d'abord par sa reconnaissance comme patrimoine, puis par sa conservation (entretien et restauration).

2.1 Les mesures actuelles de mise en valeur

Voyons d'abord par quels moyens le patrimoine religieux est actuellement mis en valeur dans la MRC de Rivière-du-Loup :

2.1.1 Les dépliants et brochures divers destinés aux touristes

Peu d'information sur le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup circule par ce biais. Le patrimoine religieux est pratiquement absent du Guide touristique officiel du Bas-Saint-Laurent : on y souligne parfois au passage que telle ou telle église s'intègre à un circuit patrimonial, sans plus de détails; pour la MRC de Rivière-du-Loup, seule la visite du presbytère de Saint-Hubert y est annoncée clairement. Ce presbytère, le seul qui puisse être visité sur le territoire de la MRC, est aussi considéré comme un des principaux attraits de la municipalité dans le dépliant intitulé **Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup : l'évasion vers la villégiature**. On trouve par ailleurs une note brève sur l'église de L'Isle-Verte dans un dépliant intitulé **Découvrez les couleurs de L'Isle-Verte**.

Parmi toutes les paroisses de la MRC, seule celle de Notre-Dame-du-Portage est présentée par un dépliant intitulé **Notre-Dame-du-Portage vous accueille**. Ce dépliant attirant présente succinctement l'histoire de la paroisse et donne plusieurs renseignements sur le presbytère, sur l'église, son orgue et ses œuvres d'art, ses dernières restaurations.

De manière plus générale, l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent avait publié, il y a près de 20 ans, une brochure intitulée **À la découverte du patrimoine religieux et architectural**. 13 églises et 2 presbytères des paroisses du littoral, entre Saint-Denis-de-la-Bouteillerie et Sainte-Luce, y sont présentées. Dans la MRC de Rivière-du-Loup plus spécifiquement, on décrivait l'église Saint-Patrice, l'église et le

presbytère de la paroisse Saint-Georges de même que l'église de L'Isle-Verte. Le choix de présenter des églises situées le long de la route menant vers la Gaspésie était judicieux. Les textes, fouillés, auraient toutefois dû être vulgarisés : ils sont plus propres à joindre les initiés que le grand public. Autre point négatif, on y présentait une vision restrictive du patrimoine religieux, limitée presque exclusivement aux églises et à leur architecture. Ce dépliant n'est plus disponible et ne semble pas devoir faire l'objet d'une nouvelle édition à court terme.

2.1.2 Les circuits patrimoniaux

Les municipalités de Rivière-du-Loup, Cacouna (village et paroisse) et L'Isle-Verte – les paroisses les plus anciennes - comptent chacune leur circuit patrimonial, où le patrimoine religieux occupe une place assez importante :

- * À Rivière-du-Loup, la brochure *Rivière-du-Loup : au cœur de ses souvenirs*, rééditée à plusieurs reprises, présente un circuit patrimonial dans les rues du « vieux Rivière-du-Loup ». Les principaux bâtiments d'intérêt patrimonial y sont présentés, ce qui inclut l'essentiel des éléments du patrimoine religieux de ce quartier. Le patrimoine religieux des paroisses de Saint-François-Xavier et de Saint-Ludger n'est qu'effleuré. De plus, les modalités d'accès des différents bâtiments ne sont pas précisées. Ce circuit était complété par des panneaux d'interprétation, mais le « vieux Rivière-du-Loup » sera présenté dès l'été 2005 par un nouveau circuit et de nouveaux panneaux d'interprétation : la brochure *Rivière-du-Loup : au cœur de ses souvenirs* sera-t-elle rééditée?
- * À Cacouna, le patrimoine religieux occupe une place assez importante parmi les 28 panneaux d'interprétation disséminés dans la municipalité. Celui d'hier et d'aujourd'hui y est présenté, notamment par le biais de photographies anciennes très éloquentes. Les textes de présentation, d'une grande qualité, sont aussi regroupés dans un petit livre intitulé *Cacouna : les randonnées du passé*. Il s'agit, à notre avis, d'un modèle.
- * Robert Michaud a quant à lui publié le *Guide patrimonial de l'Isle-Verte* où le patrimoine religieux occupe une place assez importante. Le contexte historique est bien présenté.

Ajoutons que Stéphane Proulx, agent de développement à Saint-Paul-de-la-Croix, a déjà réalisé un circuit des croix de chemin de cette paroisse et présenté un concept de cartes postales les mettant en valeur. L'un et l'autre de ces projets ne semble pas avoir connu de grande diffusion.

2.1.3 Les sites Internet

Certains éléments du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup font l'objet d'articles ou de pages Internet mis en ligne par des organismes ayant un rayonnement national :

- * l'architecture et la décoration intérieure de l'église Saint-Georges de Cacouna sont abondamment décrites sur le site Internet de la Fondation du patrimoine religieux du Québec⁵¹.
- * les presbytères des paroisses Saint-Georges⁵² et Saint-Hubert⁵³ font l'objet de descriptions assez techniques sur les sites Internet du ministère de la Culture et des Communications.

D'autre part, plusieurs municipalités présentent le patrimoine religieux de leur paroisse par le biais de leur site Internet :

- * les sites Internet de la Ville de Rivière-du-Loup⁵⁴, de Saint-Modeste⁵⁵, de L'Isle-Verte⁵⁶, de Saint-Paul-de-la-Croix⁵⁷ et de Saint-François-Xavier-de-Viger⁵⁸ présentent leur histoire municipale et paroissiale, de manière plus ou moins détaillée selon le cas.
- * les croix de chemin, l'église et le cimetière de la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs sont indiqués sur la carte touristique présentée sur le site Internet de l'île Verte (on ne mentionne pas la localisation du presbytère, un des bâtiments les plus intéressants de l'île)⁵⁹.
- * le cas de Cacouna est exceptionnel, au sens où il s'agit d'un site « non officiel »⁶⁰ mais combien intéressant. Le patrimoine religieux fait l'objet d'un section de la rubrique « histoire ». On peut même y voir une vidéo de l'intérieur de l'église Saint-Georges et, ailleurs sur le site, une vidéo présentant Cacouna à partir du clocher de l'église.

Finalement, une fabrique, une communauté religieuse et un centre de ressourcement présentent eux-mêmes l'histoire des lieux qu'ils font vivre. Il s'agit de la paroisse de

⁵¹ <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/sgeocacouna/sgeocacounaf.htm>.

⁵² <http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/saint-georges.htm>.

⁵³ <http://www.mcc.gouv.qc.ca/region/01/pamu/biens/saint-hubert.htm>.

⁵⁴ <http://www.ville.riviere-du-loup.qc.ca/menu/menu.htm#>.

⁵⁵ <http://www.geocities.com/Pentagon/Barracks/6806/>.

⁵⁶ <http://www3.sympatico.ca/isle.verte/attrait.htm#L%E9glise>. On trouve quelques mots sur l'église dans la section « Attractions – Maisons ancestrales ».

⁵⁷ <http://www.stpauldelacroix.net/>. Consulter la section « Banque d'images – Église Saint-Paul-de-la-Croix », où l'on trouve plusieurs bonnes photographies de l'intérieur de l'église.

⁵⁸ <http://pages.globetrotter.net/munstfrancoisxv/munstfrancoisxv/historique.htm>.

⁵⁹ <http://www.ileverte.net/table.html>.

⁶⁰ <http://cacouna.net/>.

Notre-Dame-du-Portage⁶¹, des sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles (Rivière-du-Loup)⁶² et du Cénacle (Cacouna)⁶³.

Ces sites Internet sont de valeur très inégale. Aucun ne se consacre exclusivement au patrimoine religieux d'un ou de l'ensemble des éléments constituant le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup.

2.1.4 Les visites libres et visites guidées

Yvon Deschamps s'écrit dans un monologue : « On veut pas le *sawoère*, on veut le *woère* ! ». À quoi bon savoir que l'église Saint-François-Xavier est ornée de vitraux signés Guido Nincheri si le visiteur ne peut les admirer? Voici quelques remarques au sujet des visites allant en ce sens :

- * les portes de quelques églises et chapelles sont ouvertes aux visites libres durant l'année (églises Notre-Dame-du-Portage et Saint-Patrice, chapelle des sœurs Clarisse) ou durant l'été (chapelle Sainte-Anne-des-Ondes, église anglicane de Cacouna). Plusieurs églises sont fermées en dehors des heures de cérémonies par crainte de vol ou de vandalisme.
- * seules les églises Saint-Bartholomew (Rivière-du-Loup), de Cacouna et de L'Isle-Verte offrent des visites en bonne et due forme durant l'été, avec guides. Des visites guidées ont déjà été organisées à l'église de Saint-Paul-de-la-Croix et ont lieu sur demande à Saint-Hubert⁶⁴.
- * **on trouve généralement très peu d'information sur le patrimoine religieux dans les églises et les presbytères.** Des dépliants portant sur l'histoire de la paroisse et décrivant l'architecture de l'église et les œuvres qu'elle contient ont parfois été conçus pour une occasion spéciale, mais ils ne sont rapidement plus distribués⁶⁵.
- * plusieurs curés (notamment des paroisses Saint-Patrice, Saint-François-Xavier, Saint-Antonin et Saint-Hubert) m'ont confirmé leur **intérêt pour un regroupement des forces** qui ferait en sorte que les portes de leur église puissent être ouvertes sans qu'eux-mêmes – ou des bénévoles de leur paroisse – ne s'épuisent à la tâche.

⁶¹ <http://iquebec.ifrance.com/eglisenotredameduportage/>.

⁶² <http://iquebec.ifrance.com/senfantjesus/page5.html>.

⁶³ <http://www.lecenacle.com>.

⁶⁴ L'église peut être visitée en compagnie du curé, mais seule la visite du presbytère est annoncée.

⁶⁵ Des textes ont déjà été écrits sur les églises Saint-Patrice, Saint-Ludger et Saint-François-Xavier, mais ils ne sont plus disponibles. Un nouveau dépliant sur la paroisse Saint-François-Xavier serait disponible sous peu. À L'Isle-Verte, l'église fait l'objet d'une petite brochure (photocopie en noir et blanc) qui doit être révisée avant sa redistribution.

Ces remarques devraient guider la mise sur pied d'un circuit du patrimoine religieux. **Le fait qu'un lieu de culte recèle des trésors ne garantit pas que ces trésors seront accessibles au public.**

2.2 Les propositions pour une meilleure coordination des efforts de mise en valeur

Ainsi, des intervenants isolés ont déjà entrepris des efforts, ici et là, pour valoriser le patrimoine religieux d'une paroisse, d'une municipalité, d'une église en particulier. Des dépliants et des brochures touristiques, des sites Internet, des circuits patrimoniaux intègrent le patrimoine religieux sans s'y consacrer totalement. Des visites libres ou guidées sont organisées dans certaines églises et dans un presbytère, mais sont-elles assez bien annoncées? Un visiteur de la région serait porté à croire que peu d'efforts sont faits pour valoriser le patrimoine religieux, alors que ce n'est pas le cas. On peut espérer qu'un circuit du patrimoine religieux permettra une réelle concertation entre les différents intervenants.

2.2.1 Un « guide patrimonial », deux circuits

Il existe plusieurs façons de concevoir un circuit patrimonial. Le circuit peut être conçu en fonction des piétons, des cyclistes ou des automobilistes. Il peut aussi être présenté dans le cadre d'un tour guidé en minibus ou en « taxi-touristique » (pensons au « taxi-tour » de Rivière-du-Loup). Il peut se présenter sous forme de **carte géographique** référant à des panneaux d'interprétations, de **brochure** au contenu plus élaboré, d'un système d'**audio-guide** ou de **CD** à écouter dans l'automobile ou dans son baladeur. Nous proposons que le « guide » du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup soit publié sur support papier (brochure ou petit document boudiné) et qu'il ne soit pas accompagné de nouveaux panneaux d'interprétation. Ceux-ci interfèreraient souvent avec les circuits patrimoniaux déjà existants. Il serait toutefois souhaitable que les divers éléments recensés dans le guide soient identifiés, sur le terrain, par un même logo facilement repérable par le visiteur qui aura pour but d'indiquer l'appartenance de chaque élément (église, etc.) au circuit du patrimoine religieux⁶⁶. Le guide proposerait deux circuits et comporterait 4 parties présentées de la manière suivante :

- a. une **première partie**, assez courte, présentant l'histoire religieuse de la région du 17^e siècle à la Révolution tranquille : l'ère des missionnaires, l'émergence des paroisses du littoral, la consolidation de ces paroisses et la colonisation des plateaux, le rôle des communautés religieuses dans l'éducation et dans les services sociaux et leur remplacement par un système public dans les années 1960.

⁶⁶ Ce pourrait être un médaillon bleu royal dans lequel serait inscrit en couleur or 1) le numéro correspondant à l'explication du guide ; 2) le nom du circuit ; 3) l'endroit où l'on peut se procurer le guide du circuit.

- b. un **premier circuit** intitulé « Le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup. Circuit du littoral : des lieux d'histoire et de mémoire ». Comme ce titre l'indique, le patrimoine religieux des paroisses du littoral serait présenté dans cette partie. On insisterait davantage sur le patrimoine immobilier :
- Notre-Dame-du-Portage : site de l'église, avec son presbytère, son église à visiter et son cimetière en bord de mer;
 - Rivière-du-Loup:
 - * l'église Sainte-Anne-des-Ondes et la villégiature à la Pointe;
 - * le patrimoine des protestants anglophones : église Saint-Bartholomew et son cimetière et son ancien presbytère (près de l'église Saint-Patrice), photographies des deux anciennes églises rue Saint-Elzéar (près de l'église Saint-François-Xavier);
 - * Saint-Patrice, paroisse-mère (déplacement du centre religieux du « vieux Saint-Patrice » à son emplacement actuel), paroisse prospère (église à visiter, presbytère, cimetière et ancienne salle paroissiale) et cœur institutionnel pour toute une région (hôpital Saint-Joseph, maison Sacré-Cœur, couvent Bon-Pasteur et ancien collège Saint-Patrice);
 - * Saint-François-Xavier, du haut de son « petit château » : église qui devrait pouvoir être visitée en raison de ses nombreuses œuvres d'art, presbytère, cimetière; la maison-mère des sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles et leur ancienne école;
 - * Saint-Ludger : un site institutionnel, un grand quadrilatère : l'église, le presbytère et les deux écoles, jadis sous la responsabilité de frères et de sœurs.
 - Cacouna :
 - * les villégiateurs anglophones : l'ancienne église presbytérienne, l'église anglicane;
 - * église Saint-Georges à visiter, presbytère, cimetière et ancienne salle paroissiale.
 - L'Isle-Verte
 - * paroisses La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste : l'église à visiter, le presbytère, le cimetière (2^e rang), les croix de chemin, la grotte (haut de la rue Notre-Dame, qui devient la route Saint-Paul).
 - * paroisse Notre-Dame-des-Sept-Douleurs : le cimetière, le presbytère, les trois croix de chemin.
- c. un **second circuit** intitulé « Le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup. Chemins de pionniers et de paysages : le visage caché d'une région »⁶⁷. Ce circuit proposerait au visiteur de découvrir les municipalités de la terrasse et des plateaux par ses anciens chemins, ses calvaires et croix de chemins, ainsi que ses églises,

⁶⁷ Autre proposition : « Chemins du sacré, sacrés chemins ! ».

cimetières et presbytères les plus remarquables. Plusieurs de ces éléments se trouvent en effet sur des anciennes routes. C'est ainsi que le point de départ pourrait être la croix de chemin à l'entrée est de Notre-Dame-du-Portage. Les visiteurs pourraient emprunter les routes suivantes :

- le chemin du Lac (croix de chemin);
- 2^e rang de Saint-Antonin (église et presbytère de Saint-Antonin, sans visite);
- chemin de la Rivière-Verte (croix de chemin, calvaire);
- chemin Taché jusqu'à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (visite de l'église et du presbytère de Saint-Hubert, calvaire original de Lamy);
- route 291 (1^{er} arrêt au Septième rang ouest de Saint-François-Xavier-de-Viger vis-à-vis le calvaire, où l'on trouve un paysage à couper le souffle [vérifier si la végétation ne coupe pas la vue sur le fleuve et les Laurentides] : possibilité de pique-niquer à cet endroit, si une table y était installée; 2^e arrêt au calvaire du 3^e rang est);
- chemin du 2^e rang est de Saint-Épiphane jusqu'à Saint-Paul-de-la-Croix (église, presbytère et cimetière de Saint-Épiphane, sans visite; croix de chemin, croix de la montagne de Saint-Épiphane; visite de l'église et du cimetière de Saint-Paul-de-la-Croix);
- route de Saint-Paul (deux croix de chemin);
- chemin du Côteau des Érables, qui devient le Chemin des Pionniers (plusieurs croix de chemin, dont certaines sont exceptionnelles);
- route de l'église vers Saint-Arsène (site de l'église particulièrement intéressant : église, presbytère avec four à pain intérieur, petit verger, ancien couvent, cimetière);
- le retour à Rivière-du-Loup pourrait se faire par le chemin des Raymond (du moins jusqu'au chemin Lebel), car on y trouve une belle croix de chemin devant un paysage magnifique.

Ce parcours, assez long, a le désavantage de ne pas présenter au visiteur le presbytère de Saint-Cyprien ni le site de l'église de Saint-Modeste, dont le cimetière est un des plus intéressants de la région de par sa végétation, son emplacement surélevé, ainsi que pour la diversité des types de monuments. L'origine des noms de routes devrait être expliquée aux visiteurs (chemins du Lac, Rivière-Verte, Taché, des Pionniers, etc.).

- d. une **dernière partie** qui présenterait quelques notes et photographies sur les principales œuvres d'art religieux de la MRC de Rivière-du-Loup (œuvres anciennes et contemporaines regroupées par disciplines : sculpture, peinture, vitrail, orfèvrerie).

Pour rendre davantage accessible l'information présentée, un petit glossaire, une présentation sommaire des principaux architectes, artistes et artisans ayant œuvré sur le territoire de la MRC (annexe B du présent rapport) et des principaux courants architecturaux qui ont guidé la construction des églises, chapelles, presbytères et couvents de la région (néoclassicisme, néogothique, Queen Ann, etc.).

Comme le patrimoine religieux est un patrimoine méconnu, que ses artisans même les plus fameux ne sont souvent connus que d'un public très restreint, il m'apparaît important que ce guide ne présente pas qu'une enfilade de dates, de noms de concepteurs et de courants architecturaux. La qualité des commentaires – de

l'encadrement du lecteur – devrait faire l'originalité de ce guide⁶⁸. Des encadrés pourraient répondre à certaines questions (quels sont les principaux courants architecturaux qui ont influencé les constructeurs des bâtiments religieux de la MRC de Rivière-du-Loup? À quoi servaient les croix de chemin? Quelle est la différence entre une croix de chemin et un calvaire?) et présenter les légendes propres à certaines lieux (le Rocher Malin, la griffe du diable au cimetière Saint-Bartholomew, etc.).

2.2.2 Une affiche

Il serait pertinent de réaliser une grande affiche illustrant la diversité et la richesse du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup. Cette affiche présenterait une vingtaine ou une trentaine de « zooms » numérotés : une croix de chemin ayant en arrière-plan le fleuve et les Laurentides, le clocher à double lanterne de l'église de Cacouna, le cimetière de l'église Saint-Bartholomew, le chœur de l'église de Saint-Hubert, le presbytère de Saint-Cyprien, une toile de Charles Huot de l'église Saint-Patrice, un reliquaire de l'église Saint-Paul-de-la-Croix, etc. L'identification des photographies se trouverait au bas de l'affiche. Introduction au circuit du patrimoine religieux, une telle affiche, réalisée avec goût, servirait à tenter le visiteur et à favoriser l'appropriation de ce patrimoine par les citoyens de la MRC.

2.2.3 Les événements qui ne sont pas récurrents

Ces événements – expositions temporaire de vêtements liturgiques et d'orfèvrerie, fêtes célébrant l'anniversaire d'une paroisse, etc. – devraient être répertoriés et inscrits au calendrier des activités offertes aux visiteurs à l'Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup. Les fabriques devraient prendre le réflexe de communiquer ces informations à l'OTC. Ces annonces devraient aussi être photocopiées et insérées dans les guides détaillant les deux circuits du patrimoine religieux.

2.2.4 Encourager la publication et la diffusion d'ouvrages sur le patrimoine religieux?

Le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup présente plusieurs similitudes avec celui des autres MRC situées le long du littoral (rive sud), de Montmagny à Sainte-Luce. Comme nous l'avons souligné au chapitre 1, toutes les paroisses ont fait partie d'un même diocèse avant 1867, celui de Québec... Les architectes (souvent architectes et entrepreneurs) qui ont conçu les églises de cette grande région proviennent surtout

⁶⁸ La petite publication *L'Âme d'un lieu : découvrir l'église paroissiale* (Denis Robitaille, *L'Âme d'un lieu : découvrir l'église paroissiale*, Québec, Éditions Va Bene, collection « Itinéraires du patrimoine », 2004, 39 p.) pourrait servir d'inspiration en ce sens qu'elle présente les trésors d'églises de la région de Portneuf tout en permettant au lecteur de se familiariser avec les différentes caractéristiques de toute église catholique (de l'architecture, à la décoration intérieure et à l'orfèvrerie). Cette publication à petit prix vise à la fois le grand public et le public d'âge scolaire.

de Québec, tandis que les sculpteurs proviennent à la fois de la région de Québec, de Saint-Romuald (où s'est jadis trouvé une concentration importante de sculpteurs) et de Saint-Jean-Port-Joli. Les passionnés chercheront probablement à découvrir le patrimoine religieux de l'ensemble des paroisses du littoral : pourquoi ne pas leur en donner un horizon global? Avant de discourir sur ce qui fait la particularité des églises de chacune des paroisses, ne serait-il pas pertinent d'étudier les courants qui ont donné leur couleur particulière aux églises de l'est du Québec? Les particularités régionales pourront ensuite être mieux soulignées. Il serait intéressant de publier des fascicules présentant diverses facettes du patrimoine religieux. Voici quelques exemples de sujets plus précis qui pourraient être abordés (on remarquera que le travail du bois prédomine) :

- * « Sur les traces de David Ouellet, architecte, sculpteur et *ramancheur* d'églises »
- * « Sur les traces de Louis Jobin, sculpteur »⁶⁹
- * « L'école de sculpture de Saint-Romuald et le patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent »
- * « Les trésors de l'art religieux du 20^e siècle au Bas-Saint-Laurent »⁷⁰

Un appui financier devrait être accordé aux chercheurs (ou à des étudiants en histoire de l'art, par exemple) qui voudraient publier de petits ouvrages de vulgarisation abordant ces sujets ou tout autre sujet connexe permettant au grand public de mieux apprécier le patrimoine religieux de la région, que ce soit à l'échelle de l'est du Québec, du Bas-Saint-Laurent ou de la MRC de Rivière-du-Loup.

Rappelons que la base de données sur le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup facilite grandement l'étude de telles sujets, du moins à l'échelle de la MRC⁷¹. Les vitraux des églises Saint-Patrice, Saint-Bartholomew, Saint-François-Xavier, Saint-Georges, etc. pourraient faire l'objet d'un autre fascicule. Il faudrait toutefois éviter de les présenter seulement par nom de concepteur et date de fabrication et les présenter plutôt tels qu'ils sont, c'est-à-dire des histoires à raconter. *Idem* pour les peintures, qu'elles ornent le chœur d'une église ou qu'elles soient parties intégrantes d'un chemin de croix.

Comme on peut le constater, pour que ces diverses mesures de valorisation puissent être appliquées de manière cohérente et efficace, il faudra nécessairement que les divers intervenants s'assoient à la même table : comment s'assurer que des églises et des presbytères puissent être ouverts au public sans qu'il en coûte trop cher (argent et

⁶⁹ L'ébauche d'un tel circuit a déjà été proposé à cet effet par Chantal Landry pour les églises entre Kamouraska et Rivière-du-Loup (voir la bibliographie).

⁷⁰ Ce fascicule pourrait aborder, entre autres, l'œuvre des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli, ou l'art du vitrail en général.

⁷¹ Il s'agirait par exemple d'étudier plus à fond les sections des fiches intitulées « Concepteurs » et « Art religieux ». Des croisements intéressants pourraient être faits avec l'inventaire des œuvres d'art du diocèse de La Pocatière (une telle chose n'existe pas pour le diocèse de Rimouski) et avec le récent inventaire du patrimoine religieux de la MRC de Kamouraska (Hélène Bourque, *Inventaire architectural et évaluation patrimoniale de sept églises de la MRC de Kamouraska : rapport d'expertise*, MRC de Kamouraska, mai 2001).

énergie) aux fabriques? Comment le ministère de la Culture et des Communications, l'OTC, l'ATR, les CLD ou la SADC peuvent-ils faciliter leur tâche? D'autre part, les fabriques ne pourraient-elles pas regrouper leurs forces - comme l'ont fait plusieurs fabriques du Kamouraska - pour créer un seul et même projet d'emploi carrière-été qui permettrait d'embaucher des gens pour réaliser les visites d'un ensemble de paroisses?

CHAPITRE 3 LA PROTECTION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

3.1 Les mesures actuelles de protection légale

Le gouvernement du Québec s'est donné, avec la Loi sur les biens culturels, des outils pour favoriser la conservation des biens culturels exceptionnels, des monuments et des arrondissements historiques de la province. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec peut :

- 1) **classer** un monument historique ou un bien culturel (protection la plus restrictive);
- 2) délimiter une aire de protection;
- 3) **accorder le statut de « reconnaissance »** à un monument historique ou un bien culturel;
- 4) protéger un arrondissement historique (mesure exceptionnelle).

Les municipalités peuvent quant à elle **citer** des monuments historiques et **créer des sites du patrimoine**. Ces mesures font en sorte que les éléments protégés, tout en demeurant propriétés privées, doivent être entretenues de manière à conserver leurs caractéristiques les plus importantes du point de vue patrimonial. Les propriétaires de ces biens doivent avertir les autorités municipales ou gouvernementales, selon le cas, de tout changement relatif à ces caractéristiques. Ce devoir de conservation est généralement accompagné, en contrepartie, d'une aide à la conservation et à la restauration accordée par la municipalité, qui fournit par exemple une expertise, des crédits de taxes ou une aide financière (subventions).

Seuls deux éléments du patrimoine religieux de la MRC sont **classés** monuments historiques par le ministère de la Culture et des Communications :

- * l'église de la paroisse Saint-Georges (Cacouna)
- * le presbytère de la paroisse Saint-Georges (Cacouna)

Soulignons que l'église de la paroisse La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte) est en instance de classement depuis plusieurs mois. On peut espérer que le processus s'accélèrera, étant donné la richesse de cette église. En plus de ces deux monuments classés, un monument historique de la MRC est **reconnu** par le ministère de la Culture et des Communications : le presbytère de la paroisse Saint-Hubert.

Les municipalités de la MRC n'ont cité que deux monuments historiques ou biens culturels faisant partie de leur patrimoine religieux, tous deux situés à Rivière-du-Loup : la maison Marquis, qui a logé durant quelques années des frères des écoles chrétiennes, et la maison Louis-Philippe-Lizotte, ancienne école de village ayant servi de résidence et de salles de classe aux sœurs du Bon-Pasteur avant la construction de

leur couvent, puis de propriété aux clercs de Saint-Viateur. Aucune église, aucun presbytère, aucun couvent, aucune salle paroissiale, aucun cimetière n'a jamais été cité.

3.2 Les recommandations pour l'adoption de nouvelles mesures de protection

3.2.1 Les mesures de protection légale

Du point de vue gouvernemental, on peut espérer que l'église **La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste** sera bientôt reconnue ou citée comme bien culturel national, en tant que superbe et rare exemple d'église en bois inspirée du gothique flamboyant. Si tel n'était pas le cas, il serait important que la municipalité la cite comme monument historique. Du point de vue municipal, nous avons vu que le pouvoir de citation n'a pratiquement jamais été utilisé pour protéger le patrimoine religieux de la MRC. Voici quelques recommandations pour chaque municipalité :

- * Notre-Dame-du-Portage : création d'un site du patrimoine comprenant l'église, le presbytère et le cimetière;
- * Rivière-du-Loup :
 - l'église Saint-Bartholomew et son cimetière mériteraient d'être cités prioritairement;
 - Saint-Patrice : église Sainte-Anne-des-Ondes, église Saint-Patrice et son presbytère. Ces deux derniers éléments pourraient-ils être considérés dans leur ensemble – avec le parc Blais... et peut-être même l'ancien couvent Bon-Pasteur?;
 - Saint-Ludger : Bergeron Gagnon Inc. recommandait récemment la création d'un site du patrimoine dans le secteur institutionnel de Saint-Ludger⁷²;
 - Saint-François-Xavier : la chapelle funéraire du cimetière;
- * Cacouna (paroisse ou village?) : l'église Saint-James-the-Apostle;
- * L'Isle-Verte : presbytère La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste, presbytère Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ancien couvent de L'Isle-Verte. Le presbytère La Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste devrait être cité prioritairement, étant donné qu'il risque bientôt de changer de vocation et étant donné qu'il a déjà subi quelques dommages à l'intérieur (humidité). Il serait intéressant que l'ensemble de l'enclos paroissial soit protégé⁷³;

⁷² Bergeron Gagnon Inc., *Inventaire du patrimoine bâti : rapport synthèse*, Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup, s.d., p. 120.

⁷³ Voir aussi les recommandations au sujet de l'enclos paroissial dans Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés, *Inventaire du patrimoine des rues Saint-Jean-Baptiste et Villeray : rapport final*, Municipalité de L'Isle-Verte, février 1991, p.183-185 ; 213-216.

- * Saint-Arsène : le presbytère et son petit verger; la croix de chemin de 1895 sur le chemin des Pionniers (il faudrait vérifier si la chose est possible);
- * Saint-Modeste : sans nécessairement citer le bâtiment, il serait intéressant que les prochaines rénovations extérieures tiennent compte de l'apparence originale du bâtiment, qui était originale;
- * Saint-Épiphanie : le presbytère (son intérêt patrimonial serait à évaluer plus à fond avant que sa vente soit complétée) et le calvaire du 3^e rang est (si possible);
- * Saint-Hubert : l'église;
- * Saint-Cyprien : le presbytère.

Si les municipalités peuvent citer des monuments et des sites du patrimoine, la MRC pourra, à partir des données contenues dans le rapport et dans la banque de données, préciser les renseignements sur les « aires institutionnelles » contenus dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Nous proposons aussi que les comités de toponymie puisent plus souvent dans le patrimoine religieux pour désigner de nouveaux lieux. Il est étonnant, par exemple, qu'il n'existe pas de rue Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup, alors que Bon-Pasteur était le nom de la mission qui avait son centre à l'embouchure de la Rivière-du-Loup (17^e siècle) et le nom de la plus ancienne communauté religieuse à œuvrer dans la ville⁷⁴.

Finalement, si la reconnaissance légale est souhaitable, ne serait-il pas aussi possible de souligner, d'une nouvelle façon, les efforts de protection du patrimoine religieux réalisés par les intervenants du milieu (fabriques, communautés religieuses, paroissiens, etc.)? Cela pourrait être fait dans le cadre des Prix du patrimoine, où une catégorie pourrait être consacrée à la protection et à la mise en valeur du patrimoine religieux.

3.2.2 L'appropriation du patrimoine religieux par les citoyens

Comment favoriser l'appropriation du patrimoine religieux non seulement par les paroissiens pratiquants, mais aussi par l'ensemble des citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup? D'abord, par la diffusion à l'échelle locale de l'information au sujet de ce patrimoine. Cette diffusion pourrait se faire :

- * en communiquant les fiches aux fabriques et aux propriétaires concernés;
- * par le biais des cours d'histoire et de géographie dans les écoles primaires et secondaires (il faudrait par conséquent transmettre l'information sur le patrimoine religieux aux professeurs concernés);

⁷⁴ La création de l'Espace Bon-Pasteur (parc derrière la Maison de la culture), en voie de réalisation, vient en quelque sorte corriger cette situation.

- * en organisant des conférences sur le sujet dans les bibliothèques municipales;
- * en organisant des journées « portes ouvertes » (dans le cadre des Journées de la culture, par exemple) où les citoyens de la MRC pourraient visiter gratuitement certaines parties des églises, presbytères, cimetières, couvents, monastères, etc. (visites libres ou tours guidés en minibus);
- * par une exposition sur les objets de culte populaire (images pieuses, scapulaires, cierges de la Chandeleur, photographies, etc.) qui pourrait être réalisée à partir des objets conservés par les citoyens de la MRC de Rivière-du-Loup : l'expérience aurait été couronnée de succès à L'Islet-sur-Mer, il y a quelques années.

Plus la population prendra la mesure de la richesse du patrimoine et de l'ampleur du défi de sa conservation, plus elle sera encline à le protéger.

Dernière mesure de prévention : on ne peut le cacher, la baisse constante de la fréquentation des églises aura pour conséquence à court et moyen terme la fermeture de plusieurs églises et presbytères dans la région. Ainsi, un colloque régional sur le patrimoine religieux devrait permettre non seulement de discuter de la valorisation du patrimoine religieux en mettant en réunissant conseils de fabrique et agents touristiques, mais aussi d'aborder d'autres sujets d'importance tels le recyclage des églises et presbytères et la conservation du « petit patrimoine »⁷⁵, par exemple.

⁷⁵ Au Québec, il existerait en certains endroits des comités d'entretien des croix de chemin constitués de bénévoles. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, la compétence des Chevaliers de Colomb devrait être reconnue dans cette matière.

CONCLUSION

L'occasion nous est donnée de penser sacré, mystère, imaginaire, merveilleux (...).
Benoît Lacroix, *La Religion de mon père*, Montréal, Bellarmin, 1986, p. 85.

Ce portrait du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup répond à plusieurs des objectifs de la MRC en matière de mise en valeur du patrimoine religieux. La base de données rassemble en un seul endroit des informations très disparates, brochant un tableau assez complet du patrimoine religieux présent sur le territoire de la MRC. Plusieurs inventaires et pré-inventaires ont été tenus en compte, ce qui ne signifie pas que ce nouvel inventaire soit systématique : plusieurs pièces d'intérêt mineur ou inaccessibles au public (œuvres d'art, pièces d'orfèvrerie, vêtements et ornements religieux) n'ont pas été inventoriées, faute de temps. Toutefois, avant de compléter cet inventaire, il faudrait d'abord présenter les éléments inventoriés aux citoyens, s'assurer avec eux que les informations sont justes et exploiter (analyser) davantage l'abondante documentation accumulée⁷⁶. Une cartographie des éléments inventoriés serait un outil d'interprétation utile et aisément réalisable.

Ce rapport contient plusieurs propositions qui peuvent faciliter la mise sur pied d'une stratégie de sensibilisation et de protection du patrimoine religieux. Ayant amorcé notre mandat au service de la Ville de Rivière-du-Loup, nous glisserons ici quelques mots sur la mise en valeur du patrimoine religieux de cette municipalité. La Ville de Rivière-du-Loup présente un riche patrimoine religieux : ses églises, presbytères, salles paroissiales, cimetières, anciens collèges et couvents sont pour la plupart d'un grand intérêt, que cet intérêt soit local, régional ou même national. Nous avons d'abord cru à la pertinence d'un circuit local destiné aux cyclistes et aux piétons et permettant la visite des principaux attraits du patrimoine religieux des trois paroisses de la ville. Ce circuit aurait souligné le caractère urbain du patrimoine religieux de Rivière-du-Loup, pôle régional, et souligné le fait qu'à l'époque où s'est constitué la majeure partie de ce patrimoine, la ville se développait avec la conviction qu'elle deviendrait, grâce au chemin de fer notamment, une grande ville prospère à l'instar des grandes villes américaines. Le circuit aurait eu pour figure centrale David Ouellet, architecte ayant laissé sa marque sur plusieurs des bâtiments importants à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. En fait, un autre circuit - le circuit du patrimoine du « vieux Rivière-du-Loup » - présentera déjà, à partir de l'été 2005, l'essentiel des informations à ce sujet. De plus, il serait inutile de

⁷⁶ Une étude systématique des œuvres d'art des églises et chapelles accompagnée de photographies couleurs serait sans doute utile et pourrait être réalisée à partir des inventaires partiels du Ministère de la culture et des communications et à partir de celui réalisé par le diocèse de La Pocatière. Cette étude devrait être financée à la fois par les diocèses et le ministère de la Culture et non pas par la MRC ou la Ville de Rivière-du-Loup, par exemple. Ces inventaires connaissent une diffusion restreinte dans le but d'éviter le vol ; ils sont principalement réalisés dans le but d'aider les conseils de fabrique dans l'entretien et la conservation de certains éléments du patrimoine religieux sous leur responsabilité. Ils pourraient aussi servir à l'élaboration d'expositions permanentes ou temporaires.

multiplier les circuits : un guide régional pourrait très bien refléter le caractère distinct du patrimoine religieux de la Ville de Rivière-du-Loup.

En matière de sensibilisation, de protection et de mise en valeur du patrimoine religieux, il importe que les différents intervenants communiquent davantage de manière à coordonner leurs efforts. Une journée d'ateliers ou encore un colloque régional sur le patrimoine religieux serait, à notre avis, d'une grande utilité⁷⁷. Quant à la protection de ce patrimoine, elle fait l'objet de plusieurs recommandations (notamment des mesures réglementaires). Notons à cet égard que plusieurs recommandations avaient déjà été émises par la firme Martin, Léonidiff, Provencher et associés en 1989, 1990 et 1991. Comme elles ne semblent pas avoir eu d'échos suite à leur publication, elles sont reprises ici.

En matière de valorisation du patrimoine religieux auprès de la clientèle touristique, certaines recommandations pourront se réaliser à court terme, comme la publication d'une affiche, par exemple. À court et moyen terme, le guide du patrimoine religieux pourrait présenter le patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup uniquement, tandis qu'à long terme, les églises de la MRC les plus significatives du point de vue patrimonial pourraient être intégrées à un circuit plus large qui regrouperait les églises de la rive sud du Saint-Laurent situées dans les diocèses de Québec, La Pocatière et Rimouski. Nous avons voulu faire en sorte que les circuits présentés dans le guide du patrimoine religieux de la MRC de Rivière-du-Loup n'entrent pas en concurrence avec les circuits patrimoniaux déjà existants.

En terminant, rappelons que la mise en valeur du patrimoine religieux, pour être vivante, doit tenir compte du fait qu'il ne s'agit pas seulement d'un patrimoine de « vieilles pierres ». Elle doit être incarnée, elle doit laisser la place au merveilleux, à l'imaginaire !

⁷⁷ Plusieurs colloques sur l'avenir du patrimoine religieux ont été tenus récemment au niveau national : ces questions d'intérêt public ne doivent pas rester l'objet de discussions « entre savants » uniquement, mais doivent aussi rejoindre l'ensemble des intervenants en ce domaine, partout sur le territoire québécois.

ANNEXE A

L'HÉRITAGE RELIGIEUX DANS LA TOPONYMIE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

La toponymie est un dépôt de la mémoire collective. À ce titre, la toponymie de la MRC de Rivière-du-Loup montre, comme partout ailleurs au Québec, la place importante de la religion dans l'histoire de la société québécoise. Dans la MRC de Rivière-du-Loup, cette dimension se manifeste dans les toponymes des paroisses et de la majorité des municipalités, des rues, des écoles et des parcs.

A.1 Les toponymes à connotation religieuse dans la Ville de Rivière-du-Loup

A.1.1 Les paroisses

Comme on peut s'y attendre, toutes les paroisses portent le nom de saints (saint Patrice, saint Ludger, saint François-Xavier). Les noms de saint Ludger et de saint François-Xavier ont été donnés à ces paroisses en l'honneur du curé François-Xavier Ludger Blais. Notons que saint François-Xavier est souvent considéré comme le second patron du Canada.

A.1.2 Les noms de rues faisant référence à des individus

Beaubien⁷⁸, Dupuis⁷⁹, Landry⁸⁰, Laval⁸¹, Morin⁸², Richard⁸³, Roy⁸⁴, Thibaudeau⁸⁵, Vézina⁸⁶, De Chauffailles⁸⁷, Mère Anthier⁸⁸, Jeanne d'Arc, Marguerite Bourgeois⁸⁹, (Jeanne Mance⁹⁰).

⁷⁸ La rue Beaubien a été nommée ainsi en l'honneur de Narcisse Beaubien, curé de Saint-Patrice de 1854 à 1859 (Boivin : 49).

⁷⁹ Hommage à Gilbert Dupuis, deuxième curé de Saint-Ludger, de 1942 à 1945 (Boivin : 53).

⁸⁰ Hommage à l'abbé Ronald Landry, fondateur de la Cité des Jeunes (Boivin : 55).

⁸¹ Hommage à Mgr François-Xavier Montmorency Laval (1623-1708) (Boivin : 55).

⁸² Hommage à l'abbé Yvan Morin, un des fondateurs de la Cité des Jeunes (Boivin : 57).

⁸³ Hommage à l'abbé Joseph Arthur Richard, curé de Saint-Ludger de 1945 à 1950 (Boivin : 58).

⁸⁴ Hommage à l'abbé Philius Roy, curé de 1908 à 1948 (Boivin : 58).

⁸⁵ Hommage à l'abbé Jean-Télesphore Thibaudeau, curé de la paroisse Saint-François-Xavier de 1905 à 1939 (Boivin : 60). C'est aussi le nom d'une école de Saint-François-Xavier.

⁸⁶ Hommage à l'abbé Léonce Vézina, curé fondateur de la paroisse Saint-Ludger, en poste de 1905 à 1942 (Boivin : 61).

⁸⁷ Communauté religieuse active à Rivière-du-Loup depuis 1917.

⁸⁸ Fondatrice des Sœurs de l'Enfant-Jésus-de-Chauffailles (Boivin : 49).

⁸⁹ Fondatrice de la Congrégation Notre-Dame (1620-1700) (Boivin : 56).

⁹⁰ Fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1643 (Boivin : 55).

A.1.3 Une autre référence à un individu

Le parc Blais⁹¹ (inauguré en 1930).

A.1.4 Les noms de rues faisant référence à des saints

Saint-Alfred, Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Cyrille, Saint-Dominique, Saint-Elzéar, Saint-F.-D'Assise, Saint-F.-Xavier, Saint-Georges, Saint-Gérard, Saint-Henri, Saint-Honoré, Saint-Jacques (côte), Saint-Jean, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph, Saint-Laurent, Saint-Louis, Saint-Magloire, Saint-Marc, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Victor.

A.1.5 Les noms de rues faisant référence à des saintes

Sainte-Anne, Sainte-Claire et Sainte-Marie.

A.1.6 Les toponymes disparus ou modifiés

Le pont piéton (détruit en 1960) a été appelé durant plusieurs années le pont « Saint-Léonce ». Ce nom a été donné en l'honneur de Léonce Vézina, curé de Saint-Ludger de 1905 à 1942 (Pouliot : 70). D'autre part, des rues ont changé de nom (Boivin : 30, 41, 42):

- la rue Dollard s'est déjà appelée « rue du Cimetière »;
- la rue de la Cour a porté le nom « rue de l'Église »;
- la rue Taché a successivement porté le nom de « chemin du Village Saint-Antoine » et de « côte Saint-Antoine »;
- la rue Blondeau s'appelait, au début du 20^e siècle, la rue « Sainte-Cécile ».

A.1.7 Le bilan

Au moins 41 toponymes sont encore associés à la religion (au moins 11 d'entre eux concernent des personnages religieux locaux) sur un total d'environ 230, ce qui représente un peu plus de 15 % des noms. Ces toponymes ont tous été attribués ainsi entre 1860 et 1963, sauf peut-être celui de la rue Saint-Pierre, qui semble avoir été nommée ainsi après 1984.

⁹¹ Hommage à Ludger Blais, curé de Saint-Patrice de 1871 à 1907 (Boivin : 61).

A.2 L'héritage religieux dans la toponymie des autres municipalités et paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup

A.2.1 Le nom des municipalités et des paroisses

Notre-Dame-du-Portage (paroisse)
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (paroisse)
Saint-Antonin (paroisse)
Saint-Arsène (paroisse)
Saint-Cyprien (municipalité et paroisse)
Saint-Épiphane (municipalité et paroisse)
Saint-François-Xavier-de-Viger (municipalité et paroisse)
Saint-Georges de Cacouna (village et paroisse)
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup (municipalité et paroisse)
La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (nom de la paroisse du village de L'Isle-Verte)
Saint-Modeste (paroisse)
Saint-Paul-de-la-Croix (paroisse)

A.2.2 Les routes

Route Sainte-Philomène (Saint-Cyprien)
Rue de la croix (Saint-François-Xavier-de-Viger)
Rue de l'église (Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Hubert, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix)
Rue de la fabrique (Cacouna, Saint-Arsène, Saint-Modeste)
Rue « Paradis »... (Saint-Antonin)
Rue du couvent (Cacouna, Saint-Antonin, Saint-Épiphane)
Rue Saint-Georges (Cacouna)
Rue Saint-Jean-Baptiste (Saint-Hubert)
Rue Saint-Rosaire (Saint-Hubert)

A.2.3 Les îles, lacs et autres éléments physiques

Îles Pèlerins, lac Saint-François, Rocher Malin. Notons que Jacques Cartier avait nommé « îlots Saint-Jean » l'île aux Basques, l'île aux Pommes et l'île Verte « parce qu'il les aborda le 29 août, jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste » (Robert Michaud et Gérard Filion (coll.), *L'Isle-Verte vue du large*, p. 45).

A.2.4 Les écoles

On peut penser aux écoles Guimont (L'Isle-Verte, en l'honneur du chanoine Guimont, ancien curé de la paroisse), Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphane), Lanouette (Saint-Antonin, du nom du curé Lanouette, promoteur du projet d'école), etc.

A.2.5 Les références

Boivin, L. Les noms des rues de Rivière-du-Loup (1806-1984), Rivière-du-Loup, C.E.R., 1985.

Michaud, Robert et Gérard Filion (coll.), L'Isle-Verte vue du large, 2^e édition, s.é., s.l., 1995.

Pouliot, Marika. À la Rivière-du-Loup autrefois..., s.l., s.é., 1987.

ANNEXE B

NOTES BIOGRAPHIQUES SUR QUELQUES ARCHITECTES, ARTISTES ET ARTISANS

Laurent Amyot (1764-1839)

Il fut l'élève du plus grand des orfèvres du Québec, François Ranvoysé (1739-1819). Il a poursuivi ses études en Europe, ce qui lui a permis de se distinguer par un style différent de celui de ses devanciers. L'âge d'or de l'orfèvrerie au Québec se situe dans les années qui suivent la Conquête. Amyot œuvre toutefois à une époque où les importations d'Angleterre sont très nombreuses et la compétition, difficile.

Source : Rodrigue Bédard, Nicole Cloutier, Hugues Dumouchel et Yolande Racine (1973). *L'orfèvrerie traditionnelle. Fer blanc, étain et argenterie*, Montréal, Éditions Brault et Bouthillier Limitée : 11.

Charles Baillairgé (1826-1906)

« Natif de Québec en 1826, Charles Baillairgé, neveu de Thomas, est issu d'une grande famille d'artistes et d'architectes. Il pratique à titre d'architecte, d'ingénieur et d'arpenteur-géomètre. Sa production architecturale est influencée par le néoclassicisme en vogue à cette époque. Il est cependant l'un des premiers, dans les années 1850, à faire usage du style néogothique pour l'architecture religieuse, notamment à Sainte-Marie de Beauce et à Rivière-du-Loup. La deuxième prison de Québec, aujourd'hui intégrée au Musée du Québec, a été réalisée à partir de 1860, avant sa nomination comme ingénieur de la ville de Québec. Il demeurera à ce poste de 1866 à 1899, période durant laquelle il s'emploiera à remodeler l'image de la ville sous la gouverne de Lord Dufferin. Tous deux seront, en effet, considérés comme de grands visionnaires, et imagineront les plans de nombreux projets d'envergure tels la terrasse Dufferin et le parc des Champs de Batailles devant relier les plaines d'Abraham, l'avenue des Braves et le parc du même nom. »

Source : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm

Thomas Baillairgé (1791-1859)

Jean Simard rappelle que Thomas Baillairgé, fils de François, a été l'élève de l'abbé Jérôme Demers, théoricien du néo-classicisme québécois (courant amorcé dans les années 1830) : « On dit de Baillairgé [Thomas, et non Charles] qu'il a laissé sa marque dans la plupart des édifices religieux de l'est du Québec construits entre 1820 et 1850 [...]. » Il ajoute : « [...] L'art de Thomas Baillairgé se perpétue à travers ses élèves jusqu'à la fin du siècle. Dans l'est du Québec, les églises sont construites par Charles

Baillairgé, son petit-cousin, François-Xavier Berlinguet, Joseph-Ferdinand Peachy, David Dussault, David Ouellet. La région montréalaise était fermée aux architectes de Québec. »

Source : Jean Simard (1989). *Les Arts sacrés au Québec*, Boucherville, Éditions de Mortagne : 34 et 88.

La conception du tabernacle de l'église de Saint-Joachim (1783) par son père François et son grand-père Jean marque l'apparition d'un vocabulaire nouveau dans la sculpture au Québec : « sur les prédelles fleuriront les liserons, sur les travées de l'étage de la monstrance, des bouquets de feuille de noyer. C'est la première fois qu'apparaissent des motifs formés de fleurs indigènes sur un tabernacle. La feuille d'acanthé (...) a disparu, définitivement, semble-t-il. » Thomas et son père ont conçu ensemble plusieurs maître-autels, dont celui de Saint-André de Kamouraska (1825-1828). Les Baillairgé remettent à l'honneur l'image du Bon-Pasteur.

La carrière de Thomas Baillairgé prend une tournure plus personnelle à partir de 1830, une fois son père décédé. Raymonde Gauthier note qu'à partir de ce moment, plusieurs changements sont notables : il orne souvent les custodes de l'Agneau sur le livre des Sept sceaux, ses frontons triangulaires sont plus petits, etc. Les portes de la monstrance des tabernacles de Thomas et de ses élèves sont souvent semi-circulaires, ornées de motifs d'ostensoirs entourés de nuages plats.

Source : Raymonde Gauthier (1974). *Les Tabernacles anciens du Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles : 42-43; 46-49.

François-Xavier Berlinguet (1830-1916)

François-Xavier Berlinguet, de Québec, a été formé par son père Louis-Thomas (qui avait lui-même fait son apprentissage auprès d'un associé de Quévillon) et par Thomas Baillairgé.

Source : Jean Simard (1989). *Les Arts sacrés au Québec*, Boucherville, Éditions du Mortagne : 98.

Il a beaucoup travaillé dans la région. Il est l'auteur du décor intérieur des églises de La Pocatière (1856, détruite en 1917), Cacouna (1852-1860), Saint-Pascal (1854) et L'Isle-Verte (1862). Il a aussi conçu les plans de l'église de Saint-Arsène (1869). Berlinguet n'a pas du tout travaillé à Rivière-du-Loup, mais on peut y voir les œuvres de quelques-uns de ses élèves : les sculpteurs Louis Jobin et Jean-Baptiste Côté ont tous deux été formés à l'atelier de François-Xavier Berlinguet, tout comme David Ouellet.

Source : http://www.histoirequebec.qc.ca/publicat/vol1num1/v1n1_4ne.htm.

Louis-Thomas Berlinguet (vers 1789-1863)

Louis-Thomas Berlinguet fut sculpteur, statuaire, doreur et architecte. Né dans la région de Montréal, il a fait son apprentissage auprès de Joseph Pépin, sculpteur près de Louis Quévillon. Il ouvre un atelier à Beauport en 1816. On lui attribue le calvaire de Saint-Germain de Kamouraska (1850).

Source : David Karel (1992). *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Musée du Québec : 72; John R. Porter et Léopold Désy (1973). *Calvaires et croix de chemin du Québec*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH : 59.

Napoléon Bourassa

On à ce peintre, architecte et décorateur d'intérieur plusieurs éléments de la décoration intérieure de l'église Saint-Patrice. Voici quelques notes sur son parcours artistique : à la fin des années 1860, Bourassa, peintre de formation, se tourne vers l'architecture et la décoration d'intérieurs d'église. Suivant l'habitude du milieu, il est assisté dans ses chantiers d'élèves parmi lesquels se trouvent François-Édouard Meloche et Louis-Philippe Hébert. « Actif au moment où la société québécoise n'était pas encore en mesure de lancer de grands projets culturels et manquait d'infrastructures pour soutenir la vie artistique, Napoléon Bourassa s'est engagé dans toutes les directions où il pouvait favoriser le développement des arts visuels. [...] Il a participé à la plupart des entreprises artistiques de la seconde moitié du 19e siècle. Par ailleurs, l'évolution rapide de la vie culturelle québécoise au 20e siècle a donné la fausse impression que Bourassa était un artiste sclérosé et rétrograde. Il a été plutôt un agent extrêmement important dans une société monolithique soudainement happée par des forces évolutives aussi complexes que puissantes. »

Source : Raymond Vézina,
http://www.cyberacadie.com/Biographie2/f10_napoleon_bourassa.htm

Jean Simard décrit Bourassa comme un ultramontain plutôt conformiste. En peinture, ce partisan du mouvement prérafaélite se réclame de l'école des peintres mystiques. De manière générale, « il consacre sa vie à la réflexion sur l'unité de la forme et du sujet, et à sa mise en œuvre dans la décoration d'église ». Plus précisément, il cherche cette unité dans « la composition architecturale, dans la programmation iconographique, mais aussi dans l'aménagement proprement décoratif. » Il renoue avec l'ancienne tradition d'atelier et la relation maître-élève.

Source : Jean Simard, *Op. cit.* : 107 et 142.

Médard Bourgault

« Maître de l'école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, qui s'est fait une véritable spécialité du thème de la mort de Jésus-Christ. C'est à la façon des tailleurs de pierre des églises romanes que Médard sculptait ses chemins de croix, c'est-à-dire avec sa foi. »

Source : Jean Simard, *Op. cit.* : 238.

Sylvia Daoust (1902-2004)

On lui doit une sculpture à la chapelle des sœurs Clarisse. Lors de ses études en France, « [...] elle est très impressionnée par le travail d'Henri Charlier, sculpteur au Mesnil-Saint-Loup. Aussi connu comme peintre, poète et musicien grégorianiste, Charlier deviendra un ami dont l'influence sur le travail de la jeune artiste s'avérera majeure. Au Québec, sa rencontre avec Dom Bellot, l'architecte de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, lance en partie sa carrière. Pour le décor de l'Oratoire Saint-Joseph dont il a la charge, Dom Bellot retient à la fois le travail d'Henri Charlier et de Sylvia Daoust [...].

De 1930 à 1943, Sylvia Daoust enseigne à l'École des Beaux-Arts de Québec. [...] En 1943, elle devient professeure à l'École des Beaux-Arts de Montréal. Sa carrière d'enseignante prend fin dans le tumulte général de 1968, au moment où les étudiants des Beaux-Arts remettent vigoureusement en cause l'enseignement de l'art en particulier et la structure hiérarchique de la société en général. Sylvia Daoust se disait effrayée par l'anarchie des formes et de l'usage des médiums qui gagnaient les arts. »

« Toute l'oeuvre de l'artiste, souvent d'une exécution remarquable, appartient à une période de renouveau de l'art religieux. À la fois moderne et dépouillée par rapport à ses références historiques, la sculpture de Sylvia Daoust n'a cependant rien de révolutionnaire. Elle s'attache aux grandes lignes de l'héritage de l'art religieux de la culture gréco-latine et chrétienne, tout en les débarrassant toutefois d'un côté parfois mièvre. Réalistes, ses personnages sont solidement incarnés, mais toujours habillés d'une âme, dans une sorte d'équilibre sobre entre la matière et l'intention spirituelle. »

Source : Jean-François Nadeau, « Sylvia Daoust 1902-2004 - Une pionnière de la sculpture au Québec s'éteint à l'âge de 102 ans », *Le Devoir*, 27 juillet 2004.

Yvette Filion

« Née à Montréal en 1928. Elle étudie à l'École des Beaux-Arts de Montréal, de 1945 à 1951, le modelage avec Alfred Laliberté et Julien Hébert, le dessin avec Stanley Cosgrove, la sculpture sur pierre avec Armand Filion, et la sculpture sur bois avec Sylvia

Daoust. Elle y remporte de nombreux premiers prix, dont deux fois le prix du Ministre, en 1950 et 1951.

Elle poursuit sa formation lors de voyages en France, en Italie, en Suisse, aux Pays-Bas et aux États-Unis.

À compter de 1954, Yvette Fillion travaille surtout le bois. On retrouve ses œuvres au Québec et en Ontario : dans la cocathédrale Saint-Antoine, à Longueuil, à l'école Kateri-Tekakwita, à Orléans, en Ontario, dans la chapelle des Clarisse, à Rivière-du-Loup, à l'évêché de Joliette, au presbytère Saint-Paul, à Montréal, à London en Ontario, etc. »

Source: <http://marigot.ca/paroisse/troisieme.htm>

Charles Huot (1855-1930)

Huot, artiste de Québec, est un des grands peintres québécois formés à Paris à la fin du 19^e siècle; il a notamment peint les grandes œuvres qui décorent l'Assemblée nationale.

Le travail de ce peintre de Québec peut être rapproché par plusieurs aspects de celui de son aîné Napoléon Bourassa : d'une part, comme Bourassa, il a « appris à concevoir des ensembles cohérents et à les loger dans un espace défini à l'avance »; d'autre part, « comme Bourassa, bien qu'à un degré moindre, Huot [a] subi l'influence des nazaréens lors de son séjour à Rome comme élève de la vénérable Académie de Saint-Luc. Les nazaréens « prônent une sorte de retour aux traditions d'atelier et de corporation ». »

Source : Jean Simard, *Op. cit.* : 147-148.

Louis Jobin

Élève de François-Xavier Berlinguet, Jobin s'installe à Québec en 1876 et offre ses services par les journaux. C'est à partir de ce moment qu'il œuvre pour des églises de l'est du Québec. Il réalise notamment des sculptures pour les églises de Sainte-Hélène (suite aux rénovations de l'église vers 1871), Saint-Pascal (suite aux rénovations de l'église vers 1887) et Saint-André (suite aux rénovations de l'église vers 1894). On trouve aussi des sculptures de Jobin dans les paroisses de l'Islet, Saint-Roch-des-Aulnaies, Trois-Pistoles, Cacouna et probablement au Collège Sainte-Anne de La Pocatière.

Source : Chantal Landry (2000). Les Œuvres de Louis Jobin dans quatre églises du Bas-Saint-Laurent (mémoire), Université du Québec à Montréal : 21-24.

Tôt dans sa carrière, Jobin a conçu des autels d'après des plans de Charles Baillaigé. Marius Barbeau considère Jobin comme le dernier représentant connu des maîtres de la Renaissance. Toutefois, le sculpteur doit adapter son travail à de nouvelles contraintes :

« Jobin a montré qu'il avait une grande faculté d'adaptation en trouvant la façon de concurrencer les ateliers d'art industriels, qui offraient aux curés des statues inaltérables à l'air et à l'eau pour garnir les façades extérieures des églises. Utilisant la technique du repoussé-estampé, le sculpteur enveloppait le bois de ses statues de feuilles de plomb, de cuivre ou de tôle qu'il martelait. » C'est ce qu'il a fait pour la statue du Sacré-Cœur de Montmartre, qui ornait un monument funéraire du cimetière Saint-Patrice et qui est maintenant conservée au presbytère Saint-Patrice.

Source : Jean Simard, *Op. cit.* : 98-100.

Wilfrid Lacroix

Après avoir reçu sa formation à l'École polytechnique de Montréal, l'architecte Wilfred Lacroix effectue un voyage d'étude de trois ans en France. Il s'installe ensuite à Québec où il construit plusieurs édifices destinés à l'usage du gouvernement. Il dessine les plans du collège Mérici (école de formation des enseignants des Ursulines, 1929, Québec) et le pavillon Gérard-Morisset du Musée national des Beaux-Arts du Québec (style néoclassique, plans terminés en 1931, soit un an avant ceux de l'orphelinat de Rivière-du-Loup).

Sources :

Raymonde Gauthier (1989). *La Tradition en architecture québécoise : le 20e siècle*, Montréal, Éditions du Méridien et Musée de la civilisation.

Site Internet du Musée des Beaux-Arts du Québec,
<http://www.mnba.qc.ca/renseignements.htm>.

François-Xavier Édouard Meloche (1855-1914)

Il reçoit durant plusieurs années des leçons gratuites de Napoléon Bourassa. Il deviendra plus tard un décorateur d'église recherché.

Source : Jean Simard, *Op. cit.* : 146.

Guido Nincheri (Prato, 1885-Providence, R.I., 1973)

Cet artiste Montréalais d'origine italienne – un des plus grands maîtres verriers du Canada – a notamment réalisé, au Québec, les vitraux de la cathédrale de Valleyfield et de l'église St-Léon-de-Westmount. Cet héritier d'une longue tradition qui remonte au Moyen Âge « a aussi contribué à populariser la technique de la fresque en Amérique du Nord ».

Établi à Montréal dès 1914, Nincheri réalise la décoration intérieure de l'église Saint-Viateur d'Outremont. Il semble que ce soit le verrier Henri Perdriau (Angers, 1877 -

Montréal, 1950) qui l'a introduit à l'art du vitrail. En 1921, Nincheri ouvre son propre atelier à Montréal. Au cours de sa carrière, il réalisera « plus de 2 000 vitraux, que l'on peut encore admirer dans une centaine d'églises du Québec, de l'Ontario, des provinces Maritimes, de la Colombie-Britannique de même que dans certains états de la Nouvelle-Angleterre [...] ».

« La Bible demeure sa principale source d'inspiration quant aux choix des sujets. Avec un réel talent de narrateur, il adopte un style très personnel et imagé s'apparentant à la Renaissance. Évoquant les versets bibliques, il met en scène les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, plus rarement des personnages ou des événements historiques civils. Dans chaque cas, il s'agit de composition originale, souvent réalisée à partir de modèles vivants, l'artiste refusant de plagier les grands maîtres ou de se répéter.

Créant de véritables tableaux sur verre, Nincheri a exploité avec beaucoup de brio les effets chatoyants de la lumière pour accentuer l'intensité dramatique du vitrail, en utilisant notamment du verre plaqué, c'est-à-dire transparent, recouvert d'un mince verre de couleur, et en se servant de sels d'argent.

Artiste accompli, Nincheri introduit également en Amérique du Nord la technique de la fresque, tel que les peintres comme Michel-Ange la pratiquaient encore au XVI^e siècle [...].

Guido Nincheri utilise des méthodes et des matériaux traditionnels pour la création de ses vitraux. Les verrières de Nincheri sont composées à la fois de verre coloré ainsi que de verre peint. »

Source: « L'art de Guido Nincheri », <http://collections.ic.gc.ca/nincheri/>.

David Ouellet (La Malbaie, 1844 - Québec, 1915)

« Né à La Malbaie en 1844, David Ouellet étudie au collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Il fait un stage dans l'atelier de François-Xavier Berlinguet et s'installe à Montréal où il se consacre à la sculpture architecturale. En 1876, il s'établit à Québec et pratique principalement l'architecture. Ses premières œuvres d'architecture religieuse sont la façade de l'église de l'Islet et la reconstruction de l'église Saint-Denis de Kamouraska. À cette époque, de nombreux temples doivent être agrandis. Ouellet construit et réaménage plus d'une centaine d'églises et de presbytères, plusieurs décors intérieurs, plus d'une dizaine de couvents, en plus de nombreux bâtiments civils dans tout l'Est du Québec. »

Source : http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm

David Ouellet avait fait plusieurs travaux à l'église Saint-Patrice, près de laquelle a été construit le couvent. Il avait notamment participé à la reconstruction de l'église après son incendie en 1883 et à la décoration intérieure de l'église en 1884. Ouellet a aussi

coréalisé les plans des églises de Saint-Ludger et Saint-François-Xavier, ainsi que ceux de plusieurs autres églises de l'est du Québec, dont celles de Rivière-Ouelle, de Saint-Pascal, de Saint-Germain, de Trois-Pistoles, etc. sans compter celles dans la région de Québec (on peut penser aux plans de la chapelle du monastère des Ursulines, au début du 20^e siècle). Comme sculpteur, il a réalisé le maître-autel de l'église Notre-Dame-des-Victoires (Québec) en 1878. Il travaille à Sainte-Hélène, Saint-André. [Il aurait aussi œuvré avec Pierre Lévesque à l'église de Mont-Carmel...; il a fait les plans des églises de Saint-Denis et de Saint-Hubert-de-la-Rivière-du-Loup]

Source : Landry, Chantal (2000). *Les Œuvres de Louis Jobin dans quatre églises du Bas-Saint-Laurent* (mémoire), Université du Québec à Montréal: 21.

Raymonde Gauthier note qu'il apprend la sculpture de Berlinguet, qui est lui-même issu de l'atelier de Thomas Baillairgé. Selon elle, « David Ouellet est l'architecte « officiel » du diocèse de Québec à la toute fin du 19^e siècle. »

Source : Gauthier, Raymonde (1989). *La Tradition en architecture québécoise. Le 20^e siècle*, Op. cit. : 56.

Joseph-Pierre Ouellet (Saint-Fidèle, 1871-1959)

Fils adoptif de David Ouellet. « Architecte, [il] a conçu les plans de plusieurs églises de sa région d'origine : Charlevoix. Président de l'Association des architectes du Québec, président de l'Institut royal d'architecture du Canada. »

Source: <http://www3.sympatico.ca/jeannine.ouellet/suite.htm>

Narcisse Poirier (1883-1984)

Originaire de Saint-Félix-de-Valois, Narcisse Poirier reçoit sa formation au Monument National, à l'académie Julian de Paris et en Italie.

« De 1925 à 1928, il expose à la Royal Canadian Academy ainsi qu'à la Galery Morency et participe aux expositions de groupe chez le sculpteur Alfred Laliberté. Pendant 25 ans, Narcisse Poirier expose ses œuvres au Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Narcisse Poirier, tout comme son collègue et ami Georges Delfosse, a peint des tableaux religieux. On trouve certaines de ses toiles dans les églises de Saint-Félix-de-Valois, de Saint-Eustache, de Notre-Dame-du-Très-Saint-Sacrement (Montréal) et de Rivière-du-Loup [...].

Peintre réaliste, membre du groupe «les peintres de la Montée Saint-Michel», il a résisté à la poussée envahissante de la peinture moderne. Il a su demeurer lui-même avec sa conception personnelle de la peinture qu'il résume ainsi. : «J'ai toujours travaillé d'après nature tout en faisant de la poésie avec la nature... je n'ai pas voulu m'en tenir à la

photographie, ni faire de l'impressionnisme... j'ai toujours eu le désir de perpétuer le Québec de jadis dans mes toiles». »

Au sujet de la peinture religieuse : « Le renouveau architectural qui se produit dans l'architecture religieuse au Québec dans les années 1920-1950 opère un changement notable dans le décor intérieur des églises. Cependant, la tradition de représenter des épisodes de la vie publique de Jésus de Nazareth se perpétue. Souvent elle s'inspire de gravures d'art religieux tirées de revues européennes d'art ou d'œuvres amenées ici. Les toiles de Narcisse Poirier ne feront pas exception à cette coutume [...]. Il a, à l'occasion, collaboré avec Suzor-Côté dans le cadre de quelques commandes religieuses occasionnées par la décoration d'églises. »

Source : André Vézina, <http://www.festivalpeinturemascouche.com/retropoirier.htm>.

Télesphore-Xénophon Renaud, de la Maison Delfossé, Renaud et Poirier

Il est « Peintre et décorateur d'églises, maître des techniques de trompe-l'oeil et de techniques d'imitation [...] ».

« Né à Montréal en 1860, Toussaint-Xénophon Renaud s'initie au dessin, à l'École des arts et métiers et à la décoration d'église avec le peintre Napoléon Bourassa au chantier de la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, situé rue Sainte-Catherine Est (1873-1876). Par la suite, il deviendra l'assistant du muraliste François-Édouard Meloche. On peut voir de cette période les fresques réalisées vers 1882-1883 à l'église Notre-Dame-de-la-Visitation à Champlain.

Il se rend ensuite en Europe étudier les fresques des cathédrales et, à son retour, prend charge de l'atelier d'Édouard Meloche. Il se lance à son compte, en 1896, et réalise pour la paroisse St. James d'Eganville, sa première œuvre qui existe toujours aujourd'hui. Durant plus de 65 ans, il décore quelque 200 églises au Québec, en Ontario, dans les provinces maritimes et en Nouvelle-Angleterre. »

Source : http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Toussaint-Xenophon_Renaud.

Aussi : biographie par Marc Renaud à paraître.

François Sasseville (1797-1864)

Cet orfèvre de Québec fut apprenti et compagnon chez Laurent Amyot, dont il a repris la boutique. Sa production est plus près de la tradition que celle d'un Salomon Marion (1782-1830), par exemple (l'important œuvre de cet orfèvre de la région de Montréal aurait subi davantage d'influences étrangères). Notons qu'à partir de 1840, l'orfèvrerie artisanale est en déclin : la technique du placage et les importations d'Angleterre et des États-Unis rendent la production traditionnelle moins avantageuse.

Source : Rodrigue Bédard, Nicole Cloutier, Hugues Dumouchel et Yolande Racine, *Op. cit.* : 12.

GLOSSAIRE

- D.R. : Denis Robitaille, *L'Âme d'un lieu. Découvrir l'église paroissiale*, Québec, Éditions Va Bene, 2004.
- G.L. : Gérard Lavallée, *Anciens ornementistes et imagiers du Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1968.
- J.P. : Jean Palardy, *Les Meubles anciens du Canada français*, Montréal, Éditions Pierre Tisseyre, 1963.
- J.S. : Jean Simard, *L'Art religieux des routes du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1995.
- L.D. : John R. Porter et Léopold Désy, *Calvaires et croix de chemin du Québec*, Montréal, Cahiers du Québec/Hurtubise HMH, 1973.
- M.C. : Glossaire du Ministère de la culture et de la Fondation du patrimoine religieux utilisé dans le cadre de l'Inventaire des lieux de culte du Québec (non publié).
- M.L. : Michel Lessard, *Meubles anciens du Québec. Au carrefour de trois cultures*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1999.
- R.G. : Raymonde Gauthier, *Les Tabernacles anciens du Québec*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1974.
- W.K. : Wilfred Koch, *Comment reconnaître les styles en architecture de la Grèce antique au 20e siècle*, Munich, Solar, 1997.

L'ARCHITECTURE

Les éléments décoratifs (général)

- Appliqué : Éléments décoratifs sculptés ou moulés, fixés à la surface d'un article d'ameublement. Après 1870, en Amérique du Nord, une industrie spécialisée offre une infinie variété de motifs empruntés aux différentes grammaires de styles, moulés, pressés dans un agrégat puis teintés pour imiter différentes essences ligneuses. M.L.
- Arc brisé : Arc à deux branches concaves se rejoignant en pointe au faite. M.C.
- Arc en plein-cintre : Arc en segment égal ou sensiblement égal au demi-cercle. M.C.
- Arc surbaissé : Arc dont la hauteur est inférieure à la moitié de la largeur. M.C.
- Bas-relief : Sculpture de faible épaisseur plus ou moins saillante mais ne se détachant pas du fond. Le bas-relief se distingue du moyen-relief et du haut-relief par son degré de dégagement du fond, ce dernier se dégageant sur trois côtés. M.L.

- Charpente apparente :** Charpente de toit n'ayant pas de couverture entre le toit et le vaisseau qui se trouve immédiatement en dessous. M.C.
- Chemin couvert :** Lieu de passage couvert entre deux bâtiments. Dans le cadre de son inventaire, le ministère utilise cette expression pour désigner uniquement un passage reliant le presbytère à l'église et/ou à la sacristie. M.C.
- Cintré :** Se dit de toute forme courbe dans sa partie supérieure. M.L.
- Colonne :** Ornement structural composé d'une base, d'un fût et d'un chapiteau, nous venant de l'Antiquité classique. On peut identifier cinq grands systèmes architecturaux ou ordres de colonnes, lesquels reviennent à toutes les époques de l'ameublement ou des arts décoratifs au Québec : ordres grecs dorique, ionique, corinthien, et les ordres romains toscan et composite. M.L.
- Console :** Moulure saillante en forme de volute ou de S, et servant ordinairement de support. Le terme désigne également une table d'applique à pieds en console. M.L.
- Coupole :** Voûte hémisphérique d'un dôme surmontant un édifice. M.C.
- Denticules :** Suite de reliefs en forme de dents carrées, séparées par des vides égaux. J.P.
- Décor peint :** Décor intérieur agrémenté de fresques ou de peintures murales. M.C.
- Dôme :** Construction de forme arrondie surmontant certains grands édifices. M.C.
- Feston :** Motifs décoratifs identiques et régulièrement découpés. J.P.
- Frise :** Décoration en relief d'un entablement. J.P.
- Fronton :** Ornement décoratif triangulaire ou semi-circulaire emprunté à l'architecture de l'Antiquité classique et remis en vogue à la Renaissance. Certains sont brisés, d'autres ouverts dans leur centre et ornés de volutes, d'autres encore sont cintrés quand ils sont arrondis à leur sommet, et plusieurs sont agrémentés d'ornements particuliers. M.L.
- Modillon :** Petite console en double volute placée sous la corniche d'un mur. W.K.

- Ornemaniste :** Maître dessinateur, sculpteur, décorateur ou architecte auteur de recueils d'ornements. Si certains membres de cette confrérie d'artistes lanceront des mouvements de décoration et créeront des courants, d'autres seront de brillants exécutants. M.L. Dans les églises québécoises, les sculpteurs sont considérés comme des architectes ornemanistes lorsqu'il leur appartient de dresser, à l'intérieur des églises et des chapelles, un décor de menuiserie dans lequel comptent pour beaucoup les éléments sculptés sous forme d'éléments architecturaux, de bas-reliefs, de statues. G.L.
- Pilastre :** Pilier engagé dans un mur sur lequel il ne forme qu'une faible saillie. W.K.
- Pinacle :** Gracieuse tourelle, svelte et pointue, que l'architecture gothique couronne de tours et de piliers et orne de gâbles. Le pinacle se compose 1) d'un corps octogonal, souvent en forme de tabernacle, volontiers ajouré et foissé, à chaque angle, d'un petit toit en bâtière; 2) d'une flèche en forme de pyramide, ornée de crochets et couronnée d'un fleuron. W.K.
- Quadrilobe :** Motif décoratif médiéval repris au 19^e siècle, composé de quatre arcs de cercle réunis en forme de pétales. Les trilobes et les quadrilobes sont courants dans la production éclectique du 19^e siècle. M.L.
- Rocaille :** Qualifie un moment d'exubérance décorative du style Louis XV rococo. Animée d'enroulements, de courbes et de contre-courbes, composant parfois des motifs abstraits disposés de façon asymétrique, cette façon d'orner a grandement servi les arts religieux québécois au 18^e siècle. M.L.
- Volute :** Courbe en forme de spire ou de crosse s'enroulant sur son axe. J.P.
- Voûte :** Ouvrage cintré servant à couvrir un espace en s'appuyant sur des murs ou des colonnes. M.C.
- Vitrail :** Panneau constitué de morceaux de verre, généralement colorés, assemblés pour former une décoration. M.C.

Le vocabulaire particulier aux lieux de culte

- Abside :** Extrémité d'un lieu de culte derrière le chœur. D'ordinaire, l'abside est tracée en hémicycle, mais elle peut être à pans coupés. Par extension, on utilise aussi ce terme pour désigner un chœur

- terminé carrément : dans ce cas, le chœur est dit à chevet plat.
M.C.
- Ambon : Lieu où les Écritures sont commentées (lors de l'homélie), souvent surélevé.
- Autels secondaires : Situés dans les transepts, ces autels sont souvent ornés de la statue d'un saint ou une sainte à qui on rend un hommage particulier dans la dévotion populaire. D.R.
- Banc d'œuvre : Banc utilisé par les marguilliers. Il fait face à la chaire.
- Baptistère : Annexe d'un lieu de culte réservée à l'administration du baptême. M.C. Ce terme est aussi parfois utilisé comme synonyme de « fonts baptismaux ».
- Bas-côté : Collatéral peu élevé par rapport au vaisseau central de la nef. M.C.
- Calvaire : Monument commémorant la passion du Christ. Il est le plus souvent composé d'une croix portant la figure sculptée du Christ et parfois de personnages tels que la Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine. M.C. On peut aussi y trouver les larrons (à droite, le bon Dysmas et à gauche le mauvais Gestas). J.S. Les calvaires sont devenus de plus en plus présents dans le paysage à partir de la première moitié du 19^e siècle. Le calvaire a davantage pour but de susciter la compassion pour le fils de Dieu mort crucifié : les représentations du triomphe glorieux du Christ (Christ vivant, les yeux ouverts) sont très rares au Québec. L.D.
- Chaire : Utilisée pour les sermons avant la réforme liturgique de 1963 (Vatican II). Généralement surmontée d'un abat-voix.
- Chapelle : Annexe d'un lieu de culte contenant un autel. M.C.
- Chapelle conventuelle : Lieu de culte d'une communauté religieuse d'hommes ou de femmes. M.C.
- Charnier : Petit bâtiment sans fenêtre qui sert à entreposer les cadavres durant la saison froide. M.C.
- Chœur : Partie d'un lieu de culte qui s'étend depuis la nef jusqu'à l'extrémité de l'abside et où l'on célèbre les offices. M.C.
- Clocher : Ouvrage destiné à recevoir les cloches. La tour d'un lieu de culte qui n'est pas destinée à porter les cloches n'est pas un clocher. M.C.

- Clocheton :** Élément décoratif placé au sommet d'une élévation ou partie d'élévation et reproduisant la forme d'un clocher. Un clocheton n'est pas un petit clocher. M.C.
- Collatéral :** Vaisseau latéral jouxtant le vaisseau central de la nef et parfois du chœur. M.C.
- Croisée :** Espace où se croisent la nef et le transept. M.C.
- Croix de chemin :** Croix érigée aux abords des routes et rappelant la crucifixion du Christ. Il s'agit en fait de la 12^e station du chemin de croix (qui en comporte 14), érigée comme lieu de prière et de procession. Les soirs du mois de Marie (mai) étaient particulièrement propices à des actes de dévotion auprès des croix de chemin. La croix est constituée de la hampe (axe vertical) et de la traverse (axe horizontal). On trouve des croix simples (sans ornements) et des croix aux instruments de la passion. La traverse de ces dernières est ornée des instruments qui font partie de l'histoire de la crucifixion du Christ et qu'on appelle aussi les « armes du Christ ». Ce sont le marteau et les clous, l'éponge imbibée de fiel, la lance qui a percé le flanc du Christ, la couronne d'épines, les pinces ou tenailles qui ont servi à le descendre de la croix, etc. On peut y trouver la lanterne de Judas, la main du Sanhédrin qui a infligé un soufflet au Christ, le voile de Véronique, le squelette d'Adam, le soleil (qui s'est obscurci à la mort du Christ) et plus rarement le coutelas de Pierre qui a coupé l'oreille du serviteur d'un grand prêtre. Une petite niche est souvent fixée à la hampe. La croix est le plus souvent entourée d'un enclos. Le calvaire est la forme la plus élaborée de la croix de chemin : on y trouve minimalement une représentation du Christ. L.D. et J.S.
- Crypte :** Caveau souterrain servant de sépulcre dans certaines églises. Le Petit Robert. Voir « enfeu » ci-dessous.
- Curial :** Adjectif. Propre au curé (ex. maison curiale, trône curial).
- Custode :** Boîte à paroi de verre dans laquelle on place l'hostie consacrée pour l'exposer dans l'ostensoir. Petit Larousse. Peut être encastré dans l'autel, en guise de tabernacle.
- Déambulatoire :** Collatéral tournant autour du chœur. M.C.
- École du dimanche :** Bâtiment ou annexe d'une église anglicane ou protestante où l'on dispense un enseignement religieux aux enfants. M.C.

- Église :** Édifice consacré au culte de la religion chrétienne. M.C. Des années 1700 à 1760, les églises québécoises sont construites selon les plans jésuite (croix latine), récollet (sans transept, avec sacristie) ou Maillou (sans transept, sans sacristie, mais avec chœur arrondi comme dans le plan Jésuite). Ces modèles seront réutilisés par la suite, adaptés au goût du jour.
- Église dite chapelle :** Petite église à desserte irrégulière, généralement située dans un lieu de villégiature et dépendant d'une paroisse et d'une communauté religieuse. M.C.
- Enclos :** Espace de terrain entouré d'un muret ou d'une clôture. M.C.
- Enfeu :** Niche funéraire à fond plat pratiquée dans les murs de l'église pour y recevoir les tombes. Le Petit Robert
- Évêché :** Palais épiscopal, demeure de l'évêque. M.C.
- Fenêtres-hautes :** Fenêtres éclairant directement le vaisseau central, percées dans la partie supérieure de l'élévation intérieure. M.C.
- Lanternon :** Petite lanterne placée au sommet d'un dôme, d'un comble, pour l'éclairage ou l'aération. Petit Larousse
- Maître-autel** Autel situé au fond du chœur utilisé avant la réforme liturgique (Concile de Vatican II) et doté d'un tabernacle. Le maître-autel des anciennes églises québécoises était plus autonome et plus élaboré que celui des églises françaises, sans tabernacle. G.L. Voir « tabernacle ».
- Monstrance :** Dans un autel, tablette ou armoire permettant d'exposer ou de ranger l'ostensoir. Le terme désigne parfois l'ostensoir lui-même. R.G.
- Nef :** Partie d'un lieu de culte comprise entre la façade principale ou le vestibule et l'entrée du chœur. Réservée aux fidèles, la nef peut comprendre plusieurs vaisseaux. M.C.
- Niche :** En architecture, la niche est un endroit qui abrite une statue, généralement celle d'un saint.
Dans la culture religieuse populaire, la niche, située à l'extérieur, prend une valeur d'oratoire miniature. En ce sens, la grotte peut être vue comme un type de niche particulier. La grotte est le plus souvent en maçonnerie de pierre des champs. L'édicule de forme rectangulaire et en position verticale que l'on retrouve généralement fixé à la partie inférieure de la hampe d'une croix de chemin est aussi couramment appelé niche. J.S.

- Parement d'autel :** Pièce d'étoffe richement brodée que l'on dépose comme ornement sur un autel.
- Prédelle :** Partie inférieure d'un retable, d'un polyptyque, en général subdivisé en petits panneaux. Petit Larousse. L'étage de l'autel où se trouve le tabernacle (parfois appelé « étage de la Réserve Eucharistique ») est constituée de prédelles ou de gradins. R.G.
- Retable :** Jusqu'à la fin du 19e siècle, le terme désigne l'ensemble des ouvrages d'architecture ou de sculpture qui ornent le fond du sanctuaire. Le retable, par son ornementation, offre parfois un résumé de l'histoire et des doctrines religieuses. R.G.
- Sacristie :** Annexe d'un lieu de culte où sont déposés les vases sacrés, les vêtements liturgiques, etc. M.C. C'est dans cet endroit situé à l'arrière du chœur qu'on prépare les cérémonies religieuses.
- Salle communautaire :** Lieu où l'on se réunit après la célébration d'un office. M.C.
- Tabernacle :** Pièce de mobilier où sont conservés le ciboire et les hosties qui seront consacrées au moment de l'eucharistie. Les plus anciens tabernacles étaient séparés du tombeau de l'autel (tabernacle simplement déposé sur le tombeau). Par extension, le terme désigne l'ensemble du maître-autel. Cette pièce de mobilier, la plus richement décorée de l'église, est généralement dorée à la feuille. Toutefois, ce retable en miniature n'a souvent de religieux que les motifs de la custode et de la monstrance. R.G.
- Transept :** Corps transversal formant une croix avec le corps longitudinal du lieu de culte. Les bras du transept sont les deux fractions du transept situées de part et d'autre de l'axe de la nef. M.C.
- Tribune :** Emplacement élevé où sont réservées des places dans un lieu de culte. M.C. Synonymes : galerie, jubé.
- Vaisseau :** Espace intérieur généralement allongé que forme la nef. La nef peut comprendre un ou plusieurs vaisseaux. Dans ce dernier cas, on appelle vaisseau central celui qui est au milieu d'une composition comprenant des collatéraux, c'est-à-dire des vaisseaux latéraux. M.C.
- Vestibule :** Pièce d'entrée assurant la communication entre l'extérieur et la nef. M.C. Aussi appelé « nartex ».

LES SYMBOLES RELIGIEUX

- Agneau pascal : L'autel évoque la table de pierre sur laquelle étaient sacrifiés les agneaux dans le temple de Jérusalem. L'agneau pascal, souvent représenté, rappelle que la célébration de la messe renouvelle le sacrifice de Jésus « agneau de Dieu ». D.R.
- Croix ou crucifix? Le crucifix est « une croix sur laquelle est figurée Jésus crucifié » *Le Petit Robert*
- Évangélistes : Marc est représenté avec un lion, Luc avec un bœuf, Matthieu avec un ange, Jean avec un aigle. L'apôtre Jean est souvent représenté au pied de la croix, près de Marie. D.R.
- IHS Iesus Homine Salvator (Jésus Sauveur des Hommes).
- INRI Jésus de Nazareth roi des Juifs.
- Poisson : En grec, poisson = IKHTHUS. Ces lettres sont aussi un acronyme de Iêsous Khristos Theous Uios Sôtêr, « Jésus Christ Fils de Dieu ». D.R.
- Sainte Cécile : Patronne des musiciens, elle est représentée près d'un instrument de musique.
- Saint Étienne : On le reconnaît par sa blessure au front et par la présence d'une roche, symbole de sa lapidation.
- XP : X se prononce « CH » et P, « R », premières lettres du nom du Christ.

LES VÊTEMENTS LITURGIQUES

- Aube : Grande tunique blanche portée par le prêtre en signe de respect et de dignité. D.R.
- Chasuble : Vêtement porté par le prêtre par-dessus l'aube et l'étole. Ces vêtements sont souvent décorés des motifs eucharistiques (agneau pascal, grappes de raisins, épis de blé et autres). Vert en temps ordinaire, il signifie l'espérance; il est rouge, symbole du sang, le dimanche de la Passion, le Vendredi Saint, à la fête de la Croix glorieuse et lors de la célébration de la fête des saints martyrs; rouge encore, mais symbole de l'esprit saint, lors de la Confirmation et au dimanche de la Pentecôte; violet lors de la préparation des grandes fêtes (symbole de pénitence); blanc lors des grandes fêtes; noir lors des funérailles (a été remplacé par le blanc ou le violet). Le

rose signifie une joie tempérée (le 3e dimanche de l'Avent et le 4e du carême). D.R.

Étole : Bande d'étoffe longue et étroite portée au cou. Elle est le signe distinctif du sacrement de l'ordre. Lointaine évocation du joug, elle rappelle le service accompli au nom du Christ et la loyauté envers son Royaume. Le diacre porte l'étole en écharpe sur l'épaule gauche. D.R.

LES RESPONSABILITÉS AU SEIN DE L'ÉGLISE

Bedeau : Employé laïc préposé au service matériel et à l'ordre dans une église. *Le Petit Robert*

Diacre : Ministre ordonné qui peut célébrer le baptême, le mariage et les funérailles, mais qui ne peut célébrer l'eucharistie.

Marguillier : Chacun des membres composant le bureau du conseil de fabrique d'une paroisse. *Le Petit Robert*. Ces personnes, élues par les paroissiens, administrent les biens de l'église et sont responsables des campagnes de levées de fonds qu'on appelle capitation, Part à Dieu ou Contribution volontaire annuelle. D.R.

Prêtre : Le prêtre a reçu le sacrement de l'ordre. Il préside aux sacrements. Lorsqu'il est responsable de la paroisse, il est nommé curé (ou administrateur ou modérateur). D.R.

Sacristain : Celui qui est préposé à la sacristie, à l'entretien du lieu de culte. M.C.

Vicaire : Celui qui exerce en second les fonctions attachées à un office ecclésiastique. *Le Petit Robert*. Suppléant.

BIBLIOGRAPHIE

1. L'architecture et art religieux au Québec

- Bergeron, Claude. *L'Architecture des églises du Québec. 1940-1985*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, 383 p.
- Croteau, André. *Les Belles églises du Québec*, Éditions du Trécarré, vol.2 (« Québec et la Vallée du Saint-Laurent »), 1996, 222 p.
- Désy, Léopold. *Lauréat Vallière et l'Ecole de sculpture de Saint-Romuald, 1852-1973*, Sainte-Foy, Éditions La Liberté, 1983, 274 p.
- Gauthier, Raymonde. *La Tradition en architecture québécoise. Le 20^e siècle*, Montréal, Les Éditions du Méridien et Musée de la civilisation, 1989.
- Genest, Bernard (dir.). *Guide d'inventaire des objets mobiliers*, Québec, Publications du Québec, 1994, 247 p.
- Karel, David. *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval et Musée du Québec, 1992, 962 p.
- Laroche, Ginette et John R. Porter. *Le Renouveau dans l'art religieux au Québec, 1930-1965*, Québec, Musée du Québec, 1999, 102 p.
- Milot, Jocelyne et Jean Simard. *Les Croix de chemin du Québec. Inventaire sélectif et trésors*, Québec, Publications du Québec, 1994, 510 p.
- Noppen, Luc. *Les Églises du Québec (1600-1850)*, Québec, Éditeur officiel du Québec/Fides, 1977, 298 p.
- Porter, John et Jean Délisle. *La sculpture ancienne au Québec : trois siècles d'art religieux et profane*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1986, 503 p.
- Porter, John et Léopold Désy. *Calvaires et croix de chemin du Québec. La religion populaire des Québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 309 p.
- Poulin, Anne-Marie et Jean Simard. *Lieux de culte populaires du Québec*, Université Laval, mars 1999⁹².

⁹² Projet qui a débuté vers 1972... C'est à partir de cette recherche qu'a été publié *Les Croix de chemin du Québec*. On y mentionne (p. 6) qu'on retrouve, dans le comté de Rivière-du-Loup, 1 chapelle, 15 calvaires, 114 croix de chemin, aucune niche et 4 autres types de lieux de culte populaires. On fait une brève allusion (p. 17) à la croix rappelant la mort accidentelle des religieuses à l'Anse-au-Persil (Saint-Georges-de-Cacouna).

- Simard, Jean, Jocelyne Milot et René Bouchard. *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 309 p.
- Simard, Jean. *L'Art religieux des routes du Québec*, Québec, Ministère de la culture et des communications, 1995, 56 p.
- Simard, Jean. *Les Arts sacrés au Québec*, Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1989, 319 p.
- Simard, Jean. *Le Patrimoine religieux au Québec. Exposé de la situation et orientations*, Québec, Commission des biens culturels, 1998, 55 p.
- Villeneuve, René. *Du baroque au néo-classicisme : la sculpture au Québec*, Ottawa, MBAC, 1997, 209 p.

2. La mise en valeur du patrimoine, ici et ailleurs au Québec

- Bérubé, Marie-Claire. *Bas-Saint-Laurent : à la découverte du patrimoine religieux et architectural* (dépliant), 2^e édition, Rivière-du-Loup, Association touristique du Bas-Saint-Laurent, 1986.
- Lalonde, Jean-Louis (2002). *Des loups dans la bergerie. Les protestants de langue française au Québec. 1534-2000*, Montréal, Fides, 451 p.
- Larocque, Paul et coll. *Parcours historiques dans la région touristique du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, Groupe de recherche interdisciplinaire en développement de l'Est du Québec, 1993, 433 p.

3. Les études sur le patrimoine de la MRC de Rivière-du-Loup

3.1 Les études générales

- Côté, Renée. *Macro-inventaire des biens culturels du Québec. Rapport historique du comté de Rivière-du-Loup*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1978.
- Côté, Renée. *Macro-inventaire des biens culturels du Québec, comté de Rivière-du-Loup : histoire et archéologie*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1982.
- Cyr, Lise. *Macro-inventaire des biens culturels du Québec. Rapport synthèse. Comté de Rivière-du-Loup*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1979.
- Information patrimoniale à la MRC de Rivière-du-Loup, Québec, ministère des Affaires culturelles (direction générale du patrimoine, service des inventaires), 1983, 21 p.

Paquet, Christiane (dir.). *Itinéraire toponymique du Saint-Laurent. Ses rives et ses îles*, Québec, Commission de toponymie, 1984, 451 p.

Reford, Alexander. *Villégiature anglophone au Bas-Saint-Laurent : Métis-sur-Mer, Saint-Patrice et Cacouna, Rimouski*, Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent, GRIDEQ et Héritage Bas-Saint-Laurent, 2002, 52 p.

3.2 Le patrimoine religieux

Autour de nos clochers, Rivière-du-Loup, Castelriand Inc., 1979, 132 p.

Benali, Kenza. *Guide méthodologique pour inventaire et évaluation du patrimoine religieux catholique du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications (région du Bas-Saint-Laurent), 2000.

Benali, Kenza. *Pré-inventaire du patrimoine religieux du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications (région du Bas-Saint-Laurent), 2000⁹³.

Bouchard-Vézina, Anick et Stéphane Pineault (2003). *Fiches de l'Inventaire des lieux de culte du Québec (Bas-Saint-Laurent)*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications et Fondation du patrimoine religieux du Québec.

Desjardins, Vickie. *Inventaire du patrimoine religieux des paroisses de la MRC de Rivière-du-Loup (exceptées celles de la ville de Rivière-du-Loup)*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications, été 2000⁹⁴.

Dionne, Rosaire (dir.). *De notre patrimoine : églises et croix d'églises du diocèse de Rimouski*, Rimouski, UQAR, Coll. 8^e Sessions Ross, 1978, 137 p.

Dionne, Rosaire (dir.). 1980. *Églises du diocèse de Ste-Anne-de-la-Pocatière*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, collection Les Cahiers des Sessions Ross, 148 p.

Dowsley, Sarah. *Inventaire des églises protestantes du Bas-Saint-Laurent*, Rimouski, ministère de la Culture et des Communications (région du Bas-Saint-Laurent), 1995⁹⁵.

Laplante, Aurèle. *Mon clocher*, Rimouski, s.é., 1949, 48 p.

⁹³ Cette étude superficielle donne une marche à suivre pour dresser l'inventaire. Les informations accompagnées de photographies sont présentées dans un cartable à part. Seul le Kamouraska a été étudié de manière exhaustive.

⁹⁴ On y étudie les lieux de culte ainsi que les presbytères.

⁹⁵ Dowsley a inventorié 34 sites en tout.

Landry, Chantal. *Les Œuvres de Louis Jobin dans quatre églises du Bas-Saint-Laurent* (mémoire), Montréal, Université du Québec à Montréal, 86 p.

Roy, Guy-André. *Macro-inventaire des biens culturels du Québec. Églises et œuvres d'art*. Comté de Rivière-du-Loup, 1978.

Thériault, Yvan (dir.). *Inventaire des œuvres d'art du diocèse de La Pocatière* (fiches), La Pocatière, Diocèse de La Pocatière, 1995.

4. Les études par paroisse

4.1 Notre-Dame-du-Portage

Boucher, A. *Notre-Dame-du-Portage. 1856-1981*, Notre-Dame-du-Portage, Comité central des fêtes du 125^e, 1981, 72 p.

Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés. *Notre-Dame-du-Portage : Inventaire du patrimoine de la route du fleuve : Rapport final*, s.l., s.é., février 1990, 67 p.

Pelletier, Edmond. *Album historique et paroissial de Notre-Dame-du-Portage*, s.l., s.é., 1942, 367 p.

Saindon, Laurent. *Aux origines de Notre-Dame-du-Portage*, Notre-Dame-du-Portage, s.é., 1981, 92 p.

4.2 Rivière-du-Loup (paroisses Saint-François-Xavier, Saint-Ludger et Saint-Patrice)

Album-souvenir publié à l'occasion des fêtes du cinquantenaire du Collège Saint-Patrice, Rivière-du-Loup, s.é., 1937, non paginé.

Béland, Mario. « *Un Saint Vincent de Paul de Louis Jobin* », Cap-aux-Diamants, no 78, été 2004, p. 54.

Boivin, Lorraine. *Les noms des rues de Rivière-du-Loup (1806-1984)*, Rivière-du-Loup, Centre d'études régionales, 1985.

Boucher, Denis. *Rivière-du-Loup. Paysages urbains et architecture traditionnelle*, Rivière-du-Loup, Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup, 2003, 36 p.

Boucher, Ernest. *Église de Saint-Ludger de Rivière-du-Loup* (document ayant probablement servi à une visite guidée).

- Centenaire de St-Patrice de Rivière-du-Loup. 1833-1933* : album-souvenir, notes historiques, Rivière-du-Loup, Alphonse Paré Éditeur, 1933, non paginé.
- Comité de la triple fête de Saint-Patrice de Rivière-du-Loup. *Paroisse Saint-Patrice de Rivière-du-Loup, Rivière-du-Loup*, 1983, 167 p.
- Comité des fêtes de St-Ludger. Saint-Ludger, 1905-1980 : *programme-souvenir, Rivière-du-Loup*, s.é., 1980, 44 p.
- Comité du cinquantenaire de Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup. *Programme des fêtes du cinquantenaire de Saint-François-Xavier, Rivière-du-Loup*, s.é., non paginé.
- Comité du livre de Rivière-du-Loup et Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup. *Du souvenir au devenir : Rivière-du-Loup*, Cap-Saint-Ignace, La Plume d'Oie, 2000, 566 p.
- Dionne, Élisabeth. Antonio Pelletier, *l'émotion révélée*, Rivière-du-Loup, Éditions Musart, 2004, 93 p.
- Dubé, Gilles. *1673-1973 : trois cents ans d'histoire à Rivière-du-Loup*, s.l., s.é., 1973, non paginé.
- Duguay, Andrée, Lorraine Boivin et Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup. *Rivière-du-Loup : au cœur de ses souvenirs* (brochure), Rivière-du-Loup, Office du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup, 1997 (1987 et 1981), 31 p.
- Dumas, Maurice et Daniel Pelletier. *La Geste de Rivière-du-Loup*, Rivière-du-Loup, Centre de recherche du Grand-Portage, 1973, 113 p.
- Hydro-Québec (vice-présidence Environnement, division Matapédia). *La Centrale Rivière-du-Loup. Sa valeur patrimoniale et son potentiel touristique*, 2001.
- Jean, Régis. *Rivière-du-Loup. De la mission à la cité*, Rivière-du-Loup, Musée du Bas-Saint-Laurent, 1987, 72 p.
- Paradis, Alexandre. *Kamouraska : 1674-1948*, Kamouraska, Conseil de fabrique de la paroisse, 1984, 337 p.
- Langlois, Égide. *L'église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup* (texte de présentation rédigé pour une visite guidée), Rivière-du-Loup, s.é., sans date, non paginé.
- Lennox, Richard. « À la Rivière-du-Loup autrefois. L'église Saint-Barthélemi fut construite en 1841 », *Le Saint-Laurent*, 10 août 1961.
- Lizotte, Louis-Philippe. *La Vieille Rivière-du-Loup. Ses vieilles gens. Ses vieilles choses*, s.l., Garneau, 1973, 175 p.

- Lussier, Isabelle. *Les Carillons touristiques de Rivière-du-Loup. L'œuvre d'un bâtisseur : Jean-Marie Bastille*, Sainte-Foy, Les Éditions GID, 2003, 416 p.
- Pelletier, Michel L. *La Pointe de Rivière-du-Loup : 100 ans d'histoire*, Rivière-du-Loup, Comité organisateur du centenaire de la Pointe de Rivière-du-Loup, 1995, 111 p.
- Pouliot, Marika. *À la Rivière-du-Loup autrefois...*, s.l., s.é., 1987, 102 p.
- Rétrospective. *Notre hôpital Saint-Joseph-du-Précieux-Sang a 50 ans (1889-1939)*, Rivière-du-Loup, Imprimerie Le Saint-Laurent, 54 p.
- Richard, Jos-Arthur. *Saint-Ludger-de-Rivière-du-Loup, 1905 à 1955 : notes historiques*, Rivière-du-Loup, s.é., 145 p.
- Robichaud, Léopold. *L'église Saint-Patrice de Rivière-du-Loup* (texte de présentation pour une visite guidée), Rivière-du-Loup, s.é., sans date, non paginé.
- Roy, Guy-André. *Inventaire des biens culturels. Objets mobiliers et œuvres d'art* [paroisse Saint-Patrice], ministère des Affaires culturelles, Direction du patrimoine, 1980.
- Roy, Guy-André. *Pré-inventaire des œuvres d'art et pièces du mobilier religieux de l'église Saint-François-Xavier*, 2001, sans éditeur.
- Roy, Guy-André. *Pré-inventaire des œuvres d'art et pièces du mobilier religieux de l'église Saint-Ludger*, 2001, sans éditeur.
- Roy, Guy-André. *Pré-inventaire des œuvres d'art et pièces du mobilier religieux de la chapelle Sainte-Anne[-des-Ondes]*, 2001, sans éditeur.
- Tricentenaire de Rivière-du-Loup. *1673-1973, Rivière-du-Loup*, Imprimerie Le Saint-Laurent, 1973, 64 p.
- Ville de Rivière-du-Loup. *Banque de données du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup* (fiches d'inventaire du patrimoine bâti).

4.3 Saint-Georges-de-Cacouna (paroisse et village de Cacouna)

- Buies, Arthur. *Petites chroniques du Bas-du-Fleuve : en passant par la Pointe à l'Original, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Cacouna, Bic et Rimouski, Trois-Pistoles*, Éditions Trois-Pistoles, 2003, 168 p.
- (Comité des fêtes du 150^e). *Cacouna, 1825-1975*, Rivière-du-Loup, Imprimerie Le Saint-Laurent, 1975, 140 p.
- Dionne, Lynda et Georges Pelletier. *Cacouna : les randonnées du passé*, Québec, Éditions Continuité, 1995, 72 p.

East, Marie. *À la découverte de biens patrimoniaux exceptionnels*. Saint-Pascal de Kamouraska, Cacouna, Sainte-Luce-sur-Mer, Rimouski, Ministère des Affaires culturelles, Direction Régionale de l'Est du Québec, 1986, 21 p.

Lebel, Réal. *Au Pays du porc-épic : Kakouna*, Cacouna, Comité des fêtes, 1975, 296 p.

4.4 La-Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste (L'Isle-Verte)

Album souvenir des fêtes du 150^e anniversaire d'érection canonique de L'Isle-Verte 1828-1878, Rivière-du-Loup, Castelriand Inc., 1978, 192 p.

D'auteuil, Lorenzo. *L'Église de L'Isle-Verte*, s.l., s.é., 1984 (2^e édition), 22 p.

Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés. *Municipalité de L'Isle-Verte : Inventaire du patrimoine des rues Saint-Jean-Baptiste et Villeray : Rapport final*, février 1991, 219 p.

Michaud, Robert. *Guide patrimonial de l'Isle-Verte*, Trois-Pistoles, Centre d'édition des Basques, (1998?), 77 p.

Robert Michaud, *L'Isle-Verte vue du large*, 2^e édition, s.é., s.l., 1995.

4.5 Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (l'île Verte)

Rioux, Marcel. *Description de la culture de l'île Verte*, Ottawa, Musée national du Canada (bulletin no 133), 1954, 98 p.

Lemieux, Édouard. *Notre-Dame de l'île Verte : paroisse centenaire : 1874, souvenirs du passé; 1974, regards vers l'avenir*, Rivière-du-Loup, Imprimerie Le Saint-Laurent, 1974, 78 p.

Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et ass. *Étude de l'ensemble patrimonial de l'île Verte*, Québec, Éditions Lévesque-Langlois, 2^e édition, 1989, 80 p.

Comité du centenaire, *Notre-Dame de l'île Verte. Paroisse centenaire 1874-1974. Souvenirs du passé. Regards vers l'avenir*, fabrique de Notre-Dame de l'île-Verte, s.l., 1974, 78 p.

4.6 Saint-Antonin

Fabrique de Saint-Antonin, *Album souvenir du centenaire de la paroisse de St-Antonin*. 25,26 et 27 août 1957, s.é., (Saint-Antonin), 1957, non paginé.

Gertrude Massé-Thibault, *La Petite histoire de Saint-Antonin*, Saint-Antonin, Comité des fêtes du 125^e anniversaire de Saint-Antonin, 1981, 80 p.

4.7 Saint-Modeste

Ouellet, Marcel. *Saint-Modeste. Plus de cent ans d'histoire*, Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Modeste, 1979, 26 p.

Saindon, *Les Gens de Saint-Modeste*, s.l., s.é., 2000, 315 p.

4.8 Saint-Arsène

Deschamps, J., L. Dion, M. Dumont, Robert Saindon *et al.* *Les Gens de Saint-Arsène*, s.l., s.é., 1989, 407 p.

4.9 Saint-Épiphanie

Chouinard, Laurent. *Saint-Épiphanie*, Montmagny, Les Éditions Marquis, 1948, 213 p.

Chouinard, Laurent. *Histoire de Saint-Épiphanie. 1870-1970*, Rivière-du-Loup, Éditions du Centenaire, 1970, 177 p.

Le Conseil de Pastorale de Saint-Épiphanie, Saint-Épiphanie 1870-1995. *Album-souvenir du 125^e anniversaire de l'érection canonique de Saint-Épiphanie*, Fabrique de Saint-Épiphanie, Saint-Épiphanie, 1995, 720 p.

4.10 Saint-François-Xavier-de-Viger

Saindon, Robert. *Saint-François-Xavier-de-Viger*, Saint-François-Xavier-de-Viger, Paroisse Saint-François-Xavier-de-Viger, 2003.

4.11 Saint-Paul-de-la-Croix

Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, *Saint-Paul-de-la-Croix. 1873-1998*, Cap-Saint-Ignace, La Plume d'Oie, 1997, 432 p.

(Comité de recherches historiques pour le centenaire). *1873-1973 Histoire de St-Paul-de-la-Croix*, s.l., s.é., 1973, 188 p.

4.12 Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Chassé, Antonio. *Histoire de la paroisse de Saint-Hubert. 1885-1985*, s.l., s.é., 1985, 227 p.

4.13 Saint-Cyprien

April, Aubert, Emmanuel Rioux, Gilles Rousseau et Gemma Tremblay (dir.), *Saint-Cyprien de Rivière-du-Loup. Un siècle de labeur et de progrès!*, Saint-Cyprien, s.é., 1986, 698 p.

April, Aubert. Retranscription d'un article sur le centenaire du presbytère de Saint-Cyprien paru dans *l'Écho des Basques*, 1999.

Boucher, Lorraine P., Cécile Lebel et al. *Cent ans de souvenirs à fêter ensemble*, Saint-Cyprien, 1986, 387 p.

5. Les sites Internet

L'accessibilité aux lieux de culte, enquête de la Commission des biens culturels du Québec (2001)

<http://www.cbcq.gouv.qc.ca/culte.html>

Architectes, artisans et artistes : Charles Baillaigé

http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm

Architectes, artisans et artistes : François-Xavier Berlinguet

http://www.histoirequebec.qc.ca/publicat/vol1num1/v1n1_4ne.htm

Architectes, artisans et artistes : Napoléon Bourassa

http://www.cyberacadie.com/biographie2/f10_napoleon_bourassa.htm

Architectes, artisans et artistes : Yvette Filion

<http://marigot.ca/paroisse/troisieme.htm>

Architectes, artisans et artistes : Guido Nincheri

<http://collections.ic.gc.ca/nincheri/>

Architectes, artisans et artistes : David Ouellet

http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/architecture/biographies_f.htm

Architectes, artisans et artistes : Joseph-Pierre Ouellet

<http://www3.sympatico.ca/jeannine.ouellet/suite.htm>

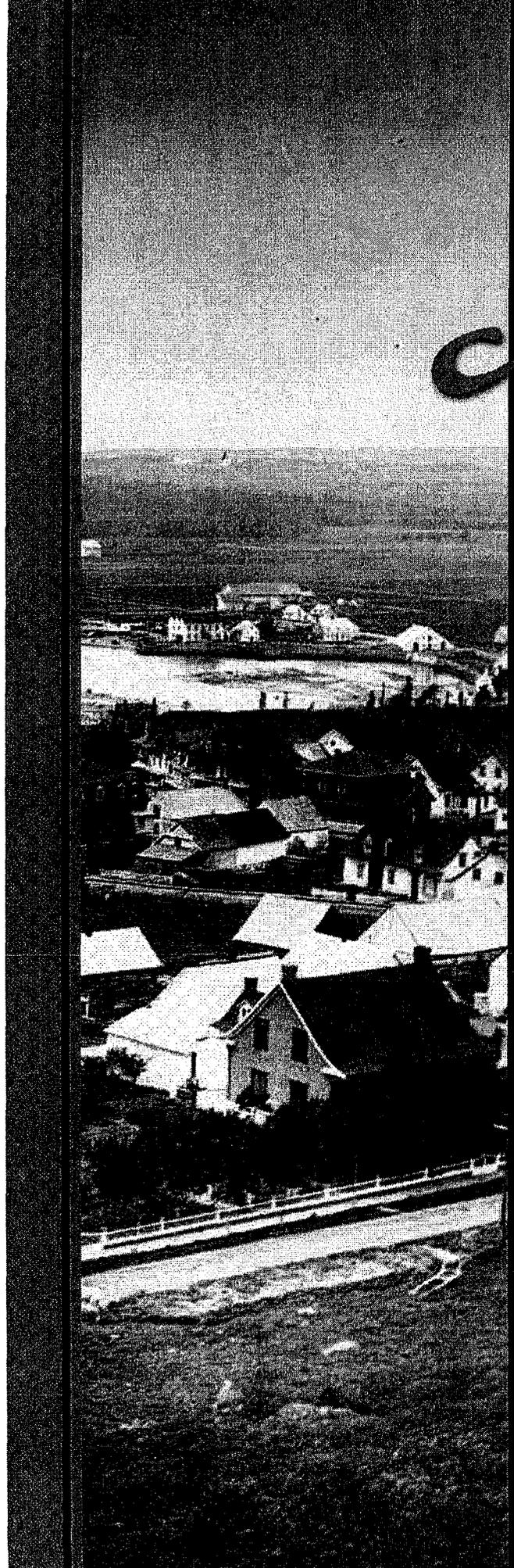
Architectes, artisans et artistes : Narcisse Poirier
<http://www.festivalpeinturemascouche.com/retropoirier.htm>

Architectes, artisans et artistes : T.X. Renaud
http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Toussaint-Xenophon_Renaud

Le cimetière patrimonial: un cadre de référence, rapport de recherche de la Commission des biens culturels du Québec
<http://www.cbcq.gouv.qc.ca/cimetierepatrimonial.html#etatsituation>

L'évolution de la typologie des cimetières en occident judéo-chrétien du moyen âge à nos jours, Commission des biens culturels du Québec (2004)
<http://www.cbcq.gouv.qc.ca/cimetieres.html>

CC - 105 MA
C. 6. - PATRIMOINE
RELIGIEUX



La
culture
de la **VILLE**

ÉTAT DE SITUATION DU PATRIMOINE
RIVIÈRE-DU-LOUP

Rapport synthèse

Comité adviseur pour une politique du patrimoine
Ville de Rivière-du-Loup
Avril 2002

ville de
Rivière-du-Loup



Villes et villages
d'art et de patrimoine

10/10/10
10/10/10

Quel est le sens de l'intervention patrimoniale ? Pourquoi et comment veut-on faire fructifier un héritage collectif ? Quel est son apport souhaitable et attendu dans le champ de la culture ? L'institution patrimoniale marie la culture comme héritage à la culture comme projet. Elle fait du passé une langue de communication. [...] Elle permet d'instaurer un dialogue entre les générations, entre les cultures et entre les composantes de la société. Elle constitue la base de définition d'un urbanisme de type culturel. Elle constitue la route de la culture dans la ville pour emprunter la voie plus moderne de **la culture de la ville** qui s'exprime par et dans les représentations et les sentiments d'appartenance de ses citoyens.¹

Jacques Mathieu, 1997

¹ JACQUES MATHIEU, « L'INSTITUTION PATRIMONIALE », DANS MARIE-CLAUDE ROCHER ET ANDRÉ SÉGAL (DIR.), *LE TRAITEMENT DU PATRIMOINE URBAIN. INTÉGRATION, INTÉGRALITÉ, INTÉGRITÉ.*, QUÉBEC, MUSÉE DE LA CIVILISATION, 1997, p. 215.

Le Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup et Denis Boucher,
© Tous droits de reproduction réservés
ISBN 2-9805012-3-9
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002



Chargé de projet – recherche et rédaction

Denis Boucher, coordonnateur Villes et villages d'art et de patrimoine

Comité aviseur du patrimoine – Supervision et recommandations

Charles Casgrain	Architecte
Raymond Duval, aménagiste	MRC Rivière-du-Loup
Régis Jean, conservateur	Musée du Bas-Saint-Laurent
Philippe Lagacé, président	Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage
Claude Pelletier, Conseiller municipal	Ville de Rivière-du-Loup
Normand Provençal, Président	Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup
Claude Villeneuve, président	Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup
Georges Levasseur, commissaire	Comité consultatif d'urbanisme
Euchariste Morin, agent	Ministère de la Culture et des Communications – Direction régionale du Bas-Saint-Laurent

Illustration de la couverture

Valérie Bouchard, graphiste

Photographies

Ville de Rivière-du-Loup

Conception et réalisation graphique

Valérie Bouchard, graphiste

Cette étude a été réalisée par la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Rivière-du-Loup, intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Rivière-du-Loup.

RÉALISATION



REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leur collaboration lors de la consultation préalable à la rédaction de cette étude. Par leur expérience et leurs commentaires avisés, elles ont permis d'enrichir l'évaluation de la situation et de préciser les orientations. Il va de soi que le contenu final du guide n'engage pas directement leur responsabilité ; nous espérons toutefois qu'il reflète bien leur opinion et leurs préoccupations.

De la Ville de Rivière-du-Loup	M. Jacques Poulin, M. Benoît Ouellet, M. Guy Bélanger, M. Luc Desjardins, M. Denis Lagacé
Du réseau Villes et villages d'art et de patrimoine	M. Clermont Bourget
De l'Office du tourisme et des congrès	M. Normand Provençal, M. Richard Michaud, M. Pierre Bossé, Mme Denise L. Pomerleau, Mme Lynda Castongay, M. Hubert Bédard, M. Claude Duguay, M. Jacques M. Michaud, M. Lucien Bourgoïn, Mme France-Bégin-Parent, Mme Claudia Maurais, Mme Nicole Lemelin.
De la Table Tourisme et Culture du CLD	Mme Anne Archambault, Mme France Bégin-Parent, M. Guy Bouchard, Mme Darlène Caron, Mme Sylvie Cyr, M. Martin Desrosiers, Mme Denise L. Pomerleau, Mme Élise Lauzon, M. Jacques M. Michaud, M. Gilles Rousseau
De la Société d'histoire et de généalogie	M. Claude Villeneuve, Mme Élisabeth Dionne, Mme Mireille Lagacé, Mme Louise Lapointe, Mme Nancy Bourgelas, Mme Fernande Gagnon, M. Jean-Saluste Ouellet, M. Guy Paradis
De la Fondation du patrimoine religieux du Québec - Comité régional	M. Alain Lévesque
De l'Association des gens d'affaires du centre-ville de Rivière-du-Loup	M. Yves Blanchet, M. Michel Courbron, M.Éric Drapeau, M. Gratien Fournier, Mme Julie Beaudoin, M. Gérard Dionne, M. Viateur Grandmaison, M. Hervé Hodgson, Mme Francine Bélanger, M. Pierre Thivièrge
Du Comité consultatif d'urbanisme	M. Maurice Sirois, M. Georges Levasseur, Mme Madeleine Boucher, Mme Danielle Ayotte, M. Jacques Thériault, M. Donald Thibault, M. André Pelletier, M. Guy Bélanger
Les architectes et techniciens en architecture de la région	M. Georges Lagacé, M. Claude Villemure, Mme Louise Lajoie, M. Jocelyn Sirois
Du Musée du Bas-Saint-Laurent	M. Régis Jean
De la Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage	M. Philippe Lagacé, M. Marc Bélanger, M. Raymond Boucher, Mme Francine Lagacé, Mme France-Bégin-Parent, Mme Denise L. Pomerleau, M. Yves Breton, Mme Norma Bérubé
Du Comité tourisme de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup	M. Guy Sylvestre, M. Pierre Bélanger, Mme France-Bégin-Parent, M. Yves Goudreau
Du Cercle des Fermières	Mme Yvonne Sirois, Mme Lucienne Pelletier, Mme Gilberte Beaulieu, Mme Juliette Chrétien, Mme Micheline Landry, Mme Réjeanne Charest, Mme Lise Corbey
De la Municipalité régionale de comté	M. Raymond Duval

TABLE DES MATIÈRES

RÉALISATION	3
REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES FIGURES ET DES ANNEXES	7
LISTE DES SIGLES	8
PRÉSENTATION	9

1. LE CONTEXTE PATRIMONIAL

1.1 L'ÉTAT DES CONNAISSANCES EN PATRIMOINE	14
1.1.1 L'écriture de l'histoire de Rivière-du-Loup	14
1.1.2 L'étude du patrimoine : des connaissances nombreuses mais méconnues	14
1.1.3 Une mémoire historique	15
A. Rivière-du-Loup : lieu de passage... ..	15
B. Rivière-du-Loup, pôle de développement... ..	16
C. Rivière-du-Loup et son âge d'or... ..	16
D. Rivière-du-Loup, le pays visité... ..	16
1.2 PORTRAIT DU PATRIMOINE LOUPERVOIS	17
1.2.1 Le paysage patrimonial	17
1.2.2 Le patrimoine architectural	18
1.2.3 Le patrimoine archéologique	19
1.2.4 Les patrimoines ethnologiques (mobilier et vivant) et moderne	19
1.3 L'ÉVOLUTION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL A RIVIÈRE-DU-LOUP	21
1.3.1 Un survol du mouvement patrimonial	21
A. Les années 1970-1980 : militantisme et recherche	21
B. Les années 1990 : une prudente implication municipale	22
1.3.2 L'évolution des acteurs impliqués	23
1.3.3 L'évolution de l'enjeu patrimonial	24

2. LES IMPLICATIONS ACTUELLES EN PATRIMOINE À RIVIÈRE-DU-LOUP

2.1 L'ÉTAT ET LE PATRIMOINE	26
2.1.1 Le gouvernement fédéral	26
2.1.2 Le gouvernement du Québec	26
2.1.3 La Municipalité régionale de comté (MRC)	27
2.2 LES IMPLICATIONS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	29
2.2.1 La mission culturelle de la Ville	29
A. Le Service loisirs, culture et communautaire	29
B. La Commission culturelle	29
C. La Politique culturelle	29
D. Le Plan de développement culturel	30
2.2.2 La gestion du cadre bâti	30
A. Le Service de gestion et de planification du territoire et les comités affiliés	31
B. Mesures de planification	31
C. Mesures de contrôle normatif	33
D. Mesures d'intervention interprétative	34
E. Mesures incitatives	37
2.3 LES INTERVENANTS DU MILIEU	40
2.3.1 Les organismes voués au patrimoine	40
2.3.2 Les organismes de développement socio-économique et touristique	43
2.3.3 Les professionnels et artisans	46

3. LES ENJEUX DU PATRIMOINE : LE DIAGNOSTIC

3.1 LA RECHERCHE48
3.1.1 Actualiser les connaissances	48
3.1.2 Le processus de la reconnaissance patrimoniale	48
3.1.3 L'accès et le partage des connaissances	49
3.2 LA SENSIBILISATION50
3.2.1 La grande oubliée	50
3.2.2 Expliquer les mesures en place	50
3.2.3 La sensibilisation des propriétaires	50
3.3 LA PROTECTION52
3.3.1 Il y a urgence !	52
3.3.2 Adapter les mesures en place à la réalité du patrimoine	52
3.3.3 De nouvelles mesures à instaurer... rapidement	53
3.3.4 La protection du paysage louterivois	53
3.3.5 Planifier la protection : le patrimoine religieux	54
3.4 LA MISE EN VALEUR55
3.4.1 L'interface touristique	55
3.4.2 Le site seigneurial Fraser : symbole fragile du patrimoine louterivois	55
3.4.3 Interprétation et commémoration : donner un sens au patrimoine	55
3.5 UN PROJET COLLECTIF57
3.5.1 Positionner le patrimoine dans la vie louterivoise	57
3.5.2 Un leadership à assumer	57
3.5.3 Regrouper les énergies : vers une stratégie concertée	59
BIBLIOGRAPHIE59
ANNEXES63

FIGURES

- Figure 1 Schéma des liens entre histoire, mémoire et patrimoine
- Figure 2 De la perception à l'état du patrimoine
- Figure 3 Démarche de l'état de situation du patrimoine
- Figure 4 Sites archéologiques sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup
- Figure 5 Mesures de gestion du cadre bâti
- Figure 6 Volets du programme PRVQ de la SHQ

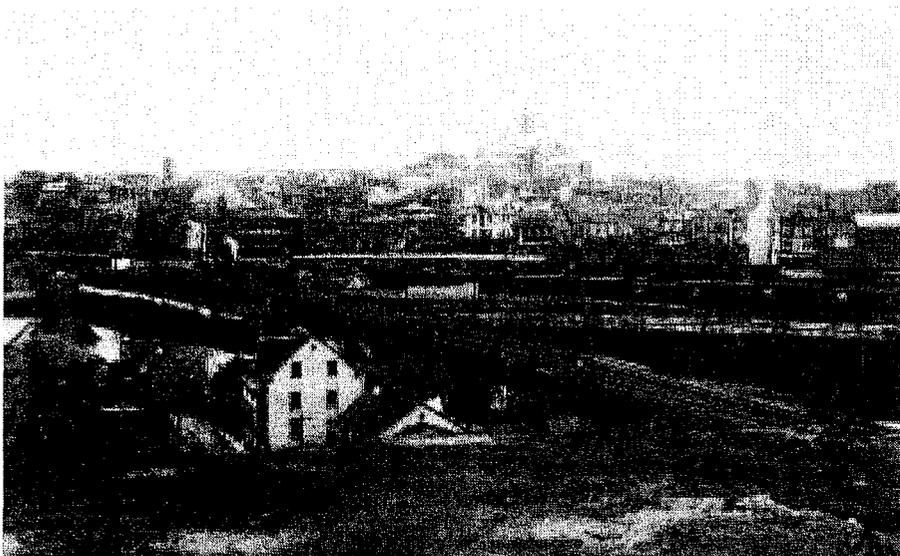
ANNEXES

- Annexe 1 Liste des études, recherches et rapports sur le patrimoine
- Annexe 2 Grille d'analyse du patrimoine culturel luperivois
- Annexe 3 Le patrimoine vivant et les porteurs de tradition
- Annexe 4 Cartes des territoires d'intérêt historique - Plan d'urbanisme 2000
- Annexe 5 Aire d'application du règlement PIIA
- Annexe 6 Liste du patrimoine bâti reconnu par les autorités publiques
- Annexe 7 Subventions versées dans le cadre du programme de soutien à la restauration du patrimoine religieux
- Annexe 8 Budget alloué au patrimoine bâti par la Ville de Rivière-du-Loup

LISTE DES FIGURES ET DES ANNEXES

LISTE DES SIGLES

ATR	Association touristique régionale (Bas-Saint-Laurent)
CBCQ	Commission des biens culturels du Québec
CLD	Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup
CMSQ	Conseil des monuments et des sites du Québec
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement (Bas-Saint-Laurent)
HCQ	Héritage canadien du Québec (Fondation)
MRC	Municipalité régionale de comté
MAC	Ministère des Affaires culturelles
MCC	Ministère de la culture et des communications
OTC	Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup
PAE	Plan d'aménagement d'ensemble
PIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturale
PPU	Programme particulier d'urbanisme
SHG	Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup
SSPGP	Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage
UQAR	Université du Québec à Rimouski
VVAP	Villes et villages d'art et de patrimoine (réseau québécois)



PRÉSENTATION

Ce rapport d'état de situation du patrimoine à Rivière-du-Loup s'inscrit dans la démarche d'élaboration d'une politique du patrimoine. Cette intention de la Ville de Rivière-du-Loup de se doter d'une politique spécifique pour le secteur du patrimoine est l'aboutissement d'un long processus d'implication du milieu en patrimoine. Il est aussi le résultat d'une large prise de conscience de la valeur exceptionnelle de l'héritage culturel luperivois. Après plus de 30 ans d'efforts, de luttes, de projets, de réussites et d'échecs, la cause du patrimoine se trouve dans un nouveau contexte qui rend nécessaire une réflexion importante sur la prise en charge par la communauté locale de son patrimoine collectif. Le présent rapport vise donc à orienter cette réflexion à partir d'un portrait de la situation du patrimoine à Rivière-du-Loup.

Le contexte qui prévaut à Rivière-du-Loup s'inscrit dans une tendance occidentale et que l'on pourrait associer à trois grands phénomènes. D'abord, l'engouement pour le patrimoine réagit aux inquiétudes et aux craintes engendrées par la mondialisation et l'hégémonie d'un modèle socio-culturel unique qui tendent à « standardiser » les communautés culturelles. La défense des patrimoines exprime la nécessité des collectivités à protéger et mettre en valeur leurs diversités culturelles. Aussi, pourrions-nous croire que cette pression exercée sur les identités culturelles tend à déstructurer les identités nationales au profit des identités locales et régionales. Le second phénomène est, en partie, un corollaire du premier. On assiste en effet à une conscientisation marquée pour la préservation des patrimoines communautaires, ce qui se traduit par un élargissement de la notion de patrimoine. En effet, le mot patrimoine recouvre désormais une réalité multiforme, qui est omniprésente dans la société. Dans une optique liée à des valeurs sociales importantes comme la qualité de vie, la sensibilité au patrimoine s'est étendue à des ensembles d'éléments, comme le tissu urbain et les paysages. Le patrimoine s'inscrit davantage dans des espaces culturels. Aussi, s'inscrit-il comme un repère dans le temps et la durée. En effet, le patrimoine apparaît comme un ancrage essentiel dans cette transformation accélérée de nos modes de vie. L'intérêt patrimonial est aussi fondé sur une inquiétude devant la crise des valeurs et des rapports entre les générations, la perte de repères traditionnels et la quête de racines face à la mondialisation. Bref, le patrimoine est au cœur des enjeux de société actuels et n'est pas un geste rétrograde, mais bien un fondement de notre vision de l'avenir.

C'est dans ce contexte que la protection du patrimoine est un phénomène qui a depuis longtemps dépassé le stade de la « mode » pour prendre place au cœur des politiques publiques. D'abord une préoccupation exprimée dans les grandes villes, le patrimoine est devenu un enjeu aussi important en région. Souvent voit-on des villages, des villes et des régions s'appuyer sur leurs richesses patrimoniales pour amorcer une relance du milieu dans des conjonctures socio-économiques difficiles. Le patrimoine apparaît souvent comme le fer de lance du développement « durable ». L'explosion du tourisme culturel suscite par ailleurs de grandes attentes envers le patrimoine qui devient une image, un symbole et une fenêtre authentique d'une région. Parallèlement, on assiste depuis une décennie à une décentralisation de la gestion du patrimoine, donnant aux municipalités et aux acteurs locaux des responsabilités et des pouvoirs accrus en la matière. Le patrimoine est, plus que jamais, une affaire locale.

À Rivière-du-Loup, le patrimoine est une préoccupation de longue date. La Ville a d'ailleurs été un précurseur en matière d'intervention, notamment en étant la troisième ville à adhérer au programme Rues Principales en 1987 et en étant la première à se doter d'une politique culturelle au Bas-Saint-Laurent en 1995. Ces initiatives ont permis de susciter une prise de conscience de la richesse exceptionnelle du patrimoine bâti mais ont aussi démontré sa très grande fragilité. Le nouvel enjeu patrimonial rejoint désormais des impératifs culturels, sociaux, économiques et touristiques et implique des acteurs de plus en plus nombreux. L'heure est aux bilans et à un nouvel engagement du milieu envers son patrimoine.

Le patrimoine comme fondement de l'identité collective

La notion de patrimoine est complexe et pour le bien de cette étude, nous avons adopté une approche récente développée autour de la notion d'identité culturelle¹. Cette approche permet de contourner le danger « de vouloir tout conserver » en se basant sur la signification culturelle du patrimoine. Nous sommes conscient que les projets de sauvegarde et les initiatives de mise en valeur s'expliquent par une foule de facteurs conjoncturels de nature politique, économique ou autre. Mais, au delà de ces situations ponctuelles, nous croyons qu'il existe un contexte patrimonial qui permet de comprendre la situation du patrimoine au sein d'une communauté précise. Pour cela, il faut comprendre comment cette communauté se perçoit collectivement ; c'est se qu'on pourrait appeler l'identité collective. L'identité est construite par des images qui nous représentent collectivement. Ces images expriment notre vision de la communauté actuelle mais aussi celle de demain ; c'est une vision qui nous projète dans l'avenir en se fondant sur le passé.

Ainsi, le patrimoine culturel est au cœur de cette identité. Il renferme de nombreux témoins de l'histoire qui sont autant de symboles de l'identité culturelle. Tel qu'énoncé dans la Politique culturelle de Rivière-du-Loup :

¹ CETTE APPROCHE S'INSPIRE DIRECTEMENT DES NOUVELLES PERSPECTIVES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE EN PATRIMOINE QUI TENDENT À DÉCLOISONNER LES DIFFÉRENTS CHAMPS D'INTERVENTION EN PATRIMOINE EN PUISANT DANS PLUSIEURS DISCIPLINES (URBANISME, HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE, ARCHITECTURE, ETHNOLOGIE...). POUR LE CADRE THÉORIQUE DE CETTE APPROCHE AINSI QUE POUR UN APERÇU DES ÉTUDES APPLIQUÉES QUI EN SONT ISSUES, VOIR PRINCIPALEMENT LES OUVRAGES DE LUC NÖPPEN ET JACQUES MATHIEU CITÉS EN BIBLIOGRAPHIE. SUR L'ANALYSE PLUS APPROFONDIE DES RAPPORTS ENTRE HISTOIRE, MÉMOIRE ET PATRIMOINE À RIVIÈRE-DU-LOUP, VOIR : DENIS BOUCHER, SAUVEGARDE DU PATRIMOINE, COMMEMORATION DU PASSÉ ET CONSTRUCTION D'UNE MÉMOIRE LOCALE : RIVIÈRE-DU-LOUP ET LE MANOIR FRASER. MÉMOIRE (HISTOIRE), UNIVERSITÉ LAVAL, 2001, 147 p.

L'aspect identitaire constitue le fondement même de la culture [...] Certains éléments plus que d'autres s'avèrent des révélateurs d'identité : l'histoire en est un, comme l'environnement naturel qui imprègne le caractère et la vision des ses habitant ; la créativité des personnes en est un autre et elle se manifeste, se concrétise tant dans l'architecture des bâtiments anciens que dans les œuvres des artistes contemporains².

Bref, le présent exercice d'état de situation du patrimoine exige de comprendre les fondements de l'identité culturelle pour ensuite voir comment la communauté projette cette identité dans la sauvegarde de son patrimoine. Cette conception du patrimoine rejoint celle adoptée par le Groupe-Conseil Arpin, chargé de réaliser un état de situation du patrimoine au Québec³. Nous partageons donc parfaitement la définition que le Groupe-Conseil Arpin a proposé :

Peut être considéré comme patrimoine tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement pour sa valeur de témoignage et de mémoire historique et méritant d'être protégé, conservé et mis en valeur⁴.

Cette définition s'appuie sur deux notions au cœur de notre démarche : celle de mémoire historique et de reconnaissance collective. La mémoire historique est à la fois guide et constituante du patrimoine. Pour reconnaître une valeur patrimoniale à un objet, celui-ci doit être un témoin privilégié de notre façon d'occuper notre coin de pays. La notion de reconnaissance collective sous-entend que pour être qualifié de patrimoine, l'élément doit être l'objet d'une reconnaissance par l'ensemble des membres d'une communauté. Cette appropriation par le milieu permet à celui-ci de s'identifier et d'attribuer des valeurs communes au patrimoine. Aussi, cette définition sous-entend que le patrimoine peut prendre plusieurs formes. A priori, nous avons inclus les trois grandes formes de patrimoine dans notre démarche : immobilier (environnement bâti et paysage), mobilier (objets, artefacts) et vivant (coutumes, traditions, savoir-faire...). Toutefois, nous devons évaluer comment ces formes de patrimoine peuvent être perçues et reconnues par le milieu. Par ailleurs, si l'état de la situation du patrimoine doit rendre compte de sa perception, il doit aussi analyser l'implication du milieu dans ce secteur et, bien sûr, évaluer l'état du patrimoine en général. Ces trois aspects à analyser peuvent dégager les objectifs de l'état de situation :

- Évaluer **la perception** du patrimoine par une étude des connaissances acquises, de l'évolution de l'intérêt du milieu et de sa perception actuelle ;
- Évaluer **l'implication** en patrimoine de tous les intervenants en brossant un portrait du rôle de la Ville et celui des autres organismes impliqués ;
- Évaluer **l'état** du patrimoine au niveau de ses valeurs, de ses caractéristiques et de son état de conservation.

Les étapes de la démarche

1. État des connaissances
2. Évolution de l'intérêt patrimonial à Rivière-du-Loup
3. Évaluation des implications gouvernementales et municipales
4. Consultation des intervenants
5. Diagnostic

À ces étapes, il faut ajouter le travail d'inventaire du patrimoine bâti qui avait pour but d'obtenir une perception plus complète de la valeur du patrimoine loupérien et d'évaluer certaines mesures de gestion du cadre bâti⁵. Les constats émis dans le rapport de l'inventaire ont été pris en compte dans l'ensemble de la démarche et il faut considérer ce document comme une annexe au présent rapport qui vient compléter l'analyse de la situation. L'éclairage apporté par l'inventaire permet de dégager des constats plus clairs sur l'ensemble de la situation. Nous sommes conscients que l'application d'une telle approche pour la réalisation d'un état de situation du patrimoine à l'échelle d'une ville est sans précédent. Nous croyons pouvoir apporter un éclairage nouveau et surtout plus approfondie du phénomène patrimonial.

FIGURE 1

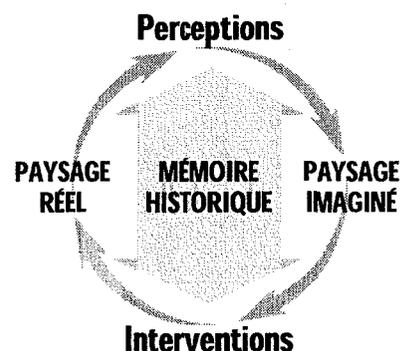


FIGURE 2



² LOUISE MAUSER, *RIVIÈRE-DU-LOUP : UNE POLITIQUE CULTURELLE*, p. 16.

³ GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC, *NOTRE PATRIMOINE, UN PRÉSENT DU PASSÉ*. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, NOVEMBRE 2000, 240P.

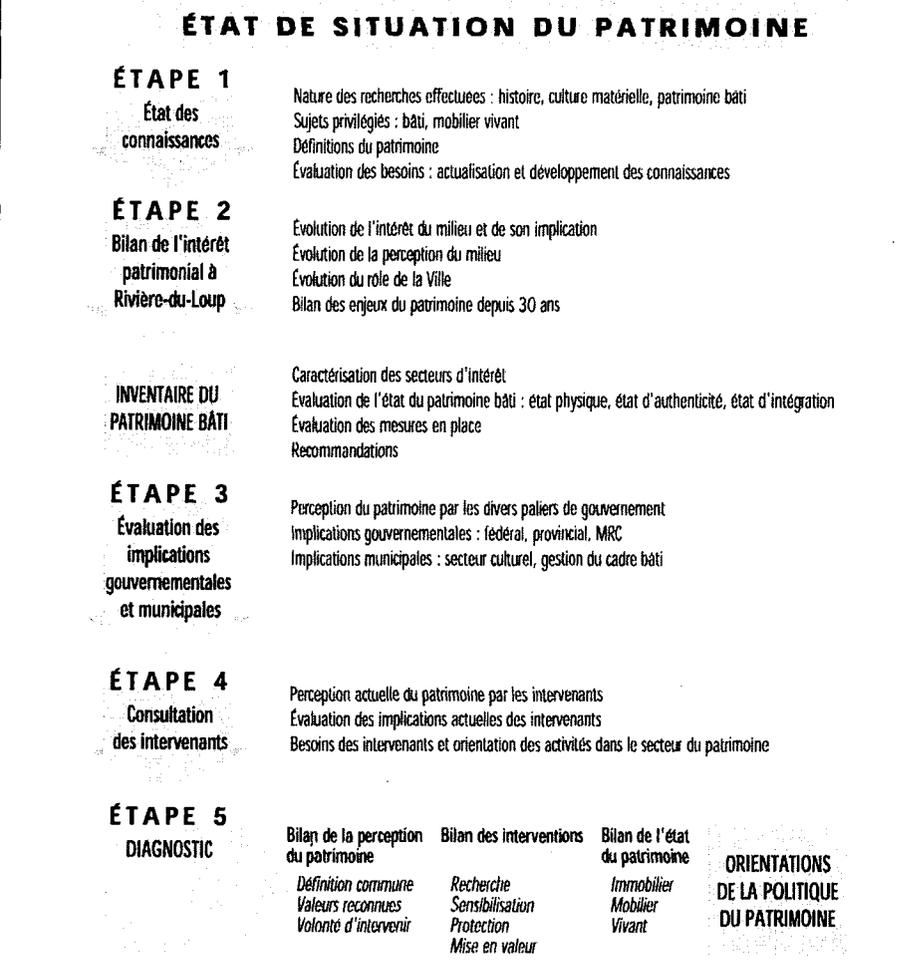
⁴ *IBID.*, p. 33.

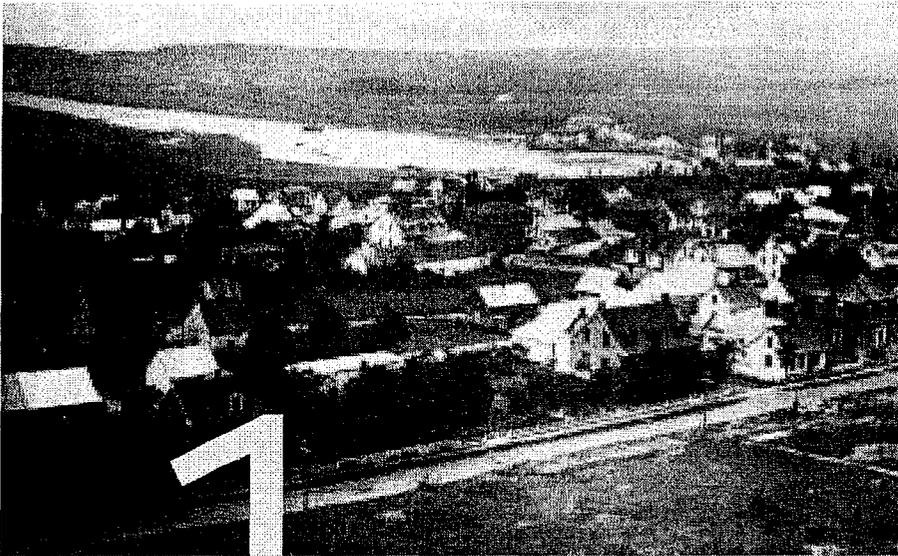
⁵ BERGERON GARNON, *RIVIÈRE-DU-LOUP. INVENTAIRE DU PATRIMOINE DATÉ. RAPPORT SYNTHÈSE*. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, OCTOBRE 2001, 161P.

Le rapport se divise en trois grands chapitres. Le premier entend brosser le contexte patrimonial à Rivière-du-Loup. Il s'agit en effet de décrire le patrimoine loupérien en fonction des connaissances acquises ainsi qu'à partir d'un survol de l'évolution de l'intérêt patrimonial à Rivière-du-Loup. Le second chapitre étudie la façon d'intervenir en patrimoine à Rivière-du-Loup. On y présente le rôle de la Ville en matière de culture et de gestion du cadre bâti ainsi que celui de tous les organismes du milieu qui sont impliqués en patrimoine. Le dernier chapitre présente le diagnostic ; il dégage les grands enjeux qui émergent de la démarche et s'ouvre sur quelques grandes orientations qui guideront l'éventuelle politique du patrimoine.

Denis Boucher

FIGURE 3 – Démarche de l'élaboration de l'état de situation du patrimoine





LE CONTEXTE PATRIMONIAL

Le présent chapitre vise à définir le patrimoine louperivois en fonction des connaissances acquises mais aussi à partir d'un survol des implications dans ce qui s'est avéré être, depuis au moins 30 ans, une préoccupation grandissante dans le milieu. Cet exercice s'avère nécessaire dans le cadre du présent mandat d'évaluation de la situation. Il s'agit, dans un premier temps, de résumer le développement des connaissances sur le patrimoine culturel local dans le but de comprendre comment les chercheurs, érudits et professionnels ont défini le patrimoine local. Par la suite, il sera nécessaire de faire un survol des implications en patrimoine à Rivière-du-Loup depuis les débuts d'un mouvement organisé au début des années 1970. Ce contexte patrimonial permettra de mettre en perspective la situation actuelle et surtout de comprendre pourquoi le patrimoine constitue un élément aussi important de la communauté louperivoise.

1.1.1 L'ÉCRITURE DE L'HISTOIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP¹

La reconnaissance d'un monument, la mise en valeur d'un site historique sont d'abord des gestes de rappel du passé, de célébration d'une histoire, de communication d'une mémoire (commémoration). C'est pourquoi nous nous intéressons à l'histoire comme fondement de l'action patrimoniale. C'est pourquoi la connaissance du passé est essentielle à la compréhension de la valeur du patrimoine. Voyons comment l'histoire locale a été écrite et comment ce récit historique a conditionné la perception et la protection du patrimoine.

À partir du début du siècle et jusqu'aux années 1960, ce sont essentiellement des membres du clergé qui se chargent d'écrire l'histoire locale. Habituellement dans le cadre d'une fête commémorative, un prêtre coordonne la production d'un album souvenir ou d'une monographie paroissiale. On peut souligner la publication de trois albums souvenirs (1934, 1973, 1983) et d'une monographie paroissiale sur Saint-Ludger (Richard, 1955), qui demeurent des références, notamment en ce qui a trait aux institutions religieuses. L'histoire est alors interprétée à partir d'une vision catholique de la société, privilégiant le rappel des faits orientés par la volonté de l'Église. En 1967, paraît une première synthèse « laïque » de l'histoire de Rivière-du-Loup produite par un notable de la région (Lizotte, 1967). Cet ouvrage connaît une belle carrière bénéficiant de plusieurs rééditions. L'auteur privilégie l'histoire des élites locales issues des principales institutions traditionnelles : l'Église et le régime seigneurial. Ce sont les réalisations des seigneurs, du clergé et des élus municipaux qui nous sont racontées. Quelques personnages ressortent aisément du nombre ; soit les seigneurs Fraser pour qui l'auteur vouait une grande admiration. Malcolm et Alexandre Fraser trouvent ici leur principal biographe.

Avec la mise en place du Cégep et du Musée d'archéologie de l'Est du Québec dans les années 1970, plusieurs ouvrages d'histoire locale sont produits par de jeunes professionnels des sciences humaines qui y travaillent. L'interprétation du passé adopte cette fois une perspective socio-économique qui s'impose dans les années 1980 (Dumas et Pelletier, 1973 ; Dubé, 1973 ; Willis, 1981 ; Jean, 1987). On s'intéresse désormais à l'époque dite de « l'âge d'or de Fraserville », soit entre 1880 et 1910. On fait l'histoire de l'élite marchande et du développement du commerce, des industries, du chemin de fer et des services publics. Beaucoup de recherches s'appuient sur les riches fonds photographiques du Centre d'études régionales et du Musée du Bas-Saint-Laurent. On assiste aussi à un intérêt grandissant pour l'histoire du développement urbain (Boivin, 1985 ; Jean, 1988 ; Martin, 1994 ; Pelletier, 1995). Dans les années 1990, outre l'ouvrage de Bérubé (1993) qui maintient une interprétation plus élitiste du passé, la production de nouvelles connaissances sur le passé local ralentit au profit de documents d'interprétation et de mise en valeur de ce passé.

L'histoire de Rivière-du-Loup au 20^e siècle restait à faire. C'est avec la publication d'un volumineux collectif à l'occasion des fêtes de l'an 2000 que l'histoire plus récente a pu être faite (Collectif, 2000). La grande diversité de sujets ne permet pas de dégager de synthèse de l'histoire mais permet d'élargir les thèmes habituellement abordés. L'abondance des aspects étudiés dans cet ouvrage permet d'offrir une interprétation plus inclusive de l'histoire, touchant tous les groupes sociaux. Des chapitres importants de l'histoire locale, longtemps enfouis dans la mémoire des gens, s'écrivent alors. Aussi, ce volume exprime une nouvelle préoccupation pour les témoins matériels du passé : le propos s'appuie fréquemment sur l'évocation de lieux et bâtiments, sans compter les nombreuses photos qui viennent inscrire l'histoire dans l'environnement construit. Histoire et patrimoine apparaissent plus liés que jamais ! Aussi, il faut noter que les premières histoires portaient sur la paroisse ou la région (Grand-Portage), alors que les ouvrages plus récents adoptent un territoire historique plus précis : celui de la Ville. On consacre donc l'entité historique de la Ville de Rivière-du-Loup en tant que territoire d'appartenance et de culture propre.

1.1.2 L'ÉTUDE DU PATRIMOINE : DES CONNAISSANCES NOMBREUSES MAIS MÉCONNUES

Les recherches sur le patrimoine local se sont développées avec l'intérêt pour le passé de Rivière-du-Loup. Notre recension des études en patrimoine a permis de dresser une liste de près de 25 études, produites entre 1977 et 2001. C'est un sujet relativement récent qui s'est toutefois

¹ VOIR ANNEXE 1 : LISTE DES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE PATRIMOINE BÂTI

développé rapidement depuis l'implantation d'institutions culturelles régionales (Cégep, Musée, UQAR) autour desquelles se regroupent des citoyens et professionnels qui s'intéressent au patrimoine comme sujet de recherche. Le Musée d'archéologie de l'Est du Québec favorise le regroupement de spécialistes de la culture matérielle (archéologie, ethnologie, histoire de l'art). En 1977, on peut voir apparaître un premier ouvrage sur le patrimoine ethnologique de la région de Rivière-du-Loup, produit par un groupe de chercheurs rattachés au Musée (Martin et al., 1977). À la fin des années 1970, le vaste chantier du macro-inventaire constitue la plus importante initiative de recherche en patrimoine au Québec (Côté, 1982 ; Cyr, 1979 ; Michaud et Côté, 1982 ; Parent et Ethnoscop, 1982). Le patrimoine regroupe alors différentes formes : architectural, ethnologique, archéologique, etc. Partant d'une division locale du territoire québécois, le macro-inventaire fournit aux collectivités locales des études d'ensemble qui définissent les grandes caractéristiques du patrimoine de la région.

Dans le milieu des années 1980, les nouvelles responsabilités des MRC et des villes fait en sorte qu'ils intègrent le patrimoine à l'aménagement du territoire (Dionne, 1985). C'est toutefois par l'intermédiaire de programmes comme Revi-Centres (PLURAM, 1986) ou Rues Principales que l'on peut voir apparaître de nouvelles études, essentiellement orientées vers le patrimoine bâti du centre-ville. Ce secteur est en effet l'objet d'un vaste inventaire (Bourget, Jean et Côté, 1990). Alors que le Musée du Bas-Saint-Laurent poursuit la recherche et la diffusion sur l'ethnologie régionale, l'Office du tourisme et des congrès, procède à des recherches pour mettre en valeur le patrimoine (OTC, 1997 [1987]). Progressivement, les grandes recherches laissent place à la production de documents d'interprétation et de diffusion des connaissances acquises (Massé, 1980 ; Jean, 1988 ; Authier, 1994 ; Larocque, 1994). Enfin, des projets de mise en valeur permettent de produire quelques recherches sur des sites ou bâtiments particuliers. La recherche devient plus pointue et se fait essentiellement dans le cadre de projets d'envergure comme le manoir Fraser ou la centrale hydro-électrique de la Chute (Paradis et Bélanger, 1988 ; Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et associés, 1989 ; Hydro-Québec, 1991 ; Bourget, 1993 ; Martin, Martin et Prud'Homme, 1998). Récemment, l'art public loupévois a été l'objet d'une étude novatrice sur la situation de l'art public au Bas-Saint-Laurent (Blais, 2001).

1.1.3 UNE MÉMOIRE HISTORIQUE

L'étude du passé et du patrimoine a permis de façonner une mémoire historique. S'il ne serait pas pertinent de résumer ici l'histoire de Rivière-du-Loup dans son ensemble, du moins peut-on évoquer certaines grandes représentations du passé qui s'imposent dans l'histoire et qui ont orienté les implications en patrimoine². Ces images de la ville sont autant de valeurs exprimées dans l'histoire et partagées par la communauté. C'est le fondement de la mémoire collective et l'identité de la ville.

A. Rivière-du-Loup : lieu de passage...

L'histoire de Rivière-du-Loup qui nous est racontée véhicule une image très forte du lieu stratégique de passage au cœur des grands parcours de l'Est du Canada. Le concept de *carrefour naturel* s'appuie sur des qualités géographiques que sont les affluents (fleuve et rivière) et la position avantageuse dans l'axe du « Grand-Portage ». Cette route naturelle empruntée d'abord par les civilisations amérindiennes de l'Est de l'Amérique du Nord est composée d'un ensemble hydrographique et géomorphologique qui facilite, entre le fleuve et la Baie des Chaleurs, la circulation humaine. Rivière-du-Loup a toujours été, en quelque sorte, le point de chute septentrional de la voie du Grand-Portage. L'embouchure de la rivière et le secteur de la Pointe qui avance dans le fleuve ont constitué des lieux de résidence, de rencontre ou de ravitaillement. De plus, le havre formé par la Pointe a représenté longtemps un lieu de cabotage idéal. C'est ainsi que Champlain mouilla dans ce havre, suivi par les commerçants de fourrures, puis les premiers habitants. Cette vocation de lieu de transit par l'activité maritime a été renforcée par le développement de la « Route du Témiscouata », ce chemin devint un axe stratégique de pénétration dans le continent. Au début du XIXe siècle, déjà, un petit hameau villageois se dessine le long du chemin du Roy, dans une orientation est-ouest.

² POUR UNE BONNE SYNTHÈSE DE L'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN VOIR : BOURGET, MICHAUD ET JEAN, OP.CIT. 1990, pp. 2-51. AÜSSI : REGIS JEAN, « RIVIÈRE-DU-LOUP : UNE VILLE », *CONTINENTE*, NO 40 (ÉTÉ 1988), pp. 42-48.

B. Rivière-du-Loup : pôle de développement...

Nos historiens ont par ailleurs mis en valeur l'image de pôle de développement de Rivière-du-Loup. Le faubourg qui se forme à l'embouchure de la rivière regroupe des habitants dont les occupations sont davantage liées à la mer. L'installation du moulin à scie Caldwell à la grande chute crée un second pôle de développement. Rapidement, le hameau du bord du fleuve est relié à un autre qui se développe autour du moulin. Entre les deux : un long chemin qui deviendra le centre-ville si particulier d'aujourd'hui. En effet, l'augmentation de la population est constante depuis les années 1820. Le seigneur Fraser multiplie les concessions de petits lots sur son domaine pour la construction résidentielle. Les deux hameaux se rejoignent donc pour former, en 1850, la municipalité de Fraserville. D'un axe de développement est-ouest, caractéristique de la plupart des villages en bordure du fleuve, Rivière-du-Loup poursuit un développement nord-sud, longeant la rivière sinueuse. Ainsi, après l'érection de la paroisse Saint-Patrice, dès 1838, deux nouvelles paroisses sont créées en 1905 : Saint-François et Saint-Ludger. Les bâtiments religieux qui sont construits caractérisent le paysage urbain de la ville que l'on qualifie souvent de « ville aux trois clochers ». Les études plus récentes ont « modernisé » cette image de pôle de développement en rappelant la vocation de centre de services régional, notamment avec le secteur de l'éducation, de la santé et de commerces de service.

C. Rivière-du-Loup et son âge d'or...

Les grandes représentations du passé louterivois privilégient l'époque dite d'âge d'or (1880-1910). Ces 30 années ont fait l'objet de l'essentiel des recherches récentes et ont bénéficié d'une commémoration importante. L'arrivée du Grand Tronc en 1860, qui fait de Rivière-du-Loup la dernière station à l'Est du Canada, provoque un boom économique et accélère encore l'arrivée d'habitants en quête de travail. De nombreux immigrants anglophones viennent s'installer. L'essor est attribué à une nouvelle classe de gens d'affaires, à la tête de laquelle se trouvent les seigneurs Fraser, véritables héros locaux. Centre commercial et industriel, carrefour ferroviaire et maritime, chef lieu judiciaire, Fraserville apparaît avec nostalgie comme la métropole de l'Est du Québec. L'histoire fait aussi grand cas de Rivière-du-Loup comme lieu de pouvoir où se rencontre la classe politique canadienne et québécoise. Les somptueuses résidences, les hôtels de prestige les activités de villégiature participent à l'édification de cette image glorieuse de Rivière-du-Loup.

D. Rivière-du-Loup, le pays visité...

L'image de Rivière-du-Loup développée dans les récits historiques s'appuie aussi sur celle d'un lieu touristique, reconnu d'abord pour ses attraits naturels. Étape obligée dans le trajet vers la Gaspésie, Rivière-du-Loup est présenté comme une « belle ville » disposée en amphithéâtre et offrant des panoramas extraordinaires. La vocation de villégiature est aussi une caractéristique fortement valorisée dans l'histoire locale. La venue, depuis les années 1850, d'estivants fortunés durant la saison estivale permet de rappeler l'hospitalité des habitants et la qualité de la vie. L'image touristique de la ville est aussi fortement associée à la beauté de l'aménagement urbain. On vante l'apparence prestigieuse du quartier Saint-Patrice et des nombreux monuments qu'on y trouve. Bref, le paysage bâti de la ville compose la mémoire collective et s'inscrit dans l'identité locale.

1.2.1 LE PAYSAGE PATRIMONIAL

Le paysage patrimonial de Rivière-du-Loup se comprend d'abord par une analyse de la morphologie et de l'aménagement d'ensemble de la ville. Toutes les études du patrimoine bâti procèdent à une caractérisation du paysage. Toutefois, l'inventaire 2001 intègre un nouvel aspect : le patrimoine végétal et les percées visuelles. Globalement, toutes les études font mention de la disposition très particulière des trois terrasses qui ont formé les paroisses. Ces terrasses sont reliées par la rivière qui, par son tracé sinueux, influence fortement l'aménagement urbain.

Une seconde dimension de l'analyse du paysage consiste en l'étude des particularités de la trame urbaine. L'établissement des colons a d'abord été conditionné par le fleuve. C'est d'ailleurs perpendiculairement à ce dernier que les terres seigneuriales sont subdivisées à l'ouest de la rivière. Car à l'est de la rivière les terres sont découpées dans un axe est-ouest, perpendiculairement à la rivière. Le développement urbain, même récent, sera dicté par cette particularité. La ville se développe d'ailleurs en bordure de la rivière à proximité des moulins et manoirs seigneuriaux et des édifices religieux. Le domaine seigneurial est fragmenté et de petits lots y sont concédés, ce qui crée la trame de la future ville. Ce secteur, qu'on appelle aujourd'hui le Vieux Rivière-du-Loup, est traversé par deux voies de circulation : le chemin du Roy (rue Fraser) et le Chemin du Lac (rue Lafontaine). Le tracé de ces deux axes est donc intimement lié à la topographie des lieux et contribue à orchestrer une trame urbaine spécifique³. L'organisation du tracé routier a par ailleurs bénéficié d'une intention d'aménagement planifié dès les années 1850, par la création de plans et cartes qui projettent le développement urbain à venir⁴. L'influence du découpage seigneurial et cette planification constante de l'aménagement a contribué à produire un parcellaire de forme irrégulière auquel le bâti s'est adapté. C'est ainsi que l'on retrouve des bâtiments de formes triangulaire ou trapézoïdale sur la pointe de plusieurs carrefours de rue. Aussi, les études ont toutes souligné le souci évident des planificateurs afin de mettre en valeur la monumentalité de certains édifices publics, tels l'église Saint-Patrice qui crée, avec la rue de la Cour, une perspective fermée impressionnante.

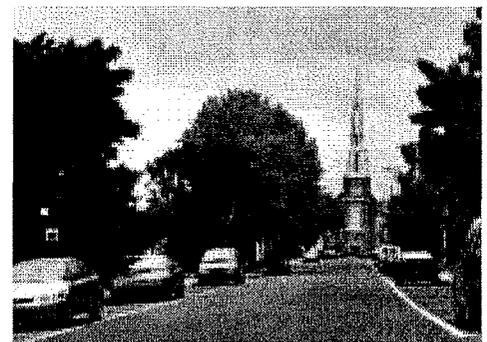
Les études ont ensuite déterminé les secteurs d'intérêt au sein desquels se trouvent les concentrations les plus élevées de caractéristiques patrimoniales exceptionnelles : les unités de paysage. Ce sont d'abord les secteurs d'implantation les plus anciens qui sont alors identifiés. Globalement, le cumul des secteurs identifiés dans les différentes études donne un total de neuf secteurs d'intérêt que sont :

- Axe de la rue Fraser
- Secteur du Faubourg (incluant la côte Saint-Jacques)
- Secteur «des Ambassades» (incluant la rue de la Cour et le site institutionnel de Saint-Patrice)
- Rues Lafontaine et Saint-Louis
- Site institutionnel de Saint-François-Xavier
- Site institutionnel de Saint-Ludger
- Secteur de la Pointe
- Secteur du Vieux Saint-Patrice

Deux de ces secteurs, qui sont rattachés au centre-ville, seront repris dans l'inventaire de 1988-1990, soit le secteur des Ambassades/rue de la Cour et l'axe de la rue Lafontaine⁵. L'inventaire 2001 a permis d'étendre l'analyse aux secteurs du faubourg, de la Pointe, du Vieux Saint-Patrice et des sites institutionnels de Saint-François et Saint-Ludger. L'inventaire 2001 a identifié de nombreuses qualités paysagères liées à la végétation et aux percées visuelles. En ce qui a trait au centre-ville, les deux inventaires se rejoignent pour admettre que :

Outre le patrimoine architectural qui constitue une richesse du centre-ville de Rivière-du-Loup, il y a les éléments de son patrimoine naturel que sont le Parc Blais, le Platin, la rivière, la grande chute ainsi que l'aménagement paysager des grandes résidences cossues du 19^e siècle qui contribuent à la beauté du centre-ville et à l'équilibre qui s'en dégage. Il est rare de retrouver dans un site aussi bien circonscrit que

1.2 PORTRAIT DU PATRIMOINE LOUPERVOIS



³ BOURGET, JEAN ET CÔTÉ, *op. cit.*, p. 30.

⁴ LES AUTOURS SOULIGNENT QUE «L'ANALYSE DE CES DIVERS PLANS NOUS AMÈNE À CONSTATER QUE LA TRAME DES RUES DU CENTRE-VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP EST ORIGINALE À PLUSIEURS POINTS DE VUE». *IBID.* p. 31-47

⁵ TOUTEFOIS, DANS L'INVENTAIRE DE 1990, CES DEUX ZONES SONT SUBDIVISÉES EN QUATRE SOUS-UNITÉS DE PAYSAGE DU CENTRE-VILLE : L'UNITÉ DES AMBASSADES, L'UNITÉ DE LA COUR, L'UNITÉ SAINT-LOUIS ET L'UNITÉ LAFONTAINE.

le centre-ville de Rivière-du-Loup, autant d'éléments de composition urbaine de cette qualité⁶.

Pour les autres secteurs étudiés dans l'inventaire 2001, les éléments paysagés sont apparus d'une grande valeur dans les secteurs de la Pointe, du Vieux-Saint-Patrice et, pour les zones institutionnelles de Saint-François et Saint-Ludger. Quelques percées visuelles et éléments végétaux de grande valeur sont aussi identifiés comme étant des éléments structurants du paysage louperivois.

1.2.2 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Si l'apparence architecturale de plusieurs monuments de Rivière-du-Loup était admirée depuis longtemps, c'est vraiment avec le macro-inventaire (1982) du paysage architectural que l'on a pu obtenir une analyse plus précise de ses qualités. Le macro-inventaire avait permis de faire onze regroupements architecturaux pour les édifices résidentiels en fonction de « volumes d'habitation » et d'éléments d'architecture dominants. Une présentation photographique a aussi été effectuée pour les bâtiments d'intérêt à caractère commercial, artisanal et institutionnel. Cet essai de regroupement a permis de réaliser la très grande diversité de l'architecture louperivoise et a inspiré les inventaires plus pointus qui ont été réalisés par la suite.

La réalisation des deux inventaires en 1990 et 2001, a permis de dégager un portrait assez complet de l'architecture pour l'ensemble des secteurs d'intérêt. Les inventaires ont constitué des typologies architecturales en fonction des volumétries dominantes plutôt que des styles architecturaux spécifiques. En 1990, des 534 bâtiments identifiés au départ, 365 furent retenus et comptabilisés, ce qui a permis de faire huit regroupements architecturaux (typologies). En 2001, l'inventaire a comptabilisé 398 bâtiments qui ont été classés dans dix typologies distinctes. L'architecture louperivoise apparaît donc aussi riche que variée, démontrant l'ancienneté de l'occupation et les grandes étapes du développement de la ville.

Aussi, ces études ont identifié un grand nombre de bâtiments qui se démarquent par leur valeur patrimoniale élevée. En 1990, 86 bâtiments d'intérêt élevé ont été identifiés dans le seul secteur du centre-ville ! Cette concentration exceptionnelle a été confirmée à nouveau en 2001 où on a souligné que



le centre-ville est marqué par une série de composantes et de détails architecturaux impressionnants par leur richesse et leur rareté. Il est impossible de les énumérer au complet tant la liste est longue [...] il s'agit de la plus forte concentration de ce genre. Ce sont des édifices religieux, institutionnels et publics qui ponctuent le cœur historique de Rivière-du-Loup. Les autres immeubles [sont] principalement des maisons associées à la typologie victorienne et de maisons monumentales au toit en pavillon toutes plus imposantes les unes que les autres⁷.

L'inventaire 2001 a par ailleurs étudié cinq autres secteurs identifiés dans le macro-inventaire comme ayant un potentiel patrimonial. Après le centre-ville, c'est le Vieux Saint-Patrice qui ressort comme étant un secteur d'intérêt exceptionnel. La concentration de bâtiments d'une grande richesse architecturale, l'histoire des lieux et l'aménagement d'ensemble en font une unité de paysage remarquable. Le Vieux Saint-Patrice se démarque aussi par le degré d'authenticité particulièrement élevé, comme on le mentionne:

Ces bâtiments ont conservé toutes ou la plupart des caractéristiques anciennes propres à leur type comme le revêtement, les ouvertures, les éléments en saillie et les composantes ornementales. Cette situation se situe à l'inverse de celle constatée dans tous les autres secteurs à l'étude⁸.

Pour le secteur de la Pointe, le paysage architectural possède plusieurs caractéristiques communes avec le Vieux Saint-Patrice, à cause de sa vocation de villégiature, sa proximité avec le

⁶ BOURGET, JEAN ET CÔTÉ, OP. CIT. P. 105.

⁷ BERGERON GAGNON, OP. CIT., P. 108, 114 ET 115.

⁸ BERGERON GAGNON, OP. CIT. P. 77.

fleuve et son aménagement où domine une végétation et des paysages remarquables. En effet, pour certains autres secteurs comme le Faubourg, Saint-Ludger ou Saint-François-Xavier, le degré d'authenticité est généralement moyen ou faible. Ces secteurs renferment néanmoins un grand nombre de bâtiments anciens qui contribuent au paysage et à l'atmosphère de ces quartiers. On a pu remarquer un grand nombre de bâtiments d'influence vernaculaire américaine plutôt bien conservés. Mais, c'est essentiellement les pourtours immédiats des églises de Saint-Ludger et Saint-François-Xavier qui constituent des unités de paysage patrimonial d'une grande valeur.

1.2.3 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Le patrimoine archéologique n'a pas fait l'objet d'études récentes et il s'agit d'une forme moins connue de patrimoine. Ceci ne sous-entend pas qu'il s'agit d'un héritage culturel de peu de valeur. Car en 1982, la firme Ethnoscop a réalisé une étude de potentiel archéologique très approfondie du territoire de la ville de Rivière-du-Loup⁹. Cette étude permet de réaliser toute la richesse ethnologique du sol loupérien. La démarche d'évaluation a permis d'identifier 38 sites à potentiel fort. Trois sont associés à l'époque préhistorique, cinq à l'époque allant de 1675 à 1775, douze de 1776 à 1850 et 18 pour la période allant de 1850 à 1910. L'étude conclue que :

Pris globalement, le traitement qui a été réservé à chacun de ces sites ou zones - peu bouleversés, il faut le dire (surtout si on les compare à d'autres situés également en milieu urbain) - dégage un potentiel qui, à l'échelle de la municipalité, peut être qualifié de FORT¹⁰.

Par ailleurs, différentes études archéologiques, qui comprenaient des fouilles sur le terrain, ont été effectuées sur le territoire de la ville. On peut identifier cinq sites archéologiques reconnus, qui témoignent de vestiges préhistoriques et euro-québécois de grande valeur. Ces sites sont identifiés au schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup.

1.2.4 LES PATRIMOINES ETHNOLOGIQUE (MOBILIER ET VIVANT) ET MODERNE

On a pu observer dans l'état des connaissances que les grandes études sur la culture matérielle et le patrimoine ethnologique ont connu une époque florissante dans les années 1970 et 1980, notamment par les macro-inventaires du patrimoine, commandés par le ministère des Affaires culturelles. L'étude produite à ce moment a permis de brosser un portrait très général du patri-

FIGURE 4 — Sites archéologiques sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup

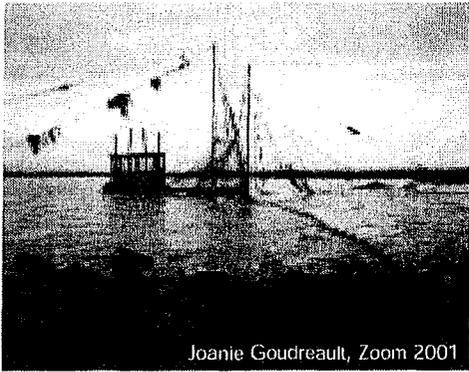
Site archéologique	Localisation	Identité culturelle	Thème
CkEj-1	Près du golf de Rivière-du-Loup, à 60 m plus au sud-ouest de la route 132	Site euro-québécois	Pêche aux marsouins
CkEj-2	Près du golf de Rivière-du-Loup	Site euro-québécois	Four
C1Ej-1	Embouchure de la rivière-du-Loup (lot 102b)	Site amérindien préhistorique archaïque	-
C1Ej-2	Embouchure de la rivière-du-Loup sur la rive ouest	Site amérindien préhistorique archaïque laurentien	-
C1Ej-6	Embouchure de la rivière-du-Loup (lot 102b)	Site euro-québécois	Domaine seigneurial

moine ethnologique du comté de Rivière-du-Loup¹¹. Localement, peu d'efforts ont été consacrés pour l'étude, l'inventaire, la transmission des patrimoines mobilier et vivant. Il faut toutefois souligner les initiatives du Musée du Bas-Saint-Laurent qui, par sa vocation ethnologique, a poursuivi l'étude et la diffusion des connaissances du patrimoine mobilier, essentiellement celui que conserve l'institution muséale. Le fonds photographique et les collections d'artefacts et d'œuvres d'art locales et régionales du Musée ont suscité des recherches ethnologiques qui furent mises en valeur dans des expositions et publications. Soulignons aussi que ces patrimoines sont l'objet d'initiatives privées et personnelles, permettant de constituer des collections privées de grande

⁹ ANDRÉ PARENT ET ETHNOSCOPE, *RIVIÈRE-DU-LOUP : ÉTUDE DU POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE*, MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, 1982, 412 p.

¹⁰ PARENT ET ETHNOSCOPE, *OP. CIT.*, p. 397.

¹¹ VOIR ANNEXE 2.



Joanie Goudreault, Zoom 2001

valeur. De même, les porteurs de traditions qui détiennent et transmettent le patrimoine vivant sont peu connus et encore moins reconnus à Rivière-du-Loup¹². Aucune étude n'a été réalisée dans ce secteur. Seuls les métiers d'art sont l'objet d'efforts de transmission grâce au Cercle des Fermières de Rivière-du-Loup. Notons que le patrimoine dit « moderne », qui regroupe des éléments architecturaux ultérieurs à 1950 et l'art public, est une forme de patrimoine encore peu connue. Toutefois, un inventaire des œuvres d'art public sur le territoire de Rivière-du-Loup a permis d'identifier une douzaine d'œuvres qui ont bénéficié du programme d'intégration de l'art à l'architecture. Néanmoins, ce patrimoine « moderne » constitue un héritage culturel rarement reconnu comme tel.

¹² VOIR ANNEXE 3.

1.3.1 UN SURVOL DU MOUVEMENT PATRIMONIAL À RIVIÈRE-DU-LOUP

A. Les années 1970-1980 : militantisme et recherche

Issu de la création, en 1976, du Comité du patrimoine du Musée d'archéologie de l'Est du Québec la **Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage** (SSPGP) regroupe principalement des professionnels en ethnologie, archéologie et histoire. Sensibilisé à la cause de la préservation de la culture matérielle, l'organisme se mobilise dans de nombreux cas de vestiges menacés, devenant ainsi un véritable organe militant et se donnant une mission de « gardien du patrimoine de la région ». Se donnant aussi un rôle dans l'éducation populaire et de sensibilisation au patrimoine, la SSPGP organise des activités diverses lors d'événements culturels afin de faire connaître ses activités et diffuser les connaissances sur le patrimoine. En mars 1979, elle propose un projet d'amendement des règlements municipaux de Rivière-du-Loup afin que les autorités municipales puissent doter la ville d'une politique de conservation du patrimoine résidentiel, commercial et naturel. Un important colloque est organisé en 1980 à Rivière-du-Loup par la SSPGP et le CMSQ sur le thème des responsabilités régionales en patrimoine.

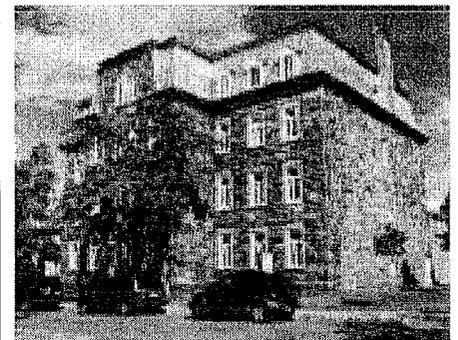
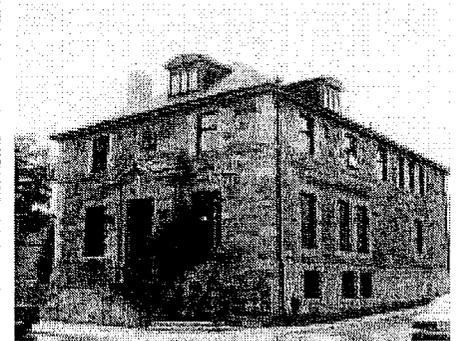
En mai 1979, des démarches sont entamées pour sauvegarder l'édifice de la Banque de Montréal à Rivière-du-Loup menacé de démolition. En plus d'intervenir auprès des autorités de la banque, la SSPGP poursuit des démarches de classement du bâtiment qui est reconnu en 1980. L'année 1980 est largement occupée par les démarches auprès du MAC pour faire reconnaître l'ancien couvent du Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup. Cette fois – c'est une première – la municipalité s'implique dans le dossier en achetant la partie la plus ancienne du bâtiment en 1981 pour en faire la Maison de la culture. La sauvegarde de l'édifice de la Banque de Montréal et du couvent Bon-Pasteur à Rivière-du-Loup constituent des précédents importants dans la protection du patrimoine loupériovis qui vont contribuer à l'émergence d'une sensibilisation de la communauté et des élus locaux. Au début des années 1980, un certain essoufflement se fait sentir, contribuant à l'arrêt des activités de la SSPGP en 1982.

En 1973, le **Centre d'études régionales**, d'abord appelé Centre de recherche du Grand-Portage, est créé par quatre enseignants et un bibliothécaire du Cégep de Rivière-du-Loup. Il s'agit d'un centre de recherche et de documentation destiné à rassembler en un même lieu les ouvrages et documents d'archives portant sur la région, dans le but de faciliter le développement des connaissances sur l'histoire et l'ethnologie régionale. Trois ouvrages ont été publiés par le Centre entre 1973 et 1985. Au cours des années 1980, le Centre a progressivement perdu son rayonnement, notamment avec la présence du Musée du Bas-Saint-Laurent et de la Société d'histoire, avec qui il se dispute la vocation de centre de conservation d'archives. Enfin, la **Société d'histoire et de généalogie** (SHG), fondée en 1965, anime le secteur de l'histoire locale et du patrimoine. Malgré des moyens limités, l'organisme entreprend plusieurs démarches pour la protection du patrimoine loupériovis.

Au cours des années 1980, la priorité est d'abord celle de développer les connaissances et tout est à faire. Différents projets d'évaluation du patrimoine local sont lancés. En 1977, le démarrage du macro-inventaire permet de procéder à des recherches dans toutes les régions du Québec, fournissant un premier portrait du patrimoine. L'adoption du premier **schéma d'aménagement de la MRC** de Rivière-du-Loup en 1987 permet d'identifier, bien que sommairement, des territoires d'intérêt historique. Il s'agit du premier outil local de gestion du patrimoine. En plus d'identifier trente-cinq sites archéologiques, le schéma d'aménagement reconnaît neuf territoires d'intérêt historique.

Au cours des années 1980, le centre-ville de Rivière-du-Loup bénéficie de programme de planification et d'aménagement dans un but de relance économique. En 1986, la Ville adhère au programme Revi-Centre. La firme PLURAM procède alors à une évaluation du patrimoine du centre-ville. La réalisation d'un PPU (Programme particulier d'urbanisme) permet de proposer un concept d'aménagement qui vise « la revalorisation du patrimoine architectural de la rue Lafontaine, afin d'améliorer l'image du centre-ville et de développer son caractère touristique ». L'année suivante, on procède au lancement du **programme Rues Principales** à Rivière-du-Loup, ce qui exprime une préoccupation manifeste pour « la conservation et la mise en valeur du cachet historique et de la richesse culturelle du centre-ville ». Après que le Musée du Bas-Saint-Laurent ait produit une première brochure d'interprétation du patrimoine en 1980, l'**Office**

1.3 L'ÉVOLUTION DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL À RIVIÈRE-DU-LOUP

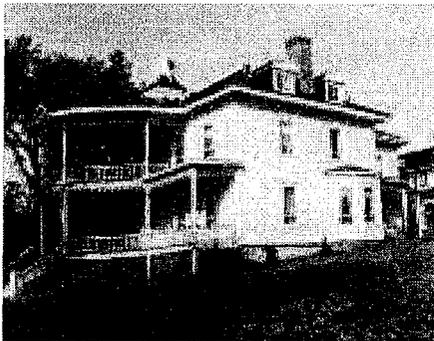


du tourisme et des congrès de Rivière-du-Loup (OTC) élabore en 1987 un circuit d'interprétation du patrimoine bâti. Produisant un livret d'accompagnement et installant des panneaux d'interprétation, l'OTC procède à une sélection de quinze bâtiments exceptionnels. L'OTC met ainsi sur pied un nouveau produit touristique et un premier moyen de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine bâti luperivois.

B. Les années 1990 : une prudente implication municipale

Dès février 1990, le maire Jean-Léon Marquis annonce les intentions de la Ville de se doter d'une **politique de conservation du patrimoine**. On songe entre autres à la constitution d'un site du patrimoine, l'adoption d'un règlement de citation de bâtiments anciens ou l'élaboration d'une politique d'affichage qui tiennent compte des caractéristiques des bâtiments anciens. Moins d'un an plus tard, la ministre Liza Frulla accordait le statut de monument historique au manoir Fraser. Deuxième geste de reconnaissance d'un bâtiment ancien de Rivière-du-Loup par le MAC, cette mesure vient en quelque sorte appuyer les intentions de la communauté en la matière. En 1991, la ville de Rivière-du-Loup adopte un **Plan d'urbanisme** qui, reprenant les grands points du schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup, inclue alors ses préoccupations liées à la protection du patrimoine bâti. La municipalité y définit donc des aires patrimoniales exceptionnelles en indiquant clairement

son intention d'y exercer un contrôle accru de l'utilisation du sol en assujettissant par règlement ces secteurs à des mesures de protection particulières afin de protéger la valeur historique, patrimoniale et architecturale de plusieurs immeubles de ce secteur ainsi que pour préserver le paysage architectural, historique et esthétique de ceux-ci.



C'est dans cette intention que la Ville de Rivière-du-Loup présente en 1992 un projet de **site du patrimoine**, qui concerne le « quartier des Ambassades ». Le projet englobe donc un vaste territoire et a pour objectif d'imposer des conditions de conservation liées « au paysage architectural, à l'affichage, aux opérations de lotissement, à la démolition d'immeuble, aux nouvelles constructions et aux modifications de l'apparence extérieure des immeubles ou des terrains situés à l'intérieur de la zone protégée ». L'opposition des citoyens force le Conseil à laisser tomber son projet. Suite à cet échec, la municipalité a recours à la Loi sur les biens culturels pour protéger certains monuments situés dans la zone prévue du site du patrimoine. En février 1994, la Ville cite monument historique la résidence sise au **1, rue Iberville** (ancien consulat américain). En 1997, le Conseil municipal procède à la citation d'une seconde résidence, cette fois au **35, rue de l'Hôtel-de-ville** (Maison Marquis).

La Ville se lance par ailleurs dans deux projets d'envergure visant la revitalisation de deux parcs d'une grande valeur : le **parc de la Pointe** et le **parc des Chutes**. Si ces projets visent une meilleure accessibilité de ces sites à la population par l'aménagement d'infrastructures de services, de détente et de loisir, l'approche mise aussi sur la mise en valeur du patrimoine. Au parc des Chutes, la restauration et la remise en fonction de l'ancienne centrale hydro-électrique constitue un précédent dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine industriel au Bas-Saint-Laurent. Des panneaux d'interprétation permettent aux visiteurs de se familiariser avec l'histoire du site. Par ces projets, la Ville se voit attribuer de nombreuses reconnaissances dont le Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent en 1999¹³.

En 1994, la Ville de Rivière-du-Loup décide de contribuer pour 60 000 \$ à un projet de restauration et de mise en valeur du **manoir Fraser**. Après plusieurs années de démarches infructueuses, le Conseil offre cette subvention à tout organisme qui voudra prendre en charge le projet. C'est à cette occasion que la SSPGP est réactivée et regroupe des citoyens décidés à relever le défi. Les travaux de restauration débutent en juillet 1996 et se terminent avec l'aménagement de l'exposition permanente en juin 1997. Par l'ampleur du projet et son accès au public, le manoir Fraser représente un précédent au Bas-Saint-Laurent en matière de prise en charge du patrimoine par le milieu.

La création en mars 1995 d'une Commission culturelle va conduire à une étude sur la vie culturelle locale puis à l'adoption d'une **politique culturelle** quelques mois plus tard. Première ville du Bas-Saint-Laurent à se doter d'une telle politique, Rivière-du-Loup se donne donc une

¹³ OUTRE LE PRIX DU PATRIMOINE DÉCERNÉ DANS LA CATÉGORIE « RESTAURATION/CONSERVATION » PAR LE CONSEIL DE LA CULTURE DU BAS-SAINTE-LAURENT, CES PROJETS SE SONT VU MÉRITER LE PRIX PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT (1997) ET LE GRAND PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS, DANS LA CATÉGORIE ENTREPRISES PUBLIQUES.

« mission culturelle ». Le patrimoine bâti constitue un élément central de cette politique culturelle, étant considéré comme l'un des trois secteurs d'intervention. La définition du patrimoine apparaît plus large en intégrant des formes naturelles, artistiques, archivistiques, religieuses et industrielles.

Après le programme Rues Principales, la municipalité décide de poursuivre les efforts de mise en valeur de l'architecture au centre-ville par deux initiatives. Elle adopte en 1992 un PIIA (**Plan d'implantation et d'intégration architecturale**) pour la rue Lafontaine, entre la rue Fraser et le chemin Fraserville. La même année, la ville instaure le Programme d'aide à la restauration de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville, qui constitue un autre effort pour « mettre en valeur l'héritage architectural du centre-ville ». L'année suivante, la municipalité met sur pied, conjointement avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) un programme de revitalisation des vieux quartiers. Ce programme de subvention a pour but de « favoriser la revitalisation de quartiers dont la configuration rappelle les étapes qui ont marqué le développement de la municipalité ». Finalement, la Ville a adhéré en 1999 au réseau **Villes et villages d'art et de patrimoine** (VVAP), un programme visant « à stimuler le développement des arts et de la culture du milieu et à favoriser l'affirmation de l'identité culturelle ».

1.3.2 L'ÉVOLUTION DES ACTEURS DU PATRIMOINE À RIVIÈRE-DU-LOUP

De ce survol, on peut d'abord observer très nettement un changement dans le rôle des acteurs impliqués. Les années 1970-1980 sont celles de l'émergence d'un mouvement de protection du patrimoine issu de l'implication des citoyens. Les trois organismes qui s'impliquent sont tous liés aux nouvelles institutions culturelles qui regroupent des professionnels de la culture rattachés au cégep et au Musée d'archéologie de l'Est du Québec. Les premières actions, teintées de militantisme, sont souvent basées sur des recherches et des études scientifiques. Dans les années 1980, le patrimoine nécessite un appui, une reconnaissance et une implication populaire que les acteurs en place ne parviennent pas à stimuler. Parallèlement, des organismes de développement économique et touristique entreprennent des initiatives de sauvegarde et de mise en valeur. Association de marchands du centre-ville, Chambre de commerce, OTC et plusieurs autres véhiculent un discours de développement « durable ». La renaissance de la SSPGP, dans la foulée du projet de revitalisation du manoir Fraser est très représentative du changement qui s'opère dans les années 1990. Les organismes militants doivent fonctionner comme des entreprises et se charger de la gestion des lieux de diffusion. Les efforts ainsi investis ne laissent que peu de place à des actions de sensibilisation, d'éducation et de recherche. L'action des premiers intervenants s'est grandement essoufflée au cours des années 1990, accentuant les attentes envers la Ville.

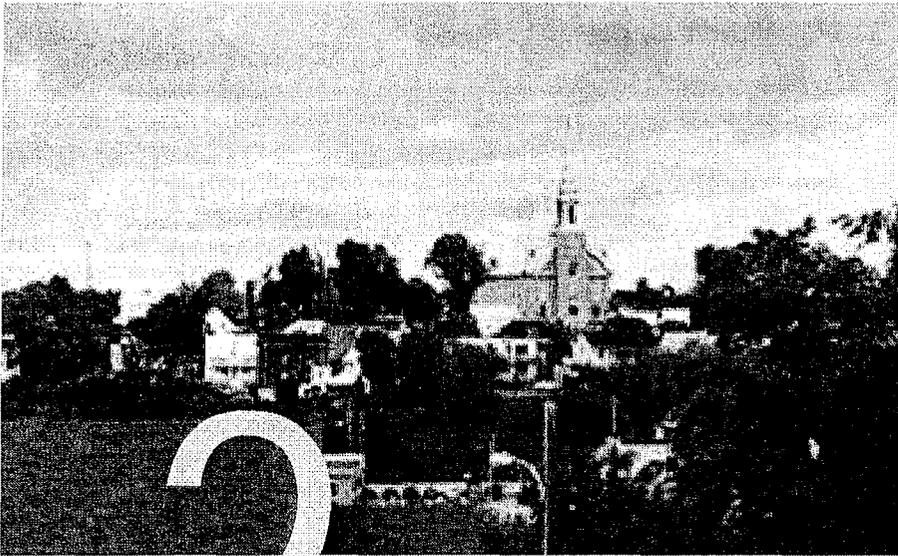
Alors que dans les années 1970, la Ville est pratiquement absente, les années 1990 voient les interventions municipales se développer sans toutefois que son rôle soit réellement défini. Le transfert des responsabilités patrimoniales orchestré par le MCCQ amène la municipalité à s'impliquer d'abord dans des programmes à frais partagé, puis progressivement par des programmes spécifiques. La Ville s'impose comme l'acteur majeur en la matière mais, malgré le plan d'action de la Commission culturelle et les sollicitations nombreuses de citoyens auprès du Conseil municipal, l'intervention patrimoniale n'est régie par aucun plan d'intervention.

1.3.3 L'ÉVOLUTION DE L'ENJEU PATRIMONIAL

Au début, l'approche est globale et l'on s'intéresse à toutes les formes de patrimoine, avec une préférence pour sa dimension ethnologique. L'influence des spécialistes de la culture est manifeste. Cette définition large du patrimoine ne semble toutefois pas s'étendre à l'ensemble du milieu qui reconnaît essentiellement la forme bâtie. Au cours des années 1980, les quelques projets de sauvegarde et de mise en valeur touchent quelques grands monuments d'intérêt exceptionnel. C'est dans les années 1990 que la notion large de patrimoine s'impose grâce à l'association de plus en plus étroite entre patrimoine et aménagement du territoire. On commence à vouloir intervenir sur des ensembles urbains plutôt que sur des bâtiments isolés. Les notions de paysage et de territoires d'intérêt historique deviennent omniprésentes dans les interventions davantage initiées par la Ville. Aussi, l'adoption d'une politique culturelle laisse entrevoir une

définition plus inclusive du patrimoine, qui consacre les formes industrielles du patrimoine bâti et les formes archivistiques et artistiques du patrimoine mobilier. Le patrimoine vivant n'apparaît toutefois pas comme une dimension reconnue de l'héritage culturel louterivois.

Mentionnons aussi que dans les années 1990, le patrimoine se voit davantage associé au discours de développement régional. Les divers projets de mise en valeur positionnent les retombées touristiques du patrimoine. De même, les programmes comme Revi-Centre et Rues Principales ont démontré que la protection du patrimoine pouvait participer à la relance et à la vitalité économique. Ceci exprime le besoin du milieu d'exploiter davantage les retombées de la richesse patrimoniale plutôt que de viser seulement sa conservation. L'enjeu patrimonial repose donc sur l'accessibilité, l'attractivité et l'interprétation du patrimoine.



2 LES IMPLICATIONS ACTUELLES EN PATRIMOINE À RIVIÈRE-DU-LOUP

Après avoir pu présenter le patrimoine luperivois et avoir rappelé l'évolution de l'intérêt du milieu en cette matière, nous sommes en mesure de présenter une analyse des implications actuelles. Pour cela, il convient d'étudier toutes les formes d'intervention, qu'elles soient issues des pouvoirs publics ou d'initiatives d'organismes. Encore aujourd'hui, l'opinion publique associe la protection du patrimoine à l'action de l'État et de son pouvoir de «classer» des monuments, des arrondissements ou des sites historiques « nationaux ». La tendance actuelle favorise des actions initiées par les milieux locaux. Comment se présentent ces initiatives à Rivière-du-Loup ? Cette étape permettra de comprendre le rôle des acteurs du patrimoine. La première partie entend présenter le rôle des trois paliers supérieurs de gouvernement : fédéral, provincial et régional (MRC). Par la suite, nous étudierons les implications de la Ville, en regard de son intervention dans le secteur de la culture et dans la gestion du cadre bâti. Finalement, nous présenterons tous les autres acteurs du milieu à partir des résultats des consultations effectuées.

2.1.1 LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le gouvernement fédéral, de par son approche en patrimoine, est peu intervenu dans la région, étant essentiellement voué à la commémoration du patrimoine national canadien. Le ministère du Patrimoine canadien coordonne toutes les actions en cette matière, avec l'aide de Parcs Canada. En plus de gérer les grands lieux historiques nationaux, Parcs Canada joue un rôle consultatif auprès de la Ministre, par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, chargée de la préservation des lieux et monuments historiques canadiens. À Rivière-du-Loup, la Commission s'est impliquée dans la commémoration de trois lieux d'intérêt historique national. En 1941, une plaque a été posée devant la résidence d'été de Sir John A. Macdonald. Une seconde commémore la naissance de Mgr Alexandre-Antonin Taché, évêque de Saint-Boniface, sur l'emplacement de l'actuelle Unité Domrémy (4, rue de Gaspé). Enfin, une troisième est située sur le terrain avant de l'Hôtel de ville et rappelle le lieu d'origine de John McLaughlin, le fondateur de l'Oregon. Notons aussi la reconnaissance, par Parcs Canada en 1987, de l'Hôtel de ville comme étant un « immeuble d'importance architecturale nationale, à l'instar des cinquante autres bâtiments du genre à travers le Canada »¹.

L'intervention de ce service, ponctuel et essentiellement axé sur la commémoration, est donc marginale à Rivière-du-Loup. C'est davantage par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien qu'un support financier et des programmes d'intervention peuvent être développés. Le ministère offre différents programmes de soutien aux arts, à la culture et au patrimoine auxquels plusieurs organismes locaux peuvent avoir accès. Depuis l'été 2001, le programme Espaces culturels Canada vise directement les infrastructures culturelles et les organismes du patrimoine en proposant un support financier aux travaux de construction ou de rénovation des installations artistiques ou patrimoniales ainsi qu'aux travaux visant à donner une vocation artistique ou patrimoniale à des installations existantes. Le second programme est le Programme d'aide aux musées (PAM) qui vise le support aux institutions muséales. Notons aussi le programme d'emploi Jeunesse Canada au Travail qui offre une aide pour l'emploi d'une ressource humaine pour les organismes voués au patrimoine.

2.1.2 LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'État québécois intervient de multiples façons sur le patrimoine local, allant bien au delà des seules actions du MCCQ. Depuis l'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976, le gouvernement du Québec a entamé un mouvement de régionalisation des pouvoirs étatiques qui a marqué un tournant dans la gestion du patrimoine au Québec. La Loi sur les biens culturels est ainsi amendée dans le but de responsabiliser davantage les pouvoirs locaux face à leur patrimoine. Après avoir permis aux pouvoirs locaux et régionaux de signer des ententes en matière de réglementation et de gestion des biens culturels, le gouvernement leur accorde le pouvoir de recourir directement à la Loi sur les biens culturels par une procédure de citation de monuments historiques ou de constitution de sites du patrimoine. On assiste à la même époque à la fragmentation de la Direction générale du patrimoine du MAC. Ce sont les directions régionales qui héritent des principales responsabilités du MAC en matière de patrimoine.

D'autre part, ce contexte de responsabilité partagée en matière de patrimoine est encore accentué au cours des années 1990 avec l'élargissement des compétences des pouvoirs publics locaux dans le domaine de la culture en général. En 1992, la ministre des Affaires culturelles, Liza Frulla, adopte une politique culturelle qui permet d'accentuer davantage le partenariat entre le ministère et les municipalités. Axée d'abord sur des secteurs culturels « traditionnels », comme les bibliothèques, l'action des municipalités est appelée à s'étendre à d'autres éléments comme les musées et le patrimoine par l'élaboration de politiques culturelles municipales. L'adoption d'une telle politique par une municipalité devient même une condition obligée d'accès aux ententes de développement culturel avec le MCC. Ainsi, des Ententes de développement culturel peuvent être signées entre le MCC et les municipalités. Partant de l'idée que les autorités locales, plus proches des citoyens, sont mieux placées pour intervenir en cette matière, le ministère préconise des actions conjointes, dont l'initiative et l'orientation provient d'intervenants locaux. C'est en partie pourquoi l'action de classement ou de reconnaissance de biens culturels a fortement diminué. Il faut aussi considérer que les ressources humaines et financières limitées ont forcé le

¹ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE, *L'HÔTEL DE VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, 1902-1987, RIVIÈRE-DU-LOUP, 1983, 167p.*

MCCQ à négliger certaines fonctions autrefois assumées (inventaire, promotion) et à n'exploiter que timidement des fonctions essentielles (formation, innovation)².

L'intervention du MCCQ est fondée sur le principe voulant que l'affirmation d'une culture commune passe par l'adhésion librement consentie à une société et une identité que l'on veut pluraliste, démocratique et ouverte. L'approche du MCCQ est donc intersectorielle, horizontale et en partenariat avec toutes les catégories d'intervenants, centrée sur le soutien financier et l'expertise pour des actions de restauration et de mise en valeur. À Rivière-du-Loup, deux bâtiments se sont vu attribuer un statut juridique par le MCCQ, soit la Banque de Montréal (reconnaissance) et le site seigneurial Fraser (site historique). De plus, cinq sites archéologiques ont été reconnus sur le territoire de la ville. Différents programmes permettent aussi un soutien financier ou professionnel à des organismes, institutions ou municipalités. Depuis 1992, le MCCQ privilégie la signature d'ententes de développement culturel au sein desquelles il est possible de mieux planifier la participation financière du MCCQ, des municipalités et des organismes culturels. À Rivière-du-Loup, une telle entente a été signée en 2000. Il est important de souligner que cette entente a permis au MCCQ de verser de nouveaux montants pour le secteur du patrimoine. En ce qui concerne les nouvelles subventions accordées dans cette entente, c'est le patrimoine qui, largement, en bénéficie le plus³.

Soulignons aussi les efforts récents du MCCQ en matière de patrimoine religieux par l'entremise de la Fondation du patrimoine religieux. Depuis 1996, la Fondation du patrimoine religieux du Québec a pu verser plus de 600 000\$ en subventions dans la région de Rivière-du-Loup⁴. Ces subventions ont été accordées à des projets initiés par les Fabriques pour la restauration du patrimoine immobilier. Les églises paroissiales de la ville, ainsi que l'église anglicane St. Bartolomew's ont bénéficié de ce programme. Le volet 1 porte sur le patrimoine bâti alors que le volet 2 porte sur le patrimoine mobilier. Un nouveau volet spécifiquement axé sur les projets de recyclage de lieux de culte s'ajoute au programme. C'est un comité régional qui coordonne le programme pour le Bas-Saint-Laurent en collaboration avec la Direction régionale du MCCQ.

Au sein du gouvernement du Québec, le MCCQ n'est pas le seul à intervenir dans le champ du patrimoine local. En effet, il faut rappeler le programme d'aide à la rénovation des vieux quartiers de la Société d'habitation du Québec. Ce programme, auquel Rivière-du-Loup a déjà appliqué, offre désormais un volet patrimoine bâti. Aussi, soulignons l'intérêt et l'expertise d'Hydro-Québec en matière de patrimoine paysagé. Un programme d'enfouissement des lignes électriques aériennes est actuellement en vigueur et est réservé aux secteurs d'intérêt patrimonial⁵.

2.1.3 LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)

La création, en 1979, des MRC contribue à la décentralisation de la gestion du patrimoine. En effet, la vocation première des MRC étant celle de l'aménagement du territoire, les élus municipaux disposent alors d'un nouvel outil de planification en matière de patrimoine : le schéma d'aménagement qui identifie des territoire d'intérêt historique et culturel. L'ensemble des dispositions relatives à l'aménagement du territoire doivent donc être conformes au schéma. À Rivière-du-Loup, le premier schéma est entré en vigueur en juin 1988. La révision de ce schéma est en cours et les territoires d'intérêt identifiés en 1988 seront vraisemblablement repris et mieux délimités. Toutefois, il est fort probable que la MRC ajoute de nouveaux territoires d'intérêt historique à son schéma.

Depuis 1987, en plus d'identifier 43 sites archéologiques, le schéma reconnaît 9 territoires d'intérêt historique. De ce nombre, 5 sites archéologiques se trouvent sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup et 3 territoires d'intérêt historique, soit : la Pointe, la rue Fraser à Saint-Patrice et le secteur formé des rues de la Cour et du « quartier des Ambassades ». Ces secteurs sont reconnus en raison de « l'époque évoquée, de l'architecture du secteur et de la qualité de conservation des bâtiments sur de magnifiques terrains paysagés. Dans le cas des secteurs du littoral, on évoque « l'architecture des anciennes villas à proximité du fleuve ».

À partir de cette reconnaissance de secteurs, le schéma propose des mesures spécifiques à ces territoires. Il est préconisé d'adopter des normes minimales plus importantes dans ces secteurs en



² IL FAUT CEPENDANT RAPPELER QUE CE TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS PAR L'ÉTAT QUÉBÉCOIS VERS LES POUVOIRS LOCAUX A PARFOIS CRÉÉ UN VIDE DÉSASTREUX POUR CERTAINES RÉGIONS. CE TRANSFERT A SOUVENT ÉTÉ PERÇU COMME UNE DÉCHARGE PROGRESSIVE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS. CES CRITIQUES ONT D'AILLEURS ACCELERÉ LE PROCESSUS DE RÉVISION DU RÔLE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE ET A RELANÇÉ L'IDÉE DE POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC, ÉTUDIÉE PAR LE GROUPE-CONSEIL ARPIN. VOIR : GROUPE-CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC, *NOTRE PATRIMOINE, UN PRÉSENT DU PASSÉ*, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, NOVEMBRE 2000, 240P.

³ CECI EN NE CONSIDÉRANT PAS LES SUBVENTIONS DÉJÀ ÉTABLIES AVANT L'ENTENTE AVEC LES DIFFÉRENTS ORGANISMES CULTURELS. C'EST EN RÉALITÉ UN MONTANT DE 55 000\$ QUI EST NOUVELLEMENT INJECTÉ PAR LE MCCQ DANS LE CADRE DE CETTE ENTENTE. DE CE MONTANT, PLUS DE 30 000\$ VONT À DES PROJETS LIÉS AU PATRIMOINE.

⁴ VOIR ANNEXE 7

⁵ LE 11 JUILLET 2001, LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, JACQUES BRASSARD, A DÉVOILÉ LE PROGRAMME D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION DE 300 MILLIONS DE DOLLARS, D'UNE DURÉE DE 4 ANS. CET ARGENT EST UNIQUEMENT DESTINÉ AUX SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, CULTUREL ET TOURISTIQUE. VOIR : CATHERINE DUBÉ, « LA FIN DES FILS », *CONTINUITÉ*, NO 91 (HIVER 2001), P. 15-17.

vue de protéger ce qui a été reconnu comme étant les « territoires possédant le meilleur potentiel ». En ce sens, le schéma souligne le rôle que devrait jouer la municipalité en exprimant l'intention « d'inciter les municipalités à élaborer des politiques de conservation et de mise en valeur des bâtiments et sites à caractère historique ». Ces secteurs, toujours selon le schéma, auraient aussi un potentiel touristique. On propose d'ailleurs de « favoriser l'implantation d'un centre d'interprétation patrimonial à l'intérieur d'un territoire reconnu... ». De toutes ces orientations proposées, seule l'artère de la rue Lafontaine a bénéficié d'une mesure de protection par l'adoption d'un PIA et d'un programme de rénovation de façades. Soulignons aussi l'aménagement du manoir Fraser en centre d'interprétation.

Les travaux en cours pour la révision du schéma d'aménagement laissent entrevoir l'ajout de secteurs et sites d'intérêt historique à Rivière-du-Loup. En plus des territoires déjà identifiés, qui font actuellement l'objet d'une révision de leurs délimitations, on projette d'inclure le secteur du faubourg ainsi que certaines portions des rues Témiscouata et des Raymond à St-Ludger et Delage et Fraserville à St-François-Xavier. Ces territoires ont d'ailleurs été mis en priorité dans l'inventaire du patrimoine 2001.

2.2.1 LA MISSION CULTURELLE DE LA VILLE

A. Le Service loisirs, culture et communautaire

Depuis la création du Service de loisirs en 1972, la Ville propose un soutien au secteur de la culture grâce à la coordination d'activités culturelles, par la gestion de lieux de diffusion et par le soutien aux organismes culturels du milieu. Le caractère patrimonial des activités culturelles du Service de loisirs est visible notamment dans l'animation et la mise en valeur de lieux publics anciens (centre-ville, parcs urbains) ou dans le soutien à des événements à caractère commémoratif comme Les fêtes de l'an 2000. Aussi, le Service de loisirs gère la Maison de la culture, un important lieu de diffusion culturelle située dans un bâtiment patrimonial d'intérêt exceptionnel : le couvent du Bon-Pasteur. Soulignons le rôle non négligeable de la bibliothèque municipale, qui est un des seuls endroits où l'on peut trouver la documentation existante sur le patrimoine local et régional. Bref, le Service de loisirs joue un rôle de mise en valeur du patrimoine et de sensibilisation à celui-ci par ses activités d'animation et d'interprétation. C'est cependant son mandat de soutien aux organismes et de concertation du milieu culturel qui constitue sa principale implication en patrimoine.

B. La Commission culturelle

En mars 1995, le Conseil municipal crée la Commission culturelle dans le but d'élaborer une politique culturelle et de voir à son application. Le premier mandat de la Commission consiste en la réalisation d'une étude sur la vie culturelle loupéroise qui conduit à l'élaboration d'un projet de politique. Lorsque la Politique culturelle est adoptée en septembre 1995, la Commission culturelle devient permanente. Formée de 12 membres, la commission culturelle, a un pouvoir de recommandation auprès du Conseil municipal et a comme mandat de mettre à jour les orientations de la Politique culturelle et d'établir des plans d'action et des bilans annuels. La composition de la Commission ne garantit pas la présence d'un intervenant en patrimoine qui pourrait porter attention non seulement à l'application des actions en la matière, mais aussi d'avoir une préoccupation particulière à l'égard des mesures que l'administration municipale applique et qui ont une incidence sur le patrimoine. Le rôle de la Commission, s'il n'est pas celui de « surveillant » du patrimoine, doit toutefois lui permettre d'orienter les actions de la municipalité en la matière. Jusqu'à maintenant la Commission n'a pas été en mesure de porter un regard critique sur la gestion du patrimoine en général, ni d'influencer la gestion du cadre bâti en particulier.

C. La Politique culturelle

Selon la Politique culturelle, le patrimoine y est présente comme un des principaux acquis culturels à développer, comme on le mentionne : « La qualité du patrimoine naturel de la ville, jumelée à l'intérêt historique de son patrimoine architectural, font de Rivière-du-Loup un espace unique où développer une vie culturelle de choix... »⁶. Cet extrait laisse entrevoir une notion plus large du patrimoine : celui-ci étant défini dans l'énoncé des objectifs à atteindre : « Protéger et mettre en valeur l'environnement culturel, notamment au plan du patrimoine bâti et des rapports entre le milieu naturel et la culture »⁷. La politique culturelle définit d'ailleurs le rôle de la municipalité dans la gestion de différentes formes de patrimoine :

*[la Ville de Rivière-du-Loup entend] assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, architectural, artistique, archivistique, religieux, industriel ».*⁸

Cette notion élargie de patrimoine inclue donc les éléments mobilier, tel que les archives, les œuvres d'art et les biens religieux. Toutefois, la Politique ne précise pas le rôle de la municipalité en matière de patrimoine vivant.

La Politique culturelle exprime donc une vision élargie du patrimoine. De ce fait, s'attend-t-on à y voir une orientation en faveur d'une nouvelle gestion du patrimoine qui puisse prendre en compte l'ensemble des composantes identifiées. Si la Politique affirme que le patrimoine est un des trois axes majeurs d'intervention culturelle de la Ville, les moyens de mise en œuvre proposés dans la Politique sont peu nombreux. Au mieux précise-t-on l'importance de faire des sites patrimoniaux des lieux d'expression culturelle et de « favoriser la mise en place de conditions favorisant un développement urbain cohérent, intégrant et respectant les patrimoines architectu-

⁶ *ibid.*, p. 9.

⁷ *ibid.*, p. 19.

⁸ *ibid.*

ral et naturel ». Ce principe, noble en soit, n'apporte pas de piste d'intervention précise. Voyons comment le Plan de développement culturel a pu préciser ces intentions.

D. Le Plan de développement culturel

Le plan de développement culturel, qui fait office de plan d'action de la Politique culturelle, a été adopté en août 1999. On y propose cinq grands objectifs, directement issus de la Politique, et vingt-cinq actions dans le secteur du patrimoine et de la muséologie. Globalement, trois grandes orientations se dégagent de ce plan d'action en matière de patrimoine. En ce qui a trait aux formes de patrimoine, les actions préconisées ne permettent pas d'agir auprès de chacune d'entre-elles. Le patrimoine immobilier domine les actions, alors que le patrimoine mobilier est une préoccupation présente notamment au chapitre des actions portant sur l'art public, les archives et les collections privées. À l'inverse, aucune action n'est prévue en matière de patrimoine vivant.

L'implication au niveau de la recherche et développement des connaissances s'exprime par une mesure visant la création d'une banque d'information sur le patrimoine et par la réalisation d'inventaires (patrimoine bâti et collections privées). En matière de sensibilisation, le plan d'action préconise le soutien à des événements à caractère patrimonial ainsi qu'à la mise sur pied d'une activité patrimoniale dans les écoles. En matière de conservation, très peu d'actions sont proposées, si ce n'est en ce qui a trait aux archives. Au niveau de la mise en valeur, l'art public et la collection photographique du Musée du Bas-Saint-Laurent se partagent les deux seules actions proposées. Enfin, la commémoration est un objectif visé par la réalisation des Fêtes du 150^e anniversaire de Fraserville.

Ce plan d'action ne vise donc pas à accroître l'implication municipale en matière de patrimoine, sauf pour améliorer le soutien financier au Musée du Bas-Saint-Laurent. Il faut toutefois souligner, en tant qu'action préconisée, le projet de politique du patrimoine, qui vise justement à définir le rôle de la municipalité et lui fournir une stratégie d'intervention. Ainsi, tous les outils de planification culturelle s'en remettent au projet de politique du patrimoine pour agir. À ce jour, et donc 2 ans après l'adoption du plan de développement, les actions réalisées en patrimoine sont :

- Les Fêtes du 150^e anniversaire
- L'inventaire des biens archivistiques
- L'inventaire du patrimoine bâti
- Le développement d'un lien avec le milieu scolaire par une activité de sensibilisation des jeunes au patrimoine (Zoom sur le patrimoine et Expérience photographique du patrimoine)
- La mise à jour d'une banque d'information regroupant l'ensemble des données sur le patrimoine bâti (Base de données du patrimoine)

2.2.2 LA GESTION DU CADRE BÂTI

La présente section présente le portrait global de l'utilisation des différentes mesures de gestion du cadre bâti par la Ville de Rivière-du-Loup. Cette section porte à la fois sur les dispositions actuellement en vigueur et les mesures antérieures qui ont ou ont eu une incidence sur le patrimoine bâti. Il importe de souligner qu'il est difficile de faire des liens directs de cause à effet entre l'état du cadre bâti et les mesures utilisées. En effet, les résultats obtenus par ces mesures découlent de la combinaison de plusieurs facteurs dont certains sont externes aux mesures de gestion du cadre bâti : intérêt des promoteurs, volonté politique, contexte économique, etc.⁹. Nous avons pu identifier 4 types de mesures de gestion du cadre bâti : des mesures de planification, de contrôle normatif, d'intervention interprétative et incitatives¹⁰.

A. Le Service de gestion et de planification du territoire et les comités affiliés

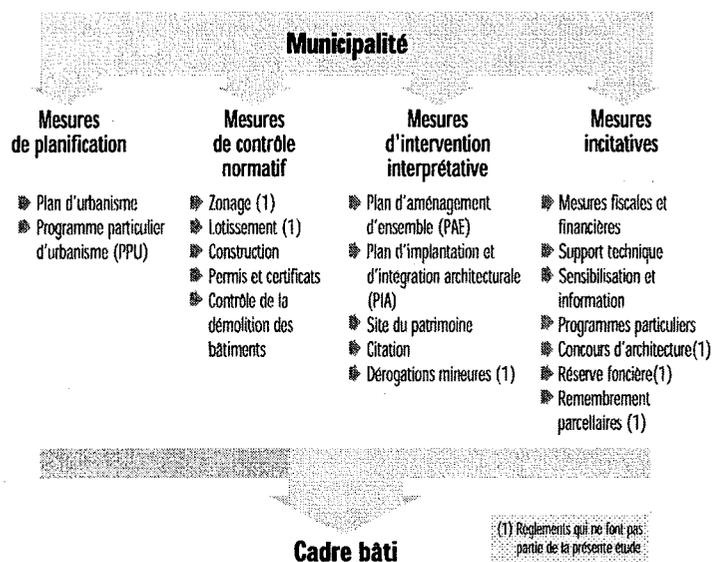
Après la restructuration du Service technique, la Ville a regroupé les fonctions liées à l'aménagement et l'urbanisme. Si aucune ressource n'est spécialisée dans la gestion des milieux anciens, le Service a déjà eu recours à différents experts sur des questions précises, surtout liées à la réglementation. Deux inspecteurs en bâtiments voient à l'application des mesures d'urbanisme.

⁹ C'EST POURQUOI NOUS PRÉFÉRONS PROCÉDER À L'ÉVALUATION DES MESURES À PARTIR DE LEUR CONTENU PLUTÔT QU'À PARTIR DES RÉSULTATS OBTENUS SUR LE TERRAIN. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, NOUS AVONS AUSSI PORTÉ ATTENTION À L'APPLICATION DE CES MESURES PAR LES RESSOURCES EN PLACE.

¹⁰ CETTE CLASSIFICATION DES MESURES DE GESTION DU CADRE BÂTI S'INSPIRE DE CELLE DÉVELOPPÉE DANS : DESSAU, *BILAN ANALYTIQUE DES MESURES MUNICIPALES RELATIVES AU CADRE BÂTI : UNE ÉTUDE DE CAS*. RAPPORT FINAL. MONTRÉAL, SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE, CUM, 2001, 177p.

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a un pouvoir d'étude et de recommandation en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction. Plus spécifiquement, le CCU est interpellé pour donner son avis au Conseil municipal lors d'une demande de dérogation mineure, ainsi que lors du dépôt d'un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) ou d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIA). C'est aussi le CCU qui voit à l'application de la Loi sur les biens culturels. Il doit donc jouer le rôle du comité consultatif concernant la protection des biens culturels par la municipalité et donner son avis au Conseil municipal lors des demandes d'intervention dans un site du patrimoine ou pour un monument historique cité¹¹. Un comité de démolition est aussi en place pour évaluer les demandes de démolition d'immeubles en fonction du règlement de démolition. Ce comité joue aussi un rôle consultatif auprès du Conseil municipal. Par ailleurs, la Ville possède aussi un comité de toponymie, qui voit à la gestion des noms de rue et de lieux. Cet exercice de commémoration constitue une intervention directe de la municipalité dans la mise en valeur de l'histoire et de la mémoire locale.

FIGURE 5 – Mesures de gestion du cadre bâti



Source : DESSAU, Bilan analytique des mesures municipales relatives au cadre bâti : une étude de cas, Montréal, Service de la planification du territoire, 2001, p.7.

B. Les mesures de planification

Deux mesures de planification sont à la disposition de la municipalité en matière de gestion du cadre bâti : le Plan d'urbanisme et le Programme particulier d'urbanisme (PPU). C'est dans le cadre du programme Revi-Centre que la Ville s'est d'abord dotée d'un PPU en 1986. Un PPU étant, par définition, une composante du plan d'urbanisme, il fut intégré dans le premier plan adopté en 1991. C'est pourquoi, dans le cadre de la présente étude, nous porterons attention à la version révisée du plan d'urbanisme (2000), en faisant toutefois un survol des éléments du PPU relatifs au patrimoine bâti.

Réalisé par la firme PLURAM, le PPU avait permis de procéder à une évaluation patrimoniale sommaire de 279 bâtiments du centre-ville. Cette évaluation a permis d'identifier 123 bâtiments d'intérêt (44 %), dont 8 exceptionnels. Ces résultats ont permis d'admettre que : « Un grand nombre de bâtiments jugés d'intérêt patrimonial forment des ensembles architecturaux de valeur le long de la rue Lafontaine [...] »¹². À l'époque, la problématique de la conservation des caractéristiques architecturales était jugée préoccupante, compte tenu de la valeur patrimoniale du secteur et de la dégradation importante des bâtiments anciens. C'est pourquoi, le concept d'aménagement du centre-ville proposait une « revalorisation du patrimoine architectural, afin d'améliorer l'image du centre-ville et de développer son caractère touristique »¹³.

¹¹ Le CCU est composé d'au moins un membre du Conseil et du nombre de membres déterminé par le Conseil. Les membres sont choisis parmi les résidents de la municipalité, sans que sa composition ne soit représentative de compétences particulières.

¹² PLURAM, PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME, SECTEUR CENTRE-VILLE, VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, JUIN 1986, p. 20.

¹³ Ibid.

Le Plan d'urbanisme, révisé en août 2000, établit les lignes directrices de l'organisation physique et du développement urbain de Rivière-du-Loup. Le Plan d'urbanisme identifie de façon particulière la présence du noyau urbain et présente des orientations visant à préserver le cadre bâti de ce milieu. Si le Plan d'urbanisme rappelle l'orientation de la MRC quant à la « sauvegarde du patrimoine naturel et historique », cette préoccupation n'est pas réitérée dans les orientations de la Ville. Tout au plus, peut-on lire que la Ville entend « Mettre en valeur l'ensemble des atouts de la ville, diversifier ses potentiels et atténuer les aspects négatifs afin d'augmenter son pouvoir d'attraction [...] ». À travers tous les constats, objectifs et moyens de mise en œuvre présentés, nous tenterons, dans cette section, de dégager les éléments qui portent spécifiquement sur le cadre bâti ancien, bien que nous soyons conscient que de nombreuses dispositions peuvent avoir une incidence sur le patrimoine bâti.

Globalement, le plan d'urbanisme exprime une préoccupation manifeste pour la gestion des paysages caractéristiques de la région, selon une définition large qui inclue le cadre bâti. Que ce soit, en ce qui a trait aux portes d'entrée de la ville, à la mise en valeur des berges de la rivière, de la préservation de percées visuelles et de la topographie, le plan d'urbanisme propose des moyens de mise en œuvre dans une approche intégrée de gestion des patrimoines bâti et naturel. Plus spécifiquement, le plan d'urbanisme identifie 3 territoires d'intérêt historique et culturel, conformément au schéma d'aménagement. Pour ces territoires, le Plan propose une série d'objectifs et de moyens de mise en œuvre, sous le thème : « Qualité de vie et attrait de la ville ». Ces 3 territoires sont le vieux Rivière-du-Loup, le vieux Saint-Patrice et une partie de la Pointe. Pour l'ensemble de ces secteurs, des mesures d'acquisition de connaissances (inventaire), de sensibilisation de la population et d'aide à la restauration constituent des avenues fort pertinentes, même si le plan ne précise pas de moyens de mise en œuvre concrets.

Dans le cas du vieux Saint-Patrice et de la Pointe, ils sont souvent identifiés comme étant des zones de villégiature. Il est proposé de préserver et intensifier le caractère récréo-touristique du secteur de la Pointe et de préserver le caractère champêtre des secteurs d'habitation saisonnière, face à une tendance à la transformation de ces bâtiments en résidences permanentes. Il est aussi proposé d'adopter un PIA pour « régir la transformation et la rénovation des bâtiments dans les secteurs de villégiature plus intensifs ». Dans le cas du vieux Rivière-du-Loup, le Plan d'urbanisme fait peu allusion à la conservation de ses caractéristiques patrimoniales. On souligne la tendance à la transformation graduelle des grandes maisons pour la création de logements. Tout au plus, mentionne-t-on l'importance d'assurer une intégration architecturale des nouveaux bâtiments dans le respect des styles environnants. Des dispositions visant la qualité de vie du secteur sont aussi mentionnées.

D'autres secteurs, non identifiés au Plan d'urbanisme comme des territoires d'intérêt historique font l'objet de préoccupations relatives à la conservation du cadre bâti. Le cas le plus évident est sans conteste le centre-ville. Les objectifs portant spécifiquement sur la préservation du patrimoine bâti du centre-ville proposent le maintien des mesures existantes (investissements dans l'aménagement paysagé, PIA). Toutefois, le programme de rénovation de façades fait l'objet d'une vague intention de « réévaluer son opportunité ». On retrouve par contre, dans la section sur la fonction commerciale et de service, la proposition d'adhérer au programme de rénovation de façades commerciales de la SHQ¹⁴. La rue Témiscouata est un autre secteur qui bénéficie d'une préoccupation particulière en ce qui a trait à son cadre bâti. L'intention d'améliorer la qualité de vie, l'apparence et l'état du cadre bâti s'exprime à plusieurs endroits. D'ailleurs, on propose l'élaboration d'un PPU ou d'un programme municipal de revitalisation pour ce secteur.

La subdivision du Plan d'urbanisme, en fonction des grands types d'utilisation du sol, ne permet pas d'y voir une stratégie globale en matière de patrimoine. Toutefois, peut-on entrevoir une réelle préoccupation pour les secteurs du centre-ville et des zones de villégiature en ce qui a trait à la préservation de leurs caractéristiques patrimoniales. Des moyens de mise en œuvre adaptés à la réalité de chacun sont proposés, sauf pour le Vieux Rivière-du-Loup où aucune mesure particulière de planification ou d'intervention interprétative n'est proposée. Faut-il y voir l'expression d'une prudence particulière pour ce secteur, conséquence de l'échec du projet de site du patrimoine en 1991 ? Enfin, certains secteurs anciens, notamment dans St-Ludger, St-François-Xavier et le faubourg, ne sont pas considérés dans le Plan d'urbanisme pour leurs qualités patrimoniales ; cela étant dû à l'absence de connaissances sur la valeur de ces secteurs¹⁵.

¹⁴ PLAN D'URBANISME, p. 11.

¹⁵ C'EST D'AILLEURS POUR RÉPONDRE À CETTE LACUNE QUE LE PLAN D'URBANISME PROPOSE LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU INVENTAIRE PATRIMONIAL.

C. Les mesures de contrôle normatif

Les mesures de contrôle normatif contiennent des règles d'aménagement qui incluent la gestion du zonage, du lotissement, de la construction et des permis et certificats. Les pouvoirs accordés en vertu de la Loi sur les cités et villes et le Code du bâtiment concernant la démolition d'immeubles font également partie des mesures de contrôle normatif. Les règlements de zonage, de lotissement et de construction ne font pas partie de la présente étude, compte tenu du peu d'incidences qu'ils ont sur la gestion du patrimoine bâti à Rivière-du-Loup. En effet, le zonage ne renferme pas de conditions liées au cadre bâti qui puissent véritablement devenir des outils efficaces en matière de patrimoine. Il s'agit d'une mesure très rigide qui n'est pas adaptée à la réalité qualitative du patrimoine. Toutefois, nous porterons attention à l'émission des permis et certificats et au contrôle des démolitions.

C'est pour assurer le respect de la réglementation d'urbanisme que la municipalité exige l'obtention d'un permis ou d'un certificat. Il permet en outre à l'inspecteur en bâtiment d'informer les requérants du contenu de la réglementation et de s'assurer de la conformité des travaux. On ne saurait trop insister sur l'importance du travail de l'inspecteur en matière de patrimoine bâti. Il est souvent la seule ressource au sein de l'administration municipale qui puisse intervenir directement auprès des propriétaires de bâtiments patrimoniaux. En l'absence de mesures de protection particulières, la vigilance et les compétences de l'inspecteur demeurent les seules alternatives pour éviter des transformations malheureuses sur des bâtiments d'intérêt. S'il n'est pas à propos de juger ici de la pertinence des choix effectués dans la délivrance de ces permis, nous croyons important de considérer trois éléments pour évaluer l'efficacité de la gestion des permis en matière de patrimoine¹⁶ :

1. Le recours à des outils techniques (fiches d'inventaire, guide de rénovation, guide de matériaux de remplacement...) et de référence (architecture, histoire de la forme urbaine).
2. L'application d'une procédure particulière pour les cas de bâtiments identifiés dans l'inventaire qui implique des recommandations spécifiques de l'inspecteur au propriétaires sur le respect des composantes architecturales¹⁷.
3. La formation et les compétences des inspecteurs en matière de patrimoine bâti.

Le recours à des outils techniques et de référence spécialisés à Rivière-du-Loup se limite à la consultation des fiches de l'inventaire de 1988-1990. Si ces fiches constituent une banque d'information pertinente à la portée de l'inspecteur, le support (papier) rend la consultation difficile et ne permet pas une mise à jour ou une bonification de leur contenu¹⁸. Aucun autre document technique ou de référence n'est utilisé régulièrement, bien que la numérisation des données du nouvel inventaire 2001 permettra, à cours terme, de changer cette situation. De nombreuses municipalités et MRC se sont dotées d'un guide de rénovation de bâtiments anciens qui s'adresse à la fois aux propriétaires et aux inspecteurs municipaux. Ce guide permet d'orienter les interventions sur le cadre bâti et est souvent adapté à la réalité architecturale locale¹⁹.

Aucune procédure particulière n'est appliquée pour la délivrance d'un permis pour un bâtiment ancien. L'usage des fiches d'inventaire et la réalisation d'une recherche architecturale ou historique sont aléatoires et finalement peu fréquents. En l'absence de toute règle ou façon de faire, l'initiative repose sur le bon vouloir de l'inspecteur et laisse place à l'arbitraire. C'est alors la règle du cas par cas et du compromis dans la mesure où aucune réglementation n'oblige l'inspecteur à imposer des critères de conservation. Bien sûr, pour le secteur du centre-ville, l'inspecteur peut bénéficier d'un encadrement légal, grâce aux dispositions du PIA. Il y a alors une procédure qui permet à l'inspecteur de s'en remettre au CCU pour évaluer toute demande.

En matière de formation et de compétences spécifiques au patrimoine bâti, force est d'admettre que les ressources en place ont acquis une expérience à ce chapitre mais ne possèdent pas de savoirs et de savoir-faire spécialisés en la matière. Aucune formation n'a été dispensée en ce sens récemment. La gestion des milieux anciens, l'architecture et la restauration de bâtiments patrimoniaux sont des aspects complexes qui exigent que les ressources en place détiennent une formation adéquate. Dans certaines villes, le recours à une ressource spécialisée en gestion des milieux anciens permet la plupart du temps d'affecter cette ressource à la gestion d'arrondissements historiques, de secteurs délimités ou des dispositions particulières comme un PIA. Que les

¹⁶ NOUS CONSIDÉRONS ICI LA DELIVRANCE DE PERMIS DANS DES CAS OÙ IL N'Y A PAS DE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUES À LA CONSERVATION ARCHITECTURALE. AU CHAPITRE SUIVANT, NOUS PORTERONS ATTENTION À LA GESTION DES PERMIS DANS LE CADRE DU PIA AU CENTRE-VILLE.

¹⁷ NOUS UTILISONS LE TERME RECOMMANDATIONS, DANS LA MESURE OÙ CETTE INITIATIVE DE L'INSPECTEUR VISE À CONSEILLER LE PROPRIÉTAIRE SANS OBLIGATIONS DE CE DERNIER.

¹⁸ RÉALISÉES IL Y A 12 ANS, CES 564 FICHES D'INVENTAIRE RENFERMENT DES INFORMATIONS SOUTVENT OBSOLESÉES.

¹⁹ LE PLUS RÉCENT GUIDE PRODUIT AU QUÉBEC EST CELUI DE LA MRC DE CHARLEVOIX, MARTIN DUBOIS, *GUIDE D'INTERVENTION EN PATRIMOINE*, MRC DE CHARLEVOIX, 2001, 72p.

municipalités aient recours à ce type de professionnel ou non, il est impensable désormais que les ressources en urbanisme et en aménagement n'intègrent pas la problématique du patrimoine dans leur pratique quotidienne. Leur formation en ce sens est un préalable pour toute municipalité dont l'environnement construit renferme un patrimoine bâti intéressant.

Bref, que ce soit dans le recours aux outils techniques, dans l'application d'une procédure particulière ou dans la formation des ressources en place, la situation de la gestion des permis pourrait être améliorée pour chacun de ces trois aspects. L'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2001 a d'ailleurs permis d'évaluer que

Depuis une dizaine d'années, malgré la bonne volonté et la sensibilité de plusieurs propriétaires, l'absence de mesures d'aide financière et technique ainsi que le contrôle non suffisamment rigoureux des demandes de permis de construction relatives aux édifices d'intérêt patrimonial (exception faite de ceux de la rue Lafontaine) ont entraîné une dégradation importante du bâti ancien au centre-ville.²⁰

En ce qui a trait au règlement de démolition, le Conseil municipal a adopté un nouveau règlement en août 2001²¹. Suite à la réalisation de l'inventaire 2001, le règlement a été amendé pour mettre à jour la liste des propriétés qui y sont assujetties. Ainsi, la liste comporte maintenant 125 bâtiments jugés d'intérêt supérieur ou exceptionnel. Ce règlement constitue donc un ultime recours en matière de protection du patrimoine. En effet, la démolition d'un bâtiment patrimonial ne peut se justifier que par son état de détérioration irréversible. Un comité de démolition doit donner son avis sur tout projet de démolition au Conseil municipal. La composition de ce comité ne tient pas compte de l'importance de la problématique de la conservation du cadre bâti afin qu'un représentant du patrimoine puisse y siéger d'office.

D. Les mesures d'intervention interprétative

Les mesures d'intervention interprétative sont des règlements qui permettent de recourir à des mécanismes d'appréciation plus fins pour évaluer la recevabilité de certains projets tant en terme de fonctionnalité urbaine que de qualité architecturale. Il s'agit du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIA), sur la citation d'un site du patrimoine et sur la citation d'un monument historique. Les deux premiers ont été introduits dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la fin des années 1980. Ils s'inscrivent dans une tendance nord-américaine d'assouplissement des pouvoirs réglementaires. L'addition de ces nouvelles techniques découlait du constat que le seul recours aux normes quantitatives ne permettait pas d'assurer la qualité des projets, ni de tenir compte des particularités de chaque lieu. Certaines préoccupations comme la qualité de l'architecture s'avéraient difficiles à encadrer au moyen de normes. Quant à la constitution d'un site du patrimoine ou la citation d'un monument historique, c'est la Loi sur les biens culturels qui accorde ce droit directement à la municipalité. Pour toutes ces mesures, c'est le CCU qui doit donner son avis au Conseil municipal pour les interventions réalisées à l'intérieur des territoires visés.

À Rivière-du-Loup, aucun PAE n'a encore été adopté. Toutefois, le Conseil municipal a adopté un PIA pour le centre-ville en 1992. Ce règlement permet à la municipalité, dans certaines zones ou pour certains types de projets, d'exiger la présentation et l'approbation de plans portant sur l'implantation des bâtiments, l'aménagement des terrains et l'intégration architecturale. Ceci constitue une condition supplémentaire au respect des règles d'urbanisme afin d'obtenir un permis. Le PIA permet donc d'évaluer certains aspects des projets qui peuvent difficilement faire l'objet de normes fixes. Si le PIA peut être appliqué pour toute partie du territoire qui possède un intérêt particulier, il constitue une mesure fréquemment utilisée pour gérer l'évolution du cadre bâti dans des milieux anciens dans un but d'insertion respectueuse des projets dans le paysage architectural.

Après une évaluation détaillée des critères inscrits au PIA²², on peut d'abord admettre que la plupart des composantes architecturales font l'objet de critères spécifiques, que ce soit pour le revêtement le toit, les ouvertures ou l'ornementation. Pour l'ensemble des interventions assujetties au règlement, il faut reconnaître la grande latitude qui est permise dans l'application des critères. Cette marge de manœuvre est conforme à l'esprit même d'un PIA, qui doit être plus souple que

²⁰ BERGERON GAGNON, *INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI. RAPPORT SYNTHÈSE*. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, OCTOBRE 2001. P. 112.

²¹ VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, RÈGLEMENT NO 1296, AMENDANT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1078 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES [...], 27 AOÛT 2001.

²² POUR ÉVALUER LA PERTINENCE DES CRITÈRES INSCRITS AU PIA, NOUS AVONS APPLIQUÉ LA GRILLE D'ÉVALUATION PROPOSÉE DANS : DESSAU, *BILAN ANALYTIQUE DES MESURES...*, OP. CIT., PP. 111-142. CETTE GRILLE REGROUPE LES CRITÈRES SELON 5 TYPES DE COMPOSANTES ARCHITECTURALES (REVÊTEMENT EXTERIEUR, FORME DU TOIT, OUVERTURES, SAILLIES ET ORNEMENTATION) ET 4 AUTRES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT L'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT (VOLUME, AMÉNAGEMENT PAYSAGE, AFFICHAGE ET INTÉGRATION AU PAYSAGE ARCHITECTURAL).

les dispositions normatives. Dans les cas d'agrandissement, de transformation, d'intégration de nouveaux bâtiments, de déplacement ou démolition, d'affichage et d'aménagements divers, le PIA encadre l'ensemble des éléments du cadre bâti et offre un niveau de coercition raisonnable. Les critères liés à l'aménagement paysagé et à l'affichage sont particulièrement détaillés et susceptibles de favoriser l'évolution harmonieuse du secteur.

Toutefois, dans la catégorie « restauration, rénovation ou réparation de bâtiments existants », force est de constater que le PIA encadre des interventions de rénovation ou de réparation, mais pas de restauration en tant que tel. Si l'approche est présentée comme étant basée sur la conservation des éléments architecturaux, certaines dispositions, par leur caractère très général, risquent de favoriser le remplacement des composantes plutôt que leur conservation. C'est le cas, entre autres, des critères relatifs aux matériaux de revêtement :

Les matériaux de revêtement privilégiés sont les matériaux d'origine du bâtiment. Tout autre matériau présentant une bonne qualité physique et visuelle et s'apparentant au matériau d'origine est acceptable²³.

Ce type d'énoncé, qui laisse beaucoup de latitude, est fréquent. Il annonce en premier lieu une option recommandée suivie d'une option autorisée. Ce choix implicite, qui offre deux niveaux de contrainte, conduit le promoteur, dans la plupart des cas, à choisir le niveau inférieur. Les prescriptions architecturales contenues dans le PIA exigent aussi une très bonne connaissance des typologies architecturales et leurs composantes. L'énoncé sur les ouvertures est éloquent à cet égard : « Les fenêtres et les portes de remplacement respectent le style du bâtiment ».²⁴ Ces énoncés laissent une grande place à l'interprétation de ceux qui voient à l'application du règlement. Cependant, cette latitude doit être appuyée par le recours à une documentation très détaillée sur l'évolution du bâtiment, ses usages et son architecture. L'utilisation des fiches d'inventaire est donc nécessaire, de même que l'accès à des données historiques (photos anciennes, chaîne de titre, date de construction, usages du bâtiment, etc.). Ceci suppose qu'une très bonne connaissance de l'architecture du bâtiment soit préalablement acquise.

À partir de la mise à jour des fiches de l'inventaire de 1990, il a été possible d'évaluer, près de 10 ans plus tard, l'efficacité d'une telle mesure. Si le consultant n'a pu étudier l'ensemble du secteur il a pu admettre que :

il ne fait aucun doute que ces mesures se sont avérées d'une très grande utilité pour la protection du patrimoine bâti. Dans certains cas, comme au 280-286 Lafontaine, le résultat est particulièrement intéressant, tout comme les travaux effectués au théâtre Princesse qui ont permis la restauration de composantes qui avaient été détériorées (les pilastres)²⁵.

Bref, le PIA en vigueur au centre-ville est un outil efficace dans la mesure où ceux qui ont la tâche de l'appliquer disposent des connaissances et des outils documentaires pour le faire. Si le règlement inclue une liste des caractéristiques (aménagement et architecture) de 4 secteurs du centre-ville, il est nécessaire que le CCU procède (ou ait recours) à une étude patrimoniale pour chaque cas afin de combler les « imprécisions » contenues dans les critères du règlement. Soulignons aussi que le caractère interprétatif du PIA doit permettre au CCU d'adapter le niveau de contrainte en fonction de la valeur patrimoniale du bâtiment visé. Tous les bâtiments du centre-ville ne possèdent pas la même valeur, d'où la nécessité, encore une fois, de recourir à la classification des bâtiments produite dans l'inventaire. En somme, la gestion du PIA doit se faire au cas par cas, minutieusement, pour respecter la diversité patrimoniale du centre-ville. Sinon, cet outil ne fait que prémunir contre des pertes irréversibles et favorise une banalisation des édifices traités plutôt que la protection d'une originalité dont ils sont porteurs²⁶.

En matière de mesures d'intervention interprétative, la Ville de Rivière-du-Loup a aussi eu recours aux dispositions de la Loi sur les biens culturels à trois reprises, dans des procédures de citation de monuments historiques. Prise en février 1994, la première initiative visait la préservation du bâtiment connu comme étant l'ancien consulat américain. Le bâtiment se voit attribuer une valeur historique et architecturale importante, comme en témoigne le préambule du règlement :



²³ RÈGLEMENT RELATIF AU PIA DU CENTRE-VILLE NO 1260, p.9. HABITUELLEMENT, LE CONTRÔLE DU TYPE DE MATÉRIAU DE REVÈTEMENT AUTORISÉ SE FAIT PAR LE BIAIS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE. À RIVIÈRE-DU-LOUP, LE RÈGLEMENT NE PRÉVOIT QU'UNE LISTE UNIQUE, APPLICABLE À L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ. C'EST DONC UNE DES RAISONS D'ÊTRE DU PIA QUE DE PRÉCISER LES TYPES DE REVÈTEMENT POUR UN SECTEUR D'INTÉRÊT HISTORIQUE.

²⁴ *IBID.*

²⁵ BERGERON GAGNON, RIVIÈRE-DU-LOUP. INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI. RAPPORT SYNTHÈSE. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, OCTOBRE 2001, p.111.

²⁶ C'EST D'AILLEURS LA SITUATION QUI S'EST PRODUITE DANS LES CAS ÉTUDIÉS PAR YVES LAFRAMBOISE DANS L'ÉTUDE SUIVANTE : ETHNOTECH, BILAN DES INTERVENTIONS RÉGLEMENTAIRES. RÉGION DE QUÉBEC, MARS 1986, p. 80.

1. Le bâtiment constitue l'un des plus beaux bâtiments anciens sur le territoire de la ville au niveau architectural

2. Cette maison s'apparentant au style Eastlake, est surtout remarquable par ses grandes dimensions, sa galerie monumentale de forme semi-circulaire et le fait qu'elle a su garder ses principales caractéristiques, soit la symétrie des ouvertures, les encadrements, l'ornementation en bois et sa galerie ouvragée

3. Cette maison est l'un des témoins importants de l'histoire de Rivière-du-Loup par les différentes fonctions qui l'ont amené à abriter une école, un consulat américain, une congrégation religieuse en plus d'être la maison de monsieur Louis-Philippe Lizotte, député de Kamouraska et maire de Rivière-du-Loup.

4. Cette maison constitue un témoin important du patrimoine louverivois qui mérite d'être conservé dans le respect de son architecture et de son environnement d'ailleurs reconnu pour la qualité de son cadre de vie et ce, malgré la décision de la Direction régionale du MCC [...] de ne pas accorder à ce bâtiment le statut de monument historique au niveau national ²⁷.

En 1997, le Conseil procède à la citation d'une seconde résidence, cette fois au 35, rue Hôtel-de-ville. La « Maison Marquis » est reconnue comme étant un « bien du patrimoine louverivois qui mérite d'être conservé dans le respect de son architecture » pour des qualités architecturales remarquables qui illustreraient une particularité de la ville de Rivière-du-Loup à l'échelle du Québec. La qualité architecturale du bâtiment découlerait en grande partie du « matériau de recouvrement extérieur de brique d'Écosse bichrome (rouge et blanc) créant un jeu de motifs originaux ». On souligne d'ailleurs que c'est à Rivière-du-Loup que se trouve la deuxième plus importante concentration de bâtiments bichrome au Québec. De plus, le bâtiment est un « des témoins importants de l'histoire de Rivière-du-Loup » ayant été occupé par une congrégation religieuse et ayant été la propriété de la commission scolaire.

La citation de ces deux bâtiments fait, en quelque sorte, suite à l'échec du projet de site du patrimoine et constitue une solution moins contraignante pour faire face aux menaces qui pèsent sur certains vestiges exceptionnels du « quartier des Ambassades ». Il faut aussi souligner que, comme dans bien des cas de citation au Québec, ces mesures ont été prises dans un contexte de menace de démolition ou de transformation lourde de ces bâtiments. Dans le cas du 35, rue Hôtel-de-Ville, le mécontentement des propriétaires à l'égard de cette mesure s'est traduite par une pétition et des pressions de citoyens du secteur auprès du Conseil municipal. Il faut par ailleurs souligner que les critères énoncés dans le règlement pour justifier la citation réfèrent parfois à des éléments très subjectifs, voire discutables. La formulation des énoncés crée d'ailleurs une confusion entre les valeurs patrimoniales attribuées et les autres raisons, contextuelles, qui viennent appuyer la citation²⁸.

Cette situation s'ajoute à l'échec du projet de site du patrimoine (1991) pour expliquer comment s'est développée une méfiance certaine des citoyens à l'égard de l'intervention municipale en matière de patrimoine. Aux dires des citoyens qui se sont exprimés lors des consultations publiques, ils auraient été mal informés, mal impliqués et peu consultés dans ce projet. Les objections soulevées par les requérants portaient aussi sur la manière dont le règlement serait appliqué, le niveau de contrainte imposé, l'étendue du secteur couvert et l'absence de compensations offertes par la municipalité. Bref, les citoyens ont davantage contesté la façon dont le projet a été élaboré que sa pertinence en elle-même comme le rappelle un rapport :

[...] ces consultations publiques ont permis de démontrer que ce sur quoi les gens sont en désaccord, ce sont les moyens privilégiés par la Ville pour assurer la conservation et la mise en valeur du quartier [...]. Cependant, ce résultat ne veut pas dire pour autant que les gens ne désirent pas que le patrimoine de ce quartier soit conservé et mis en

²⁷ VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, RÈGLEMENT NO 1068 [CITANT MONUMENT HISTORIQUE, CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS, L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1, RUE IBERVILLE] 9 MAI 1994.

²⁸ VOIR : CBCQ, «L'ÉVALUATION PATRIMONIALE», PATRIMOINE. BULLETIN DE LA CBCQ, HIVER 2002, p. 7. AÜSSI : LUC NOPPEN ET LUCIE K. MORISSET, «DE LA PRODUCTION DES MONUMENTS. PARADIGMES ET PROCESSUS DE LA RECONNAISSANCE », DANS, LAURIER TURGEON ET JOCELYN LÉTOURNEAU, LES ESPACES DE L'IDENTITÉ, QUÉBEC, PUL, 1997, pp. 23-52.

valeur. [...] Toutes ces objections portent sur les moyens et non sur les besoins, ces derniers correspondant à l'objectif visé par le Conseil soit la conservation et la mise en valeur du quartier²⁹.

L'absence de mesures incitatives qui auraient atténué l'effet contraignant du site du patrimoine constitue un élément important à considérer dans l'échec du projet. L'expérience acquise partout au Québec dans la gestion des sites du patrimoine et des monuments historiques cités démontre que le succès d'une telle mesure de protection dépend grandement des incitatifs mis en place et des efforts de sensibilisation investis³⁰.

E. Les mesures incitatives

Les mesures incitatives sont des moyens autres que réglementaires qui peuvent être mis en œuvre par les municipalités pour encourager les propriétaires à réaliser des interventions sur le cadre bâti conformes aux objectifs de la municipalité. Les mesures incitatives en matière de gestion du cadre bâti peuvent prendre diverses formes³¹:

- Assistance financière
- Support technique et professionnel
- Sensibilisation et information

ASSISTANCE FINANCIÈRE

L'assistance financière aux personnes peut prendre des formes variées. À Rivière-du-Loup, cette forme d'aide existe à travers trois programmes :

- Programme de revitalisation d'un secteur résidentiel
- Programme de revitalisation des vieux quartiers (PRVQ)
- Programme d'aide à la restauration de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville.

Dans le cadre d'un programme de revitalisation adopté en vertu de la Loi sur les cités et villes ou le Code municipal, une municipalité peut accorder une subvention ou un crédit de taxes foncières pour compenser l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles. Le programme de revitalisation résidentiel, qui fut reconduit en mai 2001, cible une portion du quartier St-François et accorde un crédit sur la taxe foncière pour les immeubles qui bénéficient de travaux de rénovation afin de compenser l'augmentation de taxe foncière résultant de la réévaluation de l'immeuble³². Un tel programme a comme objectif de stimuler la construction et la rénovation résidentielle et de favoriser la revitalisation des immeubles. Toutefois, dans la mesure où le secteur visé englobe des ensembles d'intérêt patrimonial (ce qui est le cas dans la présente délimitation du secteur visé), il faut souligner l'absence de critères particuliers pour la rénovation de bâtiments d'intérêt patrimonial. Si le programme ne vise pas la restauration patrimoniale, il peut par contre encourager des interventions inadéquates voire malheureuses sur des édifices patrimoniaux... Ce serait d'ailleurs un non sens que la municipalité favorise la détérioration de son patrimoine bâti par l'entremise de son propre programme !

Le second programme d'assistance financière proposé par la Ville de Rivière-du-Loup est le programme de revitalisation des vieux quartiers (PRVQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La Ville participe à ce programme depuis 1997. Ce programme renferme 2 volets : rénovation résidentielle et mise en valeur du quartier.

FIGURE 4 – Volets du programme PRVQ de la SHQ

Volet	Catégorie de travaux	Composantes architecturales touchées
Rénovation résidentielle	R-1 Remise en état	Structure : revêtement, ouvertures, fondations, toiture, saillies,
	R-7 Amélioration des façades commerciales	Parement, entablement, parapet, pilastres, enseignes, fenestration, saillies, aménagement paysager
Mise en valeur du quartier	Q-5 Amélioration vocation résidentielle du secteur	Variable selon la nature des projets
	Q-8 Préservation et amélioration des caractères architecturaux	Variable selon la nature des projets

²⁹ DANS CE RAPPORT, ON SOULIGNE TOUTEFOIS QUE LA MOBILISATION DES CITOYENS DANS CE DOSSIER TÉMOIGNE D'UN INTÉRÊT ET D'UNE PRÉOCCUPATION CERTAINE À L'ÉGARD DE L'AMÉNAGEMENT DE CE SECTEUR. SIGMA, AVIS PROFESSIONNEL SUR LA CONSTITUTION D'UN SITE DU PATRIMOINE ET LA CONSERVATION DE L'ÉDIFICE DE L'ANCIEN CONSULAT AMÉRICAIN. RIVIÈRE-DU-LOUP, MARS 1993, p.4.

³⁰ C'EST D'AILLEURS UNE RÈGLE DE PLUS EN PLUS COURANTE QUE CELLE DE PROPOSER UNE MESURE D'AIDE FINANCIÈRE ET/OU TECHNIQUE CONJOINTEMENT AVEC L'ADOPTION D'UNE MESURE DE PROTECTION COMME UN SITE OU PATRIMOINE OU UNE CITATION DE MONUMENT HISTORIQUE. À CE SUJET, LA LOI SUR LES BIENS CULTURELS SUGGÈRE MAIS N'IMPOSE PAS AUX MUNICIPALITÉS DE SE Doter DE MESURES D'AIDE.

³¹ OUTRE CES TROIS FORMES DE MESURES INCITATIVES, ON DOIT AUSSI AJOUTER LES CONCOURS D'ARCHITECTURE ET LES RÉSERVES FONCIÈRES ; DES INITIATIVES QUI N'ONT PAS ÉTÉ PRISES À RIVIÈRE-DU-LOUP. LES CONCOURS D'ARCHITECTURE VISENT À REDEVELOPPER DES SITES DANS DES SECTEURS D'INTÉRÊT. LA MUNICIPALITÉ DOIT ÊTRE PROPRIÉTAIRE DU TERRAIN FAISANT L'OBJET DU CONCOURS ET POSSÉDER UNE BONNE VISION DU PROJET. CES CONCOURS PERMETTENT DE RECEVOIR PLUSIEURS PROPOSITIONS QUI PRÉSENTENT DIFFÉRENTS APPROCHES D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE. DANS LE CAS DES RÉSERVES FONCIÈRES, LES MUNICIPALITÉS QUI Y ONT EU RECOURS VOULAIENT ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DANS DES ZONES À FORT POTENTIEL PATRIMONIAL. UN REMEMBREMENT PARCELLAIRE PEUT ÊTRE RÉALISÉ POUR ENSUITE FIXER, AU MOMENT DE LA REVENTE DES TERRAINS, DES CONDITIONS QUE LE PROMOTEUR SERA TENU DE RESPECTER. LA RÉSERVE FONCIÈRE CONSTITUE DONC UN MÉCANISME D'INTERVENTION DIRECTE SUR LE TYPE D'USAGE, DE BÂTIMENT OU D'AMÉNAGEMENT QUI PRENDRA PLACE SUR LE SITE. DESSAU, *Bilan analytique...* OP. CIT., p.161.

³² IL S'AGIT DU PROGRAMME DE REVITALISATION D'UN SECTEUR RÉSIDENTIEL, ADOPTÉ LE 29 MAI 2001 EN VERTU DE DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.

Il a pour but « la revitalisation de quartiers dont la configuration rappelle les étapes qui ont marqué le développement de la municipalité »³³. En effet, les secteurs visés renferment des concentrations importantes de bâtiments d'intérêt patrimonial³⁴. Si dans la catégorie « Remise en état », aucune considération patrimoniale n'est identifiée quant à l'admissibilité des travaux, la catégorie « Amélioration des façades » reprend exactement les critères adoptés pour le programme de rénovation de façades au centre-ville. Comme pour le programme de crédit de taxes, l'absence de dispositions particulières pour les bâtiments patrimoniaux résidentiels peut favoriser des interventions inappropriées, voire malheureuses, sur des bâtiments d'une grande valeur. L'application de ce programme se fait par un inspecteur désigné par la SHQ qui doit faire valider les projets par les inspecteurs municipaux.

L'autre forme d'assistance financière offerte par la Ville en matière de cadre bâti est le programme d'aide à la restauration des façades commerciales au centre-ville. En 1991, à l'instar de villes beaucoup plus peuplées, Rivière-du-Loup mettait sur pied son propre programme d'intervention au centre-ville. Ce programme a été instauré afin de donner suite aux initiatives de revitalisation initiées par les programmes Revi-Centres et surtout Rues Principales. La première version de ce programme a été adoptée en 1992 pour être révisé en 1996³⁵. Une douzaine de catégories de travaux peuvent être subventionnés par la Ville. Les projets réalisés vont de la simple enseigne commerciale à la recomposition de la façade commerciale de l'édifice voire même jusqu'à la réfection totale d'un édifice, comme en témoigne l'intervention réalisée sur l'édifice abritant le restaurant Mike's.

La pertinence d'un tel programme a été largement démontrée, favorisant, de la part des promoteurs privés, des investissements de près de 3,5 fois supérieurs aux sommes que la Ville a pu verser en subvention. De plus, les interventions réalisées dans le cadre de ce programme ont provoqué un effet d'entraînement auprès des commerçants du centre-ville. En effet, certains commerçants ont réalisé des interventions conformes aux objectifs du programme, sans toutefois demander l'aide financière de la Ville. Plus important encore, ce programme est en quelque sorte le prolongement du PIA, facilitant l'application des critères d'intégration architecturale et favorisant la conservation des caractéristiques patrimoniales du secteur. Reste que, comme pour la gestion du PIA, l'approbation des travaux soumis s'appuie sur une grande liberté d'interprétation des critères établis. La présentation des douze catégories de travaux admissibles garantissent un encadrement serré du type d'intervention subventionné. Toutefois, certains énoncés laissent sous-entendre un travail de recherche historique et architectural sérieux, à l'instar de l'énoncé de la catégorie J :

*La catégorie J inclut la restauration ou la reconstruction de galeries, escaliers, garde-corps extérieurs en façade d'un immeuble non résidentiel, le tout conforme au style de l'immeuble*³⁶.

Il est alors nécessaire que le personnel affecté à la gestion de ce programme puisse être en mesure de cautionner des interventions qui respectent les éléments architecturaux d'origine. Et, comme pour le PIA, ce programme ne peut être géré sans un usage régulier de l'inventaire du patrimoine bâti. Notons que, pour l'année 2001, les sommes étaient épuisées, forçant des promoteurs à reporter des travaux et accentuant la détérioration de bâtiments en mauvais état.

SUPPORT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Plusieurs municipalités tentent de développer une philosophie axée sur le « service à la clientèle » lorsque les personnes se présentent pour obtenir une demande de permis. Cette approche vise à accompagner le citoyen dans sa démarche en lui formulant des recommandations ou en suggérant des améliorations qu'il serait possible d'apporter au projet. Une telle approche demande toutefois que les personnes responsables de l'étude des dossiers reçoivent une formation touchant l'architecture, le patrimoine et la connaissance du milieu. Il semble que cette approche soit très appréciée des citoyens, surtout dans le cas de municipalités qui gèrent des noyaux urbains à fort potentiel patrimonial. D'ailleurs, dans certains cas, les citoyens ont accès aux services d'un architecte qui formule des suggestions dans le respect du caractère patrimonial de ces milieux. Ce professionnel est souvent rattaché à la gestion de mesures réglementaires telles que : dispositions particulières au zonage, PIA, site du patrimoine, etc. À Rivière-du-Loup, le programme Rues Principales a permis d'engager un professionnel apte à remplir cette fonction. Durant une

³³ VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. PROGRAMME DE SUBVENTION DESTINÉ À LA MISE EN VALEUR ET À LA RÉNOVATION D'IMMEUBLES DANS LES VIEUX QUARTIERS. 1997.

³⁴ LES SECTEURS VISÉS SONT : LAFONTAINE, BELLEVUE/ST-MARC, TÂCHE/BEAUBIEN, TÊMISCOLATA ET FRASERVILLE.

³⁵ VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. RÈGLEMENT NO 1023 INSTITUANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DE FAÇADES COMMERCIALES AU CENTRE-VILLE, 9 MARS 1992 ; VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, RÈGLEMENT NO 1114 INSTITUANT UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION DE FAÇADES D'IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS AU CENTRE-VILLE, 25 MARS 1996.

³⁶ VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, RÈGLEMENT NO 1114, INSTITUANT UN NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION D'IMMEUBLES, 25 MARS 1996.

partie de son mandat, le chargé de projet a développé, outre le volet axé sur la sensibilisation des gens d'affaires, une approche basée sur l'accès gratuit à des conseils en design et architecture pour des projets de rénovation. Des croquis étaient alors réalisés après une recherche architecturale et historique. Quand la chose était possible, des photos anciennes étaient utilisées pour respecter le plus possible le style du bâtiment.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

Plusieurs municipalités ont développé des outils de sensibilisation et d'information en rapport avec le cadre bâti. Divers canaux de communication sont utilisés : brochures, articles dans le journal, bulletin municipal, etc. Bien qu'il soit difficile de tirer des conclusions quant à l'efficacité de cette mesure, il s'avère indispensable de développer ce contact avec les citoyens, surtout dans le domaine du patrimoine. En l'absence de mesures de protection, l'éducation des propriétaires est une, voire la seule alternative. Par ailleurs, en présence d'une réglementation spécifique, la sensibilisation devient une nécessité afin de faire comprendre les objectifs de la municipalité et favoriser la participation et l'appui des citoyens. Dans ce cas, il vaut mieux que le message mette l'accent sur l'importance du cadre bâti plutôt que sur le contenu de la réglementation³⁷. Le message devrait inciter les citoyens à s'informer auprès du service municipal concerné pour avoir les conditions précises. À Rivière-du-Loup, peu d'outils de sensibilisation ont été développés par la municipalité. À l'époque du programme Rues Principales, des efforts en ce sens ont été investis auprès des citoyens du centre-ville. Mais le programme ayant cessé en 1991, peu d'initiatives ont permis de maintenir la sensibilisation dans ce secteur par la suite.

³⁷ IL APPARAÎT EN EFFET QUE LA JUSTIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION EST INDISPENSABLE À SON APPLICATION. AINSI, LE RÉGLEMENT DE LA VILLE DE VERDUN PAR EXEMPLE INTERDISAIT DE PEINTURER LES MURS DE BRIQUES MAIS IL ÉTAIT À PEU PRÈS IMPOSSIBLE DE FAIRE RESPECTER CETTE DISPOSITION. LA VILLE A ALORS DISTRIBUÉ UN DÉPLIANT EXPLIQUANT LES INCONVÉNIENTS D'UNE TELLE INTERVENTION POUR LA LONGÉVITÉ DE LA BRIQUE ET LE NOMBRE D'INFRACTION, A DIMINUÉ CONSIDÉRABLEMENT.

Si les pouvoirs publics municipaux sont interpellés davantage pour intervenir en matière de patrimoine, il faut considérer les implications de plusieurs autres acteurs du milieu. Certains organismes sont directement associés au patrimoine. Ils sont des défenseurs de longue date qui regroupent souvent des professionnels liés au secteur des arts et de la culture. De plus en plus, ces premiers acteurs se voient appuyés et épaulés par des organismes qui, sans être directement associés au secteur culturel, inscrivent les projets en patrimoine dans un discours de développement régional. De même, différents professionnels et artisans sont appelés à intervenir en matière de patrimoine. Plus d'une dizaine d'organismes du milieu ont été consultés sous forme de rencontres. Ce chapitre vise donc à rendre compte de ces consultations³⁸. Nous avons cherché, autant que possible, à isoler la substance principale des propos tenus afin d'en tirer des constats clairs.

2.3.1 LES ORGANISMES VOUÉS AU PATRIMOINE

Cette première catégorie d'acteurs regroupe les organismes qui, de par leur mission, sont voués directement au secteur du patrimoine culturel. Pour chacun des organismes présenté, nous résumerons d'abord l'origine de l'organisme pour ensuite résumer les constats qui ont émergé des consultations effectuées. Nous ferons un compte rendu structuré en fonction des trois thèmes abordés en consultation soit : le rôle de l'organisme, ses implications en patrimoine et sa situation actuelle.

La Société de sauvegarde du patrimoine du Grand-Portage (SSPGP) a été créée en 1976, en tant que comité du patrimoine du Musée d'archéologie de l'Est du Québec. Avec la fermeture du Musée en 1977, le comité se constitue en Corporation adoptant le nom qu'on lui connaît toujours. Lors de l'adoption de sa charte, l'organisme a pour objectifs de :

- Mettre sur pied un centre de documentation et d'interprétation sur le patrimoine régional
- Éveiller, éduquer et développer l'intérêt des autorités et de la population en général à l'égard de ce que l'on peut définir comme biens faisant partie du patrimoine³⁹

Éducation du public, recherches, colloque national et mobilisations ponctuent les activités de l'organisme jusqu'en 1982 où la SSPGP cesse ses activités suite à un essoufflement et une dispersion des membres. En 1993, la Ville de Rivière-du-Loup est à la recherche d'un porteur de dossier pour le projet de revitalisation du manoir Fraser. Après le classement du site par le MCCQ, il manque en effet un maître d'œuvre pour compléter la structure de financement, donner une vocation au site et réaliser les travaux de restauration et de recyclage. D'anciens membres de la SSPGP décident alors de réactiver l'organisme pour prendre en main le projet. Le rôle de l'organisme devient celui de promoteur et de gestionnaire d'une véritable entreprise culturelle. Un nouveau conseil d'administration regroupe d'anciens membres de l'organisme, mais aussi des intervenants culturels et des gens d'affaires. On inaugure le centre d'interprétation historique en juin 1997. Depuis, l'essentiel des activités de la SSPGP porte sur le fonctionnement du manoir Fraser. Les tâches sont nombreuses : coordination des guides-interprètes, entretien général, comptabilité, gestion de la boutique-souvenir et organisation d'activités pour les membres. En 1998, l'organisme a pris en charge l'animation de l'église St. Barthelemew durant l'été. L'année suivante, un projet de restauration des jardins du manoir a été entamé. En 2001, une galerie d'art a été aménagée à l'étage afin de rentabiliser un espace laissé vacant par le départ du locataire : la Chambre de commerce.

Après la réalisation de tous ces projets, l'équipe de bénévoles fait face à un essoufflement accentué par l'absence de relève, malgré que plus de 200 cartes de membre soient vendues chaque année. La gestion du centre d'interprétation et toutes les responsabilités connexes sont à elles seules très lourdes. De l'aveu des membres présents, l'organisme s'assure d'une gestion courante adéquate mais ne possède plus l'énergie nécessaire pour les activités de promotion et d'animation. De nombreux projets d'événements (pique-niques populaires, animation des jardins et de l'église, Journées de la culture...) sont ainsi compromis ou abandonnés. L'absence de représentant de la Ville nommé sur le conseil d'administration déçoit l'organisme. Par contre, la collaboration du Service des travaux publics pour l'entretien paysagé est fortement appréciée. De même, le soutien financier alloué dans le cadre de l'Entente de développement culturel a per-

³⁸ LA PLUPART DES PROFESSIONNELS IMPLIQUÉS EN PATRIMOINE À RIVIÈRE-DU-LOUP ONT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS EN ÉTANT IMPLIQUÉS DANS L'UN OU L'AUTRE DES ORGANISMES RENCONTRÉS. POUR LES AUTRES, DES RENCONTRES ONT ÉTÉ ORGANISÉES INDIVIDUELLEMENT. LA NATURE DE CES RENCONTRES NE PERMETTAIENT PAS D'EN RENDRE COMPTE DANS LE PRÉSENT RAPPORT. TOUTEFOIS, LA RENCONTRE DE GROUPE AVEC LES PROFESSIONNELS DE L'ARCHITECTURE EST RÉSUMÉE À LA FIN DU PRÉSENT CHAPITRE.

³⁹ SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU GRAND-PORTAGE, RAPPORT ANNUEL, 29 OCTOBRE 1980.

mis d'éviter un déficit en 2000 et 2001. Au-delà des responsabilités relatives au manoir Fraser, l'organisme exprime une grande préoccupation à l'égard du patrimoine local. Tous admettent que les tâches de gestion du centre d'interprétation laissent peu de place à d'autres implications en patrimoine. On souligne toutefois que l'organisme pourrait participer à d'autres actions si des ressources humaines suffisantes pouvaient être engagées. À ce sujet, l'organisme souhaiterait établir un partenariat avec d'autres organismes voués au patrimoine pour partager une ressource humaine qui se chargerait de la coordination du centre.

La Société d'histoire et de généalogie de Rivière-du-Loup (SHG) a été fondée en 1965. Devenue inactive en 1973, elle est réorganisée en novembre 1986. À partir de cette date, la SHG a, à maintes reprises, exprimé des préoccupations à l'égard du patrimoine luperivois. Les objectifs de l'organisme rappellent d'ailleurs que le patrimoine est au cœur de la mission de la SHG :

Cette société sans but lucratif est née du besoin des gens du milieu de « Se souvenir », de découvrir et de faire connaître l'histoire locale, d'assurer la préservation de notre patrimoine, d'amasser et de conserver toute cette richesse historique qui nous caractérise.⁴⁰

Depuis sa réactivation en 1986, la SHG s'est impliquée à plusieurs reprises dans le secteur du patrimoine bâti. À l'époque du programme Rues Principales, la SHG a collaboré à plusieurs projets de sauvegarde et de conservation de bâtiments au centre-ville, notamment pour le théâtre Princesse ou la Maison Marquis (35, Hôtel-de-Ville). En 1988, la SHG s'engage activement dans le dossier du manoir Fraser. Se donnant comme objectif l'obtention d'un statut de bien culturel classé pour ce bâtiment, l'organisme parvient à obtenir du MAC le classement du site en 1991. La même année, des démarches sont entreprises auprès du Conseil municipal concernant la protection du 407, Lafontaine (boutique Turelis). Lors de la mise sur pied du projet de site du patrimoine en 1992, la SHG collabore avec la Ville. Elle prend aussi position pour la citation de l'ancien consulat (1, rue Iberville) en 1994. Quelques démarches ont aussi été entreprises pour l'érection ou la préservation de monuments commémoratifs.

L'action de défense du patrimoine bâti se fait toutefois moins présente depuis quelques années ; la SHG tend à concentrer ses efforts sur la conservation de fonds documentaires et archivistiques et sur le support à la recherche en généalogie. Des ressources ayant une formation en généalogie offrent leurs services aux membres et des collaborations ponctuelles sont mises sur pied avec des professionnels en archivistique et en histoire. La conservation des fonds documentaires et archivistiques est une fonction importante de la SHG qui pose toutefois le problème de l'espace de conservation et surtout, du traitement et de l'archivage. Des efforts d'indexation ont été investis, mais l'absence de ressources n'a pas permis de développer un classement adéquat de l'ensemble du corpus.

En matière de mise en valeur, les efforts sont axés sur la parution, quatre fois par année, du Bulletin *Le Luperivois*. Si son contenu est surtout à l'image des intérêts des membres pour la généalogie, des articles de recherches en histoire locale paraissent fréquemment et une sensibilité à la conservation et la mise en valeur des témoins du passé y est véhiculée. Il faut aussi souligner le soutien à l'édition de la SHG qui, jusqu'à maintenant, a permis la publication de six ouvrages portant sur l'histoire de Rivière-du-Loup⁴¹. L'organisme bénéficie d'un espace locatif sans frais au Musée du Bas-Saint-Laurent ainsi que d'un entrepôt à l'Édifice Rosaire-Gendron, offert gracieusement par la Ville. Si l'espace d'entreposage est encore suffisant, l'organisme souffre d'un espace de consultation très restreint, qui gêne l'ensemble des activités de l'organisme. Le centre de documentation, développé en collaboration avec le Musée du Bas-Saint-Laurent, offre une collection unique, mais qui n'est pas mise à jour. Le budget d'acquisition de volumes de référence est en effet trop restreint pour permettre d'offrir tous les outils nécessaires aux chercheurs. La SHG déplore le dédoublement des collections, notamment en généalogie, avec la bibliothèque Françoise-Bédard. Cet éparpillement des lieux de consultation tend à marginaliser le rôle de la SHG en matière de recherche et consultation. L'organisme offre différentes activités d'interprétation et de diffusion en patrimoine à la population de Rivière-du-Loup. Des projets d'exposition, des activités d'animation historique et d'interprétation de sites sont offerts, sans oublier les conférences mensuelles.

⁴⁰ SITE INTERNET DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE, WWW.ICROL.NET/SHGROL/INDEX.HTML CONSULTÉ LE 07/01/02.

⁴¹ COLLECTIF, *DU SOUVENIR AU DEVENIR*, RIVIÈRE-DU-LOUP, LA PLUME D'OIE, 2000, 566 p. ; COLLECTIF, *RIVIÈRE-DU-LOUP, PLUS QU'UNE RIVIÈRE... UN FLEUVE*. ACTES DU 30^E CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU QUÉBEC. RIVIÈRE-DU-LOUP, 1995, 133p. ; BEAUVAIS BÉRUBE, *RIVIÈRE-DU-LOUP. LOINTAINS COMMENCEMENTS, LONGS CHEMINEMENTS*, RIVIÈRE-DU-LOUP, 1993, 328p. ; MARCELLE SAVARD MARTEL, *JEAN-FRANÇOIS POULIOT, SES ÉLECTEURS, SES ÉLECTIONS, SES ÉCRITS*. RIVIÈRE-DU-LOUP, 1991, 44p. ; COLLECTIF, *L'HÔTEL-DE-VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP (1902-1987)*, RIVIÈRE-DU-LOUP, 1988, 64p. ; MARIKA POULIOT, *À LA RIVIÈRE-DU-LOUP, AUTREFOIS...*, RIVIÈRE-DU-LOUP, 1987, 102p.

Le Musée du Bas-Saint-Laurent est une institution culturelle d'envergure qui, par son rayonnement et son dynamisme, a toujours été un acteur majeur en matière de patrimoine. Fondé par la Société d'archéologie de Rivière-du-Loup en 1974, le Musée avait à l'origine une orientation essentiellement scientifique de recherche et de conservation. Sa collection d'artefacts et d'objets ethnologiques et surtout, ses fonds photographiques acquis progressivement, ont permis de maintenir une préoccupation fondamentale pour la culture matérielle régionale et donc, le patrimoine mobilier. Récemment, la mise sur pied du projet ADAM (les aires de diffusion en arts et multi-média) a provoqué le développement de nouveaux créneaux pour que le Musée puisse se positionner et se distinguer davantage dans le réseau muséal québécois. Dans ce contexte, la direction du Musée se questionne actuellement sur l'avenir de sa collection ethnologique. Le développement du créneau art contemporain s'appuie sur de nombreuses acquisitions au cours des dernières années, ainsi que sur une mise en valeur soutenue. Aussi, les fonds photographiques constituent un atout sur lequel le Musée veut s'appuyer davantage pour se développer ; les efforts entrepris récemment pour le traitement et l'accessibilité de ces fonds expriment cette intention. Notons aussi l'intérêt de l'institution pour l'art populaire, qui fait un lien entre les créneaux ethnologie et art contemporain. Ce contexte est aussi orienté par la problématique de l'espace de conservation, qui est désormais insuffisant ; le Musée devant même empiéter sur l'espace d'exposition pour conserver des œuvres.

L'action de recherche du Musée est directement orientée en fonction des besoins de diffusion et des projets de mise en valeur. Cette recherche appliquée a porté fréquemment sur le patrimoine bâti et l'histoire qui y était rattachée à l'occasion d'expositions d'envergure comme : *Rivière-du-Loup, de la mission à la cité* (1987) et *Toute une histoire* (1995), sans compter les nombreux autres montages photographiques. Dans certains cas, les connaissances acquises ont pu faire l'objet d'une publication⁴². En collaboration avec la SHG, qui partage son local, le Musée offre aussi une aide ponctuelle aux chercheurs en patrimoine, grâce au centre de documentation et au support du conservateur.

Des changements importants sont aussi à considérer dans l'approche de mise en valeur du patrimoine que conserve le Musée. Au delà de la diffusion plus « traditionnelle » axée sur les expositions, le Musée explore actuellement de nouvelles approches de contact avec les publics. Pendant plusieurs années, la mise en valeur des collections était basée sur un programme éducatif destiné aux différents publics, notamment les jeunes. Une expertise en animation avait été développée et un achalandage scolaire très important permettait au Musée de jouer un rôle d'éducation culturelle auprès des jeunes. Au cours des années 1990, plusieurs facteurs ont forcé le Musée à abandonner son programme éducatif. Toutefois, le Musée travaille actuellement sur un projet éducatif visant à rejoindre les clientèles scolaires via internet. En matière de mise en valeur, il faut souligner l'approche événementielle qui a permis la réalisation de projets d'envergure en arts visuels (peinture).

Il convient par ailleurs de souligner l'implication ponctuelle du Musée dans des projets touchant le patrimoine bâti. Des initiatives de sensibilisation et de mise en valeur doivent être soulignées, notamment une brochure d'interprétation du patrimoine bâti du centre-ville⁴³ et, plus récemment, de la région de Rivière-du-Loup⁴⁴. Le Musée a par ailleurs offert son expertise muséale dans le cadre du projet de revitalisation du manoir Fraser. Cette collaboration, qui a aussi permis de développer un forfait de découverte du patrimoine local en 1998, n'a toutefois pas perduré⁴⁵.

Le Cercle des Fermières de Rivière-du-Loup est un organisme qui peut être associé au patrimoine vivant par son action de transmission, d'éducation et de création liés à des savoirs traditionnels rattachés aux métiers d'art. Le Cercle existe depuis 80 ans et son objectif est de transmettre des connaissances et des savoirs artistiques, traditionnels et pratiques aux femmes du milieu. Chaque année, près de 20 cours sont dispensés portant surtout sur le travail des textiles. Le Cercle regroupe une expertise en ce qui a trait aux métiers à tisser et aux tricots. Le Cercle produit une revue, organise des expositions, tiens des conférences et apporte un soutien aux patients dans les centres hospitaliers. L'art culinaire et l'horticulture sont d'autres thèmes abordés dans les activités de l'organisme.

Le rayonnement du Cercle se fait essentiellement à l'intérieur de la Fédération régionale des Fermières, au sein duquel le Cercle est très actif. Localement, les activités du Cercle sont unique-

⁴² GUY BOUCHARD, REGIS JEAN ET PAUL LAROCQUE. *RIVIÈRE-DU-LOUP, REFLETS D'HISTOIRE, 1894-1959*, MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT, 1994, 110P. REGIS JEAN, *RIVIÈRE-DU-LOUP : DE LA MISSION À LA CITÉ*. RIVIÈRE-DU-LOUP, MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT, 1987, 72P.

⁴³ YVON MASSE ET AL. *LE CŒUR DE RIVIÈRE-DU-LOUP ; GUIDE PATRIMONIAL*. CENTRE D'ANIMATION ET DE DIFFUSION CULTURELLES DU BAS-SAINT-LAURENT, 1980.

⁴⁴ MARIE-ANDRÉE RAYMOND. *UNE TOURNÉE HISTORIQUE*, MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT, 1996.

⁴⁵ IL S'AGISSAIT D'UN PROJET DE FORFAIT THÉMATIQUE BASÉ SUR LA MISE EN VALEUR DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE LOCAL. EN COLLABORATION AVEC L'HÔTEL UNIVERSEL, LE PROJET EXPLOITAIT LE THÈME DU CHEMIN DE FER SOUS LE THÈME « NOËL EN AUTOMNE À BORD DU LOUPERVOIS EXPRESS ». MONIQUE DIONNE, « À LA DÉCOUVERTE DU MYSTÈRE DE LA RIVIÈRE-DU-LOUP », INFO DIMANCHE, 31 MAI 1998, P. 14.

ment réservées aux membres, bien que certaines activités permettent de rejoindre un public plus large, notamment l'exposition annuelle. L'organisme est associé à l'Atelier des arts du Grand-Portage et est un partenaire dans les Jeux de la francophonie canadienne. Cette visibilité actuelle de l'organisme satisfait les membres du c.a., dans la mesure où le nombre actuel de membres atteint la limite de l'organisme. En effet, il apparaît que le Cercle n'a pas les moyens de développer de nouveaux créneaux et explorer de nouvelles formes d'art traditionnel. Tous sont conscients qu'une demande énorme existe et qu'un engouement est visible, notamment chez les jeunes, pour différentes formes de métiers d'art. La céramique, la poterie, le vitrail sont quelques unes des formes d'art en demande actuellement. Que ce soit à cause de la superficie du local, des ressources humaines ou financières, l'organisme ne peut développer ces activités. Globalement, la santé de l'organisme est bonne et le local permanent au sous-sol de la Maison de la culture est satisfaisant, malgré l'aménagement difficile de l'espace. Si des locaux plus grands leur sont prêtés pour les assemblées générales, la tenue d'événements importants (assemblées régionales de la Fédération) est difficile à cause des coûts élevés des grandes salles. En ce qui a trait aux préoccupations du Cercle des Fermières en matière de patrimoine vivant, on peut retenir la grande demande actuelle pour différentes formes d'art traditionnel qui n'est pas comblée à Rivière-du-Loup.

2.3.2 LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Cette catégorie d'intervenants regroupe tous les organismes qui, voués au développement du milieu par une approche de concertation, ont initié des projets et maintenu un intérêt pour le développement du patrimoine. De par la nature de ces organismes, les consultations ont porté sur leurs visions du patrimoine (définition et positionnement), leurs préoccupations en ce domaine (enjeux cibles ou dossiers actifs) et les priorités d'intervention envisagés.

L'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup (OTC) représente un acteur important en matière de patrimoine. Par sa vocation même de promouvoir l'industrie touristique et favoriser le développement de l'offre touristique régionale, l'OTC porte d'abord son action, et ses préoccupations, vers la mise en valeur et l'interprétation. Formation de guides-interprètes, promotion d'attraits patrimoniaux, soutien à des activités culturelles, l'OTC a développé une solide expérience en mise en valeur et interprétation du patrimoine. Dans la foulée des tendances actuelles en matière de tourisme culturel, l'OTC mise de plus en plus sur les attraits à caractère patrimonial, et ce, depuis au moins 15 ans. En effet, dès 1987, l'OTC a mis sur pied son propre circuit du patrimoine. Misant sur l'approche des circuits thématiques « à la carte » pour diversifier l'offre touristique de la région, l'organisme entend offrir bientôt des circuits sur le patrimoine religieux et l'art public.

L'OTC exprime une perception large et intégrée du patrimoine. Il est ressorti de la consultation que le patrimoine était un élément important de l'image de Rivière-du-Loup. Cette image serait en effet construite à partir d'un ensemble d'éléments géographiques, paysagers et bâtis qui auraient donné le visage unique de la région. Il a été aussi beaucoup question de l'histoire comme matière première du patrimoine. Selon l'organisme, l'histoire doit être au cœur de tout type d'intervention en patrimoine, et non seulement dans l'interprétation. L'éducation et la sensibilisation au patrimoine devraient miser davantage sur la diffusion de l'histoire qui permettrait d'intéresser autant une clientèle locale que les touristes, qui recherchent plus que jamais un contact authentique de la région. L'OTC appuierait des projets de mise en valeur et d'animation des secteurs d'intérêt patrimonial identifiés dans l'inventaire 2001.

L'OTC admet que toutes ses initiatives de mise en valeur dépendent de la bonne conservation du patrimoine. La protection de la ressource devrait être assurée par les autorités publiques par une approche intégrée à tous les services concernés. L'urbanisme a été fréquemment évoqué dans la consultation comme étant un champ d'intervention qui permettrait de prévenir la détérioration des éléments d'intérêt. Si l'organisme salue le travail effectué au centre-ville, il émet des réserves quant à une approche trop contraignante. On préférerait des mesures incitatives et des services conseils dispensés par une ressource spécialisée en patrimoine. Certaines priorités sont identifiées et touchent l'esthétique et l'image de la Ville. L'apparence de l'ancien consulat (1, rue Iberville) préoccupe beaucoup l'organisme, de même que l'aménagement des portes d'entrée de la Ville.

La Table Tourisme et Culture du CLD constitue une instance de concertation et d'orientation dans le secteur du tourisme et de la culture. La Table vise à promouvoir la vitalité touristique et culturelle de la région en favorisant la concertation entre la vie culturelle et l'industrie touristique et avec d'autres secteurs d'activité. L'organisme a proposé plusieurs activités de formation, de consultation et d'évaluation du milieu touristique et culturel. Il travaille depuis plus d'un an sur le dossier d'élaboration d'une image identitaire de la région. Le patrimoine représente une préoccupation largement partagée par tous les membres, si bien qu'il est un point permanent à l'ordre du jour des réunions. L'acuité des débats et l'initiation de démarches de sensibilisation font de la Table tourisme et culture le seul organisme qui se consacre à la défense du patrimoine dans la région de Rivière-du-Loup. Globalement, les préoccupations et démarches liées au patrimoine ont porté sur :

- La présence d'une ressource humaine en urbanisme chargée de la gestion du patrimoine au sein de l'administration municipale
- L'avenir des églises et autres biens du patrimoine religieux
- La préservation du paysage et de l'aménagement urbain
- Le positionnement touristique du patrimoine
- La sensibilisation des élus de la MRC de Rivière-du-Loup

Au sein de la Table, la perception du patrimoine rejoint la définition large qui inclue la notion de paysage. Lors des consultations, une préoccupation particulière a été exprimée à l'égard du patrimoine archéologique, ainsi que pour le patrimoine vivant (coutumes, traditions...) par une représentante des Premières nations (Malécites de Viger). Ces formes rarement évoquées de patrimoine se joignent à une sensibilité particulière pour le patrimoine maritime. Il a été question des témoins matériels des activités maritimes (bâtiments, objets, infrastructures...) mais aussi des écosystèmes marins dans la zone du littoral. Cette vision globale du patrimoine amène la Table à se préoccuper de l'environnement naturel et bâti et donc de l'aménagement du territoire. Selon les membres de la Table, les ressources en urbanisme devrait donc jouer un plus grand rôle dans la gestion du patrimoine. La consultation a aussi permis d'exprimer un lien étroit entre la qualité de vie reconnue de Rivière-du-Loup et son patrimoine.

Les priorités d'intervention identifiées par la Table rejoignent les grandes préoccupations énumérées ci-haut. Plus spécifiquement, la table souhaite qu'un plan d'intervention soit développé et appliqué à court terme, à l'aide de ressources humaines compétentes. L'outil en question devrait favoriser une approche globale de gestion des paysages, afin d'étendre la préoccupation patrimoniale à des secteurs de développement plus récent. En ce sens, le mouvement de lotissement qui favorise un étalement urbain vers l'ouest de la ville devrait faire l'objet de critères d'intégration et de planification plus sévères. Aussi, la Table souhaite que la dimension didactique du patrimoine soit développée dans un souci d'éducation et de sensibilisation des citoyens.

Le comité tourisme de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup a été formé par la Chambre de commerce afin de coordonner les actions de la Chambre dans certains dossiers liés à l'industrie touristique. Le comité travaille d'abord sur le dossier du bureau d'information touristique de Notre-Dame-du-Portage, dont la gestion est une responsabilité de la Chambre. Le comité participe aussi, en collaboration avec plusieurs partenaires, à un projet de réaménagement du secteur de la marina à la Pointe. La préoccupation à l'égard du patrimoine ne s'est pas encore exprimée dans un dossier précis, mais la sensibilité des membres du comité est importante. Globalement, les préoccupations portent sur :

- L'aménagement urbain dans les secteurs d'intérêt
- La mise en valeur du centre-ville
- Le positionnement et le développement touristique du patrimoine bâti

Le comité exprime une perception du patrimoine comme élément omniprésent dans le tissu urbain loupériovis. Le patrimoine contribuerait à cette qualité de vie tant recherchée. Plus encore, le patrimoine devrait être un fondement de l'image touristique de Rivière-du-Loup. Le patrimoine bâti posséderait donc un potentiel de développement touristique très grand, qui n'est pas exploité à sa juste valeur, ceci étant plus vrai encore pour le patrimoine religieux.

Les dossiers prioritaires qui ont été identifiés par le comité sont nombreux et précis. Essentiellement, il s'agit d'éléments touchant à la fois la conservation, la mise en valeur et l'aménagement urbain dans les secteurs anciens. En ce qui a trait à la conservation, le comité a exprimé une inquiétude quant au niveau de contrainte des mesures de protection. Si les mesures d'intervention adoptent une approche incitative, le comité se questionne sur la portion des coûts qui devra être assumée par les propriétaires, compte tenu que les travaux peuvent coûter plus cher. Sans remettre en question la nécessité des mesures qui seront mises en place, le comité souhaite que la répartition des coûts soit fixée en fonction de la réalité de chaque projet, au même titre que le niveau de contrainte. De plus, le comité souhaite que des services conseils et techniques puissent être offerts pour aider et sensibiliser les citoyens. Une action de sensibilisation (avec possibilité de formation et même de certification) auprès des entrepreneurs en construction pourrait aussi être envisagée.

Le comité a identifié des lieux qui pourraient bénéficier d'un aménagement susceptible d'améliorer l'accès, la mise en valeur et la qualité de vie des secteurs d'intérêt patrimonial. Ce sont :

- Rue Saint-Magloire, le long de la rivière
- Portion de la rue Lafontaine entre les rues de l'Hôtel de ville et Du Rocher
- Accès piétonnier au parc des Chutes via les rues Frontenac et Lafontaine
- Pointe de Rivière-du-Loup : quai et site de décontamination

Le centre-ville constitue un attrait touristique en soit selon le comité, mais son positionnement historique et son image patrimoniale pourraient être développés. Il est suggéré de réaliser un circuit qui permettrait aux visiteurs de découvrir toutes les zones d'intérêt patrimonial. Une identification visuelle de ces zones avec des panneaux d'interprétation et une signalisation différente seraient des outils de mise en valeur peu coûteux. Le concept d'interprétation par audioguides est aussi suggéré. Bref, le comité de développement touristique encourage les initiatives visant à humaniser les secteurs d'intérêt patrimonial pour favoriser leur achalandage piétonnier. Les touristes rechercheraient cette activité de « flânage », de détente et de découverte de l'authenticité des milieux anciens.

L'Association des gens d'affaires du centre-ville est un organisme qui représente et défend les intérêts des gens d'affaires qui en sont membres. Le secteur du centre-ville a, depuis une quinzaine d'années, bénéficié d'interventions diverses sur le cadre bâti. De plus, le PIA encadre chaque intervention, qui est basée sur la mise en valeur architecturale. C'est pourquoi, les membres de l'association se considèrent très concernés par la question du patrimoine bâti. Les préoccupations, globalement, portent sur la compatibilité des mesures de gestion architecturale avec la vocation commerciale du secteur. On souligne que la réglementation sur le PIA impose en effet un niveau de contrainte qui, sans être excessif, est assumé lourdement par les propriétaires. Il a été question plus particulièrement de l'affichage et des espaces de stationnement. Selon les membres présents, certains critères d'intégration nuisent au développement commercial, soit en réduisant la visibilité du commerce, soit en limitant les types de rénovations possibles.

Cela dit, les membres ne remettent pas en question la mise en valeur architecturale ni le principe de préservation et d'intégration de l'architecture ancienne. La préoccupation porte surtout sur le renouvellement du programme d'aide à la restauration de façades⁴⁶. En fait, les contraintes apparaissent acceptables dans la mesure où la municipalité encourage, par une aide financière adéquate, le respect de ces contraintes. Dans une optique de développement de secteurs commerciaux à Rivière-du-Loup, l'Association des gens d'affaires du centre-ville critique l'attitude de la municipalité qui serait plus permissive pour les promoteurs du nouveau secteur commercial dans le secteur ouest de la ville. Selon eux, les contraintes d'affichage, de stationnement, d'intégration architecturale et d'aménagement seraient beaucoup moins élevées, ce qui défavoriserait les gens d'affaires du centre-ville. Plus encore, la municipalité aurait laissé passer certaines occasions de mettre en valeur le centre-ville et son visage patrimonial, notamment dans le cas de l'enfouissement des fils électriques dans la portion nord de la rue Lafontaine. Les membres de l'Association gardent un très bon souvenir des retombées du programme Rues Principales. L'embauche d'une ressource à la Ville affectée à la planification et le développement du centre-ville, tel que le chargé de projet de Rues Principales, serait souhaitée.

⁴⁶ NOTONS QU'EN DATE DE LA CONSULTATION, LES FONDS DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DE FAÇADES ÉTAIENT VIDES ET LE RENOUVELLEMENT DE L'ENVELOPPE POUR 2002 N'ÉTAIT PAS ASSURÉ.

2.3.3 LES PROFESSIONNELS ET ARTISANS

En patrimoine, il faut aussi considérer le travail de certains professionnels qui sont appelés à intervenir directement sur des projets en fonction de leur expertise. On peut regrouper ces professions selon les deux grands champs de la culture et du cadre bâti. Pour la culture, les professionnels associés au patrimoine sont : les historiens et historiens de l'art, les ethnologues, les muséologues et les archivistes. Ces professionnels de la culture qui interviennent en patrimoine sont peu nombreux et œuvrent tous dans l'un ou l'autre des organismes ou institutions précédemment consultés. En matière de gestion du cadre bâti, on doit principalement regrouper les urbanistes, aménageurs et architectes. Quand ces professionnels en bâtiment ne sont pas directement associés à l'administration municipale ou à la MRC, nous avons tenté de les rencontrer en groupe ou individuellement. À ces professions, il faut ajouter les artisans qui détiennent des techniques et savoir-faire variés, touchant à la fois le travail du bois et du fer, la restauration d'objets et de bâtiments anciens. Ces savoir-faire sont très nombreux et rejoignent parfois les métiers traditionnels et les métiers d'art. Dans le cadre du présent exercice, il n'a pas été possible de recenser tous ces artisans et professionnels.

Les professionnels de l'architecture de la région ont été consultés sous la forme d'une rencontre de groupe. La consultation a d'abord permis de faire ressortir la nature des interventions des architectes sur le patrimoine. D'abord, le recours à des techniciens en architecture et surtout à des architectes est marginale dans la rénovation résidentielle. Il s'agit tout au plus de 5 % environ des projets des professionnels rencontrés. Cependant, il y a une expansion au niveau commercial et l'essentiel des interventions se fait dans des cas de bâtiments institutionnels ou publics. Tous se disent très préoccupés par la question et expriment une sensibilité particulière à la préservation de l'architecture ancienne. Globalement, les architectes considèrent avoir peu de latitude dans la préservation du patrimoine, et ce pour plusieurs raisons. Dans des cas d'intervention sur des édifices publics, les paramètres sont plus précis et certains grands principes d'intégration et de préservation sont facilement applicables. Dans un cas d'intervention sur un bâtiment privé, outre dans les secteurs régis par un PIA, aucune réglementation n'est présente pour encadrer les interventions. Du côté du promoteur ou du propriétaire, les coûts demeurent la règle première et si aucune volonté particulière n'est exprimée, l'architecte demeure impuissant.

Une préoccupation particulière est exprimée à l'égard du contrôle exercé par les autorités municipales sur l'émission des permis de rénovation, l'approbation des plans et la réalisation des travaux. La grande tolérance qui prévaut favoriserait la tendance aux rénovations « à rabais » et à la pensée magique du « sans-entretien-pour-l'éternité ». À Rivière-du-Loup, la domination des procédés modernes et des matériaux synthétiques dans la rénovation résidentielle devrait être davantage contrôlée dans les secteurs patrimoniaux. En ce qui a trait aux plans soumis pour approbation au Service d'urbanisme, on suggère que des règles soient établies pour exiger des plans scellés ; ceci permettrait qu'un spécialiste approuve les travaux qui autrement échappent à tout contrôle professionnel.

À l'inverse, les architectes rencontrés ne suggèrent pas que la municipalité devienne trop rigoureuse. La gestion du patrimoine bâti nécessiterait d'ailleurs une approche de cas par cas où chaque bâtiment est analysé spécifiquement. Pour cela, il ne faudrait pas que d'éventuelles mesures d'intervention soient adoptées indistinctement pour tous les bâtiments d'un même secteur. On suggère plutôt, à partir notamment de l'inventaire 2001, de cibler les bâtiments qui nécessitent des interventions. Il est aussi suggéré qu'un travail d'éducation soit entamé tant auprès des propriétaires, que des fonctionnaires municipaux et des entrepreneurs en construction. Cette stratégie « éducative » devrait par ailleurs être épaulée par une approche conseil auprès des propriétaires. La diffusion des connaissances sur le patrimoine en général et des résultats de l'inventaire en particulier devrait être améliorée, notamment par le site internet de la Ville.



3 LES ENJEUX DU PATRIMOINE : LE DIAGNOSTIC

Ce chapitre vise à présenter les grands constats qui émergent de la démarche d'évaluation de la situation du patrimoine à Rivière-du-Loup, en fonction des cinq étapes présentées au départ et de l'inventaire du patrimoine 2001¹. Selon nous, ces cinq étapes d'évaluation nous ont permis d'apporter un regard nouveau sur la situation du patrimoine à Rivière-du-Loup en étudiant à la fois l'état du paysage patrimonial, l'implication des intervenants et la façon d'intervenir. Rappelons qu'un tel exercice d'évaluation globale du phénomène patrimonial est sans précédent et de ce fait, assurément imparfait. Nous sommes conscients que l'étude du patrimoine est conditionnée par des perceptions et des représentations qui sont très variées dans le milieu. C'est pourquoi le comité aviseur a été mis sur pied et que les consultations ont mis l'accent sur la perception de chaque intervenant. Nous croyons que cette démarche permet de dégager un portrait assez juste de la situation pour maintenant dégager une synthèse des atouts et des lacunes et de présenter un diagnostic clair. Ce chapitre est structuré en fonction des quatre types d'intervention en patrimoine que sont la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur. Enfin, nous serons en mesure de clore cette synthèse avec quelques pistes de réflexion et d'orientation qui seront considérés dans l'élaboration de l'éventuelle politique du patrimoine. Car non seulement croyons-nous avoir en main les données nécessaires pour guider le projet de politique du patrimoine, mais nous sommes désormais convaincu de la très grande pertinence d'un tel projet pour Rivière-du-Loup.

3.1.1 ACTUALISER LES CONNAISSANCES

Nous avons d'abord observé que la forme bâtie (immobilier) du patrimoine était celle qui rejoignait le plus souvent la définition du patrimoine que nous avons présentée au départ. Tant en ce qui a trait aux connaissances acquises, qu'à la perception du milieu, le patrimoine bâti est l'enjeu partagé et défendu. Si les autres formes de patrimoine (mobilier et vivant) sont souvent évoquées, ils ne revêtent pas encore une signification collective et renvoient davantage à une perception d'un héritage d'ordre personnel ou familial. Pour cette raison, la démarche d'état de situation a privilégié la forme bâtie, tout en demeurant ouverte aux préoccupations exprimées à l'égard des autres formes de patrimoine.

La recherche en patrimoine s'est beaucoup penchée sur le patrimoine bâti. Le *macro-inventaire* du paysage architectural (1981) et surtout les inventaires du patrimoine bâti (1990 et 2001) sont des contributions majeures. Avec ces études, nous possédons un portrait général assez complet de la situation. Tous les secteurs ayant un potentiel d'intérêt ont été étudiés. Ces études ne prétendaient toutefois nullement apporter des informations exhaustives sur chacun de ces secteurs. Au contraire, les inventaires ont permis de réaliser que, dans les secteurs où le potentiel patrimonial était élevé, des recherches plus approfondies seraient nécessaires.

L'histoire reste à faire pour un grand nombre de bâtiments d'intérêt exceptionnel, de même que pour l'ensemble du secteur du Vieux Saint-Patrice, où la valeur historique est aussi élevée que méconnue. L'étude du patrimoine par l'histoire doit être orientée par un besoin de mise en valeur et d'interprétation important. Des types de patrimoine font l'objet de préoccupations particulières, tel que le patrimoine religieux. Le patrimoine industriel et commercial demeure un élément mal connu, malgré que les principaux vestiges du chemin de fer et des industries importantes de cette époque soient disparus.

Les besoins en recherche ne doivent pas non plus porter uniquement sur des vestiges bâtis, dans la mesure où la mémoire historique et le patrimoine mobilier, demeurent les uniques sources d'information sur le patrimoine bâti et l'histoire qui la sous-tend. Les souvenirs des aînés, les collections privées et nombre d'objets et documents d'époque subissent la rupture des transmissions culturelles entre générations. « Le devoir de mémoire » d'une communauté ne doit pas prétendre tout garder, mais garder trace des phénomènes qui structurent encore la société actuelle². En cela, une action de recherche en fonction des besoins de commémoration et de mise en valeur devrait prendre la forme d'enquêtes orales et de recensions des collections privées.

3.1.2 LE PROCESSUS DE LA RECONNAISSANCE PATRIMONIALE

L'état de situation a permis de comprendre un aspect complexe de la vie louperivoise : le rapport entre la communauté et son héritage culturel. Or, ce rapport est d'abord conditionné par les représentations collectives de cet héritage qui sont façonnées par les connaissances que la collectivité possède et transmet. C'est pourquoi, la recherche et le développement des connaissances en patrimoine est le point de départ de toute intervention en la matière.

De l'étendue des connaissances acquises dépend la qualité de la gestion de cette ressource. L'évolution de la notion de patrimoine permet désormais de considérer la valeur patrimoniale des biens culturels qui ont une signification régionale ou même locale et non plus seulement nationale. À Rivière-du-Loup, l'intérêt pour le patrimoine s'est d'abord exprimé par la reconnaissance de monuments exceptionnels de la Ville. Certains d'entre eux se sont même vu attribuer des statuts juridiques grâce à une reconnaissance « officielle ». Selon les cas, on a pu observer que ces qualités variaient grandement et que, dans certains cas, l'ancienneté du bien ou même une menace de démolition suffisait pour leur attribuer une valeur patrimoniale. Cette subjectivité de la reconnaissance risque alors de s'appuyer sur des circonstances, des jugements de valeur ou des critères non partagés par tous, davantage que sur les qualités intrinsèques de l'objet patrimonial. Dans toutes les étapes de l'intervention patrimoniale (recherche, sensibilisation, protection et mise en valeur), l'absence de critères préalablement établis laisse place à l'arbitraire, peut alimenter une perception erronée du patrimoine et peut même discréditer l'intervention patrimoniale. Un des enjeux de la recherche consiste donc à définir des critères d'évaluation patrimoniale.

¹ BERGERON GAGNON, *RIVIÈRE-DU-LOUP - INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI. RAPPORT SYNTHÈSE*. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, OCTOBRE 2001, 161P. ; DANS UNE MOINDRE MESURE, NOUS AVONS AUSSI APPUYÉ NOTRE ÉVALUATION SUR LE RAPPORT DE L'INVENTAIRE DE 1990 ET LE RAPPORT D'ÉTAT DE SITUATION DE LA VIE CULTURELLE PRODUIT EN 1995 : CLERMONT BOURGET, RÉGIS JEAN ET ROBERT CÔTÉ, *LE CENTRE-VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP. ÉTUDE D'ENSEMBLE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL*. PROGRAMME RUES PRINCIPALES ET MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES, 1990, 126P. ; LOUISE MAUGER, *LA VIE CULTURELLE À RIVIÈRE-DU-LOUP. ÉTAT DE SITUATION ET DE PROBLÉMATIQUE*. VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, MAI 1995, 90P.

² VOIR ANNEXE 2

niale et de les faire connaître aux chercheurs d'abord mais aussi aux citoyens. L'inventaire 2001 a d'ailleurs développé cinq grands critères d'évaluation qui pourraient prendre la forme d'une grille d'analyse commune pour tous les intervenants.

3.1.3 L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

L'étude du patrimoine à Rivière-du-Loup est dramatiquement morcelée. Les efforts entrepris par différents intervenants sont nombreux mais non partagés. On a pu constater de nombreux cas où des connaissances déjà acquises ont fait l'objet, par un autre intervenant, des mêmes recherches fastidieuses... Cette étude nous a révélé une quantité impressionnante d'information sur le patrimoine, répartie dans près de 40 études et publications ! On peut constater que, dans tous les cas où les recherches effectuées n'ont pas été publiées, les connaissances acquises étaient rarement partagées et mises en relations avec d'autres données. Cette situation de morcellement de la recherche vient nuire considérablement à la gestion du patrimoine. Dans certains cas, où plusieurs intervenants étaient impliqués dans un même projet, les documents produits alors sont demeurés très peu accessibles. La base de données informatisée mise sur pied pour l'inventaire 2001 pourrait permettre un regroupement des informations tout en facilitant leur consultation. Cette base de donnée devra cependant être adoptée par plusieurs intervenants afin d'alimenter son contenu et d'en faire un projet de concertation et de partage de compétences prometteur.

L'accessibilité à l'information et surtout à la documentation nécessaire est un autre obstacle important. L'absence d'un lieu de conservation et de consultation des archives régionales complique la situation. Si l'inventaire des fonds d'archives permet désormais de consulter beaucoup plus facilement le corpus, ce dernier demeure éparpillé et sans espace de conservation adéquat. Cela n'explique toutefois pas que pour une grande partie des fonds documentaires (qui ne sont pas forcément des biens d'archives au sens de la Loi sur les archives), l'accès demeure si difficile. Combien d'études et de rapports, commandés par les autorités publiques pour la plupart, sont inaccessibles à la consultation ou carrément disparus ? Le Musée du Bas-Saint-Laurent (qui partage un centre de documentation avec la Société d'histoire) la bibliothèque municipale, les archives municipales, les archives de la MRC, la bibliothèque du cégep, la Direction régionale du MCCQ à Rimouski sans compter les différentes succursales des Archives nationales du Québec possèdent tous une partie du corpus documentaire ! De nombreux professionnels consultés et même des propriétaires ont déploré cette situation, notamment pour la documentation conservée à la Ville qui est difficile d'accès. Le classement et l'aménagement actuels des archives municipales en fait le lieu le moins adapté à la recherche en patrimoine.

3.2.1 LA GRANDE OUBLIÉE

L'action de sensibilisation au patrimoine constitue une intervention difficile à cerner. Elle peut prendre de nombreuses formes et il est très difficile d'en mesurer les impacts. Souvent, l'action de sensibilisation se confond avec celle de la mise en valeur et de l'interprétation. La sensibilisation n'est pas pour autant moins importante. Nous pouvons la définir comme étant un ensemble d'actions d'éducation, de diffusion ou de transmission de connaissances visant à communiquer un même message de valorisation du patrimoine dans une perspective collective. Très peu développée et non structurée, l'action de sensibilisation fait cruellement défaut à Rivière-du-Loup. Dans le processus d'intervention en patrimoine, c'est une étape qui a été trop souvent oubliée.

Le patrimoine loupérois a fait parlé de lui dans le cadre de projets ponctuels (Rues Principales, revitalisation du manoir Fraser, etc...) mais n'a jamais été présenté comme un enjeu culturel en soit. Prenant souvent la forme d'un appel à la mobilisation dans un projet de sauvegarde, les actions avaient pour but d'influencer l'opinion publique afin de recueillir un appui populaire. Si l'argumentaire est basé sur une reconnaissance du patrimoine comme richesse collective, il n'a pas pu amorcer une véritable prise de conscience collective. Par ailleurs, la faible diffusion et le type de clientèle visé (touristique) par les quelques publications ou brochures produites au cours des dernières années n'a pas permis d'atteindre le public local.

Les événements culturels populaires sont souvent des occasions de sensibiliser le public au patrimoine. La tenue des Fêtes de l'an 2000, qui avait fait une large place au patrimoine par une approche de commémoration, a permis de démontrer l'engouement populaire pour les activités patrimoniales et surtout du succès que pourrait avoir un événement récurrent axé spécifiquement sur le patrimoine de Rivière-du-Loup. Cette absence d'événement à caractère patrimonial constitue une lacune importante. Si, en saison estivale, la programmation des activités culturelles est déjà très chargée, on pourrait déjà compter sur les Journées de la Culture ou même les fêtes nationales pour mettre en valeur et célébrer les héritages culturels locaux.

On doit par ailleurs noter l'absence de brochure ou de publication visant l'éducation et la sensibilisation au patrimoine. Quelques brochures, expositions, conférences et chroniques dans les journaux ont été produites au cours des dernières années sans que leur diffusion soit suffisante pour influencer l'opinion du public local³. D'autre part, les grandes études et recherches sur le patrimoine, commandées par les différentes instances gouvernementales n'ont jamais bénéficié d'une diffusion qui aurait pu leur permettre de devenir des instruments de sensibilisation et d'éducation.

3.2.2 EXPLIQUER LES MESURES EN PLACE

La sensibilisation au patrimoine implique aussi d'informer les citoyens sur les mesures d'intervention. La Ville de Rivière-du-Loup a mis en place plusieurs mesures d'intervention dont les objectifs et la pertinence semblent mal connus. Selon nos consultations, peu d'intervenants connaissent les objectifs et la nature de mesures comme le PIA ou les règlements de citation. Pourtant, leur évocation suscite méfiance et critique. Pour toute nouvelle réglementation touchant le patrimoine, une action d'information et d'éducation doit en précéder l'adoption ou du moins la mise en application. Nos consultations ont permis de comprendre que l'approche de communication pour livrer le message devait être adaptée à la perception et au niveau de connaissances des citoyens. Les dépliants ou communiqués émis par la municipalité pour présenter une nouvelle mesure portaient presque exclusivement sur le contenu de la réglementation plutôt que sur l'importance du cadre bâti et les retombées du patrimoine sur le milieu.

3.2.3 LA SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES

Outre la démarche de sensibilisation du programme Rues Principales pour le centre-ville, aucune intervention de sensibilisation au patrimoine auprès des propriétaires n'a été organisée à Rivière-du-Loup. Pourtant, dans bien des villes au Québec, cette approche peu coûteuse a permis d'améliorer grandement la situation. Que ce soit à l'aide d'une publication, brochure, guide de

³ SOULIGNONS TOUTEFOIS L'IMPLICATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE PROJET DE LIVRE D'HISTOIRE EN 2000. SANS CETTE CONTRIBUTION, LE PROJET N'AURAIT PU ÊTRE RÉALISÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE À ELLE SEULE.

rénovation, guide de l'architecture locale, bottin d'artisans, chroniques, concours de restauration, conférences ou autre, cette approche permet de faire comprendre la valeur du patrimoine local et les avantages de sa conservation et mise en valeur pour la communauté en général et pour les propriétaires en particulier. Ce genre d'initiative repose souvent sur une approche « client » qui permet d'offrir un support conseil aux propriétaires. La situation actuelle au sein de l'administration municipale fait en sorte que ce sont les ressources en urbanisme qui, de façon informelle, peuvent offrir des conseils de rénovation. Toutefois, l'absence d'outils et la formation des ressources en place ne permet pas d'offrir un support spécifiquement adapté aux milieux anciens.

3.3.1 IL Y A URGENCE !

Si notre démarche ne visait pas à faire une évaluation du travail des ressources chargées d'appliquer les mesures de protection, il a été possible de juger, globalement, l'efficacité de ces mesures à l'aide des résultats de l'inventaire patrimonial. La stratégie consistait à mettre à jour les 86 fiches d'inventaire des propriétés jugées en 1990 comme possédant une valeur patrimoniale élevée. Les résultats obtenus sont particulièrement préoccupants: le patrimoine exceptionnel du Vieux Rivière-du-Loup s'est profondément détérioré au cours des dernières années. La dépréciation de la valeur patrimoniale de ce secteur est majeure ; il ne reste maintenant plus que 56 bâtiments d'intérêt élevé, certains ayant été démolis, d'autres ayant perdu la quasi-totalité de leurs composantes d'origine (matériaux, ornements, architecture, aménagement...). Mentionnons toutefois la situation exceptionnelle du centre-ville qui a bénéficié d'interventions permettant de préserver son paysage bâti.

Au delà des considérations esthétiques, il faut réaliser que la culture patrimoniale qui s'est forgée depuis plus de 200 ans est sérieusement menacée. Nous sommes actuellement au seuil d'un point de non retour. Dans certains cas, la limite acceptable du niveau de détérioration des caractéristiques patrimoniales du paysage est atteinte. Il est maintenant plus que temps, collectivement, de décider si nous voulons banaliser ce que des générations de Louperivois ont édifié et qui constitue une richesse qui positionne Rivière-du-Loup par rapport au reste du monde. La situation actuelle peut laisser présager que le cadre bâti si caractéristique de la Ville ressemblera bientôt à n'importe quel ensemble urbain moderne des banlieues champignons de Québec ou Montréal.

3.3.2 ADAPTER LES MESURES EN PLACE À LA RÉALITÉ DU PATRIMOINE BÂTI

Notre évaluation de la situation a permis d'analyser le contenu et la pertinence des mesures en place en fonction de la problématique de la protection du patrimoine⁴. Après une évaluation des mesures normatives, d'intervention interprétative et incitatives, il apparaît que l'intervention sur le cadre bâti est peu adaptée à la problématique spécifique de la conservation/restauration du patrimoine. Si des considérations particulières sont évoquées, notamment dans le cadre du PIA, pour la préservation des caractéristiques patrimoniales, les critères établis favorisent le remplacement des composantes plutôt que leur conservation/restauration. Si la formulation de certains critères peut être mise en cause, c'est surtout l'absence d'un mécanisme systématique d'évaluation patrimoniale qui est retenue. Pour tout bâtiment possédant un potentiel patrimonial, le recours aux fiches d'inventaire ou la réalisation d'une évaluation patrimoniale n'est pas fréquent.

Pour toutes les mesures étudiées, la qualité des projets dépend grandement des compétences en place et des outils techniques disponibles. Il y a en effet une grande place à l'interprétation dans l'application des critères. Ceci rend plus problématique l'absence de procédure spécifique aux bâtiments d'intérêt patrimonial dans la gestion des permis. Dans tous les cas où les inspecteurs en bâtiments ne disposent pas de mesures d'intervention, ces derniers n'utilisent aucun outil spécialisé pour guider leur évaluation des travaux, à part bien sûr les règles minimales établies par le zonage et le Code du bâtiment. Que les ressources chargées de l'application de ces mesures puissent avoir recours à des fiches d'inventaire ou non, une formation adéquate est indispensable. À partir des deux inventaires réalisés, on peut compter près de 1 000 bâtiments anciens. Ceci justifie amplement que les services chargés d'intervenir s'adaptent à cette réalité. Et cette condition n'est pas moins importante si une ressource spécialisée en patrimoine est embauchée ; elle ne pourra régir tous les types d'intervention touchant le patrimoine. Au delà de notre analyse, une grande préoccupation a été exprimée à ce sujet par de nombreux intervenants consultés qui réclament un contrôle plus serré des permis dans les secteurs anciens.

Aussi, les critères établis pour toutes les mesures établissent un cadre général qui ne peut se soustraire à une adaptation des interventions en fonction de chaque projet. De par sa nature même, le paysage patrimonial ne peut être protégé selon des règles rigides et des standards communs à tous les bâtiments. Actuellement, les projets touchant un bien patrimonial ne sont pas analysés distinctement en fonction de la spécificité de chacun. Les critères établis ciblent un certain nom-

⁴ NOUS TENONS À RAPPELER DE NOUVEAU ICI QUE LA DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION DES MESURES EN PLACE NE CONSISTAIT PAS ANALYSER LEUR APPLICATION PAR LES RESSOURCES EN PLACE.

bre de composantes généralement présentent sur des bâtiments anciens. Cette catégorisation des travaux admissibles favorise une banalisation des bâtiments en ne tenant pas compte des particularités propres à chacun d'eux qui font la valeur et la richesse du patrimoine bâti.

Enfin, le recours à la Loi sur les biens culturels par la Ville pour la citation ou la constitution de site du patrimoine, n'a pas aidé la cause du patrimoine. Ces initiatives, souvent prises dans un contexte d'urgence plutôt que dans un plan d'intervention planifié, furent mal perçues en partie à cause de l'absence de support (financier certes, mais aussi technique et professionnel) apporté par la Ville aux propriétaires.

3.3.3 DE NOUVELLES MESURES À INSTAURER... RAPIDEMENT

Suite au constat préoccupant qui émerge de l'inventaire 2001, certaines mesures ont été recommandées dans le rapport final. Sans reprendre l'ensemble des recommandations émises, il convient de rappeler quelques grands constats issus de l'inventaire. Le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup renferme des unités de paysage où se trouve l'essentiel des grandes caractéristiques patrimoniales et paysagères de la région. Ces unités de paysage devront faire l'objet d'une reconnaissance quant à leur délimitation et leur valeur. Aussi, la gestion du territoire devra y être adaptée en fonction des qualités remarquables qui sont identifiées. Plus spécifiquement, certains secteurs nouvellement inventoriés comme le Vieux Saint-Patrice ou la Pointe renferment une concentration remarquable de bâtiments d'intérêt patrimonial. Pour les secteurs de Saint-Ludger et Saint-François-Xavier, l'état de détérioration du paysage bâti de ces secteurs est autant sinon plus avancé que pour le Vieux Rivière-du-Loup. Si on peut comprendre que, faute de connaissances suffisantes, aucune mesure d'intervention patrimoniale n'a été mise sur pied dans les secteurs Saint-François-Xavier et Saint-Ludger, il est surprenant que rien n'ait été initié pour les secteurs du Vieux Rivière-du-Loup, la Pointe et le Vieux Saint-Patrice. Ces trois secteurs sont en effet identifiés depuis 1987 au schéma d'aménagement et depuis 1991 au Plan d'urbanisme comme territoires d'intérêt historique.

D'autre part, autant les consultations que le rapport de l'inventaire 2001, nous ont démontré la nécessité de maintenir un programme d'aide financière comme celui offert en collaboration avec la SHQ. La formule qui permet de superposer à une mesure normative un programme incitatif d'aide financière a démontré sa très grande efficacité au centre-ville. Après plusieurs années en vigueur, cette formule a été interrompue en 2001, le budget n'ayant pas été reconduit. Cette situation est d'autant plus déplorable que le succès du programme d'aide à la restauration des façades commerciales dépend de sa longévité ; ce qui permet de stimuler l'effet d'entraînement auprès des propriétaires.

3.3.4 LA PROTECTION DU PAYSAGE LOUPERIVOIS

Nous avons été étonné de voir à quel point la notion de paysage était fortement associée à la problématique de la protection du patrimoine chez les intervenants consultés. Cette sensibilité au paysage peut s'expliquer par la richesse de cet ensemble d'éléments à Rivière-du-Loup. Le paysage aurait en cela une valeur identitaire très forte. Aussi avons-nous été tout aussi étonné de voir que cette définition du paysage concordait avec celle retenue dans l'inventaire 2001. La conception du paysage exprimée inclue l'ensemble des composantes physiques qui structurent la forme de l'espace urbain, soit la trame de rue, le cadre bâti, le couvert végétal et le relief. La singularité du paysage loupériovis, façonné par les habitants de Rivière-du-Loup depuis plus de 200 ans, constitue un ensemble d'autant plus fragile qu'il subirait la pression d'un développement urbain (commercial et résidentiel) croissant. La problématique du paysage vient donc rejoindre celle de l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Les consultations ont d'ailleurs permis d'exprimer des inquiétudes face à des choix récents d'aménagement urbain. Il nous apparaît utile de rappeler ici les cas les plus couramment évoqués dans les consultations et qui, pour la plupart, ont été identifiés dans le rapport de l'inventaire 2001 :

- Aménagement paysager du secteur commercial autour de l'axe du boulevard Hôtel de ville



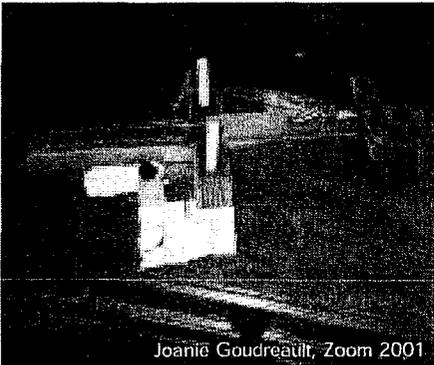
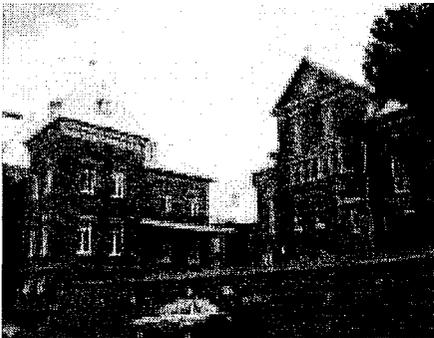
- Dégradation du tissu urbain de plusieurs artères (Fraser, St-Magloire, Témiscouata, Hayward, Côte Saint-Jacques, etc...)
- Inaccessibilité des berges de la rivière-du-Loup
- Lotissement du promontoire rocheux derrière l'hôpital St-Joseph
- Réaménagement des seuils de quartier et des portes d'entrées de la ville
- Aménagement d'allées piétonnes et cyclables dans les secteurs d'intérêt patrimonial
- Enfouissement des fils électriques dans les secteurs d'intérêt patrimonial
- Réglementation accrue de l'affichage à l'extérieur du centre-ville

3.3.5 PLANIFIER LA PROTECTION : LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Le patrimoine religieux représente un autre défi majeur dans la problématique du patrimoine. À Rivière-du-Loup comme ailleurs, on prend conscience des effets de la déchristianisation et de la baisse des pratiques religieuses, notamment, qui provoquent une diminution substantielle de la fréquentation des lieux et aussi des revenus paroissiaux. Parallèlement, les dépenses sont plus élevées que jamais, les vocations religieuses baissent et la population cléricale vieillit.

En matière de patrimoine bâti, le parc immobilier à caractère religieux regroupe pas moins de sept lieux de culte (4 églises et 3 chapelles), trois lieux de sépulture, trois presbytères en opération, deux couvents et un monastère. Ceci ne comprend pas les nombreuses écoles, collèges et couvents, convertis ou disparus, ni les nombreux lieux de procession, sanctuaires, croix de chemin et calvaires. Si le programme d'aide à la restauration de la Fondation du patrimoine religieux a permis de palier certains besoins en travaux prioritaires, les Fabriques assument seules l'essentiel de l'entretien des bâtiments⁵. L'état physique des bâtiments est en général excellent selon l'inventaire 2001. Par ailleurs, l'état du patrimoine religieux mobilier est moins connu et bien que certaines composantes du mobilier peuvent être admissibles à une aide de la Fondation du patrimoine religieux, les coûts d'entretien sont aussi élevés que leur richesse. Notons cependant le travail effectué par le comité diocésain de l'art sacré qui encadre les décisions relatives à la conservation des biens mobiliers des Fabriques.

Cependant, à l'instar d'autres régions du Québec, le patrimoine religieux luperivois sera confronté rapidement à des situations de fermeture et de recyclage. Dans tel cas, il faut être outillé en établissant des règles claires afin d'être à l'abri de toute improvisation. Pour cela, la région de Rivière-du-Loup doit se doter d'un programme de planification conjoint entre les autorités religieuses, municipales et gouvernementales⁶. Ce programme, basé sur une évaluation et une analyse de la situation du patrimoine religieux, établirait une liste des biens religieux en fonction de catégories d'intérêt (valeur patrimoniale). Ces catégories préciseraient le niveau de conservation approprié pour chacun. De là, des scénarios de recyclage pourront être développés en fonction de la valeur patrimoniale des biens. Ainsi, pourra-t-on planifier ces réaffectations pour les substituer à des projets de constructions neuves.



Joanée Goudreau, Zoom 2001

⁵ LA FABRIQUE DE SAINT-LUDGER N'A D'AILLEURS JAMAIS FAIT APPEL À L'AIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX, NOTAMMENT À CAUSE DES COÛTS PLUS ÉLEVÉS QUI SONT EXIGÉS POUR QUE LES TRAVAUX SOIENT ADMISSIBLES.

⁶ UNE TELLE ENTENTE A ÉTÉ CONCLUE À QUÉBEC EN AOÛT 1999 ET PLUS RÉCEMMENT À MONTRÉAL SOUS LA FORME DE DÉCLARATIONS CONJOINTES ENTRE LE MCCQ, LES VILLES ET LES AUTORITÉS RELIGIEUSES.

3.4.1 L'INTERFACE TOURISTIQUE

La mise en valeur touche toutes les actions de promotion, diffusion, interprétation et animation. Plusieurs intervenants participent activement à ce qui constitue sûrement le type d'intervention en patrimoine le plus dynamique à Rivière-du-Loup. Patrimoine et tourisme culturel sont, à Rivière-du-Loup comme ailleurs, une équation très prometteuse. L'OTC a d'ailleurs exprimé son profond intérêt pour le développement des attraits à caractère patrimonial. Ses projets de circuits thématiques répondent à une demande sans cesse grandissante. D'ailleurs, nos consultations nous ont permis de réaliser que tous les intervenants jugeaient la mise en valeur du patrimoine insuffisante. Selon les intervenants du milieu touristique, la demande dépasse actuellement l'offre et pourtant, le potentiel de développement touristique du patrimoine est énorme ! Ces mêmes intervenants admettent même que des produits tels que le manoir Fraser ou le circuit du patrimoine suscitent un intérêt encore plus grand et crée un désir d'approfondissement qui n'est pas comblé, faute d'outils d'interprétation suffisants. Cette situation serait particulièrement évidente en ce qui a trait au patrimoine religieux qui suscite un engouement fort important.

3.4.2 LE SITE SEIGNEURIAL FRASER : SYMBOLE FRAGILE DU PATRIMOINE LOUPERIVOIS

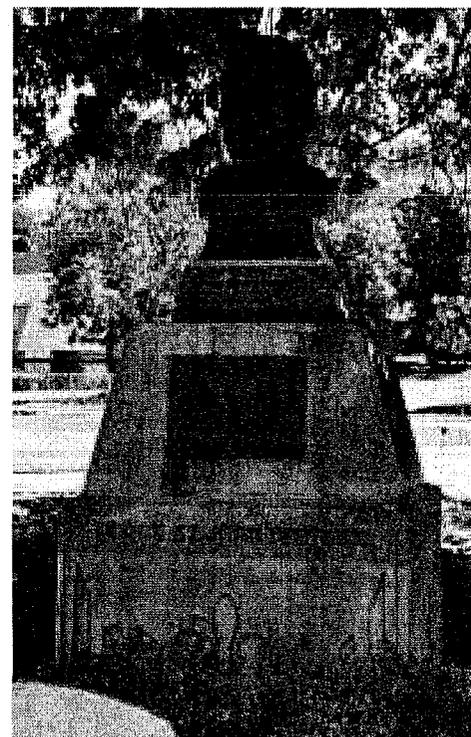
On commence à peine à mesurer les effets engendrés par le projet de mise en valeur du site seigneurial Fraser. Par son envergure, son originalité et par l'appui sans précédent du milieu, le projet et l'animation des lieux depuis 1997 ont fortement marqué les consciences. Évoquer le patrimoine à Rivière-du-Loup, auprès des intervenants comme des simples citoyens, passe par la mention, unanimement élogieuse, de la revitalisation du manoir Fraser. Symbole historique, il est aussi un symbole du patrimoine en tant que cause et richesse à protéger. En tant que centre d'interprétation, le manoir Fraser est un puissant outil d'éducation et de sensibilisation, autant qu'une fenêtre sur l'héritage culturel régional. L'appui initial de la Ville et l'aide financière accordée récemment ne doivent toutefois pas faire oublier la grande précarité de cette entreprise⁵. Si quelques ententes ont été conclues avec d'autres organismes voués au patrimoine, la SSPGP n'a pas pu maintenir un partenariat solide avec d'autres organismes ou services publics. Le développement du manoir Fraser comme lieu symbolique de la région, comme attrait touristique et comme lieu de diffusion en patrimoine culturel, repose sur la capacité du milieu culturel et patrimonial à s'y impliquer à nouveau en concertation.

3.4.3 INTERPRÉTATION ET COMMÉMORATION : DONNER UN SENS AU PATRIMOINE

L'interprétation du patrimoine constitue aussi une action offrant des retombées multiples pour le milieu. Il s'agit d'ailleurs de l'étape ultime de l'intervention patrimoniale qui s'appuie sur la recherche pour diffuser des connaissances, rejoint les objectifs de sensibilisation grâce à sa dimension didactique et renforce l'action de protection en mettant en valeur les qualités patrimoniales. Nos consultations ont révélé que, pour beaucoup d'intervenants, l'interprétation du patrimoine devait être une priorité à Rivière-du-Loup. Plusieurs soulignaient d'ailleurs l'importance de faire connaître le patrimoine par la conception d'outils d'interprétation de l'architecture, de l'histoire ou même du paysage dans les secteurs d'intérêt. L'interprétation du patrimoine du Vieux Rivière-du-Loup et du centre-ville sont les secteurs le plus souvent cités comme étant prioritaires. Soulignons que l'installation de panneaux interprétatifs aux Parcs des Chutes et au Parc de la Croix par la Ville, amorce une pratique prometteuse : l'intégration de supports didactiques à des sites patrimoniaux, lieux publics et espaces de loisirs.

Il est aussi apparu évident que l'histoire devait être au cœur de cette intervention d'interprétation. En effet, l'histoire permet de donner un sens aux monuments. Il s'agit d'accroître la lisibilité du patrimoine afin de dépasser son appréciation esthétique et éclairer sa valeur de témoignage. L'action de commémoration permet aussi de consacrer la valeur historique de monuments ou lieux anciens en leur attribuant une valeur de rappel. La commémoration permet de construire des symboles de la communauté en édifiant des personnages, des événements ou des faits du passé afin de comprendre le présent. La toponymie, l'érection de monuments et la tenue de fêtes commémoratives sont les principales formes de commémoration. À Rivière-du-Loup, ces différentes pratiques de commémoration demeurent discrètes, voire totalement inactives. L'absence

3.4 LA MISE EN VALEUR



⁵ DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, UNE SUBVENTION DE 5 000,00\$ PAR ANNÉE POUR TROIS ANS A ÉTÉ ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU GRAND-PORTAGE.

de plaques commémoratives devant les monuments historiques cités par la Ville en témoigne. Aussi, la mise en valeur des monuments commémoratifs actuellement sur le territoire de la Ville est problématique. Actuellement, les gestes de commémoration locale ne s'inscrivent pas dans une pratique basée sur l'adhésion collective.

3.5.1 POSITIONNER LE PATRIMOINE DANS LA VIE LOUPERIVOISE

Le patrimoine est apparu dans nos consultations comme un élément de fierté qui distingue la région. Les notions de qualité de vie, d'appartenance et d'identité ont été maintes fois évoquées. Le patrimoine se trouve déjà au cœur des valeurs chères aux Louperivois, qu'attendons-nous pour éveiller cette fierté ? Toute notre démarche a fait ressortir ce besoin fondamental de « vendre » le patrimoine non plus seulement aux acteurs qui y sont déjà impliqués, mais à l'ensemble de la population. Le défi est de positionner le patrimoine en tant que fondement de l'identité culturelle louperivoise et en tant que levier de développement.

Il importe en effet de démontrer que le patrimoine est un héritage culturel qui témoigne de notre façon d'occuper notre coin de pays. La tendance actuelle est de préserver nos distinctions, de cultiver notre différence, de mettre en valeur notre culture locale. Il est urgent de faire comprendre que le patrimoine constitue un réservoir extraordinaire de symboles identitaires qui donnent un sens à notre existence dans cette partie du monde. Le positionnement culturel du patrimoine implique aussi que la reconnaissance de la forme bâtie entraîne celle des patrimoines mobilier et vivant. Ainsi, la dimension culturelle du patrimoine sera-t-elle globale et permettra la valorisation d'activités et de produits dérivés du patrimoine. Combien de régions mettent en valeur le terroir, les arts traditionnels et autres produits culturels pour le plaisir des visiteurs certes, mais aussi pour leur propre développement ?

Le patrimoine doit aussi être valorisé en tant que levier du développement régional. Au Québec, les efforts énormes qui sont investis dans les régions, les villes et les villages pour mieux gérer le patrimoine commencent à donner des résultats tangibles. Mais les vertus du patrimoine sont visibles à long terme et nécessitent une approche globale, appuyée par le milieu. Une éventuelle politique du patrimoine devrait avoir comme objectif de développer un projet de développement collectif. À la lumière de l'état de situation, nous croyons qu'il est possible de mieux gérer le patrimoine et surtout de faire profiter davantage le milieu de cette richesse sans imposer aux gens de douloureux retours en arrière pour le simple profit des touristes de passage. Loin de nous l'idée de faire de la ville un musée, dans le sens où les résidents sont contraints par des mesures coercitives. Nous croyons plutôt que le paysage louperivois peut évoluer et se moderniser. La production moderne n'est d'ailleurs pas à bannir, au contraire, il faut comprendre que celle-ci s'ajuste aux réalités patrimoniales. Il y a derrière l'enjeu patrimonial les objectifs fondamentaux du développement durable.

3.5.2 UN LEADERSHIP A ASSUMER

Notre évaluation de la situation nous permet d'affirmer que la situation du patrimoine à Rivière-du-Loup souffre de l'absence d'un véritable leadership dans le milieu. Du côté des intervenants consultés, les implications sont éclatées et aucun ne peut prétendre prendre en charge la cause du patrimoine à Rivière-du-Loup. L'action militante des premiers organismes voués au patrimoine s'est dissipée, accentuant les attentes envers la Ville. De ce côté, le Service de loisirs se limite à un travail de concertation tout en initiant quelques projets dans le milieu. Quant au Service de gestion du territoire, il ne joue pas un rôle de concertation et les mesures instaurées n'ont pas eu un effet d'entraînement au sein du milieu. Si la Ville a déjà exprimée des intentions fort louables par sa Politique culturelle et son Plan d'urbanisme, le passage de l'intention à l'action est compromis par l'absence de moyens et d'outils efficaces d'intervention. Nous serions tenté de rappeler la mission que la Ville s'est donnée avec sa Politique culturelle en matière de patrimoine :

Assumer un rôle de chef de file dans la conservation et la mise en valeur des patrimoines naturel, architectural, artistique, archivistique, religieux et industriel.

Une éventuelle politique du patrimoine devra non seulement réitérer ces objectifs mais s'assurer qu'ils seront atteints. La tendance au transfert des responsabilités de la gestion du patrimoine vers les municipalités sera fort probablement poursuivie⁶. Aussi, les modes de gestion des paysages urbains d'intérêt patrimonial qui inscrivent le patrimoine au cœur de la planification du territoire conduit naturellement une éventuelle politique du patrimoine à consacrer le rôle de leadership à

la Ville dans la gestion du patrimoine. Si ce rapport n'a pas suffisamment salué les nombreux efforts de la municipalité jusqu'à maintenant, il ne peut que déplorer le relâchement récent du soutien financier municipal dans le cadre de programmes d'intervention sur le cadre bâti. Définitivement, le renversement de la vapeur qui doit être effectué devra être initié par la municipalité dans la mesure où elle s'en donne les moyens.

3.5.3 REGROUPER LES ÉNERGIES : VERS UNE STRATÉGIE CONCERTÉE

À la lumière de l'état de situation, on découvre aussi un contexte d'éparpillement des actions dans le milieu. Notre démarche a permis de dégager la nature des actions de tous les intervenants et de réaliser que la région possède des ressources professionnelles de grande compétence. Ces ressources humaines, impliquées bénévolement ou non, animent le secteur du patrimoine depuis plus de 30 ans, sans qu'ils aient pu réellement travailler de concert. Une éventuelle politique du patrimoine devra non seulement permettre à la municipalité de mieux intervenir en patrimoine par la concertation des forces en présence, mais aussi de reconnaître et supporter les compétences de chacun des acteurs en patrimoine. Une stratégie d'intervention devra assurément être basée sur une répartition des actions en fonction des types d'intervention (recherche, sensibilisation, protection et mise en valeur) de chacun des organismes. Ce partenariat devrait favoriser la poursuite des implications actuelles des intervenants, mais dans une approche de mise en commun des expertises pour atteindre des objectifs communs. Par ailleurs, une telle stratégie concertée impose que la municipalité s'assure que chaque partenaire dispose des conditions favorables à son implication. Également, cet objectif devrait s'appliquer à l'administration municipale, où l'on a pu observer l'absence de collaboration entre les divers services concernés. Impérativement, une éventuelle politique du patrimoine devrait être multisectorielle, répondant en cela au contexte actuel qui commande une interrelation des disciplines oeuvrant dans le secteur du patrimoine.

⁶ GROUPE-CONSEIL ARPIN, OP. CIT. P. 161-166.

BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME. *Mieux comprendre le patrimoine architectural pour mieux le préserver. Les styles architecturaux courants au Québec. Guide de référence.* Montréal, 1998. 48 p.

BERGERON GAGNON, *Rivière-du-Loup, Inventaire du patrimoine bâti. Rapport synthèse.* Ville de Rivière-du-Loup, octobre 2001, 161 p.

BERGERON GAGNON, *Patrimoine du quartier Montcalm. Rapport de synthèse.* Ville de Québec, CDÉU, Design et patrimoine, 2000, 46p.

BERGERON GAGNON, *Étude du patrimoine de la MRC de Charlevoix. Rapport final.* MRC de Charlevoix, 2000. 169p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Bulletin de la Commission des biens culturels du Québec*, Vol. 5, no 1 (printemps 1999), 8p.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, *Pour une politique de la commémoration au Québec : bilans et pistes de discussion*, Document Réflexion, CBCQ, 1996, 40 p.

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC. *Éléments pour une politique du patrimoine bâti au Québec.* Rapport du Comité sur la politique du patrimoine bâti, août 1999. 8p.

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PATRIMOINE VIVANT. *Le patrimoine vivant au cœur de son temps.* Mémoire présenté au Groupe-conseil Arpin pour une politique du patrimoine culturel du Québec déposé en février 2000. 21p.

DESSAU, *Bilan analytique des mesures municipales relatives au cadre bâti : une étude de cas. Rapport final.* CUM/Service de la planification du territoire, juin 1995, 176p.

DOMON, Gérard, Gérard Beaudet et Martin Joly. *Évolution du territoire laurentidien. Caractérisation et gestion des paysages.* Montréal, Isabelle Quentin éditeur, 2000. 138p. Coll. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

DU BERGER, Jean. *Grille des pratiques culturelles.* Québec, Septentrion, 1997, 406p.

ETHNOTECH [Yves Laframboise], *Bilan des interventions réglementaires, Région de Québec*, CUQ, mars 1986, 86p.

FRANK, Alain. *Le patrimoine bâti, mémoire de la ville. Guide de sensibilisation à la conservation du patrimoine bâti.* Ville de Montmagny et MRC de Montmagny, 2001, 24p.

GENEST, Bernard, dir. *Le macro-inventaire du patrimoine québécois*, Québec, Les publications du Québec, 1985, 150 p.

GENEST, Bernard. *Les artisans traditionnels de l'Est du Québec.* Cahiers du patrimoine, no. 12, Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine. 391p.

GROUPE-CONSEIL POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. *Notre patrimoine, un présent du passé. Proposition présentée à madame Agnès Maltais Ministre de la Culture et des Communications.* Novembre 2000, 240p.

LAMONTAGNE, Sophie-Laurence. *Le patrimoine immatériel. Méthodologie d'inventaire pour les savoirs, savoir-faire et les porteurs de traditions.* Coll. Patrimoines, Les publications du Québec, 1994, 132p.

MARTIN, Paul-Louis, dir. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec.* Commission des biens culturels du Québec, Tome 1, Québec, Publications du Québec, 1990, pp. 1-17.

MATHIEU, Jacques. « La langue de la commémoration », dans T.H.B. Symons, dir., *Les lieux de la mémoire. La commémoration du passé au Canada*, Ottawa, La Société royale du Canada, 1997, pp. 228-242.

MATHIEU, Jacques. « L'institution patrimoniale », dans André Ségal et Marie-Claude Rocher, dir. *Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité*. Actes du colloque Mons-Québec, Québec, Musée de la civilisation, 1997. Pp. 209-216.

MAUGER Louise, *La vie culturelle à Rivière-du-Loup. État de situation et de problématique*, Ville de Rivière-du-Loup, mai 1995, 90 p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, *Politique muséale. Vivre autrement... la ligne du temps*, Québec, Direction des communications, 2000, 66p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC et Regroupement québécois du loisir municipal, *Guide d'élaboration et de mise en oeuvre d'une politique culturelle municipale*, Québec, Direction des communications, 1997, 65p.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, *Pour un partenariat durable. L'entente de développement culturel entre les municipalités et le ministère de la culture et des communications*, Québec, Direction des communications, 1995, 20 p.

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Les Canadiens et les Canadiennes et leur patrimoine : tendances, enjeux et idées*, Direction générale des politiques du patrimoine, octobre 2001, [Consulté sur internet à l'adresse : www.pch.gc.ca/consultations/2001/pubs/tm.htm]

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN, *Code de pratique du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)*, Ministre des approvisionnements et Services Canada, Ottawa, 1996, 52p.

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP, *Schéma d'aménagement*, MRC de Rivière-du-Loup, 19 février 1987, p. 50.

MRC DE CHARLEVOIX, *Guide d'intervention en patrimoine*. Ministère de la culture et des communications du Québec, 2001, 72p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. Morisset. *Patrimoine du quartier Saint-Sauveur. Rapport de synthèse*, Ville de Québec, Division design et patrimoine, juillet 2000.

NOPPEN, Luc et Lucie K. Morisset. *Plan de conservation et de mise en valeur du patrimoine urbain et architectural d'Arvida*. Ville de Jonquière, Service de loisirs, janvier 1999. 71 p.

NOPPEN Luc et Lucie K. Morisset. *Patrimoine du quartier Saint-Rock. Rapport de synthèse*. Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Design et patrimoine. Juillet 1996, 133p.

NOPPEN, Luc, dir. *Architecture, forme urbaine et identité collective*. Québec, Septentrion, 1995. 267p.

NOPPEN, Luc et Lucie K. Morisset. « De la production des monuments. Paradigmes et processus de la reconnaissance », dans Laurier Turgeon, dir. *Les espaces de l'identité*, Québec, P.U.L., 1997, pp. 23-52.

NOPPEN, Luc et Lucie K. Morisset. *Rapport sur la conservation du patrimoine bâti de Jonquière*. Ville de Jonquière et MCCQ, novembre 1994, 63 p.

PICHAT, Jacques et al., *Plan directeur du patrimoine*. Conseil de la culture de la Gaspésie, 1998, 203p.

T.H.B. SYMONS, dir., *Les lieux de la mémoire. La commémoration du passé au Canada*, Ottawa, La Société royale du Canada, 1997, pp. 228-230.

VILLE DE QUÉBEC, *Entre la falaise et le fleuve. Plan directeur du Vieux-Québec (Basse-Ville et Cap-Blanc)*. Service des communications, 1990, 80p.

VILLE DE QUÉBEC. *Conserver et mettre en valeur le Vieux-Québec. Guide d'intervention*. Ministère de la culture et des communications du Québec, 1998, 112p.

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, *Rivière-du-Loup. Une politique culturelle*, Rivière-du-Loup, Commission culturelle, 1996, 29p.

Sources documentaires (Ville de Rivière-du-Loup)

Plan d'action de la Commission culturelle de Rivière-du-Loup, Commission culturelle et Service loisirs, culture et communautaire, août 1999.

PLURAM, *Programme particulier d'urbanisme, Secteur centre-ville*, Rapport final. Service technique, juin 1986.

Règlement no. 1023 [*instituant un programme d'aide à la restauration de façades commerciales au centre-ville*], Service du greffe, 9 mars 1992.

Règlement no. 1036 (Projet) [*constituant un site du patrimoine*], Service du greffe, décembre 1992.

Règlement no. 1068 [*citant monument historique, conformément aux dispositions de la Loi sur les biens culturels, l'immeuble situé au 1, rue Iberville*], Service du greffe, 9 mai 1994.

Règlement no. 1114 [*Instituant un nouveau programme d'aide à la restauration de façades d'immeubles non résidentiels au centre-ville*], Service du greffe, 25 mars 1996.

Règlement no. 1199 [*citant monument historique, conformément aux dispositions de la Loi sur les biens culturels, l'immeuble situé au 35, rue Hôtel-de-Ville*], Service du greffe, 3 novembre 1998.

Règlement no. 1245 [*constituant un programme de subvention pour la mise en valeur et la rénovation d'immeubles dans les vieux quartiers*], Service du greffe, 5 Juin 2000.

Règlement no. 1252 [*Adoption de la version finale du plan d'urbanisme révisé*], Service du greffe, 28 août 2000.

Règlement no. 1260-2 [*relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le centre-ville de Rivière-du-Loup*], Service du greffe, 10 octobre 2000.

Règlement no. 1279 [*amendant le règlement no. 1245 constituant un programme de subvention pour la mise en valeur et la rénovation d'immeubles dans les vieux quartiers*], Service du greffe, 29 janvier 2001.

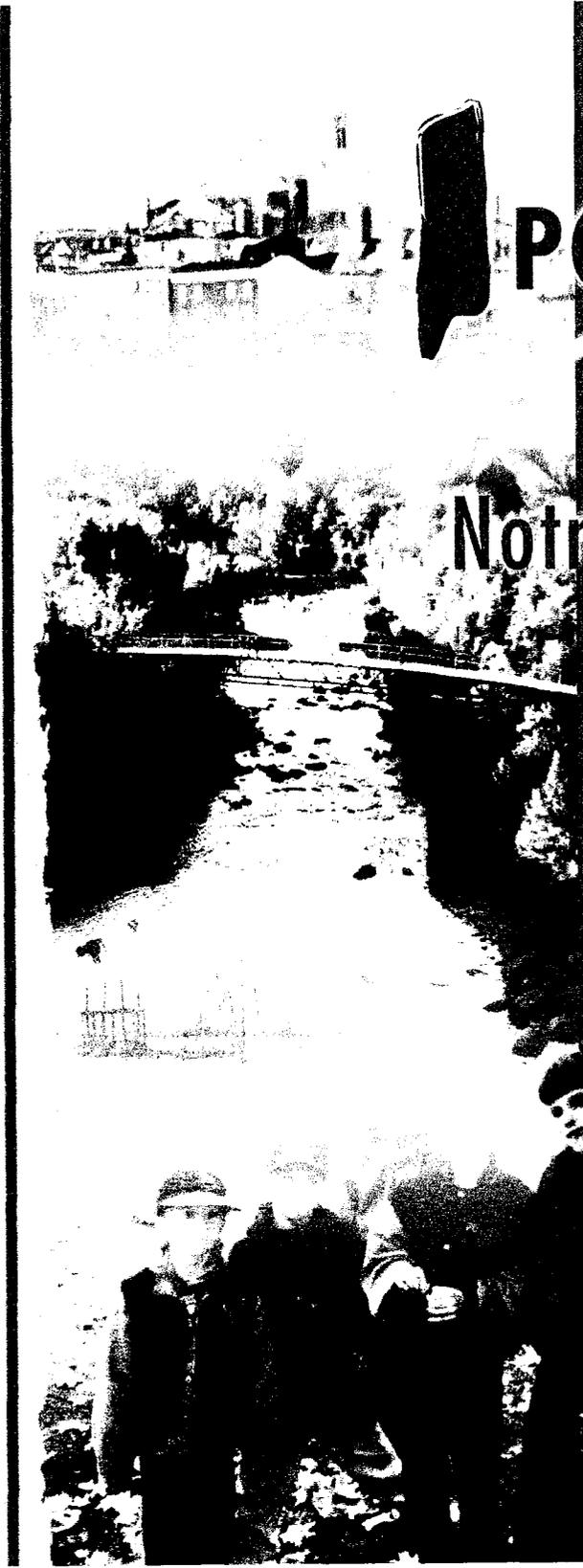
Règlement no. 1296 [*concernant la démolition d'immeubles afin de le rendre applicable à l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville*], Service du greffe, 27 août 2001.

Règlement no. 1405 [*citant monument historique, conformément aux dispositions de la Loi sur les biens culturels, l'immeuble situé au 304, rue Fraser*], Service du greffe, 26 novembre 2001.

SIGMA, Avis professionnel sur la constitution d'un site du patrimoine et la conservation de l'édifice de l'ancien consulat américain, Service technique, mars 1993.

SIGMA, Avis concernant la demande de modification de zonage pour l'édifice de l'ancien Consulat américain, Service technique, octobre 1993.

CC - 105 MB
C.G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX



POLITIQUE DU

Notre identité en jeu

VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Un miroir où une population se regarde, pour s'y connaître, où elle recherche l'explication du territoire auquel elle est attachée, jointe à celle des populations qui l'ont précédée. Un miroir que cette population tend à ses hôtes, pour s'en faire mieux comprendre, dans le respect de son travail, de ses comportements, de son intimité.

Georges Henri Rivière, 1980

Le Service loisirs, culture et communautaire de la Ville de Rivière-du-Loup et Denis Boucher,

© Tous droits de reproduction réservés

ISBN 2-9805012-4-7

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2002

TABLE DES MATIÈRES

RÉALISATION – COMITÉ AVISEUR	4
MESSAGE DU MAIRE	5
PRÉAMBULE	6
1. DÉFINITION ET POSITIONNEMENT DU PATRIMOINE	7
2. LES PRINCIPES DIRECTEURS	
1. Une gestion intégrée du patrimoine	12
2. Un partenariat entre les intervenants	13
3. Une appropriation collective du patrimoine	14
4. Le patrimoine comme image identitaire	15
3. LES AXES D'INTERVENTION ET LES ORIENTATIONS CORRESPONDANTES	
1. La recherche	18
2. La sensibilisation	18
3. La protection	19
4. La mise en valeur	19
4. LES OBJECTIFS À ATTEINDRE	
1. La recherche	22
2. La sensibilisation	22
3. La protection	23
4. La mise en valeur	23
5. LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE	
1. Le suivi de la Politique du patrimoine	26
2. La diffusion de la Politique du patrimoine	26
3. L'harmonisation des autres politiques municipales	26
4. L'application du plan d'action	27
5. L'affectation d'une ressource humaine	27
6. La gestion exemplaire des biens patrimoniaux municipaux	27
7. Le soutien aux intervenants en patrimoine	27

RÉALISATION

COMITÉ AISEUR POUR UNE POLITIQUE DU PATRIMOINE

Recherche et rédaction

Denis Boucher

Coordonnateur culture et patrimoine
Villes et Villages d'art et de patrimoine

Supervision et recommandations

Charles Casgrain

Architecte

Raymond Duval

Aménagiste
MRC de Rivière-du-Loup

Régis Jean

Conservateur
Musée du Bas-Saint-Laurent

Philippe Lagacé

Président
Société de sauvegarde du patrimoine
du Grand-Portage

Georges Levasseur

Président
Comité consultatif d'urbanisme

Euchariste Morin

Agent
Ministère de la Culture et
des Communications
Direction du Bas-Saint-Laurent

Claude Pelletier

Conseiller municipal
Ville de Rivière-du-Loup

Normand Provençal

Président
Office du tourisme et des congrès

Claude Villeneuve

Président
Société d'histoire et de généalogie
de Rivière-du-Loup

Conception et réalisation graphique

Valérie Bouchard, graphiste

Photos de la couverture

Gino King

Joanie Goudreault, Zoom 2001

Ville de Rivière-du-Loup



Rivière-du-Loup est reconnue pour la valeur exceptionnelle de son patrimoine. Dans le but de protéger et de mettre en valeur une telle richesse, le conseil municipal a convenu que son patrimoine culturel commandait une approche spécifique définie dans la présente politique.

Les membres du conseil municipal et moi-même, sommes très fiers de vous présenter la Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup.

Cette politique est l'aboutissement d'un long cheminement qui nous a permis de constater, réfléchir, consulter et échanger sur l'héritage qui nous a été légué et qui sera retransmis aux générations futures.

Véritable outil de planification, d'orientation et d'intervention pour la Ville, la Politique du patrimoine se veut également une assise à la mise en place d'un partenariat avec les intervenants et personnes intéressés par le patrimoine et l'ensemble des citoyennes et citoyens. La Ville entend ainsi jouer un rôle de premier plan dans la mise en valeur et la conservation de son patrimoine.

La préservation du patrimoine loupériovis relève maintenant de notre responsabilité à tous.

Le maire de Rivière-du-Loup,



Jean D'Amour



MOT DU
MAIRE

PRÉAMBULE

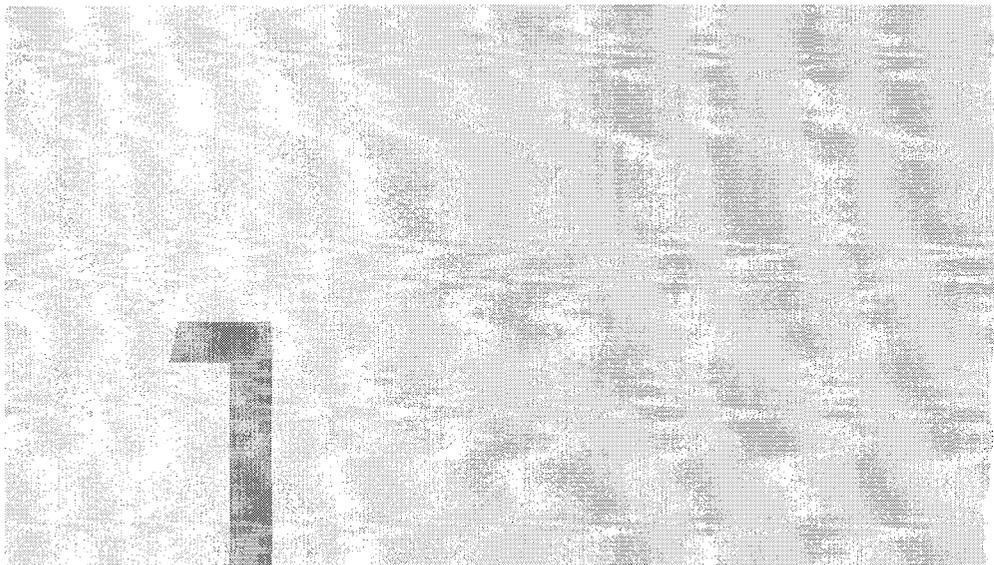
L'intention de la Ville de Rivière-du-Loup de se doter d'une Politique du patrimoine est l'aboutissement d'une longue implication du milieu en patrimoine. Elle est aussi le résultat d'une prise de conscience et d'une reconnaissance de la valeur exceptionnelle du patrimoine louterivois. Après plus de 30 ans d'efforts, de luttes, de projets, de réussites et d'échecs, le contexte appelle à une prise en charge collective du patrimoine par les Louterivois.

Le mouvement de défense du patrimoine exprime la nécessité des collectivités de protéger et mettre en valeur leurs diversités culturelles dans un contexte de perte des repères traditionnels et de retour aux identités locales et régionales. Dans une vision communautaire du patrimoine, ce dernier revêt des formes nouvelles, exprimant l'attachement pour des lieux, des objets et des coutumes qui sont autant d'ancrages dans la transformation accélérée de nos modes de vie. Le patrimoine apparaît souvent comme le fer de lance du développement durable. L'accroissement du tourisme culturel accélère le phénomène en inscrivant le patrimoine comme une fenêtre, un regard authentique sur une région, une ville, un quartier.

Le patrimoine a, depuis longtemps, dépassé le stade de la mode pour prendre place au cœur des politiques publiques. Depuis une décennie, on assiste à une décentralisation de la gestion du patrimoine et à une prise en charge par les communautés locales de leurs patrimoines. Les responsabilités, puis les pouvoirs et les moyens se sont accrues dans les municipalités, autorité la plus proche de la communauté. La gestion du patrimoine est, plus que jamais, un enjeu local.

À Rivière-du-Loup, le patrimoine est une préoccupation de longue date. Différents intervenants et organismes ont d'ailleurs démontré leur dynamisme et leur audace par des actions d'envergure. Également, la Ville a été un précurseur en la matière, notamment en étant une des premières villes à adhérer au programme Rues principales en 1987 et en se dotant, pour la première fois au Bas-Saint-Laurent, d'une Politique culturelle. Cette préoccupation à l'égard du patrimoine découle d'abord d'une prise de conscience de la richesse exceptionnelle de cet héritage qui, dans sa forme bâtie, figure parmi les plus remarquables dans l'Est du Québec. Plusieurs monuments et sites ont d'ailleurs fait l'objet de reconnaissances nationales. D'autre part, le patrimoine est fortement associé à l'appartenance et la fierté des citoyens pour ce cadre de vie d'une grande qualité.

Les préoccupations des citoyens à l'égard du patrimoine se traduisent par des attentes de plus en plus nombreuses envers la Ville, multipliant les sollicitations auprès du conseil municipal au cours des dernières années. C'est pourquoi la Ville de Rivière-du-Loup tient à se doter d'un cadre d'orientation et d'un outil d'intervention précis en patrimoine, prenant une fois de plus l'initiative face à cet important enjeu de développement.



DÉFINITION ET POSITIONNEMENT DU PATRIMOINE

La Politique du patrimoine est le fruit d'une réflexion approfondie sur la définition du patrimoine à Rivière-du-Loup. À la suite des consultations dans le milieu et à la lumière des plus récentes propositions de définition du patrimoine du Québec, il convient de préciser non seulement la signification de la notion de patrimoine mais aussi de circonscrire le champ d'intervention du patrimoine à l'échelle de la municipalité.

La définition retenue découle de la perception du patrimoine exprimée dans la Politique culturelle et peut être formulée ainsi :

La Ville de Rivière-du-Loup définit le patrimoine comme un ensemble d'éléments – immobilier, mobilier et vivant – reconnus collectivement en tant que témoins de l'évolution historique, de la culture et de l'identité de la communauté.

De cette définition générale, il convient de préciser la nature des trois formes de patrimoine qui sont reconnues dans la Politique du patrimoine :

Le patrimoine immobilier regroupe des éléments du paysage, des bâtiments, des monuments ou installations qui sont fixés au sol et qui témoignent de la façon dont une communauté s'est adaptée à son environnement et y a exploité les ressources.

- *Exemples d'éléments isolés :* Maison, quai, phare, gare, église, pont couvert, croix de chemin, etc.
- *Exemples d'éléments du paysage :* Forme urbaine (trame de rue), éléments topographiques (crans rocheux, rivière, etc.), couvertures végétales (arbres centenaires, jardins anciens, etc.), percées visuelles (vues panoramiques, percées sur le fleuve, etc.).

Le patrimoine mobilier regroupe des éléments matériels non-fixes tels que des objets, des biens, des artefacts, des productions artistiques, des documents d'archives qui sont conservés dans leur milieu d'origine ou dans des musées dans le but d'accroître la connaissance et l'appréciation de la culture matérielle d'une communauté.

- *Exemples :* Pièces archéologiques, meubles, outils, équipements, instruments de pêche, moyens de locomotion, documents manuscrits, œuvres d'art.

Le patrimoine vivant regroupe les connaissances et les savoir-faire que détiennent et transmettent des personnes appelées « porteurs de tradition ». Ces témoignages, gestes et créations, contribuent à préserver et à valoriser la culture d'expression orale et gestuelle d'une communauté.

- *Exemples de patrimoine vivant :* Musiques et danses traditionnelles, techniques artisanales, récits, contes et légendes.
- *Exemples de porteurs de tradition :* Témoins d'événements historiques, artisans de métiers traditionnels, artistes, auteurs, conteurs, danseurs.

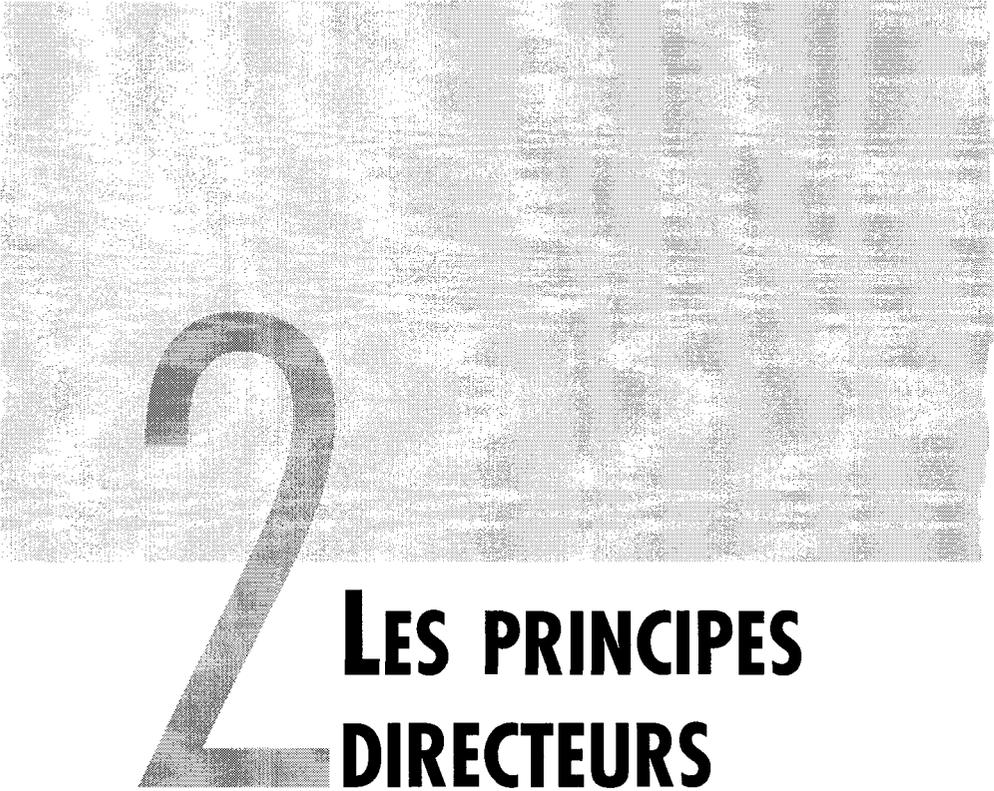
La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **fondement de l'identité louverivoise**. Le patrimoine est d'abord révélateur de cette identité en témoignant d'une constante adaptation des habitants au territoire, notamment par l'architecture, les savoir-faire et les coutumes locales. Le patrimoine est aussi constituant de cette identité en regroupant des symboles et des repères dans le temps et l'espace qui enrichissent la mémoire collective, nourrissent l'imaginaire et imprègnent la perception des habitants. Le patrimoine rassemble les citoyens autour d'un même héritage et d'une même histoire. Il fonde l'appartenance des citoyens ainsi que l'image distinctive de Rivière-du-Loup par rapport au reste du monde.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **secteur primordial de la vie culturelle**. Le patrimoine vivant regroupe les éléments porteurs de traditions verbales, musicales et d'art d'interprétation, de même que d'arts populaires, de métiers d'architecture et de métiers d'art. Le patrimoine renferme aussi des éléments mobiliers regroupant des objets, artefacts et œuvres d'art qui témoignent de savoir-faire traditionnels. Le patrimoine est aussi immobilier et réfère à l'architecture et aux paysages humanisés. De plus, toutes ces formes de patrimoine influencent les autres secteurs de la vie culturelle. Elles favorisent une expression culturelle spécifique aux artistes louverivois et offrent un ancrage essentiel à la créativité et à l'innovation.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine immobilier comme une **composante essentielle du paysage urbain**. De nombreuses composantes anciennes structurent la forme urbaine, comme la trame de rue, le cadre bâti et le couvert végétal. Façonné par les habitants de Rivière-du-Loup depuis plus de 250 ans, le paysage urbain est un héritage remarquable qui permet de tirer profit d'un cadre naturel exceptionnel et qui contribue grandement au charme et à la qualité de vie du milieu.

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît le patrimoine comme un **levier de développement**. Le patrimoine joue un rôle social important. Il tisse les liens communautaires, développe l'attachement pour le milieu de vie et favorise la responsabilisation des citoyens. Le patrimoine participe aussi à la vie économique, notamment comme ressource essentielle dans le cadre de projets de revitalisation et de développement socio-économique. De même, l'apport du patrimoine à l'offre touristique est indéniable et est appelé à croître dans l'avenir. L'activité touristique est aussi l'occasion de développer des produits culturels qui contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de la population locale.





2 LES PRINCIPES DIRECTEURS

La Politique du patrimoine de la Ville de Rivière-du-Loup s'appuie sur quatre principes directeurs qui déterminent les grandes préoccupations de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de patrimoine. Ces principes directeurs inscrivent le patrimoine au cœur d'une vision de développement du milieu.

UNE GESTION INTÉGRÉE DU PATRIMOINE

La Politique du patrimoine entend orienter les interventions en patrimoine selon une **vision plus globale** de la ressource. Dans un esprit de développement d'une « culture patrimoniale », il convient d'intégrer les différentes formes reconnues de patrimoine dans la gestion de la ressource. Ainsi, les patrimoines : immobilier, mobilier et vivant seront davantage perçus comme un tout et ainsi appelés à se compléter dans les interventions. Particulièrement, les savoir-faire et techniques traditionnels reliés aux métiers de la construction et de la restauration architecturale seront favorisés dans les interventions sur le patrimoine bâti.

L'action sur le patrimoine immobilier privilégiera des **interventions d'ensemble** plutôt que la protection d'îlots isolés de leur environnement. La préservation du patrimoine immobilier et des paysages patrimoniaux commande des interventions à la fois adaptées aux particularités spécifiques des éléments et intégrées à l'ensemble de la gestion du territoire.

La Politique du patrimoine exprime un souci de **décloisonner** le champ d'intervention en patrimoine afin d'impliquer d'autres champs disciplinaires dans la recherche, la sensibilisation, la protection ou la mise en valeur du patrimoine. Ces axes d'intervention seront interdépendants et la Ville favorisera un équilibre dans les priorités d'action. C'est pourquoi la Politique du patrimoine se veut **multisectorielle**, favorisant l'implication de divers services municipaux dans la gestion du patrimoine, notamment par la mise sur pied d'**outils de gestion intégrés**.

2

UN PARTENARIAT ENTRE LES INTERVENANTS

La Politique du patrimoine entend **reconnaître les compétences des acteurs** du patrimoine sur son territoire et soutenir leurs initiatives en la matière. La Politique du patrimoine entend préciser le rôle de la municipalité en regard de ses capacités et de ses moyens, mais aussi de ceux des autres intervenants impliqués. Davantage qu'un partage des responsabilités, il convient d'établir un partenariat dans un rapport d'échange et de soutien mutuel.

Le partenariat sera aussi développé de façon à **stimuler les collaborations** entre les acteurs du milieu eux-mêmes. Le besoin de concertation représente un enjeu important, au sein duquel la Politique du patrimoine entend s'impliquer activement par la mise sur pied d'échanges visant à orienter les implications vers des objectifs communs. La Ville de Rivière-du-Loup entend étendre le partenariat à d'autres intervenants impliqués, notamment dans les secteurs de l'entreprise et de l'éducation.

UNE APPROPRIATION COLLECTIVE DU PATRIMOINE

La Politique du patrimoine s'appuie sur le principe voulant que le patrimoine n'a de sens que lorsqu'il est approprié par ceux qui le définissent au départ, soit les citoyens. C'est pourquoi il est important de favoriser l'appropriation collective du patrimoine, à partir de trois aspects :

- L'accès;
- La reconnaissance;
- La participation.

L'accès au patrimoine se fait d'abord à partir de la diffusion des connaissances que nous en avons. C'est pourquoi la transmission d'information, l'accès aux sources documentaires et archivistiques ainsi que le support à la recherche, constituent les conditions essentielles pour accroître l'accès aux connaissances. L'accès physique aux lieux, espaces et objets de patrimoine est une dimension essentielle de l'appropriation. Lieux de découverte, de rassemblement, de fêtes ou d'activités ludiques, les espaces patrimoniaux se prêtent à des actions de commémoration, à des projets d'interprétation et à des activités d'animation.

La reconnaissance du patrimoine implique que la définition du patrimoine soit clairement établie, diffusée et expliquée. Elle sous-entend la valorisation de l'appréciation populaire plutôt que la seule reconnaissance scientifique du patrimoine. En effet, pour que le patrimoine soit reconnu collectivement, il convient de mettre en lumière sa signification historique et symbolique pour la population. La Politique du patrimoine entend miser sur la diffusion de l'histoire sociale pour établir un lien solide entre le patrimoine et les citoyens. Il convient par ailleurs de stimuler la réflexion et la discussion sur la notion de patrimoine et sur sa signification collective pour la communauté, lors d'événements et activités accessibles au plus grand nombre. Les actions de commémoration doivent, en cela, avoir une dimension populaire.

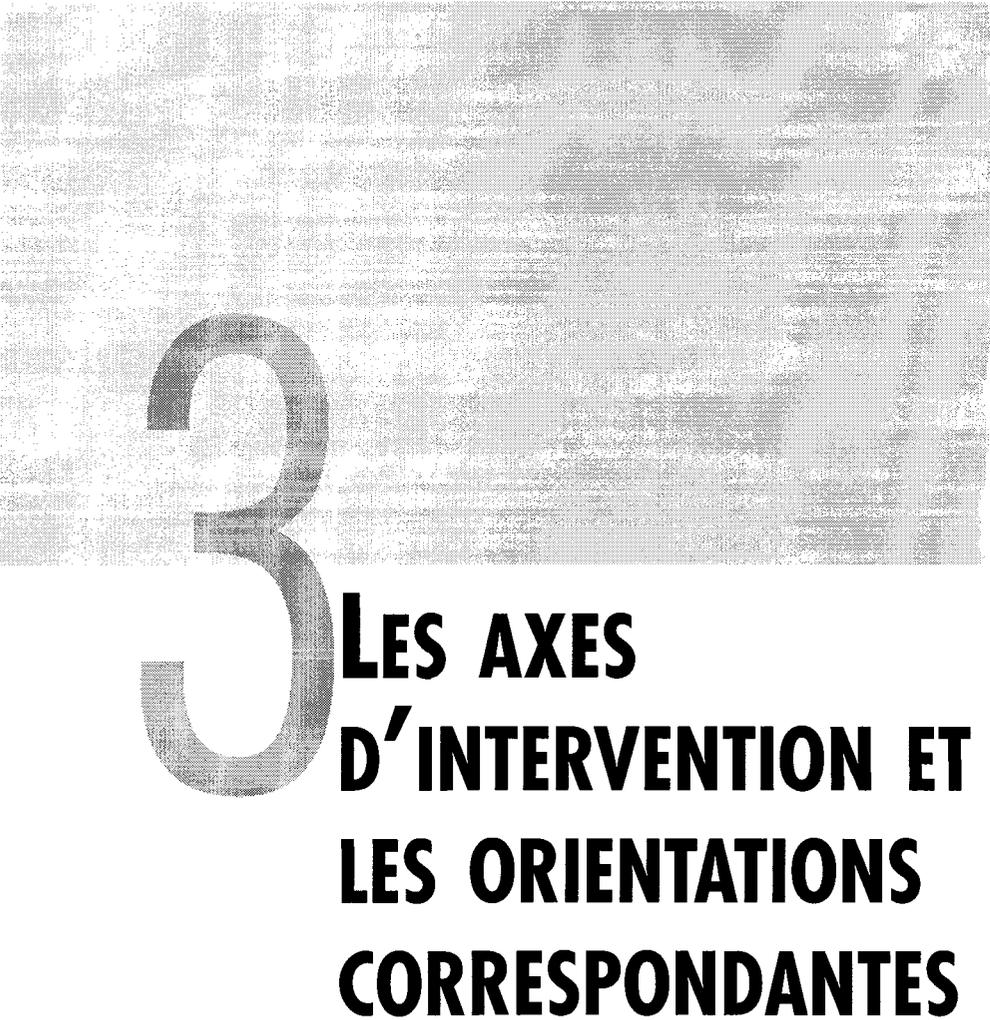
La participation populaire aux activités, projets et événements touchant le patrimoine contribue à responsabiliser les citoyens à la préservation de la ressource. La Ville entend stimuler cette participation populaire par la tenue d'activités et la mise sur pied de projets qui interpellent le rôle du citoyen dans l'amélioration de son cadre de vie. La participation à la conservation du patrimoine sera favorisée par la mise en place d'une approche incitative auprès des propriétaires de biens patrimoniaux dans un esprit de soutien, de conseil et de sensibilisation. De même, la participation à des activités de transmission du patrimoine vivant sera favorisée dans le cadre d'activités culturelles qui mettront en valeur les porteurs de tradition.

La Politique du patrimoine entend inscrire le patrimoine culturel comme **fondement de l'identité luperivoise**. Pour ce faire, il faut favoriser et mettre en valeur l'authenticité et la spécificité de ce patrimoine. La Politique du patrimoine entend construire une image identitaire forte de Rivière-du-Loup à partir de ses richesses patrimoniales. Cette image patrimoniale entend construire une perception intrinsèque, celle des citoyens, et extrinsèque, celle des visiteurs et des autres communautés.

Le patrimoine, en tant qu'image identitaire, doit exprimer une perception cohérente de la communauté luperivoise, de son passé, de son présent et de son avenir. En cela, le patrimoine participe à la **construction d'une vision de développement** de la communauté. La Politique du patrimoine vise ainsi à stimuler l'appartenance et la fierté des citoyens et à développer la création d'un nouveau patrimoine pour l'avenir.

4

LE PATRIMOINE COMME IMAGE IDENTITAIRE



3 LES AXES D'INTERVENTION ET LES ORIENTATIONS CORRESPONDANTES

La Politique du patrimoine détermine quatre axes d'intervention en patrimoine que sont : **la recherche, la sensibilisation, la protection et la mise en valeur**. La Ville est appelée à jouer divers rôles dans ces secteurs d'intervention, en fonction de ses compétences et de celles de ses partenaires.

LA RECHERCHE

La Ville reconnaît la recherche comme un axe essentiel d'intervention en patrimoine. Son soutien à la recherche en patrimoine est basé sur le principe de « connaître avant d'intervenir ». Trois orientations se rattachent aux interventions liées à la recherche :

1. Accroître l'accès aux connaissances et aux sources documentaires à la population et aux organismes impliqués;
2. Développer de nouvelles connaissances en patrimoine et actualiser la recherche en fonction des nouveaux besoins de gestion, de diffusion et de commémoration;
3. Stimuler la recherche en patrimoine mobilier et vivant auprès de clientèles et organismes variés.

LA SENSIBILISATION

La Ville de Rivière-du-Loup reconnaît la sensibilisation et l'éducation au patrimoine comme une intervention clef en matière de gestion du patrimoine. Le travail de sensibilisation doit être orienté en fonction du positionnement du patrimoine que l'on veut atteindre. Trois orientations découlent de l'axe de la sensibilisation.

1. Développer un discours de promotion du patrimoine s'appuyant sur une vision actualisée de la ressource et porté par les élus municipaux, les acteurs de la culture, mais aussi par les intervenants socio-économiques;
2. Diffuser davantage l'information sur la valeur et les moyens de préserver le patrimoine luperivois auprès des citoyens en général, mais aussi auprès de clientèles plus ciblées;
3. Orienter les activités de diffusion culturelle selon une approche d'éducation et de sensibilisation au patrimoine en tant que témoin du passé de la communauté.

3

LA PROTECTION

La Ville de Rivière-du-Loup entend assumer un rôle de chef de file dans la protection du patrimoine immobilier et encourager la protection des patrimoines mobilier et vivant. Trois orientations découlent de l'axe de la protection :

1. Assumer une protection intégrée du patrimoine immobilier, en prenant en compte l'ensemble des éléments physiques qui structurent le paysage urbain et qui contribuent à lui donner sa valeur symbolique et culturelle;
2. Développer une gestion souple du patrimoine architectural dans les secteurs d'intérêt, en accordant la priorité à des interventions d'ensemble, tout en respectant la spécificité de chaque bâtiment;
3. Encadrer la protection de biens patrimoniaux par une approche incitative et par des mesures réglementaires préventives.

4

LA MISE EN VALEUR

La Ville de Rivière-du-Loup entend favoriser la mise en valeur du patrimoine sous toutes ses formes, en fonction des besoins exprimés par le milieu. La mise en valeur du patrimoine repose sur des actions d'interprétation et de diffusion novatrices. Quatre orientations concernent la mise en valeur :

1. Positionner le patrimoine comme un attrait touristique majeur et comme un symbole de Rivière-du-Loup;
2. Favoriser le développement de produits culturels mettant en valeur des thématiques particulières à Rivière-du-Loup et des savoir-faire et coutumes traditionnelles locales;
3. Favoriser le développement et la mise en valeur des lieux de diffusion en patrimoine, en fonction de la clientèle locale;
4. Développer l'interprétation de l'histoire locale et les interventions de commémoration historique (la toponymie, l'érection de monuments et les fêtes commémoratives).



4 LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

Pour chacun des axes d'intervention,
la Politique du patrimoine vise à atteindre
les objectifs suivants...

LA RECHERCHE

1

- Permettre à tous les intervenants en patrimoine de recourir à une banque d'information multisectorielle sur le patrimoine bâti louterivois;
- Faciliter la consultation des études sur le patrimoine par le grand public;
- Doter le milieu d'un endroit adéquat de conservation documentaire et archivistique et améliorer l'accès aux lieux existants;
- Développer les connaissances par des recherches en patrimoine incluant l'analyse de l'histoire des biens patrimoniaux;
- Stimuler l'étude et la recherche sur le patrimoine auprès des clientèles scolaires et des propriétaires de biens patrimoniaux;
- Se doter d'un portrait plus complet de l'état et la valeur des patrimoines mobilier et vivant.

LA SENSIBILISATION

2

- Positionner le patrimoine en tant que levier de développement auprès des acteurs du milieu : économique, touristique, culturel et social;
- Accroître la conscientisation des citoyens quant à leur rôle à jouer dans la préservation des patrimoines : immobilier, mobilier et vivant;
- Faire connaître les principes de restauration patrimoniale et valoriser l'entretien respectueux des bâtiments anciens;
- Accroître la participation des clientèles scolaires dans le cadre d'activités d'éducation et de recherche en histoire et en patrimoine;
- Accroître la participation populaire à des événements et à des activités à caractère patrimonial.

3

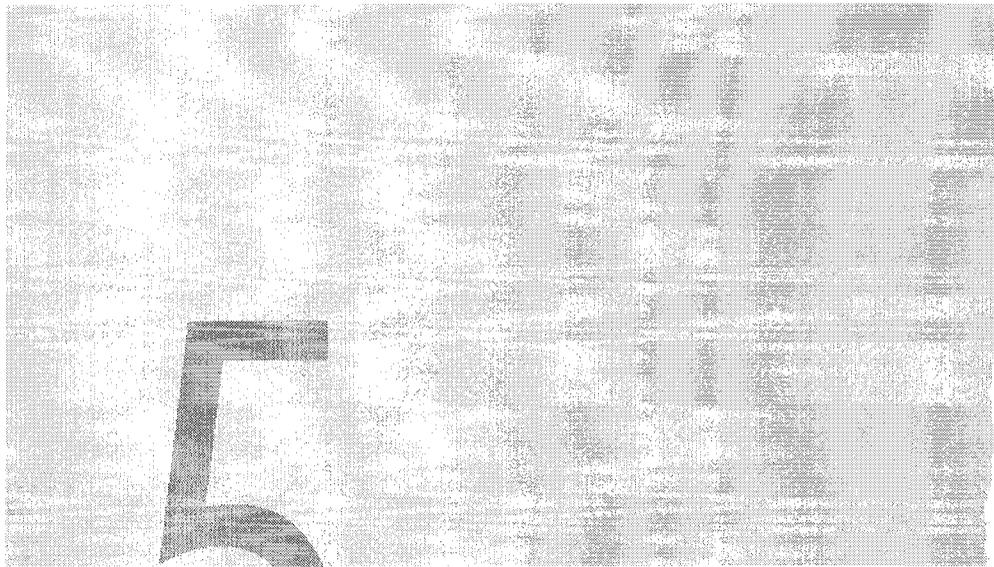
LA PROTECTION

- Préserver les caractéristiques du paysage qui fait l'identité de la Ville de Rivière-du-Loup en fonction des recommandations du rapport de Bergeron & Gagnon (2001);
- Préserver les caractéristiques de chacun des secteurs d'intérêt patrimonial par des mesures d'intervention guidées par des critères et des objectifs;
- Augmenter le recours à des savoir-faire traditionnels et à des expertises spécialisées en restauration patrimoniale;
- Favoriser le maintien des éléments architecturaux d'origine des bâtiments anciens tout en considérant les nécessités d'adaptation aux usages modernes ;
- Assurer la protection adéquate du patrimoine religieux et planifier le recyclage respectueux d'éventuels bâtiments d'intérêt.

4

LA MISE EN VALEUR

- Développer l'image patrimoniale de Rivière-du-Loup dans les publications touristiques et autres activités promotionnelles;
- Offrir des nouveaux produits touristiques à caractère patrimonial tout en assurant leur diffusion auprès de la population locale;
- Accroître l'image distinctive des secteurs d'intérêt patrimonial par la mise en valeur de leurs caractéristiques spécifiques et de leur histoire;
- Développer des produits culturels spécialisés, basés sur des savoir-faire et des traditions locales;
- Reconnaître et soutenir les organismes de diffusion et d'interprétation du patrimoine;
- Favoriser le regroupement d'intervenants autour de projets communs de diffusion en patrimoine;
- Encadrer les actions de commémoration en fonction d'une planification globale et cohérente de la commémoration historique.



5 LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Politique du patrimoine, la Ville de Rivière-du-Loup entend établir un certain nombre de mesures de gestion et de collaboration.

E SUIVI DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

La Commission culturelle verra à l'application de la Politique du patrimoine. La révision de la composition de la Commission lui permettra de s'adjoindre deux représentants du milieu patrimonial. La Commission pourra avoir recours, ponctuellement et selon les besoins, à des personnes ressources en matière de patrimoine.

Comme pour les autres secteurs culturels, la Commission culturelle aura à tenir une rencontre annuelle avec les intervenants du secteur de la muséologie et du patrimoine et en particulier avec les partenaires du Plan d'action. En plus d'être un canal privilégié de concertation, cette rencontre permettra de mettre à jour le plan d'action et d'évaluer les priorités pour l'année à venir. Cette évaluation annuelle sera déposée au conseil municipal sous forme de recommandations, selon la procédure habituelle de la Commission culturelle.

C'est le Service loisirs, culture et communautaire qui est le porteur de la Politique du patrimoine. Le suivi de la Politique du patrimoine sera aussi assuré au sein de l'administration municipale par la création d'une équipe de coordination inter services regroupant des représentants du Service loisirs, culture et communautaire et du Service d'urbanisme et de développement. Cette équipe devra s'adjoindre des représentants des autres services municipaux, au gré de la réalisation des actions de la Politique. La direction générale sera mise à contribution pour faciliter l'intégration des objectifs de la Politique du patrimoine avec les orientations de la Ville.

LA DIFFUSION DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

L'énoncé de Politique du patrimoine ainsi que son plan d'action seront des documents facilement accessibles aux citoyens sous un format imprimé. Tous les outils d'information pertinents dont dispose la Ville seront mis à profit afin de faire connaître et rendre accessible la Politique du patrimoine au plus grand nombre de personnes.

L'HARMONISATION DES AUTRES POLITIQUES MUNICIPALES

L'application de la Politique du patrimoine devra se faire en harmonie avec les autres politiques, programmes et règlements municipaux. Découlant des orientations de la Politique culturelle, la Politique du patrimoine entend s'arrimer avec d'autres outils de planification, comme le plan d'urbanisme. La politique du patrimoine devra aussi être cohérente avec la Politique familiale et la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes culturels.

Directement structuré pour répondre aux objectifs de la Politique, le plan d'action constitue un plan triennal évolutif. En effet, à la lumière d'un bilan annuel, la Commission culturelle procédera à la révision des actions prévues pour les deux (2) autres années à venir. Cette mise à jour annuelle permet ainsi une bonification graduelle du plan d'action, lui permettant de demeurer pertinent durant plusieurs années.

L'APPLICATION D'UN PLAN D'ACTION

Une ressource humaine relevant du Service loisirs, culture et communautaire sera affectée à l'application de la Politique du patrimoine, en collaboration avec la Commission culturelle et l'équipe de coordination inter services.

L'AFFECTATION D'UNE RESSOURCE HUMAINE

En fonction de son rôle de chef de file dans la protection du patrimoine luperivois, la Ville de Rivière-du-Loup assurera une gestion exemplaire des éléments de son parc immobilier, des lieux publics, des archives et autres biens d'intérêt patrimonial. Selon ses moyens et en fonction des possibilités, la Ville de Rivière-du-Loup assurera l'accès et la mise en valeur de ses lieux et biens patrimoniaux au plus grand nombre.

LA GESTION EXEMPLAIRE DES BIENS PATRIMONIAUX MUNICIPAUX

En fonction de ses pouvoirs et selon ses moyens financiers, la Ville de Rivière-du-Loup poursuivra son soutien aux organismes et intervenants en patrimoine et particulièrement aux partenaires identifiés au plan d'action. Diversifié, le soutien aux intervenants en patrimoine peut prendre la forme de ressources humaines, techniques, matérielles et financières. L'accès aux infrastructures municipales sera aussi facilité selon les besoins exprimés en matière de locaux, et ce autant pour une courte activité ponctuelle que pour un espace permanent.

LE SOUTIEN AUX INTERVENANTS EN PATRIMOINE



UN ENGAGEMENT

La Ville de Rivière-du-Loup s'engage à assumer un leadership dans la gestion du patrimoine culturel luperivois en plaçant non seulement son intervention en patrimoine au sein de ses priorités d'action mais en reconnaissant que celle-ci commande une approche qui lui est spécifique. Parce que la gestion du patrimoine culturel est un projet de développement collectif, la Ville de Rivière-du-Loup convient de la mise en place d'un partenariat avec les acteurs du patrimoine d'une part, et l'ensemble des citoyens d'autre part, tout en y jouant un rôle de chef de file en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

Messieurs

Le maire, Jean D'Amour

Les conseillers Claude Pelletier, Jean-Guy Dionne,
Hervé Bouchard, Daniel LeBlond et Michel Morin



Villes et villages
d'art et de patrimoine

